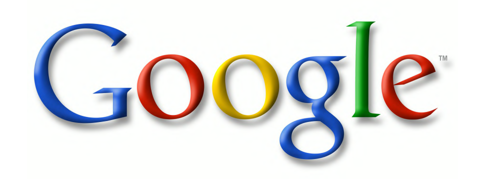






BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

Tom. II. — 1844.—45.—46.



AMIENS,

DUVAL ET HERMENT, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, PLACE PÉRIGORD, 1.

PARIS,

J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

1846.



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.



Séance ordinaire du 10 janvier 1844.

Installation du nouveau bureau composé de MM. De Grattier, Président ; comte de Betz, Vice-Président ; Breuil, Secrétaire.

— M. Bouthors, avant de céder le fauteuil au nouveau Président, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Avant de transmettre au nouveau bureau l'autorité
» dont vos suffrages l'ont déja investi, permettez-moi,
» comme Président sortant, de vous remercier de la
» bienveillance que vous m'avez témoignée pendant la

» durée de mes fonctions. Si je compare mes titres à » ceux des honorables collègues auxquels j'ai succédé, » je suis forcé de reconnaître que vous vous êtes mon- » trés bien indulgents. Je saisis donc cette occasion de » vous en exprimer toute ma reconnaissance.

» Un grand et noble projet a été conçu par vous au » commencement de l'année dernière. S'il ne m'a pas » été permis de travailler plus efficacement à sa réali- » sation, c'est que des obstacles que je n'ai pu ni pré- » voir ni surmonter, en ont ajourné l'exécution.

» Le nouveau Président sera sans doute plus heureux. » Son zèle, ses soins, ses démarches mèneront à bonne » fin les négociations entamées auprès du ministre. Le » nouveau Vice-Président, sa modestie ne m'empêchera » pas de le lui dire, apportera dans les discussions des » questions d'art qui pourront surgir ultérieurement, » l'autorité de ses lumières et la garantie de son expé- » rience. Lorsque le moment sera venu pour eux de » résigner les pouvoirs que nous allons leur conférer, » la ville d'Amiens sera bien près de voir s'élever dans » ses murs un monument digne du savant illustre qu'elle » a vu naître.

» Je ne veux donc pas retarder plus long-temps une » installation dont nous devons tous nous féliciter : vous, » Messieurs, parce qu'elle place à votre tête un col- » lègue actif, intelligent, qui saura bien seconder vos » intentions; moi, parce que cet instant marque le » terme de l'épreuve difficile à laquelle vous m'avez » soumis. Si elle n'a pas produit les résultats que vous » deviez en attendre, au moins elle n'a rien compromis » dans l'avenir. Les intérêts et la dignité de la com- » pagnie sont restés intacts; et en quittant ce fauteuil,

» je puis dire avec confiance : laissez passer le Président qui s'en va. »

— M. De Grattier prend la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

» Une circonstance fâcheuse m'avait obligé à prendre le fauteuil de la présidence dans la séance d'ouverture de vos travaux pour l'année 1843. L'importance des fonctions auxquelles votre suffrage venait de m'appeler et leur exercice si prématuré, m'avaient fait éprouver la crainte de ne point les remplir convenablement. Je n'avais cependant pas encore pu entrevoir toutes les difficultés dont ces fonctions sont entourées. Aujourd'hui, que je les ai aperçues, mes craintes se renouvellent plus vives et plus raisonnées. Si, pour me rassurer, il me suffisait de jeter les yeux autour de moi, les enseignements laissés par nos collégues qui ont déjà occupé ce siége me rendraient la confiance dont j'ai besoin. Chacun de leurs actes est une règle de conduite, et les précédens laissés par le président auquel j'ai l'honneur de succéder, abondent en bons exemples. Le sentiment parfait et une application délicate des convenances, un profond attachement à ses devoirs, un culte pour l'étude que les veilles ne sauraient fatiguer, que les obstacles ne sauraient interrompre; telles sont les richesses de l'héritage que M Bouthors vient de laisser vacant. Si je suis incapable de le recueillir dans son entier, je m'efforcerai du moins d'imiter mes prédécesseurs par un dévouement sans borne aux intérêts de la Société, par les soins que j'apporterai constamment au maintien de ses prérogatives, au dé-

» veloppement des institutions qu'elle s'est données, à » l'exécution de toutes les mesures qui seront susceptibles de la faire grandir dans l'estime publique et » de rendre plus brillante encore l'auréole qu'elle a » déjà placée sur son front.

» La mémoire de Du Fresne Du Cange était restée » sans honneurs dans la ville d'Amiens, berceau de cet » homme que la destinée appelait à devenir la plus » grande gloire de la Picardie savante. Il appartenait » à la Société des Antiquaires, contituée sous le patronage de Du Cange, de réparer un injuste oubli. » La statue en bronze de l'illustre auteur du *Glossaire* » dont la célébrité dépassant les limites de la France » a rempli le monde, va s'élever sur l'une des places » publiques de la ville d'Amiens. Et, pour que rien » ne manquât à cette œuvre patriotique, un artiste » dont le nom est déjà une gloire picarde, vous a fait » l'offre généreuse de son talent. Qu'il reçoive par ma » bouche l'expression de la vive gratitude de la Société.

» Dans l'exercice de mes fonctions, j'aurai toujours » besoin, Messieurs, de votre concours bienveillant; » j'ai conçu l'espérance qu'il ne me faillira jamais. »

— Sur la proposition du Président, des remerciements sont votés aux membres du bureau dont les fonctions viennent d'expirer.

— Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 21 décembre dans laquelle le comité de Beauvais a procédé à la nomination de son directeur.

— La nomination de M. Danjou est présentée à l'approbation de la Société, conformément à l'article 9 des statuts et 19 du règlement.

La Société s'empresse de ratifier l'excellent choix fait par le comité.

— Lecture est faite d'une lettre de M. le baron de Roisin, sur les hâches en bronze, spécialement en Allemagne (voir page 14).

— M. Lemerchier exprime le vœu que la Société s'occupe d'un travail sur les hâches. Les récentes découvertes du Pleinseau et les ouvrages allemands signalés par M. de Roisin favoriseraient singulièrement celui qui voudrait entreprendre cette monographie. M. Lefebvre se charge de faire analyser à l'école des mines le métal dont elles sont composées. MM. Bouthors, Dufour et Woillez sont chargés de rédiger le travail sur les hâches, il est aussi décidé que l'on invitera la commission de la Bibliothèque a vouloir bien acquérir pour cet établissement, les ouvrages signalés par M. de Roisin.

— M. Dorbis, trésorier, présente le compte des recettes et dépenses pour l'année 1843.

— M. Bouthors lit un nouvel extrait des Coutumes locales du bailliage d'Amiens, intitulé : *Notice sur la prévôté de Vimeu.* (Voir page 21.)

— La Société arrête qu'aussitôt que le tome VI dont il reste à tirer quelques lithographies sera prêt, il sera distribué aux membres titulaires résidants faisant partie de la Société en 1844.

— Lecture est faite du traité passé entre la Société et M. Caudron, statuaire, de Combles (dép.[t] de la Somme), qui avait envoyé un projet de statue à élever à la mémoire de Du Cange, et offert généreusement de l'exécuter, ne réclamant que le prix de la fonte, s'estimant heureux, dit-il, de s'associer à la So-

ciété dont il est membre, pour cette œuvre toute de patriotisme et de justice.

Séance du 14 février 1844. — M. Chevalier, maire de la commune de Quesnoy-le-Montant, demande l'intervention de la Société auprès de l'administration départementale, pour prévenir la démolition du clocher de sa commune, lequel paraît digne de fixer l'attention des Antiquaires.

Aucun membre ne pouvant fournir de documents pour apprécier l'opportunité de cette demande, l'ajournement est prononcé jusqu'à renseignements ultérieurs.

— L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée de vérifier les comptes du trésorier, auquel des remerciements sont adressés pour l'exactitude qu'il continue d'apporter dans ses fonctions.

— Le reste de la séance est consacré à des détails d'administration.

Séance extraordinaire du 21 *février* 1844. — Lecture est donnée d'une lettre de M. Danjou, directeur du comité de Beauvais, lequel informe que M. de Caumont est disposé à tenir à Beauvais une séance de la Société Française pour la conservation des monuments; il invite la Société à vouloir bien faire coïncider sa présence à Beauvais avec celle de M. de Caumont.

La Société accepte l'invitation du comité et décide qu'elle tiendra à Beauvais une séance au mois de mai, et que le comité sera invité à fixer un jour pour la tenue de cette séance, avant celui qui aura été fixé pour la session de la Société Française.

La Société sera représentée par son bureau auquel sont invités à se réunir tous les membres qui pourraient être libres à cette époque.

La séance est remplie par des détails d'administration.

Séance du 13 mars 1844. — M. le baron de Roisin écrit qu'à la prochaine séance publique de la Société, il se propose de lui communiquer un travail sur le projet d'achèvement de la cathédrale de Cologne; ce sujet lui paraît présenter quelqu'intérêt, à cause du glorieux terme de comparaison qu'Amiens possède.

— M. Rigollot communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. Martial Delpit.

MONSIEUR,

« J'ai trouvé au Musée Britannique, dans la Bibliothèque Arundel, un manuscrit du XV.e siècle, in-folio parvo, de trente-neuf feuillets, intitulé : *Ordonnances faites par monsieur le comte de Charolois et les gens de son grant conseil estant les luy touchant le bailli et baillage d'Amiens.* Ce manuscrit contient plusieurs pièces qui ne sauraient trouver place dans le recueil confié à M. Augustin Thierry, mais qui m'ont paru de nature à intéresser la Société des Antiquaires de Picardie, pour sa belle publication des Coutumes locales du bailliage d'Amiens. Je me propose de retourner cet été à Londres, pour achever de recueillir, dans les bibliothèques et les archives de cette ville, les documents relatifs à notre histoire qui ont échappé à Bréquigny, je pourrais me charger de faire faire pour votre Société une copie de ces pièces. Voici les premières lignes de chacune d'elles.

« I. Pour ce que mondit seigneur a esté adverti que
» aucuns baillis d'Amyens par cy devant ont commis
» institué et establi grant nombre de lieutenans tant
» es villes d'Amiens, Monstroeul comme ailleurs en
» diverses places dudit baillage et que à ceste cause.
» (Fol. 1 à 6).

» II. Ce sont les cas royaulx desquelz au roy nostre » sire et à ses juges et officiers appartient et doit ap- » partenir la cognoissance. (Fol. 7).

» III. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront » Anthoine, seigneur de Crevecœur, de Thiennes et » de Thois, chevalier, conseiller et chambellain de » mon très redoubté seigneur monseigneur le comte de » Charolois bailly d'Amiens pour le roy nostre sire par » mondit seigneur le comte salut. Savoir faisons que » pour mettre et tenir la prevoté royale de Monstrœul » et le pays à l'environ en bon ordre et justice et afin » de relever la prevoté de exactions et charges extra- » ordinaires nous..... es assizes dudit Monstrœul tenues » par nous es mois d'apvril et de may l'an IIII[c] LXVII » après Pasques avons renouvellé et fait faisons et re- » nouvellons les ordonnances et status d'assizes cy » apres déclériés. (Fol. 9).

» IV. Usages et stilz du bailliage d'Amiens. Par lesdis » usaiges et stil quand aulcun vœult faire convenir et » adjourner aultruy pardevant monseigneur le bailly » d'Amiens ou son lieutenant au siege du dit bailliage » il convient qu'il ayt commission par escript du dit » siege etc. (Fol. 20 au fol. 39. 118 articles).

Il est entendu que je ne demanderais à votre Société que les frais de copie, me chargeant très-volontiers du soin de surveiller ces copies et de les collationner sur les originaux. Il y a à la Tour de Londres quelques chartes relatives aux évêques d'Amiens et que je me ferais également un plaisir d'offrir soit à votre Société, soit à votre Bibliothèque. J'en ai dès à présent quelques-unes qui, étant d'un intérêt purement ecclésiastique, n'ont pas dû être insérées dans notre recueil.

Quant aux actes qui font connaître les relations qui ont existé au moyen-âge entre la commune d'Amiens et celle de Londres, mon cousin et moi avons fait à Londres une moisson abondante; vous en jugerez, monsieur, lorsqu'il plaira à Dieu et aux hommes de faire paraître le premier volume dont l'impression est, comme vous le savez, depuis longtemps achevée. »

La Société, après avoir voté des remerciements à M. Delpit pour cette communication et pour l'offre généreuse qu'il veut bien faire à la Société, décide que copie de la lettre sera transmise à M. le Maire d'Amiens, avec prière de faire transcrire ces divers documents pour la bibliothèque communale.

— Une commission est nommée pour dresser un questionnaire qui sera envoyé au comité de Beauvais, afin d'en faire étudier et préparer les réponses; elles devront, autant que possible, présenter un intérêt local.

— M. Cheussey adresse à la Société le plan et le devis du piédestal de la statue de Du Cange.

Ces plans et devis sont adoptés et M. le Président chargé de les transmettre à M. le Ministre, pour obtenir l'autorisation nécessaire.

Séance du 20 *mars* 1844. — La commission, par l'organe de son rapporteur, présente la série des questions à mettre à l'étude pour le session qui doit s'ouvrir à Beauvais, le 28 avril 1844, et que doivent suivre les séances de la Société Française pour la conservation des monuments, dirigée et présidée par M. de Caumont.

Époque celtique.

1.° Les hâches en pierre trouvées dans le Beauvaisis présentent-elles toutes la même forme?

De quelle matière sont-elles généralement formées?

2.° Quelle est la forme la plus ordinaire des hâches en bronze, trouvées dans l'arrondissement?

Quelles en sont les variétés les plus remarquables?

A-t-on analysé le bronze? Dans ce cas, quels en sont les éléments et les proportions?

Époque romaine.

3.° Est-il possible de déterminer quelles sont les limites des pays des Bellovaques et des Ambiani?

4.° On a trouvé près de Breteuil des monnaies gauloises en grand nombre; en a-t-on trouvé en aussi grande quantité sur l'emplacement de Beauvais?

Quels sont les différents types qui y furent rencontrés?

5.° Quelles sont les découvertes archéologiques qui ont servi à fixer le tracé des voies romaines dans l'arrondissement de Beauvais?

De quelles couches de matériaux sont-elles généralement formées?

Quelles sont les causes qui paraissent avoir déterminé les modifications que l'on a pu observer en différents points dans les constructions des voies?

Moyen-âge.

6.° Quels sont les traditions, les usages et les cérémonies religieuses rappelant quelques superstitions, qui ont été conservés?

7.° Existe-t-il des fontaines, des arbres, des grottes qui soient l'objet de pélerinages?

A quelle époque de l'année ont-ils lieu et quelle vertu se trouve attribuée aux eaux et aux arbres vénérés?

8.° Est-il possible de préciser les divers accroissements de Beauvais, d'en indiquer les époques et les causes?

Existe-t-il des plans de Beauvais pour ces diverses époques?

Quels sont les plans et les vues connus de la ville de Beauvais?

9.° Possède-t-on un catalogue des cartes du Beauvaisis qui ont été imprimées et qui existent manuscrites dans les dépôts littéraires publics ou dans les bibliothèques particulières?

10.° Eclaircir ce qui est relatif au commencement de la monnaie à Beauvais sous la troisième race?

11.° On a célébré à Beauvais les fêtes des fous et de l'âne; a-t-il été frappé à cette époque des monnaies analogues aux monnaies des innocents et des fous qui furent frappées à Amiens?

12.° Peut-on préciser l'époque de l'importation de l'imprimerie à Beauvais?

Quels sont les premiers ouvrages qui y furent imprimés?

13.° Quels sont les ouvrages historiques qui ont été publiés sur Beauvais et le Beauvaisis?

14.° Quelles sont les communes de l'arrondissement de Beauvais qui possèdent des archives?

De quelle nature sont les documens qu'elles renferment?

15.° A-t-on essayé l'histoire descriptive du mobilier des églises, et principalement a-t-on étudié les formes que l'on a données successivement aux cloches, aux baptistères et aux calices?

16.° A-t-on dressé un inventaire des inscriptions ou épitaphes qui ont été trouvées dans l'arrondissement de Beauvais?

Quelles sont celles qui se rapportent à l'époque romaine?

Quelles sont celles qui se rapportent aux treize premiers siècles de notre ère?

17.° Quels sont les caractères propres à l'ancien idiôme picard?

Quelle est son affinité avec les autres langues?

Quels sont les plus anciens monuments de ce langage?

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 15 janvier 1844. — M. de Saint-Germain dépose sur le bureau quatre pièces dont il fait hommage au comité; l'une en or, est à l'effigie de l'empereur Charles V; l'autre est une pièce d'argent de Charles VI, roi de France; les deux autres sont des jetons de cuivre.

— M. Omont signale au comité l'existence d'un bas-relief en pierre représentant l'énsevelissement du Christ, enclavé dans un des murs de l'ancien couvent de St.-François, aujourd'hui converti en quartier militaire. Ce monument dont il serait facile d'obtenir la remise de l'administration militaire, pourrait figurer parmi ceux dont le musée assure la conservation.

MM. Danjou et Delacour sont chargés de voir ce morceau de sculpture, et, s'il y a lieu, d'en assurer le transport au musée.

Le même correspondant annonce qu'il a déposé au musée une corniche de lambris en bois, provenant de l'ancienne église de la Magdeleine; les feuilles de chardon dont elle est ornée, annoncent un travail du xv.e siècle.

Enfin, il entretient le comité d'un entablement ro-

main dont il a retrouvé des parties semblables à celles déjà connues.

— M. de Saint-Germain rappelle l'attention du comité sur la nécessité d'avoir un local définitif pour assurer la conservation des monuments qui peuvent être offerts à la société.

Il engage aussi le comité à faire des démarches auprès de l'administration pour obtenir plusieurs ouvrages publiés sur l'archéologie, et notamment les instructions publiées par le ministère pour la conservation des monuments. Le président est chargé de faire à cet égard les démarches nécessaires.

— M. Danjou annonce qu'il a fait déposer au musée un petit canon en fer forgé dont le comité a décidé l'acquisition.

Il lit une note redigée par M. Hamel, l'un des membres du comité, sur des constructions romaines trouvées à Beauvais, en creusant un puits. Elles consistent : « en deux rangées de tuyaux carrés en terre » cuite, portant environ 16 à 18 centimètres de long » sur 10 de large et 12 à 14 de haut Ils sont taillés » sur leur hauteur, de manière à ce qu'étant superposés l'un à l'autre, ils puissent former une courbe. » Au milieu de leurs côtés larges, ils portent des » trous qui correspondent à ceux des tuyaux voisins » et servaient sans doute à les fixer ensemble au » moyen du ciment. La portion de voûte formée par » ces tuyaux était soutenue par de grandes tuiles à » deux rebords, et tout cet appareil était consolidé par » un massif composé de briques et de terre cuite grossièrement concassées et agglomérées par un ciment » plus fin. Cette maçonnerie était recouverte dans quel-

» ques parties d'un enduit blanchâtre, épais de plusieurs
» centimètres, portant des restes parfaitement conservés
» de peintures, disposés en raies rouges et brunes.

» Un canal principal, large de plus de 35 centi-
» mètres, soutenu par des piliers en briques et re-
» couvert de tuiles d'une grandeur et d'une épaisseur
» extraordinaires, conduisait la fumée dans les canaux
» formés par les petits tuyaux circulaires précédem-
» ment décrits.

» Ces constructions semblent appartenir à des bains. »

— M. Daniel appelle l'attention du comité sur les dégradations de la petite porte de la façade occidentale de St.-Thomas. Ensuite il continue la lecture de son travail sur l'état de la commune de Beauvais en 1789. Il révèle des détails intéressants sur les vicissitudes qui ont accompagné l'érection de notre cathédrales.

Lettre de M. le Baron F. DE ROISIN, *de Bonn, concernant les hâches en bronze.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai lu avec une joie d'archéologue, l'énumération des précieuses trouvailles de *la Vallée;* cette fois l'infatigable zèle de la Société des Antiquaires de Picardie a été dignement rémunérée. Peut être cette riche moisson est elle déjà venue en aide à la solution de problêmes intéressants. Les hâches de combat, bien que fréquemment rencontrées dans notre Nord, n'en ont pas moins causé perplexités grandes à l'archéologie. Naguère encore, au dernier congrès de Strasbourg, ne les a-t-on pas déclarées tour-à-tour des ustensiles de sacrifices, des instruments aratoires, des armes percussives ou

projectives, enfin.... une manière de crampons dont on se serait aidé pour escalader des murailles? Je pense que mes honorables collègues en font tout simplement des hâches; mais il peut y avoir dissidence à Amiens comme à Strasbourg, je crois bien faire en vous signalant une de ces consciencieuses élucubrations allemandes, de nature à éclairer la discussion.

M. Heinrich Schreiber, prorecteur à l'université de Freiburg en Briesgau, a publié (sous le titre *Die eherne Streitkeile zumal in Deutschland. Eine historisch-archeologische Monographie von Dr. Heinrich Schreiber, Prorector an der Albert-ludwigs-universitas zu Freiburg in Breisgau. Freiburg.* 1842), une monographie historico-archéologique des hâches de combat en bronze, découvertes en Allemagne.

Je n'ai point eu l'occasion de parcourir ce travail; mais l'analyse qu'en a donnée le docteur *Urlichs,* professeur-adjoint à l'université de Bonn, et correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, me met à même de l'apprécier, et de vous le faire succinctement connaître. Disons d'abord que la monographie comprend trois parties; 1.° la description de ce genre d'antiquité; 2.° l'étude des localités ou on les découvre; 3.° leur nationalité. L'auteur démontre à l'évidence que ces spécimens sont de véritables armes de guerre; *des hâches* Voici maintenant la traduction du compte rendu de M. Urlichs.

Les hâches de combat, armes offensives coulées en bronze, affectent deux formes distinctes: l'une plus ancienne, y compris quelques sous-espèces, offre constamment une armure façon de croissant de lune, parfois d'une largeur telle que l'arme se rapproche de la

massue; d'autrefois plus en manière de ciseau et marquant alors, attendu l'allongement total de l'instrument, la transition de la hâche à la lame. La seconde forme se distingue par un anneau ou anse servant à assurer l'armure à la hampe, ce qui s'effectuait précédemment au moyen d'une sorte de clous. Ces deux catégories offrent toute la progression de perfectionnement depuis la hâche pesante grossièrement ouvrée, jusqu'à l'arme élégamment formée; et généralement parlant, on remarque que les hâches de la première espèce sont les plus lourdes (1 1/2 — 1/2 livre) et les plus courtes (ordin. 4 — 6 pouces), tandis que celles de la seconde comportent une longueur de 6 pouces à 1 pied, et seulement une pesanteur de 1/4 — 1 livre.

On les découvre en grand nombre dans les contrées du Nord, dans la Grande-Bretagne et jusque dans les provinces occidentales de la Russie. Au midi, les Apennins et les Karpates marquent assez bien la limite du champ d'exploration, et il faut en conclure que ces armes n'étaient point en usage dans les territoires proprement grecs ou romains; car en ce qui regarde les quelques échantillons d'Herculanum décrits par Caylus (Rec. d'ant. T. II p. 333) et dont M. Schreiber sanctionne et l'origine et l'identité, nous nous rangeons à l'avis de M. Knight (archaéol. londin. v. XXIX p. 220) et les regardons comme très-suspectes, attendu que les riches collections de Naples n'offrent nul analogue. Le sol de l'Italie supérieure, ou des races gauloises constituèrent long-temps la masse prépondérante de la population, en est au contraire très-abondamment pourvu. On ne saurait admettre que le commerce les prît au Sud pour les importer dans le Nord par les

Alpes ou la mer du Nord; car dans toutes les contrées ci-dessus désignées, les fouilles ont mis au jour des formes, des creusets, indiquant l'emplacement de fonderies. Ces formes en argile cuite, servant à couler le bronze, sont ordinairement dédaignées par l'archéologue préoccupé des objets métalliques, mais n'en conservent pas moins une grande importance, car elles indiquent l'époque moyenne où ces armes sont devenues objets de commerce. On en a peu recueilli quant à présent, aux bords du Rhin, ou plutôt on n'y a pas pris garde, car il y a lieu de croire que de minutieuses recherches signaleraient des fonderies dans des localités où des hâches ont été trouvées.

Mais quelle ancienneté, quelle nationalité peuvent revendiquer les hâches, ensemble les ornements découverts conjointement dans les tombes!

La solution de ce problème, attendu le manque de témoignages et d'inscriptions, est des plus ardues. La présence de monnaies ne prouve rien, car elles peuvent avoir été ultérieurement déposées. Autrement il faudrait déclarer arabes toutes les antiquités septentrionales, puisque les tombes de la Prusse occidentale offrent conjointement des Dirrhems arabes. L'hypothèse de M. Schreiber soulevera aisément objection, elle ne nous a pas nous-même intimement convaincus; mais elle a toutefois l'avantage de s'autoriser d'une consciencieuse exploration et de produire une explication plausible et satisfaisante.

Le point de départ de l'auteur, sa pierre de touche, c'est le métal dont se compose la presque totalité des hâches. Celles de fer, bien moins nombreuses, sont évidemment plus récentes. L'espèce prédominante c'est

la hâche de bronze offrant, d'après les recherches du conseiller d'Etat Gobel de Dorpat (voy. *Uber den Einsluss der Chemie aus der Ermittlung der volker, der vorzeit. Erlangen* 1842) deux spécialités: I Mélange de *cuivre* et d'*étain* avec ou sans addition de *plomb*. II Mélange de *cuivre* et de *zinc*, tantôt avec addition, tantôt sans addition de *plomb* et d'*étain*.

Au premier compositum appartiennent sans exception tous les alliages grecs, au second les alliages romains lesquels, dans la période primitive, n'opéraient pas le mélange du minérai de cuivre et du minérai de zinc. Les hâches, ensemble les ornements de bronze, comprennent *cuivre* et *zinc*. La conséquence c'est qu'elles n'appartenaient pas aux populations soumises à la domination romaine; et de deux choses l'une: ou elles proviennent de l'ère romaine la plus reculée, dont l'influence ne dépassait certainement pas l'Apennin, ou elles se réclament d'une autre nation. Que les Grecs entretinssent d'aussi actifs rapports avec le Nord, c'est une hypothèse inadmissible, par cela seul que nous ne pouvons supposer une exportation de leurs produits fabriqués, telle qu'il n'en restât échantillon dans leur propre pays. Insiste-t-on sur le fait de l'importation étrangère, nous ne voyons plus que les Phéniciens qui tiraient leur étain des Cassitérides. Mais sans parler de la haute ancienneté à laquelle ces bronzes se trouveraient ramenés, il devient difficile de s'expliquer comment ces hardis navigateurs, important par quantités aussi considérables dans les ports des mers du Nord et d'Orient, en auraient en quelque sorte inondé les contrées de l'intérieur qu'il ne leur était pas donné d'atteindre.

Les fonderies indigènes accusent une fabrication indigène. Les hâches ne sauraient être germaines, car les Germains se servaient d'armes en fer; la Framée décrite par Tacite (germ. 6) affecte une autre forme; l'art d'exploiter les mines était inconnu aux Germains au temps de ce même annaliste (Germ. 5). Enfin les contrées préservées du flot germanique, telles que l'Irlande, sont précisément celles qui abondent le plus en ce genre d'antiquités. Encore moins pourrait-on en faire honneur aux *Slaves* dont les tombes contiennent une masse d'objets en fer, et à l'exception de quelques menus ornements, nul bronze.

Force sera donc d'attribuer les bronzes, les hâches, les cylindres en spirale, les anneaux, aux plus anciens habitants des contrées du Nord, aux *Celtes,* (Kymris, Gallois), versés dans la connaissance des mines (Cæsar. bell. gall. III. 21. VII. 22), dont les établissements d'exploitation étaient les plus importants de la Gaule (Pline h. n. XXXIV, 2), dont les armées chargées de bronze et d'or, frappaient de stupeur les phalanges romaines.

Au moment de clore ma lettre, je reçois communication d'une note de M. Jassens (directeur du Musée de Leyden), sur le compte rendu de M. Urlichs. Je la résume brièvement.

« Il y a quelques années, on découvrit à Nymégue, (à la porte dite Heezer-Thor) où jusque-là on n'avait rencontré que des antiquités romaines, une fort belle hâche portant sur l'une des surfaces planes, en triplicata, la lettre H, évidemment l'initiale d'une inscription. J'avais émis l'opinion que cette inscription était plus récente que la hâche, me fondant entr'autres raisons

2.*

sur ce que le caractère me paraissait celtique, sur l'absence de rouille précisément à l'endroit de l'inscription. Mais tout bien considéré, le déficit de l'inscription me semble militer pour une ancienneté reculée, contemporaine de la fonte de l'arme; de même l'absence de la rouille, résultat probable du frottement de l'usage; de même encore le caractère paléographique de la lettre, puisque le *punctum diacriticum* en partage la hauteur. Ce qui me confirme dans ma nouvelle manière de voir, et me fait attribuer à cette hâche une origine antico-italienne, ce sont les cinq hâches d'Herculanum possédées par de Caylus; ce sont les 12 hâches que conserve le Musée de Leyde, provenant de la collection du prince Corazzi à Crotone, laquelle ne comprenait que des objets étrusques et romains.

» J'incline de plus en plus vers le système de M. Schreiber, mais je n'oserais mettre en doute que ces hâches ne se rencontrent dans la basse et moyenne Italie. A la vérité, ni moi ni feu mon ami le docteur Abeken n'avons réussi à en découvrir dans ce territoire, mais le docteur Brown affirme en avoir vu à Rome; en tout cas elles y sont fort rares. Mais ici se présente une explication plausible. Elles auront été perdues par ces hordes gauloises sillonnant l'Italie, à diverses reprises, de part en part. »

Cette dernière réflexion, M. le Président, me semble tourner en faveur de M. Urlichs. Ces hâches se trouvent en Italie comme les hâches de Baskirs se trouvaient en France après 1814.

Bonn 30 *décembre* 1843.

Notice sur la Prévôté de Vimeu. (Analyse.)

Après avoir tracé la délimitation géographique de cette prévôté dont le bourg d'Oisemont était le siége, M. Bouthors dit que sa coutume particulière est encore inédite. En effet, elle ne fut point homologuée au parlement en 1509, comme celle des autres prévôtés, et le procès-verbal de réformation des coutumes du bailliage d'Amiens, qui mentionne cette circonstance, en donne pour raison la destruction du manuscrit original.

Ce manuscrit fut-il, comme le dit Dumoulin, réellement déchiré et mangé par le levrier de St.-Delys, lieutenant-général du bailliage d'Amiens? Il est permis de penser que St.-Delys imagina cette fable pour substituer l'empire de la coutume générale à celui de la prévôté, qui contredisait la première dans ses dispositions les plus essentielles.

En effet, tandis que la coutume du bailliage admettait en matière de succession *ab intestat* le partage des meubles et acquets mobiliers possédés en roture, les coutumes de la prévôté de Vimeu, comme celles de la sénéchaussée de Ponthieu, posaient d'une matière absolue le principe de l'indivisibilité de ce genre de succession. Le mensonge de St-Delys eut donc pour conséquence l'application d'un droit plus libéral.

M. Bouthors signale comme il l'a fait dans les précédentes notices, ce qu'il y a de saillant et de plus remarquable dans les statuts locaux de la prévôté; puis, à l'occasion des dispositions spéciales des coutumes de Saigneville et de la châtellenie de St-Valery, il se livre à un examen approfondi du droit de *lagan*.

Lagan vient de *laga*, vieux mot saxon qui signifie

loi, et de *an* mot celtique qui veut dire eau, *loi de l'eau*. Le lagan de la mer, *laganum maris*, est la loi qui règle le sort des objets trouvés flottants ou que la mer abandonne ou qui proviennent d'un navire échoué, de là trois sortes de lagan.

Quand les objets sont trouvés flottants et qu'on ignore à quel navire ils ont appartenu, celui qui les trouve en a la moitié, car sans le soin qu'il a pris de les recueillir, ces objets eussent été perdus ou portés sur un autre rivage; l'autre moitié appartient au seigneur qui est présumé propriétaire de tout ce qui nage ou flotte dans les limites de sa juridiction. — *Res fisci est ubique natat*.

Si ce sont des objets que la mer abandonne en se retirant, celui qui les trouve n'y a aucun droit : de même que les autres épaves terrestres, ces objets appartiennent en totalité au seigneur haut justicier qui en devient propriétaire incommutable, quand ils n'ont pas été réclamés dans l'an et jour de la découverte.

Après avoir ainsi résumé les dispositions de nos coutumes, M. Bouthors se demande comment et à quelle époque le droit de s'emparer d'un navire échoué a pu s'établir légalement dans les temps reculés de notre histoire. Il pense, comme M. Pardessus, qu'après le naufrage d'un navire, et alors que personne ne se présentait pour réclamer la cargaison, les biens qui le composaient devaient être considérés comme succession vacante, et devaient à ce titre appartenir au premier occupant.

En effet on s'emparait aussi bien des personnes que des biens des naufragés. Ainsi Harold, roi des anglo-saxons, fut enfermé, *sub pretextu naufragii*, dans la tour

qui porte son nom et dont on voit encore les ruines à St-Valery. Quelquefois on massacrait sans pitié ceux qui refusaient de payer une rançon.

Le droit de mettre à mort ou à rançon le naufragé n'a pu s'introduire dans toute l'Europe civilisée qu'à la suite des invasions, et il est vraisemblable que ce droit en France ne remonte pas plus haut que les ravages des Normands.

Selon M. Pardessus, le seul changement que l'établissement du système féodal fit subir à cet état de choses, fut de transférer aux seigneurs le droit que s'arrogeaient les habitans en jouissant en quelque sorte de compte à demi; du moins, il en fut ainsi, jusqu'à la fin du XII.e siècle, sur les côtes du Vimeu, du Marquenterre, du Boulonnais et de la Flandre. — Pour preuve, M. Bouthors cite deux chartes de 1191, extraites des archives municipales de la ville d'Amiens où l'on voit plusieurs hauts et puissants seigneurs de la Picardie faire, conjointement avec le roi Philippe-Auguste, remise pleine et entière du droit qu'ils avaient dans le lagan de la mer. Ce ne fut qu'en renonçant au bénéfice du partage que les seigneurs purent exiger des habitants un semblable sacrifice.

L'abolition du droit de bris et de naufrage était, à cette époque, impérieusement dictée par l'intérêt du commerce maritime des cités picardes, et il est remarquable que les 17 villes composant la hanse de Londres, se soient précisément trouvées sous la suzeraineté immédiate des seigneurs qui concoururent à l'abolition d'une coutume détestable.

Il n'existait plus au commencement du XVI.e siècle aucune trace du droit de lagan, aboli en 1190, et il

faut rendre cet honneur aux deux coutumes de Saigneville et de Berg-sur-mer, qu'elles avaient, dès avant l'ordonnance de 1543, introduit un système plus humain dans la législation maritime.

Parmi les mesures prises pour prévenir les abus du pillage des objets et de la spoliation des naufragés, il faut ranger en première ligne l'amende de 60 sols parisis qu'on appliquait au *coup de main garnie,* quand le theâtre du délit était le lieu que la mer couvre et découvre, par l'action régulière du flux et du reflux. Par cette disposition, on voulait protéger les naufragés au moment où ils atteignaient le rivage, contre ceux qui auraient la pensée d'user de violence pour s'emparer de leurs dépouilles. On désirait en outre empêcher que la découverte de quelques objets sur la plage ne fût une occasion de rixes sanglantes entre les personnes qui s'en disputaient la possession. Mais pour couper le mal dans sa racine, nos coutumes, dit en terminant M. Bouthors, investirent les seigneurs de la propriété des objets que la mer jette à la côte, elles en dépossédèrent les habitants.

MEMBRES ADMIS.

M. Escuyer, imprim.r à Compiègne.	Titulaire non résidant.
M. Darsy, notaire et licencié en droit à Gamaches.	id.
M. Daniel (Edouard), à Beauvais.	id.
M. l'abbé Cochet, aumônier du collége royal de Rouen.	Correspondant.
M. de Coussemaker, juge-de-paix à Bergues (Nord).	id.

OUVRAGES IMPRIMÉS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 1.er *trimestre* 1844.

1.° L'Institut, journal. N.os 96, 97, 98, 99. — 2° L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 113, 114, 115. — 3.° Bulletin de la société de l'histoire de France, n.° 12. — Notice sur les travaux de cette société depuis sa fondation jusqu'à la fin de 1843. — 4.° Bulletin de la commission historique du département du Nord, n.° 6. — 5.° Le Comte-Evêque, par M. Géraud. (Extraits de la bibliothèque de l'école de Chartres). in-8.° broc. — 6.° Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. V, liv. IV. — 7.° 1.° Notice sur la vie et les écrits de dom Guillaume Fillastre, bénédictin de Fécamp; 2.° Croisade monumentale en Normandie au XII.e siècle; 3.° Histoire communale du Tilleul, rédigée à l'aide du Terrier; 4.° Discours de réception à l'académie royale de Rouen; 5.° Fouilles du château Gaillard dans l'arrondissement du Hâvre, 5 broc. in-8°. par M. l'abbé Cochet. — 8.° Bydragen tot de Geschiedenis en oudheden van Drenthe, door M. J. de Wal. 1 vol. in-8.°; 2.° Oudherdkundige Kleinigheden medegedeeld door M. J. de Wal. broc. in-8.° — 9.° Archives historiques et littéraires du Nord de la France, tom IV, 4.° liv. — 10.° Mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville. 1841-1842-1843. 1 vol. in-8.° — 11.° Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de la ville de Cambrai et des autres villes du département du Nord, par M. de Coussemaker. 1 vol. in-8.° — 12.° Mémoires de la Société royale des sciences, des lettres et des arts de Lille, année 1841. 2 vol. in-8.° — 13° Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie, publiées par la Société royale d'agriculture de Lyon. tom VI, liv. 2, 3, 4. — 14.° Procès-verbal des délibérations prises par le conseil général du département de la Somme, pendant le cours de la session de 1843. — 15.° Mémoires de la Société royale d'émulation de Cambrai. 1 vol. in-8.°

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

1.° Par M. Petit, jardinier à Amiens, le scel en cuivre de Jehan de St.-Fuscien, trouvé à Henri-Ville. (XIV.e siècle.) — 2.° Par M. Dutry, marbrier à Amiens, un fragment de l'inscription votive d'Adrien Moinet, maître de la confrérie de Notre-Dame du Puy. — 3.° Par M. Alfred de Valois, propriétaire à Boves, deux statuettes égyptiennes en terre cuite, trouvées dans la grande pyramide de Chéops ; une tête en marbre blanc, trouvée sur l'acropolis à Athènes ; un fragment de mosaïque, trouvé à Tsour (l'ancienne Tyr) ; treize médailles grecques et romaines. — 4.° Par M. Mancel, ancien avoué à Amiens, un coin celtique en grès, trouvé à Argœuves, et une tuile romaine, trouvée au faubourg St.-Fuscien dans le jardin de M. Grimaux. — 5.° Par M. Lefebvre-Goze, maire de Béthencourt-Rivière, un vase gallo-romain à anse, terre blanche, trouvé dans le marais de cette commune. — 6.° Par M. Eug. Demarsy, substitut du Procureur du Roi à Doullens, un objet en bronze présentant la forme d'un animal et ayant dû servir de boîte ; il a été trouvé sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers, à Doullens.

OBJET ACHETÉ AVEC LA SUBVENTION MUNICIPALE.

Une coupe en poterie rouge, époque romaine, trouvée dans des fondations sur la place St.-Denis, à Amiens.

SOMMAIRE DES ARTICLES.

PAGE.



Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 2 Avril.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Maire d'Amiens, en date du 2 avril, annonçant que le conseil municipal a bien voulu accorder au Comité central, pour le musée d'antiquités, une somme de 600 fr., qui sera inscrite au budget des dépenses extraordinaires de 1841. (V. page 60 cette lettre et le rapport fait au conseil municipal.)

— M. De Cagny, membre-correspondant, curé d'Ennemain, informe de la découverte faite au lieu dit *Passilion*, à un kil. de Villers-Carbonnel : 1.° de la partie supérieure d'un casque en fer avec le sommet

en argent doré. 2.° D'une agraffe en argent doré et acier portant la figure d'un lion. 3.° D'un poignard damasquiné en argent. 4.° D'une épée large à deux tranchants et dont la poignée est en vermeil. Ces objets sont devenus la propriété de M. Danicourt de Péronne.

— M. De Grattier lit un rapport sur un mémoire de M. Ernest Breton, ayant pour titre : *des Antiquités de la ville d'Autun*.

Séance extraordinaire du 28 Avril.

M. Danicourt, de Péronne, envoie le dessin des objets trouvés à Passilion. Ces débris d'armures trouvés auprès d'un squelette, paraissent se rapporter à l'époque mérovingienne, et offrent une grande ressemblance avec ceux qui furent trouvés à Ebart et que possède le musée de la société.

— M. Labourt adresse la seconde partie de sa notice sur le Crotoy.

— M. Lavernier lit la 1.re partie d'un travail sur l'état de la ville d'Amiens de 1345 à 1382.

— La charte de 1209 et celle de 1225 ainsi que la charte d'éclaircissements de 1317, dit M. Lavernier, ne donnent aucun détail sur l'organisation municipale de la ville. On y voit bien l'action des mayeurs et des échevins, mais ce n'est que dans l'ancien *Coutumier de Picardie*, publié en 1840, par M. Marnier, qu'il nous faut rechercher l'élément d'où sortaient les officiers chargés de l'administration et de la comptabilité, leur qualification et leur nombre. L'examen du registre *F* des archives de la mairie, qui reproduit cette organi-

sation] de 1348 à 1382, a suggéré à l'auteur l'idée d'établir un tableau des bourgeois qui, dans cette période, ont rempli les fonctions de Mayeurs de la ville, d'Echevins du jour et du lendemain, de Prévôts, de Comptables et de Mayeurs de bannières, auquel il a joint deux listes, l'une dressée par fonction et par noms, l'autre par noms seulement. Ici viennent se placer les détails sur la nomination et les attributions de ces officiers à cette époque où le système municipal éprouva tant et de si graves modifications. Alors en effet les mayeurs de bannières, les chefs élus des corporations de marchands, d'ouvriers et de laboureurs cessèrent de concourir à l'élection des magistrats et des comptables, et, quelques années plus tard, ils furent supprimées par l'autorité royale.

Dans la deuxième partie, M. Lavernier s'est occupé des corporations qui avaient des Mayeurs de bannières. Le nombre n'était pas constant. L'état de 1360, le plus complet qui existe, le porte à 24, dont 22 avaient la nomination directe et sans partage de leurs maires, les deux autres étaient élus par l'échevinage, et cette exception avait lieu pour les Waidiers et les Taverniers, les deux classes qui figurent avec le plus de distinction dans le moyen-âge. Parlant des attributions de ces officiers qui nommaient la plus grande et la plus importante partie des administrateurs de la commune, régissaient les biens des bannières et vérifiaient les comptes, M. Lavernier les distingue des Eswars qui existaient simultanément et dont les fonctions, circonscrites dans une corporation, ne s'élevaient pas au-dessus de ce que pouvait exiger l'intérêt de la bonne foi et de la loyauté qui doivent régner dans le com-

merce. A eux appartenait le droit de dénonciation. Le droit de correction et de répression appartenait aux Mayeurs. Sous leur surveillance étaient placés les Eswars à la nomination desquels ils contribuaient. — Le rôle des Mayeurs de bannières n'était pas seulement municipal, ils participaient aussi, suivant l'auteur, au commandement militaire sous l'autorité de l'échevinage et des capitaines de la ville; c'étaient, en un mot, de véritables quarteniers. C'est qu'en effet ils dressaient la liste des jeunes gens qui devaient le service militaire, et pouvaient seuls commander cette milice bourgeoise toujours armée, qui les avait placés à sa tête. Un inventaire de l'artillerie le fortifie dans cette opinion conforme à ce principe de l'organisation germanique que confirme un dernier trait d'analogie, c'est qu'ils furent atteints du même coup qui frappa, en 1382, la prévôté des marchands et l'échevinage de Paris.

Après ces considérations générales sur les mairies à bannières, l'auteur s'occupe de la corporations des Taverniers, dont le nom avec celui des Waidiers figure si souvent le premier dans l'ordre des mairies. C'était dans ces corps que se répartissaient les bourgeois qui n'exerçaient point d'art mécanique, dont la fortune était indépendante, et qui n'avaient d'autres moyens de s'élever aux fonctions municipales qu'en s'aggrégeant à ces corporations. Aussi quand rien ici ne limitait le nombre de membres dont la richesse s'accroissait chaque jour, et qui se distinguaient par les lumières, au point d'être devenus un véritable corps d'éligibles, on ne s'étonnera point que le choix des mayeurs y ait été réglé par le même esprit qui avait voulu que deux

candidats à la place de Mayeur de la ville fussent présentés par l'échevinage sortant de fonction. A la suite de l'exposition de ces principes et de cette explication nouvelle du vote et de l'organisation de cet élément de notre municipalité, se placent quelques recherches piquantes sur ce qu'était le commerce de vin à cette époque où les gens d'église ne dédaignaient point d'y prendre part, puisque le corps municipal classait parmi les Taverniers publics, les Jacobins et les Cordeliers qui, dans leurs couvents, vendaient du vin à *broque*, c'est-à-dire en détail. M. Lavernier nous conduit alors à travers le *burgus* où il montre pour 1800 maisons 97 tavernes, portant enseigne. C'était autant d'entrepôts, comme le prouvent encore les vastes caves des quartiers St.-Martin. L'auteur nous fait assister aux distributions de vin faites par le corps-de-ville, qui avait son *maître des présents* et ses quatre *sergents des kannes*, ou bien au banquet des corporations, restes des usages de l'ancienne ghilde germanique. On aura une idée de l'importance de ce commerce en voyant que l'aide sur le vin produisait une somme que nous pouvons évaluer à 58,670 francs, et l'on jugera de l'influence que pouvait dès-lors exercer sur l'administration la corporation des Taverniers.

— M. Hardouin fait une communication verbale sur l'état de l'église de Berteaucourt, l'une des plus anciennes et des plus curieuses du département, et qui demande d'urgentes réparations. Il informe qu'une souscription, faite par les habitants, a fourni une somme de 800 fr. environ. Il appelle également l'attention sur l'église de Dommartin. Une note transmise au sujet de cette église, a été suivie immédiatement d'un rapport

à M. le Préfet qui a lui-même écrit aussitôt à M. l'Architecte du département.

Séance ordinaire du 12 Mai.

M. Bouthors informe qu'il a reçu de M. Geraud, membre-correspondant, une copie de la coutume d'Amiens, signée par les trois Etats de la ville, en 1507, faite sur le manuscrit conservé à la bibliothèque royale.

— M. Lavernier, après avoir succinctement rappelé les peines infligées au crime de bestialité par le Lévitique, le Vedam des Indiens et les anciennes lois d'Angleterre, donne lecture d'une sentence prononcée par l'échevinage d'Amiens, le 13 août 1470, qui condamne un homme convaincu d'avoir eu un commerce criminel avec une jument, à être brûlé vif avec elle. Après quelques réflexions sur cette sentence, M. Lavernier donne, d'après un ancien registre aux comptes de la ville, le détail de la dépense que cette exécution a entraînée.

— Le même membre donne lecture d'un mémoire dans lequel il fait connaître la part prise par la ville d'Amiens, au siége d'Arras, en 1414, par Charles VI, contre le duc de Bourgogne qui était maître de la ville. Il prouve par des extraits qu'il donne des livres aux comptes de l'échevinage, que des habitants d'Amiens, aidés des deniers municipaux, sont allés à ce siége. En outre les Mayeurs d'Amiens ont envoyé au service du roi des vivres, des maçons, des manouvriers, des tentes, dont une fut prêtée à monseigneur le Bailly et deux au duc d'Orléans.

— M. Garnier lit un rapport sur un ouvrage de

M. Duvivier, de Nevers, ayant pour titre : *Notice sur les Amognes*.

— Il est donné lecture de rapports de MM. Graves et Danjou et d'une lettre de M. Hamel. (Voir Comité de Beauvais, séance du 15 mars.)

— M. Lavernier donne lecture d'une note extraite d'un rapport de M. Janvier, à l'occasion d'un procès entre le chapitre et la ville d'Amiens, en 1785, au sujet de la seigneurie des eaux de la Somme. L'auteur du rapport établit, contrairement aux prétentions du chapitre, que la charte de Philippe-Auguste, de 1185, n'avait point réservé à l'évêque cette seigneurie.

— Quant à la publication des coutumes locales, le comité décide qu'un exemplaire sera adressé à chacun des membres titulaires résidants et non résidants et que cette concession ne s'étendra point aux membres élus après la présente séance.

Séance ordinaire du 10 Juin.

La société fixe au dimanche, 11 juillet, la séance générale, à dix heures précises du matin, dans la salle des Feuillants. Sur la proposition d'un membre, elle décide qu'il y aura séance publique le même jour, à deux heures de relevée, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville.

— M. Dorbis lit une lettre de Henri III, datée de Blois, 17 mars 1581, et adressée à M. de Fresnoy. Il lui exprime le regret de voir son peuple opprimé par des levées faites sans son ordre et lui ordonne de courir sus les exacteurs, dès qu'il en recevra l'ordre du sieur de Crèvecœur, lieutenant de Picardie.

— Il lit encore une lettre de Henri IV, datée d'Etampes, 15 juillet 1589, écrite au même, pour l'engager à communiquer avec Villencourt, gouverneur de Doullens, et l'assure qu'il recevra et gratifiera son frère qui faisait partie de la compagnie de Saveuse ; il ajoute qu'après la réduction de Paris, qu'il regarde comme prochaine, il est résolu de pardonner à peu de monde.

— M. Garnier, qui donne quelques détails sur la situation de Doullens, à cette époque, est engagé à rédiger une petite notice qui précédera la publication de ces deux lettres, que M. Dorbis a trouvées dans une liasse des archives de la préfecture.

— M. Lavernier lit une sentence de l'échevinage du 12 décembre 1468, refusant l'exemption de charges que réclamaient les cordiers, parce qu'ils livraient sans rémunération les cordes dont la justice avait besoin.

— Il donne ensuite lecture d'un mémoire sur la part qu'a prise au siége de Rouen, en 1418, la ville d'Amiens, dans laquelle une croisade était prêchée contre les Anglais par le célèbre moine Eustache de Pavilly. L'examen des livres aux comptes ont fourni à M. Lavernier les éléments de ce mémoire.

— La société entend ensuite un mémoire de M. l'abbé Santerre, membre-correspondant, sur un tombeau gaulois où se trouvaient des ossements de cheval mêlés à des ossements humains. Après avoir démontré que les Gaulois ont adoré le soleil et lui ont immolé des chevaux, M. Santerre conclut : 1.° que c'est à tort que l'on voudrait toujours considérer comme les restes d'un objet cher enfermé dans la tombe ce qui

peut n'avoir été qu'un reste de sacrifice ; 2.° que beaucoup de grottes regardées comme des tombelles pourraient bien n'être destinées qu'à recevoir les ossements des victimes ; 3.° que ces deux systèmes ont pu même simultanément exister, quoique au fond, fort distincts.

La société entend avec intérêt ce travail plein d'érudition et décide qu'il sera imprimé dans le cinquième volume de ses mémoires.

Séance extraordinaire du 23 Juin.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du comité de Beauvais du 27 mai.

— M. Bouthors donne lecture de la fin du mémoire analysé en partie dans le bulletin, n.° 1.er, page 7. Cette suite de son introduction est consacrée, comme il l'avait annoncé, à des notions historiques sur la commune d'Amiens et sur ses institutions coutumières de 1209 à 1507. L'auteur commence par quelques détails sur l'organisation municipale d'Amiens, l'élection des mayeurs, des échevins, des officiers chargés de l'administration des deniers publics, des syndics ou maieurs de bannières, des corporations d'arts et de métiers, en dehors desquelles nul habitant n'est, à proprement parler, bourgeois ou citoyen, et des vicissitudes diverses subies par cette organisation où dominaient presqu'exclusivement, vers la fin, des tendances purement démocratiques. Il renvoie du reste pour les développements et les preuves que comporte un sujet aussi important, au mémoire spécial que doit y consacrer M. Lavernier, qui a été son collaborateur pour cette partie de ses recherches (1).

(1) V. ci-dessus analyse du travail de M. Lavernier.

M. Bouthors, après avoir ainsi signalé les divers faits propres à révéler l'esprit des institutions coutumières d'Amiens, expose rapidement leur théorie.— La commune proprement dite, l'échevinage, la prévôté, forment la triple sphère qu'il faut parcourir.— Il ne faut point toujours identifier, dit-il, la commune, corps politique, avec la municipalité, juridiction indépendante ou associée à la juridiction soit royale, soit seigneuriale. Elle est elle-même parfois distincte de l'échevinage qui, sous ce dernier rapport, n'est qu'une continuation de l'ancien scabinat. A Amiens où la commune réunissait en elle le pouvoir administratif et judiciaire, l'échevinage se composait des mêmes éléments que la municipalité, mais il se confondait avec elle plutôt encore dans les personnes que dans les attributions. — Dans d'autres villes, à Corbie, par exemple, cette confusion n'existait pas.

La juridiction communale d'Amiens avait, ajoute M. Bouthors, la connaissance et le jugement de toutes les causes civiles relatives à la propriété ou à la possession des héritages de son territoire, autres que les héritages féodaux; à la vente ou à l'achat des marchandises; à l'exécution des traités faits au comptant. — Elle connaissait et jugeait aussi tous les délits et tous les crimes autres que l'assassinat et le rapt, cas réservés à la justice du roi. Les mots *connaissance* et *jugement* ont du reste, dit-il, un sens dont la portée ne peut être bien appréciée qu'en se plaçant au point de vue des mœurs du XIII.e siècle. Le pouvoir de juger n'entraine point toujours celui d'instruire et réciproquement. M. Bouthors cite à cet égard plusieurs exemples. Un tel état de choses entraînait entre les deux juridictions

communale et royale, des rapports tellement fréquents et une telle indivisibilité d'action, qu'elles tendaient par la nature même des choses à se confondre en un seul pouvoir judiciaire. C'est ce qui arriva sur la fin du XIII.e siècle par la réunion de la prévôté à la commune.

M. Bouthors fait encore observer que la charte de 1209 qui n'a fait, très-probablement, que reproduire les dispositions principales de la charte originaire de 1113, ne donne qu'une idée fort imparfaite des lois civiles d'Amiens. Les *anciens usages*, publiés en 1840, par M. Marnier, sont beaucoup plus explicites.

Il rappelle le *rôle* important que joue, dans l'administration communale, le *rôle* d'*asseurement*, garantie exigée pour prévenir le trouble à la paix publique, et, comme tel, sauve-garde contre les guerres privées, les attentats, les représailles, les désordres enfin inséparables des mœurs du temps.

L'histoire de la cession de la prévôté à la commune, des procès et des tribulations dont elle fut la source, fournit ensuite à l'auteur de curieux détails. — Baillée en 1292 à ferme perpétuelle (car elle ne pouvait être aliénée puisqu'elle constituait un droit régalien), la prévôté devint presqu'aussitôt le sujet d'une véritable persécution qui mit en péril les anciens comme les nouveaux privilèges de la commune. Sous prétexte de rebellion et de désobéissanee, Philippe-le-Bel fit saisir la commune et la prévôté et ne consentit, qu'en 1307, main-levée de cette saisie en tant seulement qu'elle frappait la commune. — En 1311, arrêt du parlement qui repousse l'opposition du vidame et de l'évêque à la possession de la prévôté par les bourgeois. — En

1332, nouvelle saisie, suivie, en 1337, d'une seconde restitution à prix d'argent, par Philippe de Valois. — L'expédient était tellement profitable qu'il fut renouvelé sous les règnes de Jean et de son successeur; mais, cette fois, la commune fut assez heureuse pour triompher. Au commencement du XVI.e siècle la persécution recommença. Elle appuyait en vain des titres les plus authentiques sa juridiction et ses priviléges. L'esprit cauteleux et subtil des conseillers de la couronne trouvait toujours sur ce point matière à doutes et à contestations. Le lieutenant du bailliage St.-Delys, en particulier, ne cessait de susciter à la municipalité des embarras et des procès que des intrigues de cour finissaient toujours par évincer. C'est ainsi que la demande d'un édit royal déterminant les anciens privilèges de la ville et de la prévòté, d'abord favorablement accueillie, devint le signal d'une opposition du bailli. Sur quoi arrêt du grand conseil prescrivant une enquête à l'effet de vérifier si la prétention de la commune portait ou non atteinte à la juridiction de ce bailli. Puis tout-à-coup conflit élevé par le procureur-général au parlement et arrêt portant interdiction au maieur d'aller plus avant sur la réclamation d'un édit.

Telle était la position des parties lorsqu'eût lieu, le 2 octobre 1507, l'assemblée des trois états du bailliage pour la vérification des coutumes. Lorsque furent présentées celle *de la ville, loy échevinage et prévôté d'Amiens*, le lieutenant St.-Delys exigea que la coutume de la prévôté fut distinguée. — Incident. L'échevinage résiste. Il consent ensuite, sur l'avis des commissaires royaux, Carmione et Besançon, à retrancher de son cahier tout ce qui concernait les privilèges de la com-

mune, mais malgré ce retranchement qui ôtait tout prétexte à l'opposition, les coutumes ne furent définitivement approuvées qu'en 1513.

— Lecture est faite d'une notice de M. l'abbé Corblet, sur les monumens religieux de la ville de Roye. l'église St.-Pierre occupe la plus grande partie de ce mémoire. Les églises détruites y sont simplement mentionnées à l'exception de celle des Cordeliers dont il donne un dessin d'après les manuscrits de M. de Corcelles, et de la collégiale de St.-Florent, fondée en 990, dont il esquisse l'histoire.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 15 Mars. — M. Graves lit, au nom de la commission du musée, un rapport d'où il résulte que le catalogue s'est accru de 34 articles, tous dus à la générosité des membres de la société et des citoyens, et provoqués par l'intérêt réel qui continue de s'attacher à cette création. — L'époque celtique est représentée dans cette série par quatre de ces instruments en pierre que l'on regarde généralement comme des hâches, des coins ou des casse-têtes. — L'époque romaine par des tuiles, un fragment d'entablement, un sarcophage, des médailles trouvés dans le pays, et un fragment de marbre de Pompeïa — Le moyen-âge par plusieurs châpiteaux, le soubassement d'une niche, plusieurs statues et quelques médailles.

— Le rapporteur informe que M. le Maire a mis à la disposition du comité un local provisoire rue du *Franc-Mûrier*.

— M. Danjou lit, au nom de la commission des

titres et documents historiques, un rapport sur la classification des pièces. (V. pag. 69.)

— M. le directeur lit une lettre de M. Hamel accompagnant l'envoi d'un fragment de l'orgue de Gonesse, construit en 1508. (V. pag. 64.)

Séance du 19 *Avril.*— M. Hamel annonce qu'il a en sa possession la copie d'un plan, fait vers 1700, d'un temple de Bacchus qui existait au Mont-Capron et dont on pourrait retrouver les vestiges.

— M. Danjou a vu dans la bibliothèque de M.e Le Caron de Troussures, une copie du même plan et un plan sans date de l'ancienne enceinte de Beauvais.

— Le directeur nomme une commission composée de MM. Danjou, Turodin, Hamel, Landon, Woillez chargée d'aviser au moyen de conserver provisoirement les sculptures des portes de la cathédrale, de dresser un devis des dépenses qu'entraînerait la restauration, et un mémoire qui serait envoyé à M. Mérimée, en sollicitant, par son entremise, auprès du ministère, les fonds nécessaires.

— M. Le Mareschal lit un rapport, au nom de la commission des titres, sur les manuscrits relatifs à l'histoire, qui se trouvent dans la bibliothèque de M. Borel de Brétizel, dans une autre bibliothèque et dans les archives des hospices de Beauvais. Il termine en annonçant que M.e Le Caron a bien voulu ouvrir sa bibliothèque aux explorations du Comité.

Séance du 17 *Mai.* — M. Danjou annonce, au nom de la commission pour la restauration des portes de

la cathédrale, qu'un devis a été dressé par M. Landon et transmis au Ministre par M. le Préfet.

— M. Woillez exprime le désir de voir une commission nommée pour sauver et conserver par le dessin les derniers vestiges de l'ancienne cité de Beauvais. Cette commission est nommée et prendra le nom de commission des monuments.

— Sur la demande de M. Graves, quatre membres sont adjoints à la commission du musée.

— M. l'abbé Barraud lit une notice sur un morceau de parchemin couvert de caractères hébreux donné au musée par M. Hamel. Il rappelle l'usage où sont les Juifs d'écrire sur de petites bandes de parchemin qui servaient de talisman quelques passages de la Bible. La bande offerte par M. Hamel contient les versets 4 à 9 du 4.e chapitre et 13 à 21 du 11.e chapitre du deutéronome.

— M. Delacour, de la commission des titres, lit un bulletin relatif à un manuscrit légué à la bibliothèque du tribunal, par M. Le Caron, son ancien président, intitulé : *Coutumes de Beauvaisis, par messire Philippe de Beaumanoir, bailly de Clermont en Beauvaisis*, mss. dont on fixe la date à 1315, d'après une formule de procuration qui s'y trouve insérée. Le texte, dit M. Delacour, est de beaucoup supérieur à l'édition publiée en 1690.

— M. Danjou annonce que M. de Vadancourt s'occupe du dépouillement d'un manuscrit de Nully.

LETTRE de M. le Maire de la ville d'Amiens, à la Société des Antiquaires de Picardie.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser, avec copie du rapport que j'ai fait au conseil municipal, le 11 mars dernier, en faveur du Musée fondé à Amiens, sous le titre de Musée communal et départemental, par la Société des Antiquaires de Picardie, une expédition de la délibération du 31 du même mois, par laquelle le Conseil a accordé, sur ma demande et d'après la proposition d'une commission spéciale, une subvention de 600 francs à cet établissement. Je m'estime infiniment heureux, Monsieur le Président, d'avoir à vous transmettre ce témoignage de sympathie pour les utiles travaux de la société. Vous remarquerez qu'avant d'ordonnancer la somme votée, je dois inviter la Société à déclarer si les quatre articles compris dans le rapport qui précède la délibération du 31 mars, pour fixer les conditions d'existence du Musée d'Antiquités, expriment bien exactement ces conditions.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien appeler l'attention de MM. vos collègues sur ce point et de me faire parvenir la nouvelle déclaration que le Conseil Municipal demande.

RAPPORT FAIT AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS.

Une Commission fait, par l'organe d'un de ses membres, le Rapport suivant sur la Subvention demandée pour le Musée d'Antiquités.

MESSIEURS,

M. le Maire vous a proposé d'allouer une subvention

de 600 fr. pour concourir à l'accroissemen du Musée d'Antiquités fondé à Amiens par les soins de la Société des Antiquaires de Picardie. La Commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de cette proposition a dû rechercher d'abord quels sont, relativement au Musée d'Antiquités, les droits de la ville, et dans cette route elle avait été précédée par M. le Maire, dont les questions par lui faites à la Société des Antiquaires ont donné, sous la date du 22 février dernier, une délibération fort explicite sur cet objet. Des statuts et réglements de la Société, et aussi de la délibération précitée, résultent positivement les points suivants :

1.° Le Musée d'Antiquités est un établissement départemental et communal. — 2.° Il est irrévocablement et à toujours établi à Amiens, dans le local communal qu'il occupe maintenant, à moins que l'administration ne juge à propos de le transférer dans un édifice communal plus convenable à cette destination.— 3.° La Société des Antiquaires de Picardie ne se considère que comme conservatrice de ce Musée, à la garde et à l'accroissement duquel elle consacrera tous ses efforts, sans prétendre, ni comme Société, ni au nom d'aucun de ses membres, aucun droit de propriété sur les objets qui composent le Musée, ni sur aucun d'eux de quelque part qu'ils viennent.— 4.° Les dons faits au Musée de la Société des Antiquaires ou par toute autre personne ou corporation sont irrévocables, et, par conséquent, l'existence d'un Musée est indépendante de celle de la Société des Antiquaires, en ce sens que si celle-ci, par une cause quelconque, venait à cesser d'exister, le Musée n'en subsisterait pas moins avec cette qualité départemental et communal. Tel est, Messieurs,

nous le pensons du moins, le résumé exact des statuts et délibération sus-énoncés, en ce qui concerne l'existence et la perpétuité du Musée d'Antiquités. Au surplus, pour être plus certain qu'il n'y a pas d'erreur, M. le Maire sera prié de transmettre les quatre paragraphes précédents à la Société, en l'invitant à délibérer sur leur contenu et à déclarer si c'est bien ainsi qu'elle comprend les conditions d'existence du Musée. S'il en est ainsi, vous comprenez parfaitement, Messieurs, que les sommes par vous votées pour l'augmentation de ce Musée, profiteront en réalité à un établissement communal. Ce sont vos propres richesses artistiques que vous augmenterez par ce vote. L'importance d'un Musée d'Antiquités ne peut être sérieusement contestée. De semblables collections existent déjà dans des villes même moins importantes que la nôtre, et contribuent à y attirer les étrangers, en même temps qu'elles recommandent ces cités à l'estime des savants. C'est par de tels établissements que les villes se distinguent et ajoutent à leur célébrité, et les administrateurs d'une ville ne doivent pas être moins jaloux de son honneur que les hommes en particulier ne le sont de leur propre considération.

La somme de 600 francs qui vous est demandée est d'ailleurs si minime que ce chiffre n'admet aucune discussion et que nous devons simplement vous proposer de l'allouer. Vous seconderez ainsi, au profit de la ville, le zèle constant, les effort éclairés d'une Société qui mérite déjà la reconnaissance de tous les amis des recherches historiques, et qui certes obtiendra la vôtre en particulier, puisqu'elle aura doté la ville d'un nouvel établissement qui contribuera à sa gloire littéraire

et scientifique. Quelleque soit votre confiance dans le bon emploi de ces 600 francs alloués à la Société des Antiquaires, vous devez cependant, Messieurs, conserver à M. le Maire et à vous les moyens de vérifier si cet emploi a été fait conformément à vos vues. La Société des Antiquaires ne s'occupe pas seulement de l'établissement d'un Musée : elle publie des volumes de mémoires, qui déjà lui ont assuré une belle place parmi les associations vouées aux mêmes travaux : elle a d'ailleurs des dépenses d'administration et ce n'est ni pour subvenir à ses dépenses, ni pour faciliter ses publications que la Société vous demande une subvention. Il est bien entendu qu'elle sera exclusivement consacrée à enrichir le Musée, et nous désirons que le compte de cette dépense soit rendu par la Société, au moyen d'un tableau qu'elle remettra à M. le Maire des acquisitions faites avec la subvention municipale.

Si vous admettez ces idées, votre commission vous propose le projet de délibération suivant : 1.° Une subvention de 600 francs uniquement destinée à l'acquisition d'objets propres à accroître le musée d'antiquités, est allouée à la société des antiquaires de Picardie ; — 2.° Cette somme sera imputable sur le fonds des dépenses imprévues de 1841. — 3.° La Société rendra compte à M. le Maire de l'emploi de cette somme, en lui transmettant la liste des objets achetés avec le prix d'acquisition de chacun d'eux. — 4.° Le compte-rendu de l'emploi des subventions déjà votées sera une pièce nécessaire à l'appui de toute nouvelle demande de subvention pour le même objet, faite soit dans les budgets ordinaire et supplémentaire, soit sur les fonds des dépenses imprévues.— 5.° Avant d'ordonnancer la somme

votée aujourd'hui, M. le Maire invitera la Société des Antiquaires de Picardie à déclarer si les quatre articles compris au présent rapport, pour fixer les conditions d'existence du Musée d'Antiquités, expriment bien exactement ces conditions.

(Le Conseil adopte les conclusions du rapport.)

LETTRE écrite par M. HAMEL-PAIN, *juge à Beauvais, accompagnant l'envoi d'un fragment de l'orgue de Gonesse, construit en* 1508.

L'influence que l'orgue a dû exercer sur la musique, sa forme monumentale qui en fait un des plus riches ornements de nos temples, sa destination qui l'associe aux plus augustes cérémonies de notre religion, rendent ce magnifique instrument digne de l'attention et des études des archéologues. Son origine se perd dans la nuit des temps et son histoire, jusqu'au 15.ᵉ siècle, est couverte d'une obscurité si grande qu'on ne saurait la pénétrer.

Si l'on en croit les historiens, l'orgue remonterait à une haute antiquité. Ctésibius, mathématicien d'Alexandrie, qui vivait 120 ans avant J.-C., appliquant à l'orgue les connaissances qu'il avait dans l'hydrodynamique, aurait construit le premier orgue hydraulique, et un passage curieux de Guillaume de Malmesbury, qui vivait au 12.ᵉ siècle, semble indiquer clairement que l'usage de la vapeur était connu à cette époque et qu'on savait l'appliquer à des machines d'une grande complication. Cet historien dit, en parlant d'un orgue dont on se servait encore dans une église d'Angleterre : *Extant etiam apud illam ecclesiam organa hydraulica, ubi mirum in modum aquæ calefactæ violentia, ventus*

emergens implet concavitatem barbiti et per multiforatiles transitus œneœ fistulœ modulatos clamores emittunt.

Malgré ces documents, l'orgue hydraulique est un mystère pour nous, et les commentateurs qui ont voulu expliquer le mécanisme de cet instrument, n'ont fait qu'augmenter les ténèbres dont il est enveloppé.

Quoique l'on rapporte l invention de l'orgue pneumatique au 8.e siècle, il paraît avoir été connu dès le 5.e, et même il aurait été porté à un haut degré de perfection dès cette époque, si l'on en juge d'après les expressions de l'empereur Julien. « Je vois ici, dit-» il, une tout autre espèce de tuyaux; ils ont pris » racine dans un sol de bronze. Leurs sons bruyants » ne sont point produits par notre souffle, mais le » vent s'élançant d'un antre formé de peau de tau-» reau pénètre dans tous les conduits, tandis qu'un » artiste promène ses *doigts* habiles sur les touches qui » y correspondent. »

L'orgue que fit construire Louis-le-Débonnaire, à Aix-la-Chapelle, au 8.e siècle, était d'une harmonie si ravissante qu'une femme perdit la vie dans les transports qu'elle lui causa,

Dulce melos tantum vanos deludere mentes
Cœpit, ut una suis decidens sensibus ipsam
Fœmina perdiderit vocum dulcedine vitam
Strabus Walafrid.

Selon le père Mersène, il aurait existé dans le 17.e siècle des orgues dans lesquels il y aurait eu des tuyaux qui faisaient entendre les diverses voyelles et qui prononçaient des syllabes.

Si l'on rapproche de ces diverses descriptions celle de l'orgue de Wesminster, au 10.e siècle, lequel orgue

avait, pour faire parler 400 tuyaux, 26 soufflets que 70 hommes bien vigoureux avaient bien de la peine à mettre en mouvement :

Bisseni supra socientur in ordine folles,
Inferiusque jacent quatuor atque decem
Quas agitant validi septuaginta viri
Brachia moventes, multo et sudore madentes.

Si l'ancien orgue de Magdebourg n'avait qu'un clavier de 16 touches de 3 pouces de large chacune et qu'il ait subsisté pendant plus de 300 ans dans cet état ;

Si, en 1615, les soufflets de l'orgue d'Habberstat étaient encore foulés par les pieds des hommes qui montaient alternativement sur l'un et sur l'autre, ainsi qu'on le voit dans une figure de l'ouvrage de *Prætorius ;*

Enfin, si l'on se reporte aux dessins grossiers qui nous retracent les anciennes orgues et notamment aux bas-reliefs qui existent à Arles et sur l'obélisque de Théodore à Constantinople, on verra qu'il n'y a que contradiction sur cette matière et qu'il n'en résulte que doute et incertitude.

Ces réflexions sur l'insuffisance des renseignemens que l'on pourrait puiser dans les auteurs qui ont écrit sur 'orgue, font sentir tout le prix que l'on doit attacher aux rares débris que le moyen-âge nous a laissés de ces instruments, et le besoin de les conserver dans nos musés, où ils seront à l'abri de la destruction totale dont ils sont menacés dans nos églises.

Le fragment que j'offre à la société archéologique, est un morceau de tuyau de l'*ut* de 8 pieds de l'orgue de Gonessc. Il est peint et enrichi d'ornements dorés.

Cet orgue, qui porte la date de 1508, a subi de

nombreuses réparations, presque toutes assez mal entendues, et, depuis la dernière, qui a eu lieu cette année, il ne reste plus de l'ancien instrument qu'une partie de sa forme extérieure.

Dans l'origine, il n'avait qu'un seul corps de buffet formant une plate face, divisée par quelques montants de hauteur inégale, selon ce qu'exigeait la longueur des tuyaux en montre, dont les plus grands étaient de huits pieds. Au milieu était un second rang de tuyaux plus petits que ceux qui étaient au-dessous, et ils appartenaient sans doute à un jeu de récit, dont le sommier sert maintenant de porte dans les combles de l'église. Ce sommier est à gravures entaillées dans un seul morceau de bois. Ce débris n'est pas sans intérêt.

Le buffet de l'orgue n'avait guère que deux pieds de profondeur, de sorte que lorsqu'on a voulu augmenter l'étendue et le nombre des jeux, on a été obligé de couper les panneaux de derrière afin de pouvoir y placer un sommier plus large que l'ancien. Ce nouveau sommier est à gravures étroites et il manque d'épaisseur. Il est d'ailleurs assez mal travaillé.

L'inspection de cette pièce fait naître une réflexion, c'est que bien que les sciences mathématiques fussent alors assez avancées, tandis que les sciences physiques étaient encore dans l'enfance, on serait porté à croire tout le contraire en examinant les anciennes orgues. Tout ce qui tient aux calculs y semble négligé et même ignoré, mais pour ce qui concerne la physique, la pratique avait devancé la science. Galilée et Daniel Bernouilli n'avaient point encore expliqué la théorie du son ni les rapports des corps sonores, et déjà tous les

phénomènes acoustiques étaient connus. Les *cornets* et les *mistures* avaient mis en évidence la belle expérience que s'est attribuée le célèbre Tartini, sur les sons résultants des vibrations coïncidentes.

A l'époque où l'on a placé le sommier dont je viens de parler, on a élargi la devanture de l'orgue par l'addition de deux aîles et l'on a mis en avant un petit buffet ou positif qui n'est nullement en rapport avec le reste de l'instrument. Enfin on avait recouvert le tout d'une grossière peinture d'un rouge-brun. Mais il restait encore sous la tribune, construite en encorbellement et à pans coupés, d'anciennes peintures représentant des anges jouant des instruments en usage à cette époque et parmi lesquels on reconnait des trombonnes tels que ceux dont on fait usage à présent.

En 1838, de nouvelles réparations étant devenues indispensables, le curé, guidé par un zèle éclairé et par les conseils de M. Destores, architecte et membre du conseil de fabrique, fit une demande au ministère pour obtenir les fonds nécéssaires aux travaux projetés. Une députation d'un des comités historiques, composée de MM. Bottée de Toulmon et Albert Lenoir alla visiter l'instrument. Elle le trouva remarquable par son ancienneté, sa forme et les curieuses peintures dont il est orné. Elle fit un rapport favorable à la demande, mais les fonds n'arrivèrent pas et l'on fut obligé d'entreprendre la réparation avec les seules et faibles ressources de la paroisse.

M. Destores découvrit, sous la teinte uniforme du buffet, des dorures et des peintures analogues à celles de la tribune, mais elles étaient trop endommagées pour qu'il fut possible de les restaurer; il les copia

exactement et les fit reproduire à neuf sur tout l'ex térieur de l'instrument.

Il en fut de même de la montre. Elle était trop oxidée pour être réparée. On en fit une neuve que l'on orna comme l'ancienne et celle-ci fut mise à la fonte, sauf le seul morceau que j'en ai pu sauver en allant visiter les ateliers du facteur.

L'intérieur de l'instrument ne présentant plus d'intérêt sous aucun rapport, je bornerai ici la description que j'ai cru utile de joindre à l'envoi du seul reste authentique de l'un des orgues les plus anciens qui existent en France.

RAPPORT fait par M. DANJOU, *au nom de la Commission des titres et documents historiques.*

MESSIEURS,

La commission que vous avez chargée de dresser le catalogue de tous les ouvrages relatifs à l'histoire de la contrée que nous habitons, a pensé que l'un de ses premiers soins devait être d'adopter dans son travail un système de classification qui permit de mettre un ordre méthodique dans l'état que nous devons dresser.

Pour atteindre ce but, nous avons jugé nécessaire de partager d'abord cet état en deux parties prncipales, dont l'une comprendra les ouvrages relatifs à l'histoire générale dans lesquels se trouvent des documents applicables à la contrée qui fait l'objet direct de nos travaux, et dont l'autre se composera exclusivement des ouvrages écrits spécialement sur cette contrée.

Nous avons ensuite subdivisé chacune de ces parties principales en autant de divisions secondaires que l'exi-

geait la nature des matières traitées dans les divers ouvrages et que nous l'indiquaient souvent les écrits et documents dont nous avons déjà reconnu l'existence.

Le catalogue aurait pour titre général : *Catalogue de tous les ouvrages et documents imprimés ou manuscrits, relatifs à l'histoire de la Picardie, du Beauvaisis et des pays compris dans le département de l'Oise.*

Malgré la position spéciale que nous donne le titre de comité local de Beauvais, notre affiliation à la société des antiquaires de Picardie nous a déterminés à ne point circonscrire nos recherches dans l'étendue de l'arrondissement de Beauvais et même du département de l'Oise, parce que nous avons pensé que sans avoir pour mission directe l'étude de l'histoire de la Picardie, nous ne devions négliger aucun des documents relatifs à cette ancienne province dont nous pourrions signaler l'existence. Un simple arrondissement administratif était une circonscription trop récente et trop étrangère aux données de l'histoire pour pouvoir être adoptée par nous comme limitative de nos travaux. Nous ne devions même pas nous renfermer par notre titre dans l'étude de l'histoire du département de l'Oise, puisque indépendamment de l'inconvénient qu'il y aurait eu à prendre pour base de travaux archéologiques une circonscription administrative toute récente, nous aurions semblé exclure par cette désignation les ouvrages relatifs à la portion de la Picardie qui ne font point partie du département de l'Oise. D'un autre côté, les anciennes divisions territoriales du pays que nous habitons ne se rapportent pas exclusivement à la Picardie, qui forme l'objet principal des études de la société des antiquaires d'Amiens, puisque le département de l'Oise

contient, indépendamment d'une partie de la Picardie, des portions importantes de l'Ile de France, de la Normandie, du Valois, du Vexin. Il faut aussi remarquer que le Beauvaisis, sur lequel notre attention doit se porter d'une manière toute particulière, s'étendait, notamment du côté de Gournay, sur des portions de territoire qui n'appartiennent point au département de l'Oise. L'intérêt que présente pour nous l'histoire de toutes ces localités ne nous permettait pas de nous circonscrire dans des limites trop strictement déterminées. Nous avons cru, d'après ces considérations, devoir adopter le titre général que nous soumettons à votre approbation.

La première partie serait intitulée : *Histoire générale dans ses rapports avec l'histoire de la Picardie et du pays compris dans le département de l'Oise.* Nous placerons, dans cette première partie, plusieurs ouvrages importans pour l'étude de notre histoire locale, quoiqu'ils aient par eux-mêmes un objet moins restreint. Tels sont certains ouvrages de bibliographie ou d'histoire qu'il nous paraît indispensable de consulter si l'on veut ne rien négliger dans les travaux qui peuvent jeter quelque lumière sur notre histoire locale. Nous nous bornerons à citer ici comme exemples la bibliothèque de la France du P. Lelong et le Gallia Christiana, cette œuvre remarquable de la patiente et laborieuse érudition des Bénédictains de St.-Maur.

Cette première partie se subdivise ainsi naturellement en quatre titres : *bibliographie*, *géographie*, *chronologie*, *histoire proprement dite*. Nous porterons dans chacune de ces divisions tous les ouvrages dont nous constaterons l'existence et qui contiendraient des no-

tions soit générales, soit spéciales sur l'histoire de notre contrée.

La deuxième partie aurait pour titre : *Histoire de la contrée et de ses divisions.* Nous avons cru pouvoir adopter ce titre un peu vague, mais déterminé d'avance par le titre général du catalogue.

Ces bases arrêtées, nous avons cru devoir réunir, sous le titre 1.er, les notions relatives à la contrée en général ; sauf à faire ensuite autant de titres spéciaux qu'elle contient de subdivisions géographiques.

Ce 1.er titre se divisera en deux chapitres, l'un consacré à la géographie locale, le second à l'histoire proprement dite. C'est dans le premier de ces deux chapitres que trouveront place les précieux travaux sur la statistique départementale, dont le mérite est si généralement et si justement apprécié.

Le titre 2.e aura pour objet l'histoire de la Picardie. Nous y placerons tous les ouvrages ou documents qui contiendraient des notions sur l'ensemble de la province et sur les portions de son ancien territoire qui ne font point partie du département de l'Oise.

Le titre 3.e sera consacré au Beauvaisis. Il sera divisé en deux chapitres : histoire proprement dite, législation, mœurs et usages. Un des membres de la commission s'occupe, dès à présent, d'un travail sur Philippe de Beaumanoir, qui trouvera place dans cette partie du catalogue.

Dans le titre 4.e nous placerons les documents relatifs à l'histoire spéciale des villes et des autres localités moins importantes qui couvraient le territoire. Cette partie du catalogue sera vraisemblablement la plus étendue, car c'est ordinairement dans l'histoire parti-

culière des villes ou communautés que se complaisent le plus l'amour du sol natal et l'esprit de corps, les deux principaux mobiles du zèle des historiens locaux. Le chapitre 1.er sera consacré à l'histoire particulière de la ville de Beauvais. L'importance que nous devons naturellement donner à cette partie de nos études et la richesse relative des documents que nous pouvons espérer de réunir sur notre ville, nous ont déterminés à subdiviser ce chapitre en plusieurs sections, sous les intitulés suivants :

Histoire générale de la ville de Beauvais.

Histoire de Beauvais à certaines époques.

Histoire des établissements existant à Beauvais. — Evêché.— Chapitre.— Commune.— Eglises.— Tribunaux. — Hospices.— Couvents, etc.

Biographie.

Mélanges historiques et autres.

A ces titres viendront s'en joindre d'autres, lorsque nous constaterons l'existence de documents soit sur certaines portions du territoire, comme le Valois, le Vexin, le pays de Brai, soit sur certaines villes, comme Gerberoy, qui a une histoire particulière, Senlis, Glermont, Pont-S.te-Maxence, etc.

Nous vous avons fait connaître, Messieurs, le point de vue général sous lequel nous avons envisagé et divisé l'ensemble des objets principaux de nos études. Il nous reste à vous rendre compte de l'ordre que nous avons adopté pour faire correspondre à cette classification les travaux de la commission.

Chacun des membres qui la composent s'est chargé, ainsi que vous le savez, de constater les ouvrages, titres et documents existant dans un ou plusieurs dé-

pôts publics ou particuliers. Les archives départementales, celles de la ville de Beauvais, les archives judiciaires et celles des hospices, les bibliothèques publiques de la ville et du tribunal, celles de MM. Borel de Brétizel, Le Caron de Troussures, Le Mareschal et celles de plusieurs autres personnes de la ville sont, depuis la création de la commission, l'objet des recherches de ses membres qui mentionnent, sur des bulletins isolés, le titre et la description des ouvrages et pièces dont ils ont reconnu l'existence. Ces bulletins sont ensuite répartis par les soins de la commission, réunis entre les diverses parties du catalogue dont nous vous avons donné connaissance et reçoivent en marge les annotations nécessaires pour qu'on puisse sans peine recourir du catalogue au bulletin *et vice versà*. Le catalogue porte seulement le titre de l'ouvrage ou la désignation du document, avec l'indication du dépôt public ou particulier où il se trouve, l'indication du nombre de volumes dont il se compose, et la distinction entre les imprimés et les manuscrits. Un numéro d'ordre, dans chaque division, permet, à l'aide des autres indications, de retrouver sans hésitation le bulletin ou l'article du catalogue. Enfin, les bulletins sont enliassés dans l'ordre établi pour le catalogue et répartis dans des côtes portant les titres des diverses divisions du catalogue et donnent ainsi le moyen facile de compléter les indications nécessairement succinctes du catalogue, par les détails plus étendus que contiennent les bulletins.

Tel est l'ordre que nous avons cru devoir adopter et que nous avons déjà suivi dans nos premiers travaux.

Si vous donnez votre approbation au système de

classification et à l'ordre de travail que nous soumettons à vos lumières, nous continuerons de nous occuper, avec le zèle que mérite l'étude de nos antiquités locales, de l'accomplissement de la mission dont nous sommes chargés.

ADMISSIONS. — TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. Lescuyer d'Allainville, à Brulet (Oise).
Des Courtils, Comte de Merlemont, à Merlemont (Oise).
Legros, juge-de-paix à Auneuil (Oise).
Lefebvre-Soyer, propriétaire à Beauvais.
Danse Desaunois, chef d'escadron en retraite, à Beauvais.
Landon, architecte du département à Beauvais.
Duhautoy, conseiller de Préfecture id.
M.lle de Gaudechart, propriétaire à Warluis (Oise).
Daudin, propriétaire à Pouilly (Oise).
Dupont, vicaire de la paroisse de Saint-Jacques, à Compiègne.
Hocdé, insp.r des écoles primaires à Tours.

CORRESPONDANTS.

MM. Ernest Breton, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.
Rivery, capitaine du génie à Constantine.
Comte de Boubers-Abbeville, au château de Long, membre du collége archéologique et héraldique de France, etc.
Duvivier (Antony), homme de lettres (Nevers).

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts pendant le 2.me trimestre de 1481.

1.° Le Puits-Artésien, 1841, livraisons 3. 4. 5. 6., par

M. Danvin. — 2.° Par M. E. Breton ; introduction à l'hist. de France, in-f.°, avec 40 planches, par MM. Ach. de Jouffroy et Ernest Breton. — 3.° Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, tom. V.e — 4.° Annuaire de l'arrondissement de Falaise, — Séances de la société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise. — 5.° Par M. de Croy : Louis XI et le Plessis les Tours, par M. le ch. de Louyrette et le comte R. de Croy. Un vol. in-8.° — 6.° Bulletin de la soc. des Antiq. de l'Ouest. 1 trim. 1841. — 7.° Par la société de l'histoire de France : 1.° Orderici Vitalis historiæ ecclesiasticæ libri 13, tom. 1 et 2 ; 2.° Histoire des Ducs de Normandie et des Rois d'Angleterre, suivie de la relation du tournoi de Ham, par Sarrazin ; 3.° Œuvres complètes d'Eginhard, tom. 1.er ; 4.° Annuaires historiques pour les années 1837-38-39-40-41 ; 5.° Bulletins n.os 1. 2. 3. 4. de 1841. — 8.° Annuaire de la société philotechnique. — 9.° L'Institut, journal des sociétés et travaux scientifiques de la France et de l'étranger. Mars.-Avril. 1841. — 10.° Notice sur le Beffroi de la ville de Bergues, par M. de Contencin. — 11.° Par M. Mathon. Rapport général sur les travaux du conseil de Salubrité de la Seine-inférieure. 1834-35-36-37-38-39. — 12.° Notice historique sur la bibliothèque publique de la ville de St.-Omer. — Catalogue des manuscrits concernant l'histoire de France. — Petites histoires des communes de l'arrondissement de St.-Omer. — Guillaume Cliton à St.-Omer, par M. A. Piers. — 13.° Second rapport sur des gâteaux d'une forme particulière, fait à la société des Antiq. de l'Ouest, par M. de la Liborlière. — 14.° Par M. Gaulthier de Rumilly : — 1.° Discours dans la discussion du projet de loi sur les

ventes aux enchères de marchandises neuves. — 2.° Dans la discussion de la proposition sur les incompatibilités. — 3.° Rapport sur le projet de loi des douanes dans les Antilles françaises. 15.° Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, par M. Dinaux, tom. 3. liv. 1. — 16.° Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie, publiées par la société royale d'agriculture de Lyon. — 17.° Notice sur l'Algérie, par M. Huot. — 18.° Par le Ministre de l'Instruction publique : 1.° Statistique monumentale de Paris, livrais. 1. 2. 3. 4. — 2.° Procès des Templiers, tom. 1. — 3.° Papiers d'état du cardinal de Granvelle. t. 1. 2. 4.° — Chronique du religieux de St.-Denis, tom. 3. — 5.° Mémoire militaire relatif à la succession d'Espagne, sous Louis XIV. tom. 4. — 6.° Bulletin du comité historique des arts et monuments, n.os 8. 9. 10. — 19.° Compte-rendu de la commission royale d'histoire de Bruxelles, tom. IV.e, 3.e bulletin. — 20.° Des premières monnaies d'or mérovingiennes et spécialement de quelques-unes de Théodebert I, par le d.r Voillemier. — 21.° Par M. Giraudeau de St.-Gervais : — 1.° Syphilis, poème en 2 chants, par M. Barthélémy. — 2.° — Carte du département de la Somme. — 3.° Carte du département de la Seine.

MANUSCRITS.

Notice sur Airaines, par M. Goze.
— historique sur Chauny, par M. de la Fons.
— — sur le Crotoy, par M. Labourt.
— — sur quelques redevances seigneuriales au XVI.e siècle, par M. de la Fons.

DONS OFFERTS AU MUSÉE.

Sur la demande de la Société, M. le comte de Bou-

bers-Abbeville, propriétaire à Long, a fait don au Musée d'Antiquités d'Amiens, d'une pierre sépulcrale fort remarquable et dans un état de conservation presque parfaite. Elle porte l'épitaphe suivante : *Chi gist Robert de Bouberch chevalier sire de Chepy et de Gruisson, qui trespassa l'an de grâce* 1451. Le chevalier picard est représenté en relief, revêtu de sa complète armure dont les détails sont reproduits avec la plus scrupuleuse exactitude. Son bras gauche repose sur la poignée de son épée nue. A ses côtés est figuré son casque ou *armet* visière baissée. Sa chevelure est ceinte d'un *tortil* ou couronne de Vicomte. Le collier de l'ordre du Croissant (1) décore sa poitrine. Ses pieds posent sur un levrier. Un dais sculpté surmonte sa tête que supporte un coussin. Quatre écussons ou blasons occupent chacun des angles de la pierre. Une notice sera prochainement consacrée à ce monument du XV.e siècle, sauvé de la destruction, en 1790, par les soins de l'honorable donateur. La tombe de Robert de Bouberch se trouvait avec celles de plusieurs autres membres de la même maison, à Abbeville dans l'église des Cordeliers.

En outre, les objets suivants ont été offerts au musée, savoir :

1.° Par M. le comte de Boubers - Abbeville, une coupe et une patère en poterie rouge, de l'époque romaine, trouvées dans une tourbiére à Long — 2.° Par M. Alex. Bouthors, un candelabre en bronze, trouvé à Haravesnes, près Auxi-le-Château (XIV.e siècle.) — 3.° Par M. Tattegrain, entrepreneur de bâtiments, une inscription constatant la pose de la première pierre d'une chapelle aux Augustins d'Amiens, en 1692, et une pierre portant, gravé au trait, un écusson d'évêque. Ces deux objets ont été trouvés, il y a un mois, dans les fondations de

(1) Cet ordre fut créé à Tunis par S.t-Louis combattant le *Croissant*.

l'ancien couvent. — 4.° Par M. Farochon, professeur au collége royal, une lampe en terre cuite, provenant d'Italie. — 5.° Par M. Cheussey, un vase romain à deux anses, trouvé près d'Amiens. — 6.° Par M. le marquis de Clermont Tonnerre, un bracelet en bronze, une chaînette de même métal et un poignard en fer très-oxidé. Ces objets qui paraissent remonter à l'époque mérovingienne, ont été trouvés à Bertangles au milieu de cinq squelettes d'hommes et deux de chevaux. — 7.° Par M. Senart, un fragment de meule romaine, trouvé dans le défrichement du bois de Morisel. — 8.° Par M. Pipaut, peintre, une statue en bois du XVI.e siècle. — 9.° Par M De Brossard, ébéniste, un groupe en bois, représentant l'arrestation du Christ. (XV.e siècle.) — 10.° Par M. Desbrochers, commandant du génie à Amiens, deux vases en terre grise et noire, de l'époque gallo-romaine, trouvés dans la citadelle de cette ville.

Le médaillier a été enrichi des dons de MM. Leprince, Edouard Barbier et J. Corblet.

CONCOURS DE 1843.

La Société, dans sa séance générale du 11 juillet, a mis au concours la question suivante :

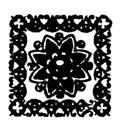
Quelle a été l'influence des corporations d'arts et métiers sur l'origine et l'organisation des municipalités dans le Nord de la France?

En d'autres termes, les jurandes du moyen-âge ont-elles donné naissance aux communes ou au contraire sont-ce les communes qui ont créé les jurandes?

Une médaille d'or de 300 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure dissertation sur cette question, dans la séance générale du mois de juillet 1843.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire-Perpétuel de la Société avant le 1.er juin 1843. Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée au dos d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

SOMMAIRE DES ARTICLES.



Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.



COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 7 juillet.

M. Dufour présente au nom de M. Duthoit, une collection de monuments historiques et religieux du canton de Picquigny, dessinés à la plume et demandés par M. le ministre de l'instruction publique pour le comité historique des arts et monuments qui doit les publier comme modèle de statistique monumentale.

— M. Lavernier lit une notice sur Jacques Cornet, ancien mayeur, lequel refusa la noblesse qui lui était offerte par Henri IV, pour le récompenser de sa fidélité, et un extrait des registres de l'hôtel de ville du jeudi 22 décembre 1785, contenant l'attestation qui fut dé-

livrée à cet égard à M. François-Nicolas Cornet, l'un de ses descendants, sur sa réquisition.

Séance générale annuelle du 11 juillet 1841.

(Présidence de M. HARDOUIN, président.)

Le dimanche 11 juillet 1841, la société des Antiquaires de Picardie s'est réunie en assemblée générale, dans la salle des Feuillans, à 9 heures 1/2 du matin.

L'assemblée se composait des membres suivants savoir :

Membres titulaires résidants ;

MM. HARDOUIN, président ; BOUTHORS, vice président ; GARNIER, secrétaire perpétuel ; DUFOUR, secrétaire annuel ; DORBIS, trésorier ; comte DE BETZ ; BAZOT ; BISSON DE LA ROQUE ; GUÉRARD ; LAVERNIER ; LEFEBVRE ; LEMERCHIER ; LE SERRURIER ; LE PRINCE ; MALLET ; OBRY ; RIGOLLOT.

Membres titulaires non résidants :

MM. DE LA CROIX - VAUBOIS, *Directeur du comité de Beauvais;* le comte de MAILLY, *de Paris;* DAUDIN, *de Pouilly (Oise);* l'Abbé-Jules CORBLET, *de Roye*, DEMARCY, *de Doullens*, DUSEVEL Eugène d'*Amiens*.

Membres correspondants :

MM. BRETON (Ernest), *président de la section archéologique de l'institut historique*, *de Paris*, BRUN-LAVAINE, archiviste de la ville de Lille, DOUCHET (Louis) *de St.-Maurice*.

La séance est ouverte à 10 heures ;

Sur l'invitation de M. le président, M. De la Croix-Vaubois se place à sa droite, M. le comte de Mailly à sa gauche ;

M. le président adresse des remerciements à MM. les

membres non résidants et correspondants qui ont bien voulu se rendre à la séance et aider la société de leur concours.

Le procès-verbal de la séance générale du 12 juillet 1840 est lu et adopté.

Il est donné lecture 1.° d'une lettre de M. le marquis de Fortia d'Urban, membre de l'institut, lequel adresse les tablettes chronologiques de l'histoire du Hainaut, et une histoire ancienne des Belges extraite de Jacques de Guise, et exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance générale.

2.° D'une lettre de M. Cheussey, empêché d'assister à la séance, il informe que le propriétaire de la maison de la renaissance située rue des Vergeaux, est dans l'intention de la démolir. Il invite la société à unir ses efforts à ceux que le maire ne manquera pas de faire, pour amener le propriétaire à changer de détermination. Son avis est que cette façade peut être consolidée et il offre d'y donner ses soins gratuitement.

La société remercie M. Cheussey de son offre généreuse et invite le président à écrire à M. le Maire et à M. Lefebvre-Boistel propriétaire de la maison.

M. Garnier, secrétaire perpétuel, présente un rapport sur les travaux de la société pendant l'année académique 1840-1841.

M. De la Croix-Vaubois, directeur du comité de Beauvais, appelé à rendre compte des travaux du comité, dit qu'il aura peu de choses à ajouter au rapport du secrétaire perpétuel. Au commencement de cette année, dit-il, le comité ne comptait à Beauvais que deux membres, le nombre est aujourd'hui de trente-deux, partagés en trois commissions, celle du Musée,

celle des monuments et celle des titres et documents historiques écrits.

La première a réuni dans un local provisoire un assez grand nombre d'objets appartenant aux époques celtiques, romaine et moyen-âge, sans avoir pu se livrer encore à un travail de classement et de description. — La deuxième a cherché à sauver de la ruine qui les menaçait les sculptures des portes de la cathédrale et fait à ce sujet un rapport qu'elle a adressé au ministre de l'intérieur en l'accompagnant d'un devis. Elle s'occupe de dresser le plan des anciens remparts de la ville et de dessiner les maisons les plus remarquables. MM. Woillez et Landon s'occupent particulièrement de ce travail. — La troisième a obtenu plus de résultats, elle a fait connaître, dans divers rapports adressés à la société, le dépouillement des manuscrits de la bibliothèque de M. Borel de Bretisel, de M.ᵉ Le Caron de Troussures et du tribunal. Elles ont fourni sur l'histoire du Beauvaisis de nombreux ouvrages et de précieux documens, que la commission a inventoriés. — M. De la Croix-Vaubois informe ensuite que l'état vient d'acheter l'église de la Basse-Œuvre qui sert aujourd'hui de magasin de bois, mais on ignore encore qu'elle en devra être la destination. Le clergé la réclame pour la rendre au culte, elle servirait de chapelle pour le catéchisme des enfants ; la ville de son côté voudrait l'obtenir, pour en faire un musée. Peut-être reculerait-elle devant la dépense à faire, car il en couterait au moins 15,000 fr. pour les réparations seulement, indépendamment des travaux d'appropriation qui seraient nécessaires. Dans tous les cas, quelqu'en

doive être la destination, cette antique construction sera conservée.

M. le président remercie M. De la Croix-Vaubois de cette communication et du zèle avec lequel il dirige les travaux du comité de Beauvais.

M. Daudin lit une notice sur des fragments de tuiles et de poteries romaines trouvés à Pouilly, arrondissement de Beauvais.

Il dépose sur le bureau les fragments qui font l'objet de la notice qu'il vient de lire.

Une discussion s'engage sur l'époque présumée à laquelle ces debris doivent appartenir. M. Lefebvre les croit de l'époque de la décadence et les rapporte au bas empire. MM. Brun et Ernest Breton pensent au contraire qu'ils doivent être considérés comme de la belle époque des arts, si l'on en doit juger par la nature de la terre et l'exécution des dessins qui les recouvrent.

— M. Douchet, après avoir signalé la découverte faite dans la rue de l'Aventure, dans les tranchées de l'égout, d'une construction romaine qu'il croit avoir été un *balneum publicum ;* propose de nommer une commission pour suivre les fouilles qui doivent s'exécuter encore.

— M. Lemerchier fait observer que déjà deux membres de la société sont, par leurs fonctions, chargés de la surveillance de ces travaux et que de son côté, l'administration municipale, qui ne néglige aucune occasion d'enrichir le Musée, a recommandé une active surveillance.

— M. Garnier ajoute que M. Cheussey a fait relever tous les détails de la construction dont parle

M. Douchet, qu'il en a conservé les fragments qui pouvaient présenter de l'intérêt et que les quelques debris romains qui ont été rencontrés dans les terrassements, un petit candélabre et une partie de vase ont été recueillis par lui, pour être déposés au Musée.

Après quelques observations de MM. Bouthors et Hardouin, la proposition de M. Douchet n'est point adoptée.

M. le président annonce, que l'on va s'occuper de la question de prix à mettre au concours pour l'année 1843.

— M. Garnier propose et développe la question suivante ;

« *Notice biographique sur Guibert de Nogent et examen critique de ses œuvres.* »

Cette question est appuyée par M. Ernest Breton qui la considère comme ayant un intérêt local sans avoir le défaut d'être restreinte dans des détails que les habitants du pays peuvent seuls connaître et par suite traiter seuls d'une manière convenable ;

— M. Rigollot la regarde comme trop restreinte. La vie de Guibert, dit-il, est écrite par lui-même dans ses œuvres ; la question se renfermerait donc alors dans une analyse de son livre, à laquelle on pourrait ajouter peu de chose.

— M. Hardouin propose la question suivante :

« *Qu'elle a été l'influence des corporations d'arts et » métiers sur l'origine et l'organisation des municipalités » dans le Nord de la France ? En d'autres termes les » jurandes du moyen-âge ont-elles donné naissance aux » communes ou au contraire sont-ce les communes qui » ont créé les jurandes ?*

M. Hardouin présente le développement de cette question, laquelle est appuyée par MM. Bouthors et Brun.
— M. Rigollot, tout en reconnaissant l'intérêt de cette question, trouve qu'elle présente aussi les défauts que M. Garnier reprochait à celles des années précédentes, il la trouve trop vaste, trop étendue, exigeant une foule de documents qu'il sera très-difficile de se procurer; il ajoute qu'elle sera du reste traitée, dans son histoire du Tiers-État, par l'illustre historien M. Augustin Thierry, qui a pu et dû réunir tous les renseignements qu'il était possible d'obtenir. Celui qui viendra après lui n'aura donc alors rien à faire, qu'à reproduire et analyser une partie de ce grand travail.
— M. Brun fait observer que si un grand nombre de documents ont été fournis par les archivistes à M. Augustin Thierry, s'il a de son côté fait explorer les archives aux frais de l'état, par des élèves de l'école de Chartres, il est loin cependant de posséder tous les éléments du travail qu'il a entrepris; qu'il reste dès-lors beaucoup à faire et que la question, pour être traitée prochainement par M. Aug. Thierry, n'en est pas moins l'une des plus intéressantes que la société puisse proposer, et qu'elle amènera nécessairement des mémoires riches en faits et en documents nouveaux.
— M. Bisson de la Roque considère que si M. Augustin Thierry n'a pu, avec l'aide du gouvernement et les ressources dont il disposait, obtenir tous les documents nécessaires, à plus forte raison tous les concurrents, qui ne seront point placés dans des conditions aussi favorables, ne pourront-ils le faire; il croit donc la question trop difficile et craint qu'il ne soit point envoyé de mémoire au concours.

— M. Bouthors répond que la question, s'il l'a bien comprise, ne demande point une histoire complète des corporations depuis la conquête des Romains; mais de rechercher s'il y a eu ou non solution de continuité, et si, antérieurement au 12.me siècle, il y avait des corporations; la question dès lors se réduirait à des proportions plus simples sans perdre de son intérêt, et l'on n'aurait point à craindre qu'elle effrayât les concurrents.

— M. Hardouin dit que telle a été sa pensée et que le travail de M. Augustin Thierry ne fait qu'appeler les investigations et tout spécialement sur la question qu'il a proposée.

— M. Le Serrurier reproduit les raisons données par M. Rigollot et M. Bisson de la Roque sur les difficultés que doit présenter la question et son inopportunité.

— M. Lefebvre ajoute qu'alors même que M. Augustin Thierry n'aurait pu réunir tous les documents existants sur ce sujet, il n'en faut point conclure qu'elle présente de trop grandes difficultés et qu'elle serait mise au concours sans aucune chance de réponse, c'est qu'en effet il ne faut point, pour la traiter, une masse énorme de documents; il y a 1.° des faits antérieurs à l'établissement des communes à rechercher; 2.° des faits postérieurs et des preuves à l'appui.

Après quelques observations de MM. Rigollot, Hardouin, Bouthors et Brun, qui rentrent dans celles qui ont été exposées plus haut, le président déclare la discussion fermée et met aux voix les questions dans l'ordre de leur présentation.

La première question n'est point adoptée.

La seconde est acceptée à une forte majorité.

En conséquence, elle sera proposée à la séance pu-

blique, le concours sera fermé le 1.er juin 1843, et une médaille d'or de 300 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire à la séance publique du mois de juillet 1843.

M. Rigollot lit, au nom de M. de Cayrol, une lettre de Henri de Navarre, depuis Henri IV, à Henri III, datée de Nérac, 3 mars. Cette lettre que M. de Cayrol suppose de l'année 1580, concerne la négociation qui avait été confiée par Henri III à Strozzi. (Voir page 97.)

M. Eugène Dusevel informe qu'il n'a pu terminer la copie d'une notice sur les hôtelleries au XVI.me siècle, qu'il se proposait de lire, et demande à en faire la lecture en séance publique. — La Société adopte.

L'ordre du jour de cette séance est fixé ainsi qu'il suit : 1.° Discours du président; 2.° Mémoire de M. Corblet sur les ciboires; 3.° Notice de M. Lavernier sur le siége de Rouen de 1418; 4.° Etude sur les tombeaux, par M. Ernest Breton; 5.° Notice sur les hôtelleries au XVI.me siècle, par M. Dusevel, 6.° Rapport de M. Dufour, au nom de la commission, sur les accroissements du Musée; 7.° Proclamation de la question mise au concours pour 1843.

Le président, après avoir de nouveau remercié les membres étrangers, déclare la séance levée à 12 heures 1/2, et rappelle que la séance publique aura lieu à 2 heures, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Séance publique du 11 Juillet 1841.

Présidence de M. Hardouin.

Le dimanche 11 juillet 1841, à deux heures et demie de relevée, les membres titulaires résidants, non rési-

dants et correspondants de la Société des Antiquaires de Picardie se sont réunis dans la grande salle de l'hôtel-de-ville où se trouvaient M. Duroyer, Maire de la ville d'Amiens, M. le premier Président de la Cour royale, M. le Recteur de l'Académie, divers fonctionnaires civils et militaires, et un grand nombre de citoyens.

Le bureau était composé de MM. Hardouin, Président; Bouthors, Vice-Président; Duroyer, Maire de la ville d'Amiens, membre honoraire; Ern. Breton, Président de la Section Archéologique de l'Institut historique, membre correspondant; Garnier, Secrétaire-Perpétuel et Dufour, Secrétaire-Annuel.

Etaient présents : MM. Dorbis, De Grattier, le comte De Betz, Rigollot, Guerard, Bisson de la Roque, Bazot, Lefebvre, Lemerchier, Lavernier, Le Serrurier, Mallet, Le Prince et Breuil, membres titulaires résidants;

MM. Eug. Woillez, Demarcy, Eug. Dusevel, Ab. Terral, Corblet, Daudin, De la Croix-Vaubois, le comte De Mailly, membres titulaires non résidants;

MM. Douchet et Brun-Lavaine, membres correspondants.

M. Hardouin ouvre la séance par un discours dans lequel il exquisse la biographie de St.-Geoffroy, évêque d'Amiens, et le rôle de ce prélat lors de l'établissement de la commune d'Amiens.

— M. l'abbé Corblet lit un mémoire liturgique sur les ciboires du moyen-âge.

— M. Le Serrurier lit, pour M. Lavernier, une notice sur l'aide et secours accordés à la ville de Rouen par la ville d'Amiens, pendant le siége de 1418.

— M. Ern. Breton lit un mémoire ayant pour titre: Etude sur les tombeaux des anciens.

— M. Eug. Dusevel lit une notice sur les hôtelleries au XVI.ᵉ siècle.

— Le Président déclare que l'heure trop avancée ne permet pas d'entendre la lecture du rapport de la commission du musée, sur les accroissements qu'a reçus cet établissement depuis le mois de juillet 1840.

Le Secrétaire perpétuel annonce que la société propose pour sujet de prix qui sera décerné dans l'année 1843, la question suivante : « Quelle a été l'influence » des corporations d'art et métiers sur l'origine et » l'organisation des municipalités dans le Nord de la » France ? En d'autres termes, les jurandes du moyen-» âge ont-elles donné naissance aux communes ou au » contraire sont-ce les communes qui ont créé les » jurandes ? »

Une médaille d'or de 300 francs sera décernée dans la séance publique du mois de juillet 1843. Les mémoires devront être adressés au Secrétaire perpétuel, avant le 1.ᵉʳ juin 1843.

Il rappelle que la société a proposé pour sujet de prix à décerner en 1842 la question suivante :

« Quels sont les caractères architectoniques qui doi-» vent servir à faire distinguer les monuments religieux » dans la Picardie, jusqu'au XVI.ᵉ siècle. »

Les mémoires doivent être adressés avant le 15 mai 1842.

La séance est levée à quatre heures.

Séance ordinaire du 11 *Août* 1841.

La Société arrête la composition du V.ᵉ volume de ses mémoires.

— M. Guérard appelle l'attention sur les baraques adossées contre l'église de St.-Germain, qu'il conviendrait de faire disparaître, non seulement parce qu'elles nuisent à la vue de ce bel édifice, mais aussi parce qu'elles en compromettent la conservation. Le conseil municipal et le conseil de fabrique se sont déjà occupés de cette affaire, mais les ressources dont il peut disposer ne sont point suffisantes. Il engage donc la Société à solliciter du ministre de l'intérieur et des cultes une allocation qui permette l'acquisition de ces loges.— Sur l'observation du Président que l'initiative ne saurait appartenir à la société en pareille circonstance, et la proposition de M. Lavernier, une commission est nommée qui réunira les matériaux propres à faire connaître tout l'intérêt que la société attache à la conservation de ce monument, et à la disparition des baraques qui l'obstruent. Ce rapport sera adressé à M. le Maire, et par son entremise, et avec son agrément, au ministre de l'intérieur et des cultes, aux fins proposées.

Cette commission se compose de MM. Guerard, Lavernier et Garnier.

La société entend les lectures suivantes :

1.° Description d'un tombeau gaulois découvert au lieu dit les Novales, près Warluis (Oise), le 14 novembre 1839, par M. l'abbé Santerre ;

2.° Essai sur la classification archéologique des monuments religieux du moyen-âge, par M. Eug. Woillez ;

3.° Lettre de Charles VII, du 4 février 1435, par laquelle il invite Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à servir de parrain à son 3.° fils. — Réponse de ce prince. — Documents extraits du registre I de la ville

d'Amiens, fol.° 40, v.°, et 43 v.°, communiqués par M. Lavernier.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 22 *juin* 1841. — M. Hamel communique une copie par lui faite d'un plan dressé en 1757, d'un temple souterrain dédié à Bacchus et qui existait au mont Capron. Ce plan est accompagné d'une légende explicative indiquant les diverses constructions de cet édifice, dont les vestiges ont été découverts à ces époques.

Un membre fait observer que ce plan est indiqué dans l'ouvrage de M. Buquet-Borel que M. de Cambry a rapporté dans ses considérations sur les monuments archéologiques du département de l'Oise.

— M. Daniel annonce qu'il a trouvé, dans l'angle qui termine le mur du côté Est du cimetière de Beauvais, les restes d'un ancien tombeau construit en tuiles romaines à rebords, et que ce terrain paraît riche en débris d'antiquités romaines.

Le Comité décide que des études et des recherches seront faites sur ces deux points.

Séance du 19 *Juillet* 1841.

M. Landon rend compte de la mission qu'il a reçue de M. le Président, de s'informer de l'état des recherches faites jusqu'ici et de l'utilité de nouvelles fouilles à pratiquer dans l'ancien emplacement des Capucins.

En 1839, M. Omont trouva à l'angle nord-est du cimetière de Beauvais, une tuile romaine placée à la superficie du sol. En creusant plus profondément, il

découvrit au-dessous des fondations du mur actuel et transversalement à la coupe de ce mur, un cercueil recouvert en tuiles plates formant dos d'âne, renfermant une ampoule en terre cuite et quelques débris d'ossemens humains.

Le fond était composé de carreaux en terre cuite juxtaposés, de 51 centimètres carrés chacun, sur 27 millimètres environ d'épaisseur. La longueur totale du cercueil était de 2 mètres sur une largeur de 50 centimètres environ.

M. Landon dépose sur le bureau la tuile et l'ampoule offertes au comité par M. Omont, et annonce que de nouvelles recherches seraient infructueuses, les ouvriers de M. Omont ayant, à cette époque, remué la terre à de grandes profondeurs à droite et à gauche de ce monument.

Chargé de visiter une statue possédée par M. Dugast et dont le comité projette l'acquisition, M. Woillez annonce que cette statue, plus grande que nature, est en albâtre et serait précieuse, en ce qu'elle provient de l'ancienne église des Jacobins, mais elle a les mains brisées. Cette mutilation en réduit de beaucoup la valeur.

Le comité délibère sur cette acquisition, mais un membre réclame la priorité pour le sarcophage qui se trouve entre les mains du sieur Regnier.

M. Lecointe annonce qu'il a vainement essayé de procurer au musée un casque placé au haut du pignon d'une maison, rue de l'Ecu. Le propriétaire n'ayant point consenti à s'en dessaisir, M. Daniel se charge de reprendre cette négociation.

M. Daniel lit un mémoire qu'il a composé, sur les

vestiges du temple de Bacchus au mont Capron et dont M. Hamel a présenté le plan à la dernière séance.

S'appuyant sur l'autorité et les citations d'Hermand, Simon, Loisel, Dubos, de St.-Hilaire, et de MM. Danse, Buquet et Borel, l'auteur du mémoire s'attache à prouver, par l'aspect et la nature des ruines découvertes au mont Capron, qu'il y avait là autrefois un temple païen dédié au dieu Bacchus, et que le plan déposé en reproduit fidèlement la figure.

M. Graves fait observer qu'avant tout, il conviendrait de vérifier sur les lieux mêmes l'exactitude du plan en question.

Le comité, dit-il, ne saurait attacher légèrement le poids de son autorité aux documens qui lui sont fournis sur l'histoire du pays. La plupart des auteurs cités par le mémoire lui semblent n'avoir donné sur les constructions du mont Capron, que des hypothèses plus au moins plausibles, mais rien de certain. Hermand seul a écrit à ce sujet quelques lignes qui paraissent d'accord avec la vérité, mais qui répétées successivement par les écrivains qui en ont parlé après lui, ont servi de texte à des amplifications toutes gratuites.

Le plan levé en 1757 date d'une époque où l'étude des antiquités romaines était devenue une sorte de fièvre. Sur le moindre soupçon d'un édifice romain, les savans de ce temps en traçaient un plan tout idéal, d'après les conditions connues de l'architecture romaine.

Il faut donc, ajoute M. Graves, se défier des au-

teurs invoqués et de l'apparente régularité du plan produit. Il faut n'accepter les faits avancés par Hermand que sous bénéfice d'inventaire, et à la condition d'un sévère contrôle.

M. Danjou soumet verbalement au comité quelques réflexions que lui a suggérées l'étude de l'ornementation des portes des temples chrétiens de diverses époques, et il promet de les reproduire dans un mémoire écrit.

Séance du 16 avril 1841.

MM. Hamel et Ricard rendent compte d'une excursion qu'ils ont faite à Troissereux, dans le but d'acquérir au musée trois chapitaux romans signalés par M. Graves ; ils annoncent que M. le maire de Troissereux a promis de les envoyer au musée.

Ils donnent en outre la description d'un souterrain existant dans cette commune, lequel est composé de plusieurs hémicycles irréguliers, communiquant à une nef qui forme l'axe central. Ils promettent pour la prochaine réunion des notes et des dessins qui permettront au comité d'émettre une opinion sur cette substruction à laquelle la tradition accorde la plus haute antiquité.

M. de St.-Germain lit un rapport, au nom de la commission du musée où il présente le catalogue raisonné de 158 objets, offerts depuis la séance du 15 mars, et fait connaître la méthode qui a procédé au classement de ces objets dans la galerie de l'hôtel-de ville et dans le magasin de la rue du Franc-Murier.

M. Fabignon expose l'état de ses travaux dans la bibliothèque de M. Le Mareschal.

Sur la proposition de M. Hamel, le comité décide que la commission du musée, des monuments et des titres tiendra un état de tous les monuments meubles précieux pour l'histoire et l'archéologie, qui sont épars dans les monuments civils et religieux de l'arrondissement. Elle adopte le projet d'un cadre synoptique présenté par M. Woillez où ces œuvres de l'art civil et militaire, seront classés chronologiquement et sous cinq divisions. 1.° Architecture. 2.° Sculpture. 3.° Peinture. 4.° Gravure, Ciselure, Médaillon. 5.° Meubles, Armes, Ustensiles.

LETTRE de Henry de Navarre, depuis Henry IV, à Henry III.

« Au Roi mon souverain Seigneur,

» Mon maitre ce ma este beaucoup dhonneur dan-
» tandre v̄re volonté et intansion par le s.r Strosse
» quil vous a pleu manvoyer a laquelle je mettray
» toujours peyne dobeyr an ce quil ira de mon parti-
» culier seullemant estant byen marry que pour le gé-
» néral je ne vous puis randre la satisfaction que vous
» demandez et pour ce que jay faict response par es-
» cript aux articles et instructions que ledit s.r Strosse
» avoyt de vous je ne vous en feray reditte aussi
» que je massure quyl vous aura mandé au vray se
» que je luy ay dit sur tous les autres poyntz quyl
» ma touchés je panse avoyr tant randu de tesmoi-
» gnage de lafection que je porte a v̄re servise et
» au bien de v̄re estat que vous me ferez cest hon-
» neur de nan douter aucunement et pour ce que le
» s.r De Verat va instruyt de tout je man remettray
» sur sa suffisance pour vous baiser très-humblement
» les mains et vous suplyer de continuer vos bonnes

» graces et faveurs a celui qui ne sera jamais aultre que
» V^re tres humble et
» tres obeissant sujet et serviteur
» HENRY.

» De Nerac, le III.e jour de mars. »

L'original, sur grand papier in-folio, doré sur tranches, appartient à M. de Cayrol.

LETTRE de Henri III à Messire François de Moreuil, seigneur de Fresnoy, chevalier de son Ordre.

« Mons.r de Fresnoy jay faict entendre au s.r de
» Crevecœur, mon lieutenant-general au gouvernement
» de Picardie, le grand regret que jay de veoir mon
» autorité tant mesprisee dun costé, et mon peuple
» opprimé et ruyné de lautre par les levées de gens
» de guerre qui se font ordinairement sans ma com-
» mission si comme je desire pour remedier à ce mal
» quil leur soit couru sus a bon essient, pour les
» rompre et tailler en pieces, mandant bien expresse-
» ment audit s.r de Crevecœur quil aye a y pourveoir
» et sy employer de telle sorte que mon peuple en
» recoive le soulagement que je lui ay toujours desiré;
» et encores que je masseures que selon l'affection que
» vous portez au bien de mon service et a la con-
» servation de mondit peuple vous ne fauldrez de vous
» employer de votre part en cest affaire autant quil
» vous sera possible, selon que vous y serez invite
» par ledit s.r de Crevecœur. Néantmoins ayje bien
» voullu vous dire par ce petit mot que ce faisant
» ainsy, ce sera chose que jauray bien fort agréable,
» et qui me donnera toujours tant plus dassurance de
» votre fidélité et devotion au bien de mond. service. Et

» nestant ce mot a autre fin je supplie le createur,
» Mon.r de Fresnoy, quil vous ayt en sa saincte
» garde.— Escript à Bloye le XVII.e jour de mai 1581.
» — Signé HENRY, et plus bas BRULART. »

Au dos de ladite lettre est la suscription suivante :

« A MONS.r DE FRESNOY, chevalier de mon ordre et
» gentilhomme ordinaire de ma chambre. »

LETTRE de Henri III à Messire François de Moreuil, seigneur de Fresnoy, chevalier de son Ordre.

« Monsieur de Fresnoy, voicy le temps que mes bons
» et fidelles serviteurs doibvent estre prez de moy, et
» que ceulx qui m'ayment ne laissent perdre loccasion
» de s'en aprocher pour m'assister en la résolution que
» j'ay prinse de chastier en bref mes rebelles, et leur
» faire ressentir l'effect de mon juste courroux, avec la
» digne punition qu'ils méritent à quoy je vous ay jus-
» ques icy fort desiré, comme très-affectionné que vous
» estes à mon service. Mais me recongnoissant a present
» prou fort pour en avoir la raison, je suis content
» qu'une partie de ma noblesse et autres qui ont la
» fleur de lys dans le cœur, demourent espars dans
» mes provinces troublées comme de leur part. Je scay
» que vous m'estes fort utille en Pycardie, principal-
» lement pour le faict duquel ma parlé Monsieur de
» Longueville mon cousin qui est la réduction de ma
» place de Dourlen détenue aujourdhuy par Villancourt
» avec lequel je vous prie de communiquer pour le
» convertir à mon obéissance, l'assurant que très-vo-
» lontiers je le receuvray et embrasseray, ainsy que
» je pardonne journellement a ceulx qui se rendent
» de bonne heure a moy. Voyez je le récompenseray

» et advanceray de ce quil scaurait desirer, en sorte
» quil n'aura regrés de s'estre réuny en changeant de
» party. J'ay entendu quil a ung frere qui estoyt
» lieutenant d'une compagnie que Saveuze avait faict.
» C'est mon intention de le gratiffier de mesmes, et
» a cette fin vous leur ferez à tous deux les offres
» desquelles mondit cousin a esté d'advys par l'instruc-
» tion que je vous envoye, en vertu de laquelle vous
» traicterez avec eulx, leur représentant le danger où
» ilz se mettent en reffusant ma requette ; car je suys
» résolu de pardonner a peu après la réduction de
» Paris que j'espère estre en bref, et m'asseure que
» mes autres villes viendront la corde au col y ayant
» encoure beaucoup de bons subjetz. Ne perdez le
» temps a négotier cest affaire, n'y craignez d'y en-
» gaiger du votre, jaurai fort agréable tout ce que
» vous en ferez, je vous envoieray toutes les depes-
» ches nécessaires. Sy dedans quinze jours vous ny
» pouvez rien advancer, venez ou envoyez votre fils
» prez de moy advisant ce dont voullez que je le re-
» compense, car tout ainsy que la ligue pensait con-
» fisquer sur moy et mes vrayz subjetz, je confisque
» journellement sur ceulx de son party et en gratiffye
» mes bons serviteurs. Voyla ce que je vous diray pour
» le présent, en attendant de vos nouvelles, je prie-
» ray le créateur Mons.r de Fresnoy qu'il vous aye
» en sa sainte et digne garde. — D'Etampes le XI.e
» juillet 1589.— Signé HENRY, et plus bas LESOLT. »

Au dos de cette lettre est la suscription suivante :

« A Mons.r DE FRESNOY, chevalier de mon ordre. »

Ces deux lettres, communiquées par M. Derbie, appartiennent aux archives du département.

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts pendant le 3.me trimestre de 1841.

1.° Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tom. IV, 7.e livraison, juin 1841.— 2.° Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, tom. IV. — 3.° Par M. Brun-Lavaine : 1.° Les 7 siéges de Lille, contenant les relations de ces siéges, appuyées des chartes, traités et documents historiques qui s'y rattachent, avec trois plans aux époques de 1667, 1708 et 1792, par MM. Brun-Lavaine et Elie Brun, 1 v. in-8.° ; 2.° Rapport présenté à la Société des fouilles du palais-de-justice de Lille, au nom de la commission, par M. Brun-Lavaine, broch. in-8.° ; Le palais de Rihour, par M. Brun-Lavaine, broch. in-8.° grav. — 4.° Par M. H. de la Plane : 1.° Essai sur l'hist. municipale de la ville de Sisteron (ouvrage couronné par l'Acad. des insc. et bell.-lett.), par M. Ed. de la Plane, 1 vol. in-8.° ; 2.° Dissertation sur une médaille attribuée à Néron et sur quelques autres médailles trouvées à Sisteron en 1836, par M. Ed. de la Plane, broch. in-8.° — 5.° Mémoires de la Société royale d'Emulation d'Abbeville, 1838-39-40, 1 vol. in-8.° — 6.° Le Puits-Artésien, 2.e année, 1838, 1 vol. in-8.° et n.° 7 de la 5.e année. — 7.° De l'âge et de la patrie de la loi salique et de la loi des Angles et des Warnes, par le baron Ferdinand de Voisin, broch. in-8.°— 8.° Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvaisis, par M. Eug. Woillez, in-f.°, 3.e et 4.e livraisons.— 9.° Mémoire de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai, 1839-40, 1 vol. in-8.°— 10.° Tables chronologiques des annales du Hainaut.— Histoire des Lorrains, par Hugues de Toul, extraites des annales

du Hainaut, par Jacques de Guise, rédigée et commentée par M. le marquis de Fortia d'Urban.— 11.° Revue anglo-française, 2.° série, 5.° livraison. — 12.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.° 5. 6. 7. — 13.° Coup-d'œil historique sur la ville de Beauvais, par M. Ern. Breton. — 14.° Tableau synoptique des préparations d'anatomie clastique du docteur Auzou. — 15.° Journal de l'Institut historique, n.os 57 à 7. — 16.° L'Institut, journal des Sociétés et travaux scientifiques de la France et de l'étranger, juin, juillet, août. — 17.° Bulletin du comité des arts et monuments, n.os 7 et 11.— 18.° Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, tom. 3, 2.° livraison. — 19.° Mémoires de la Société libre d'agriculture, des sciences d'Evreux, 1 vol. in-8.°, tom. 1.er de la 2.° série.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

1.° Par M. Barbier, directeur de l'école de médecine d'Amiens, trois vases et un fragment de meule, de l'époque gallo-romaine, trouvés au faubourg St.-Fuscien. — 2.° Par M. Cheussey, architecte de la ville, un candelabre en bronze trouvé au milieu de substructions romaines, dans la rue de l'Aventure, lors de la construction de l'égout.— 3.° Par M. Lefebvre-Boistel, propriétaire à Amiens, diverses pièces de charpente, ornées de rinceaux, de figures de Saints, de joueurs d'instrument, etc.; elles proviennent de l'ancienne façade de l'hôtel du Pied-de-Bœuf, tout récemment démoli.— 4.° Par M. de Machy, propriétaire à Fontaine-sur-Somme, une clef de l'époque romaine, une médaille en argent de Nerva, une dague et une spadon du XV.° siècle; ces divers objets ont été découverts dans les marais de ceste com-

mune. — 5.° Par M. Gosselin, maire de Fontaine-sur-Somme, un coin celtique en silex, une gaine en corne de cerf sur laquelle on remarque quelques dessins, et un outil également en corne de cerf, trouvés dans les marais de cette commune. — 6.° Par M. Lecointe, propriétaire, rue de Narine, un médaillon en marbre blanc portant au milieu d'une guirlande de lauriers, d'un côté l'aigle impérial avec des étoiles, et de l'autre le chiffre du commerce d'Amiens. Ce médaillon a été scellé dans le mur des Augustins, en commémoration de la visite que fit Napoléon, en 1803, à la manufacture de draps qui y était établie. — 7.° Par M. Ledieu, père, un casque à ventail du XNI.e siècle. — 8.° Par M. Goze, pharmacien, 1.° une croix en pierre, portant d'un côté la représentation du Christ, de l'autre celle de la Vierge et de l'Enfant. Elle provient de Bernaville (XIV.e siècle); 2.° un cadenas de forme sphérique, trouvé auprès de Corbeil. — 9.° Par M. Daudin, propriétaire à Pouilly (Oise), divers fragments de poterie rouge ornés de rinceaux, et trouvés dans cette commune. — 10.° Par M. Tillette d'Acheux, un sceau en cire verte de l'ancien chapitre d'Amiens. — 11.° Par M. Cléon Galoppe, propriétaire à Amiens, un très-beau meuble en chêne sculpté et orné de placages en marbre noir. (Fin du XVI.e siècle.) — 12.° Par M. Lefebvre-Pinchon, filateur, une figure romaine en bronze et un petit creuset de même métal, découverts rue des Corroyers, à Amiens. — 13.° Par M. Andrieu, propriétaire à Doullens, un vase de la Renaissance en grès. — 14.° Par M. Barbier, fils aîné, un coin celtique en silex. — 15.° Par M. de Cayrol, un vase du moyen-âge, portant un phallus. — Le médailler a été en outre enrichi : 1.° par M. le comte

d'Estourmelle, propriétaire à Suzanne, de deux médailles en argent au type de Philippe-de-Macédoine; 2.° par M. Dupuis, maire de Gueschart et membre du conseil-général de la Somme, de quatre médailles saucées du Bas-Empire; elles proviennent d'une découverte beaucoup plus importante fiui a été faite à Gueschart; 3.° par M. Fernand Mallet, d'une belle collection de monnaies picardes du XI.e siècle, jusqu'alors inconnues et décrites da: , l: s ipplément au tome IV des Mémoires de la Société.

SOMMAIRE DES ARTICLES.

ERRATA.

Page 52, ligne 1, *au lieu de* ENCORE UNE LETTRE DE HENRI IV, *lisez :* UNE AUTRE LETTRE DE HENRI III,

Amiens.— Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 30 *octobre* 1844.

— M. le Préfet adresse la lettre suivante :

Amiens, le 19 *octobre* 1844.

« Vous avez écrit à M. le Ministre de l'Instruction » publique pour le prier de venir en aide à la Société » des Antiquaires de Picardie. L'insuffisance du fonds » des encouragements littéraires n'a pas permis d'ac- » cueillir immédiatement cette demande ; mais M. le » Ministre, en considérant que les publications de la » Société, notamment le *Recueil des Coutumes du Bail-* » *liage d'Amiens*, exigent des recherches et des travaux » de catalogue dans les bibliothèques publiques, a pensé » qu'il y avait lieu de prélever, par exception, sur le » fonds affecté au service général des bibliothèques, » une somme de 600 fr. en faveur de la Société des » Antiquaires de Picardie.

» M. le Ministre en m'invitant à vous donner con- » naissance de sa décision, me charge de vous témoi- » gner combien il est heureux de pouvoir seconder les » travaux d'une compagnie qui rend à la science et » en particulier aux études d'histoire locale de si im- » portants services. »

— Des remerciements sont votés à M. le Ministre de l'Instruction publique, à M. le Préfet de la Somme, à M. Blin de Bourdon et à M. Massey, députés, pour les bienveillantes démarches que chacun d'eux a faites, afin de procurer l'obtention de l'ordonnance royale, concernant la statue de Du Cange et l'allocation accordée à la Société.

— M. le Prefet avait demandé à la Société de lui transmettre un rapport exprimant son opinion sur la manière dont les travaux de restauration de sculpture du portail de la Vierge dorée ont été exécutés, avec l'intention de transmettre ce travail à M. le Ministre des cultes.

La Commission, composée de MM. Rigollot, Jourdain, Duval, Garnier, Woillez, Duthoit, De Betz, Le Serurier, par l'organe de son rapporteur, M. l'abbé Duval, fait un rapport dans lequel elle se plaît à reconnaître que M. Caudron a fait avec beaucoup de talent les restaurations dont il était chargé; elle adresse seulement au sculpteur quelques critiques de détail de peu d'importance. (Voir page 115.)

Ce rapport lu et adopté, la Société ordonne qu'il sera transmis à M. le Préfet.

— M. Dufour fait connaître que l'impression du Catalogue du Musée est commencée, et qu'il ne dépendra pas de lui qu'il ne soit prochainement terminé et mis en vente.

— M. le Président rend compte de la visite qu'il a faite au château d'Eu avec M. le Secrétaire-perpétuel, pour solliciter du Roi l'honneur d'inscrire son nom en tête de la souscription pour la statue que la Société est autorisée à élever à la mémoire de Du Cange, à Amiens, en vertu d'une ordonnance royale en date du 8 août.

S. M. a accueilli avec bienveillance la demande qui lui était faite, et promis de concourir par sa souscription à cette œuvre toute patriotique ; elle a en même temps accepté l'hommage qui lui a été fait d'une collection des Mémoires de la Société.

La Reine et S. A. R. Madame Adélaïde ont également fait incrire leur nom sur la liste des souscripteurs.

— Des remerciements sont votés à M. le lieutenant-général comte de Rumigny, aide-de-camp du roi, pour l'obligeant accueil qu'ont reçu, au château d'Eu, par son entremise, le Président et le Secrétaire de la Société.

Séance du 13 novembre. — M. Hardouin lit une analyse d'un manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, n.° 525, intitulé : *Historiæ regalis abbatiæ S. Petri Corbeiensis compendium*, dont l'auteur est Benedict Coquelin, official de Corbie de 1672 à 1678, et propose à la Société de l'éditer dans ses mémoires, avec M. Garnier, qui complète, par quelques citations et rapprochements entre l'histoire des abbés, donnée dans le manuscrit et celle que l'on trouve dans le *Gallia Christiana* et dans les Annales des Bénédictins, l'analyse présentée par M. Hardouin.

— M. Jourdain lit un travail consacré à la description iconologique du portail de la cathédrale. Cette description doit avoir pour but de déterminer l'état actuel du portail et des sujets de sculpture qu'il renferme, puis de préparer et de faciliter les restaurations. Nous pouvons, dit M. Jourdain, apprécier les bons effets de l'intervention officielle de la Société dans les restaurations effectuées au portail de St.-Honoré ; aussi l'artiste s'occupant aujourd'hui des restaurations du grand porche, comme cette partie est encore plus difficile à restaurer que la première, la Société doit désirer plus vivement de surveiller les

nouveaux travaux et de recevoir une mission officielle pour cette surveillance. — En attendant la réalisation de ce vœu de la Société, MM. Duval et Jourdain ont cru devoir décrire le portail dans son état actuel, comme ils avaient décrit le portail de St.-Honoré. Ils se bornent actuellement à des indications sommaires et signalent les détails iconologiques qui devront donner lieu à un examen plus approfondi.

Ils montrent que les trois porches, c'est-à-dire le porche du Sauveur, celui de la Mère de Dieu et celui de St.-Firmin, remontent aux trois grandes divisions du culte de Latrie, de Dulie et d'Hyperdulie. Veut-on connaître, disent-ils, le but de l'iconographie de tout ce portail, il se trouve exprimé au trumeau et au tympan du grand porche. Nous y trouvons en effet d'abord, le premier avènement du Fils de Dieu dans l'infirmité de notre nature, puis son second avènement dans la splendeur et la gloire du juge. Ces grandes pensées, qui sont toute la religion chrétienne, n'ont jamais été plus largement comprises que par la Société profondément religieuse du XIII.e siècle; et nulle part elles n'ont été plus admirablement traduites en pierre que dans le grand portail de notre basilique.

— M. Bouthors présente quelques observations sur l'origine de l'usage si fréquent au XIII.e siècle, au XIV.e, au XV.e et même encore au XVI.e siècle, de traduire en justice et de faire exécuter criminellement les animaux domestiques convaincus d'homicide. Cet usage, dit-il, n'a d'analogue ni dans la législation romaine, ni dans les codes barbares. La loi de Moïse seule ordonne de mettre à mort le bœuf qui a tué un homme ou une femme d'un coup de corne. Mais de là à la

poursuite judiciaire, la distance est immense. Selon Beaumanoir, lorsqu'un animal a causé quelque dommage à autrui, le maître est obligé de le réparer, mais si l'animal a donné la mort à quelqu'un, le maître n'est plus responsable. Cependant l'animal appartient de droit au seigneur haut-justicier. Partant de cette donnée, la poursuite criminelle s'explique tout naturellement. Le seigneur, pour constater son droit de prise de possession, procède contre l'animal de la même manière qu'il procéderait contre le propriétaire. De là l'appareil et les formalités de justice dont l'animal est l'objet. Car le maître faisant défaut, il ne peut plus y avoir d'autre partie défenderesse que l'animal lui-même. A cette considération sur la *poursuite*, M. Bouthors en ajoute une autre sur l'*exécution* que lui suggère le texte de la coutume de Bouberch en Vimeu. En effet, l'exécution aux fourches patibulaires d'un taureau qui a tué un enfant d'un coup de corne est un acte de haute justice. Or ce droit qui n'était souvent fondé sur aucun autre titre que la possession, était par cela même exposé à tomber en péremption par le non-usage. C'est pourquoi dans les localités composées d'un très-petit nombre d'habitants, les hauts seigneurs, pour ne pas laisser perdre leur droit, l'exercent contre les animaux en attendant l'occasion de l'exercer contre les hommes.

— M. Jourdain donne communication d'une lettre adressée à M.gr l'évêque d'Amiens, par M. Martin, peintre à Amiens, dans laquelle ce dernier demande à dorer à ses frais la vierge du portail dit de *la Vierge dorée*. — M.gr, par l'organe de M. Jourdain, consulte la Société sur l'opportunité de cette sorte de restauration.

La Société renvoie, pour un rapport, à la commission des peintures de la Cathédrale.

— La Société discute la question de savoir si l'ancienne commission pour la statue de Du Cange sera chargée de rechercher les voies et moyens pour organiser la souscription et de présenter un projet, ou si au contraire une commission définitive sera nommée.— Cette dernière proposition vivement défendue est adoptée. Il est décidé que la commission sera nommée au scrutin et sera composée de dix membres. Le scrutin donne la composition suivante: MM. Bouthors, Hardouin, Rigollot, Le Serurier, Dufour, Breuil, Lemerchier, Garnier, De Betz, Jourdain.

Séance du 11 *décembre* 1844. — M. le vicomte Blin de Bourbon, député, présent à la séance, demande la parole; il dit que les remerciements officiels que lui a adressés la Société l'ont vivement flatté; que celle-ci peut être persuadée que dans toutes les circonstances, elle le trouvera disposé à lui être utile. Il ajoute que dans une conférence qu'il a eue dernièrement avec M. le Ministre de l'Intérieur, il a acquis l'assurance qu'une souscription de ce Ministre serait accordée à la Société, pour l'ouverture de l'exercice 1845.

— M. Cheussey écrit qu'il a lu non sans surprise dans le bulletin n.° 3, 1844, que M. Herbault avait communiqué à la société les dessins par lui dressés pour les projets de restauration de la chapelle du St.-Esprit de Rue et de l'église de St.-Riquier.

Il a, dit-il, été chargé du projet de restauration de la chapelle de Rue; les travaux ont été commencés et se continuent sous sa direction; il a employé à la surveillance M. Herbault encore aujourd'hui chargé de ce

soin. Comme son âge ne permet plus à M. Cheussey de se transporter à cette distance, il avait demandé à M. le Préfet de confier à M. Herbault cette restauration, mais ce magistrat a désiré qu'il en conservât la direction. Bien que M. Herbault m'ait aidé dans la surveillance des travaux, ajoute M. Cheussey, vous trouverez sans doute comme moi fort étrange qu'il veuille s'emparer seul du mérite de cette opération qui est arrivée à bien jusqu'à ce jour. Aussi crois-je devoir réclamer une rectification.

Quant au projet de restauration de St.-Riquier, c'est à ma recommandation que M. le Préfet l'a confié à M. Herbault auquel j'ai remis les documents nécessaires pour faciliter un travail qui n'était que la continuation de nombreux travaux exécutés sous ma direction de 1820 à 1826. J'ai témoigné à M. Herbault, dans le temps, mes regrets de ce que cette restauration, malgré mes réclamations, ait été confiée à d'autres mains.

— L'ordre du jour appelle la lecture de M. Jourdain, rapporteur de la commission des peintures de la Cathédrale. (Voir page 121.)

Le rapport lu est adopté, et le secrétaire chargé d'en adresser immédiatement copie à M. le Préfet de la Somme.

— M. Hardouin rend un compte verbal des opérations de la commission Du Cange, laquelle a décidé qu'il serait proposé à la Société de voter, comme corps, une somme de 1,000 fr. pour la statue.

M. Garnier complète le compte rendu de M. Hardouin, et propose de voter immédiatement cette souscription.

Après une discussion, la Société adopte en principe

et vote une souscription de 1,000 fr. ; les budgets à venir répartiront la somme sur différents exercices, suivant les exigences financières.

— M. l'abbé Duval lit un compte rendu des trois derniers volumes des mémoires de la Société des Antiquaires de France.

— M. Lefebvre lit un rapport sur l'ouvrage de M. Lelewell, intitulé Histoire de Pologne. La première partie, sous le titre d'*Histoire de Pologne racontée par un oncle à ses neveux*, a paru à M. Lefebvre un excellent précis historique de la Pologne, depuis sa naissance en 860, jusqu'au troisième démembrement de ce malheureux état en 1796. Dans la seconde, M. Lelewell raconte les efforts constamment faits par les Polonais, particulièrement par les habitants de l'Oder et de la Vistule, jusqu'à la triste issue de la révolution de 1830. La première partie est écrite avec le calme et la réflexion qui conviennent à l'histoire ; la deuxième, écrite sous l'influence de la position particulière de l'auteur, acteur principal dans les évènements, parait au rapporteur avoir moins de mérite que la première, parce que partout l'homme de cœur et passionné y déborde l'historien. Des considérations très-étendues sur l'histoire des peuples Polonais, notamment de la classe agricole et des paysans compose le second volume. M. Lefebvre regrette que l'auteur n'ait point refondu cette partie en entier dans son histoire, et inséré à leur place les extraits de ces considérations sans lesquelles on connait mal le peuple Polonais. L'atlas ne parait point au rapporteur la partie la moins importante, ni la moins savante du travail de M. Lelewell lequel, dit-il en terminant, sera lu avec autant de fruit que d'intérêt

par les personnes qui ne perdront pas de vue la position politique de l'auteur qui écrivit cette histoire.

— M. Ch. Dufour dépose sur le bureau un plan que M. Cheussey a fait dresser, des constructions rencontrées à Amiens, dans la rue des Sergents, lors du prolongement de l'égout, et dont il fait hommage à la Société. M. Dufour donne ensuite lecture d'une notice dans laquelle il démontre, en se fondant sur la forme des matériaux et l'état topographique de la ville sous la domination romaine, que ces substructions ne peuvent être attribuées aux III et IV.e siècles de notre ère, comme on l'avait d'abord présumé. M. Dufour pense que l'égout découvert au mois de septembre, sur l'emplacement de celui qui vient d'être construit, ne doit pas être antérieur à l'établissement de la seconde enceinte de la ville, lors duquel fut élevée la porte de Longue-Maisière, au IX.e siècle. (Voir page 128.)

— M. Le Serurier, au nom de la commission Du Cange, demande l'adjonction d'un trésorier. M. Leprince est nommé à ce titre membre de la commission.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau. Le résultat du scrutin le compose ainsi pour 1845:

M. le comte DE BETZ, président.

M. GUÉRARD, vice-président.

M. BREUIL, secrétaire-annuel.

COMITE DE BEAUVAIS.

Séance du 15 *juillet* 1844. — M. Danjou rend compte de la séance générale de la Société des Antiquaires de Picardie, à laquelle il a assisté.

— M. le baron de Boury rend compte et lit plusieurs

passages d'un manuscrit qui lui a été prêté par M. Hersent, instituteur à Boury, et relatif à cette localité.

— M. Fabignon donne lecture d'un parchemin du XIII.e siècle offert par M. Danjou. C'est un contrat par lequel les frères du monastère de Beaupré achètent une maison sise à Beauvais, entre le pont St.-Laurent et le pont de Pierre.

— M. Daniel continue la lecture de son travail sur l'état de la ville de Beauvais avant 1789.

— Le musée s'est enrichi de dons offerts par MM. Vivenel, Hersent, Béranger, Martin fils de Beauvais, Martin de Bury et Delaherche et par l'Athenée du Beauvoisis.

Séance du 19 août 1844. — Un membre appelle l'attention sur les mesures à prendre pour la conservation du drapeau de Jeanne Hachette. Une commission est nommée, elle se compose de MM. Daniel, Delacour, Malhéné et Dupont-White.

— M. Dupont-White donne lecture d'une notice sur l'abbé Dubos, l'un de nos compatriotes ; des lettres curieuses et inédites de Fénélon, J. B. Rousseau, l'abbé Dubois, depuis cardinal, ajoutent un nouveau prix à cet intéressant travail.

— M. Daniel continue la lecture de sa notice sur les paroisses de Beauvais. Il donne d'utiles renseignements sur l'état de la place en 1555, l'établissement du pilori en 1507, et l'érection sur cette même place de la statue de Louis XIV en 1788. Il rappelle aussi toutes les circonstances qui se rattachent à la construction de l'hôtel-de-ville.

— M. le Président annonce que l'ancien évêché, converti nouvellement en palais de justice, vient d'être classé comme monument national ; que la façade sur la cour

sera rétablie dans le style primitif, et que son entretien sera à la charge de l'état.

—Des dons sont offerts par MM. Devergie, Malhéné, Octave Levavasseur, Martin de Bury et Hamel.

Séance du 23 décembre. — Il est procédé par voie de scrutin à la nomination du directeur. M. Dupont-White ayant réuni la majorité des suffrages, est proposé à la société pour remplir les fonctions de directeur du Comité de Beauvais, pendant l'année 1845.

Rapport de M. Duval *sur les restaurations exécutées par* M. Caudron, *au portail de St.-Honoré, de la cathédrale d'Amiens.*

Messieurs,

« Les travaux de restauration qui ont pour objet les sculptures sacrées des églises sont sans contredit les plus importants et les plus difficiles de tous ceux que la sollicitude éclairée du gouvernement a entrepris dans le but si louable de rendre aux édifices religieux, avec leur primitive solidité, leur antique splendeur. Ressusciter l'enseignement catholique donné aux fidèles par la pierre éloquente des portails, se pénétrer pour cela de l'esprit de nos ayeux, vivre dans la sphère de leurs idées, travailler au point de vue de leur science si avancée de la religion, est une œuvre qui exige l'habileté consommée de l'artiste, et beaucoup plus peut-être la science si longue à acquérir et encore si rare de l'archéologue chrétien.

» Appréciateur judicieux de la mission délicate confiée à M. Caudron de restaurer les sculptures du portail de la Vierge Dorée de la cathédrale d'Amiens, M. le

Préfet de la Somme s'est adressé à la Société des Antiquaires de Picardie, pour obtenir d'elle une étude consciencieuse qui embrasserait l'état actuel du portail et la recherche du sens des groupes nombreux de figures qui le vivifient. Vous vous rappelez, Messieurs, avec quelle bienveillance et quel intérêt M. le Préfet accueillit les conseils de la Société qui devinrent, en quelque manière, le programme obligé de l'artiste chargé des travaux.

» Aujourd'hui, M. le Préfet accorde à la Société une nouvelle marque de confiance, en l'appelant à dire officiellement son avis sur la manière dont les travaux de réparation ont été traités. Nous lui en témoignons ici notre vive reconnaissance. Le contrôle des sociétés savantes qui s'occupent exclusivement de l'étude des âges passés ne peut qu'être une garantie de plus de la bonne exécution des travaux du même genre qui sont ou qui doivent être entrepris. Le blame, comme l'éloge, prononcé par des juges compétents et impartiaux, doit servir également la cause de nos monuments religieux.

» Heureusement, Messieurs, la part de l'éloge sera la plus large, et j'oserais presque dire la seule, dans le jugement que nous avons à porter aujourd'hui. Si sévère et si scrupuleux qu'ait été l'examen que la Commission a fait du portail restauré, c'est à peine si elle aura à relever quelques inadvertances, probablement réparées déjà par l'artiste au moment où nous écrivons.

» L'examen de la Commission a porté sur deux points principaux. Premièrement les parties restaurées ou entièrement renouvelées conservent-elles le caractère général des sculptures anciennes? Sous ce premier rapport la Commission estime qu'il était impossible de mieux saisir que ne l'a fait M. Caudron, le style à la fois si

simple et si noble des groupes de ce portail, les plus beaux assurément de tous ceux de notre cathédrale. Soit que des portions nouvelles aient été raccordées dans une même statuette ou dans un même groupe avec des portions anciennes, soit que des personnages entièrement neufs aient été appelés à remplacer ceux qui étaient tombés, tout nous a paru concourir avec une harmonie parfaite à reconstruire une page de sculpture entièrement homogène, à tel point qu'en dehors des documents écrits qui constatent l'état ancien du portail, il serait maintenant difficile de faire la différence des morceaux de sculpture qui appartiennent à M. Caudron, de ceux qu'a si richement taillés l'habile ciseau du XIII.e siècle. Ajoutons que l'artiste s'est fait un devoir de conserver et de faire entrer dans son œuvre jusqu'aux plus minimes débris des détails les plus dégradés; qu'il a scrupuleusement soustrait au contact dangereux du ciseau les parties attenantes à celles qu'il restaurait; que, conformément au vœu de la Société et aux ordres de M. le préfet et de M. l'architecte de la cathédrale, il s'est abstenu de toute espèce de grattage, et qu'il n'a procédé à un simple nettoyage jugé nécessaire, qu'avec les plus délicates précautions et une sorte de religieux respect.

» Nous ne signalerons en particulier aucune des statues ou des portions de statues qui valent à M. Caudron les éloges que nous lui donnons. Il faudrait presque tout citer.

» Les questions relatives à l'iconographie sacrée du portail, qu'on pourrait principalement regarder comme la partie morale et vraiment scientifique de l'œuvre, étaient les plus ardues. La solution que leur a donnée

le travail de M. Caudron est-elle satisfaisante? C'était le second point qui appelait l'examen de votre Commission. Ici, la Commission s'est naturellement reportée à l'étude détaillée que la Société a faite du portail et qu'elle a transmise à M. le préfet. Dans ce rapport, tous les groupes du tympan, des voussures, du trumeau et des éperons avaient été individuellement l'objet d'une explication lucide, développée, et presque toujours appuyée sur des documents irréfragables. En suivant ces indications précieuses — je me sers des paroles de M. le préfet — M. Caudron ne pouvait s'égarer: nous devons reconnaitre qu'il ne s'en est pas écarté. Ainsi la vocation de St.-Honoré, son élection à l'épiscopat, la découverte du corps des trois saints martyrs, le miracle arrivé pendant qu'il célébrait, la guérison des aveugles à son tombeau, la translation de ses précieux restes, le miracle du crucifix: tout a été parfaitement compris et rétabli de même. La restauration du crucifix, qui au sommet du tympan domine toutes les autres scènes dont il est le centre et le terme, a été et pourrait être encore le sujet de quelques débats. On pensait que le Christ, comme représentant celui dit de St.-Sauve, qui salua la chasse de St.-Honoré, devait être rétabli selon les formes et le caractère du St.-Sauve lui-même, tel qu'il existe encore dans une chapelle de la cathédrale, c'est-à-dire enveloppé des pieds à la tête d'une longue tunique, à la manière des Christs orientaux: la Commission de la Société des Antiquaires n'a pas partagé cette opinion. Elle a considéré en effet qu'il était tout-à-fait contraire aux habitudes et à l'esprit des artistes du XIII.e siècle de copier les œuvres d'un autre temps et d'un autre pays, qu'il n'y a pas d'exemple qu'on ait

sculpté à cette époque en Occident un Christ entièrement vêtu, qu'il n'est par conséquent nullement probable que nos artistes, tout en voulant représenter le St.-Sauve, se soient astreints à le traiter dans des principes opposés à ceux dont ils étaient imbus; de plus, l'examen attentif de la place qu'avait occupée l'ancien Christ et de l'arbre de la croix parfaitement conservé qui le portait, n'a laissé aucun doute sur la justesse de nos conjectures; il est demeuré constant aux yeux de tous ceux qui ont vérifié l'état des lieux, que le christ primitif n'était pas vêtu d'une longue robe. M. Caudron a donc fait un christ dans le style du XIII.e siècle : nous persistons à croire qu'il a bien fait.

» Dans cette série, un bâton au lieu d'un cierge mis à la main d'un clerc, une patène placée dans un sens plutôt que dans un autre, à la main d'un diacre, sont les seuls détails qui pourraient appeler la critique.

» La réparation de la série des anges, après les explications que nous avions données, n'offrait aucune difficulté. Tout y est bien.

» La série des figures de J.-C. quoique beaucoup plus endommagée n'en présentait guères plus pour un artiste qui, comme M. Caudron, avait saisi de suite, sur nos indications, la valeur de tous les sujets et le sens de tous les personnages. Les nombreuses réparations qu'à subies ce long bandeau sculpté sont irréprochables, à l'exception seulement de l'écu dans lequel St.-Jean montre l'agneau divin, lequel n'a pas été, comme il devait l'être, marqué de la croix.

» Les scènes admirables tirées de la vie ou des oracles des quatre grands prophètes et des douze petits prophètes ont revécu dans toute leur beauté première

sous la main vraiment réparatrice du sculpteur. Les exemples que M. Caudron a trouvés au grand portail de notre cathédrale, qui contient aussi la série complète des prophètes, lui ont permis de reproduire avec plus de vérité la physionomie des personnages mutilés. L'omission d'un nimbe croisé derrière la tête du Sauveur, dans la prophétie de Zacharie, est facile à réparer.

» La ligne des apôtres et des saintes femmes au quatrième cordon de la voussure n'avait pu, malgré de patientes études, être mise en lumière comme les autres, surtout en ce qui regarde les attributs que tenaient dans leur main plusieurs personnages. Nous n'avons rien à objecter au parti pour lequel s'est décidé M. Caudron dans la restauration des apôtres. Dans la main des saintes femmes, il a mis une fleur ou une fiole, mesure qui peut être blamée pour plusieurs raisons, mais qui peut être également justifiée par de nombreux exemples, sans aller les chercher plus loin qu'au grand portail même de l'église.

» Pour bien réparer l'ornementation il ne fallait qu'une habileté ordinaire et des soins consciencieux; c'est assez dire que le talent et le zèle de M. Caudron étaient au-dessus de sa tâche.

» Telle est, Messieurs, l'opinion que votre Commission s'est formée après un mur examen des travaux exécutés au portail de St.-Honoré dit de la Vierge Dorée de la cathédrale d'Amiens. Nous avons tenu à l'appuyer avec quelques détails, autant pour justifier la confiance dont vous nous avez honorés, que pour rendre la justice qu'ils méritent et à l'artiste plein de talent qui a exécuté ces travaux, et à l'architecte zélé de notre cathédrale qui les a surveillés. Quant à

nous, nous n'ambitionnons d'autre récompense des études laborieuses que nous avons dû faire de cette portion de la basilique que le souvenir d'avoir prêté un utile concours à une œuvre de réparation qui, nous l'espérons, fera l'honneur de notre temps et de notre pays ».

Rapport de M. Jourdain *sur la restauration de l'histoire St. Jean-Baptiste, à la cathédrale d'Amiens, exécutée par* M. Lebel.

Messieurs.

La restauration des peintures de l'histoire de St.-Jean-Baptiste, à la clôture septentrionale du chœur de la cathédrale d'Amiens, est enfin terminée. La commission à laquelle vous avez délégué la charge de surveillance que vous avait confiée M. le Préfet, vient vous donner son avis sur le résultat de cet intéressant travail.

La tâche de l'artiste se divisait en deux parties bien distinctes et sur chacune desquelles il avait à se conformer à des instructions précises.

La première concernait les portions du monument sur lesquelles la peinture s'était conservée, quoi qu'atténuée par le temps et ensevelie sous la poussière. Il s'agissait de faire reparaître et revivre des couleurs et des dorures dont l'œil exercé et attentif des hommes spéciaux pouvait presque seul soupçonner l'existence et le mérite. Pour obtenir ce résultat, M. Lebel a employé d'abord le lavage à l'eau pure; mais par injection violente et abondante. Des couches épaisses de poussière, qu'on n'aurait osé attaquer avec aucun instrument, dans la crainte de compromettre plus ou moins gravement la décoration qu'elles recouvraient, se sont

dégagées d'elles mêmes par ce simple procédé, et nous ont révélé des richesses plus nombreuses et moins endommagées que nous ne l'avions pensé d'abord. L'emploi de l'huile dont on a ensuite imprégné toutes les surfaces, les a fait ressortir encore davantage, en leur rendant une partie de leur solidité primitive.

Cependant M. Lebel n'avait encore exécuté que le plus facile et le moins important du travail. Le but principal de cette belle restauration était de restituer, à côté de ces peintures conservées, les autres peintures dont la mutilation plus ou moins grave de la sculpture avait entraîné la ruine complète ; entreprise d'autant plus difficile que les instructions de M. le Préfet et l'avis de la Société, enjoignaient expressément à l'artiste l'obligation 1.° de raccorder ces colorations nouvelles avec les tons anciens qu'il venait de faire reparaître ; 2.° de composer ses jeunes couleurs dans des conditions de stabilité immédiate qui les missent à l'abri de toute altération postérieure, et assurassent leur conformité définitive avec le tout. Les hommes compétents de votre commission ont étudié les éléments réunis sur la palette de l'artiste ; ils ont reconnu que par leur nature, ils assuraient le résultat désiré pour l'avenir.

Quant à présent, l'effet de ces peintures nouvelles est tel qu'on ne les distingue nullement des anciennes.

La restauration des dorures offre un résultat non moins satisfaisant. L'or appliqué neuf et puis réduit au ton du vieux a été préféré au bronze composé immédiatement au ton de l'or vieux. Cette préférence doit être approuvée pour deux raisons : la première est qu'il valait mieux faire du vrai que du faux ; la

seconde que le vrai, c'est-à-dire l'or, restera ce qu'il est, tandis que le faux, c'est-à-dire le bronze, aurait pu tomber encore de ton et devenir disparâtre.

Les inscriptions explicatives des scènes que renferment les niches supérieures ont été rétablies d'après les études qu'en ont faites deux membres de la commission. Un seul mot au bas de la 3.e niche de la 1.re travée a offert une légère difficulté. Les indications de la commission portaient : *interrogué Sainct Jhan quy il estoit...* Les réminiscences de lettres formées sur l'épiderme de la pierre par l'écaillement de la peinture faisaient lire à quelques personnes : *intereogué Sainct Jhan etc.*

Un examen plus attentif et la comparaison de ce mot avec ceux de *Pierre* et de *Burry* sur un autre monument du même âge, ont conduit à reconnaître que l'erreur qui contredisait nos indications et entrainait à faire un barbarisme, venait seulement de ce que les partisans de *intereogué* n'avaient pas compris le mariage des deux *r r* toujours consommé de cette manière dans l'écriture de ce temps, La commission a persisté à lire et à faire écrire : *interrogué...*

Elle a aussi décidé que dans l'inscription de la 1.re niche il fallait voir :.. *feict des pechétz pénitance* et non : *feict les pechetz pénitance* comme le voulaient encore quelques-uns.

Une faute légère avait été commise dans la restauration de la sculpture. Elle est déjà réparée.

M. Caudron avait dû refaire, dans l'histoire du baptême de Jésus-Christ, le St.-Esprit en forme de colombe ; mais au lieu de le faire planer en avant du lambel sur lequel sont écrit ces mots : *hic est filius meus dilectus*, il l'avait fait poser sur le lambel lui-même.

Or le St.-Esprit, sur les monuments du XVI.e siècle, n'est plus montré posant, comme on le voit au XII.e et au XIII.e, sur l'épaule des personnages inspirés ou sur les rameaux de l'arbre de Jessé; on l'a toujours fait dès avant la renaissance planant et sans support en signe de toute puissance; de plus et en conséquence de la position qu'il lui donnait, notre artiste restaurateur l'avait fait en raccourci et non en développement, ce que la sculpture du XVI.e siècle ne comporte guère non plus. Le sculpteur s'est empressé, au premier avis, de le rétablir en son lieu et forme.

Votre commission a, pour un instant, soupçonné une autre erreur. Elle aurait consisté dans la coiffure d'une petite fille qui joue sur les genoux de sa mère durant la prédication de St.-Jean, à la 3.e niche. Il nous avait paru douteux que cette coiffe fût du temps. Quelques recherches ultérieures nous ont engagé à suspendre notre jugement. Dans tous les cas, cette manière de bonnet est si gracieuse, si naturelle, si peu choquante au tableau, que nous aurions peine à la critiquer. Elle pourrait être signalée comme un petit chef-d'œuvre d'imitation de nature. Nous avons ouï dire qu'on l'avait quasi prise pour la nature elle-même.

Les blasons appendus aux encadrements des niches ont dû rester en blanc jusqu'à ce que les noms des donateurs, dont ils portaient sans doute les armes, aient été retrouvés.

La draperie rouge dont est tendu tout le soubassement de la première travée, a paru trop dégradée pour être restaurée partiellement; on l'a reproduite toute entière au moyen d'un calque pris sur les anciens motifs subsistants quoi que décolorés. La frange a été également

rétablie d'après les fragments qu'il a été possible de reconnaitre.

On a cru devoir repeindre dans la même nuance, pour l'harmoniser avec le reste, la niche ou s'encastrait autrefois le siège en bois de l'écolâtre.

Messieurs, votre Commission se félicite, en terminant, de n'avoir qu'à témoigner de la bonne direction qui a été donnée à tout ce travail : elle se plait à reconnaitre que l'artiste, M. Lebel, a justifié le choix qu'on a fait de lui pour remettre en honneur ce curieux monument de la peinture sur pierre au XVI.ᵉ siècle, et qu'il a répondu à l'attente commune de l'administration départementale, de la Société des Antiquaires de Picardie et de tous les hommes de l'art.

Cet éloge toutefois, si mérité qu'il nous paraisse dès aujourd'hui, ne pourra être complet, et les auteurs de la restauration ne devront l'accepter sans réserve que lorsque l'épreuve du temps aura passé sur le travail, et qu'elle aura ainsi constaté que la difficulté principale de l'œuvre a été réellement vaincue, et que les peintures nouvelles se seront soutenues invariablement au même ton qu'elles ont aujourd'hui, et en conformité parfaite avec celui des couleurs anciennes. Pour qu'un jugement sûr puisse être porté sur ce point, il ne faut pas seulement du temps ; mais encore un état circonstancié des parties restaurées et repeintes aussi bien que de celles qui n'ont été retouchées ni par le fer ni par le pinceau. Justement confiant dans les moyens qu'il a employés et plein de sécurité sur le sort avenir de sa réputation artistique, M. Lebel a voulu nous seconder lui-même dans cette importante constatation.

Une autre raison de nous livrer à ce travail d'inven-

taire assez minutieux en lui-même, c'est qu'il devra servir à l'histoire du monument, laquelle, sans cela, aurait été défaite, il faut le dire, par la restauration même qui vient de confondre la peinture monumentale avec la peinture contemporaine.

Un fait tout indifférent en lui-même, mais qui peut également intéresser cette histoire, c'est la découverte qu'on a faite derrière les groupes, d'une palette de forme ancienne et encore encroutée de couleurs desséchées et raccornies, restes peut-être de celles qui sont entrées dans le travail primitif. Nous ne savons en quelles mains est passée cette palette, mais il nous semble que l'inventeur n'en est pas devenu, par le fait, le propriétaire légal, et que M. le préfet conserve toujours le droit d'en disposer, sur votre demande, en faveur du musée. Votre Commission émet le vœu que cette demande soit adressée à M. le préfet, et que les diligences pour recouvrer cet objet soient faites avec discrétion, mais sans délai.

Un autre vœu, Messieurs, mais un vœu auquel vous ne manquerez pas de donner une grande importance, c'est celui dont la réalisation doit assurer la conservation de l'œuvre au succès de laquelle viennent de concourir la sollicitude du Préfet, le zèle éclairé du conseil général pour les monuments, et vos propres efforts. Cette œuvre, redevenue si précieuse, demeure cependant exposée aux mêmes causes de dégradation qui l'avaient presqu'anéantie. Quelques semaines encore et la poussière va de nouveau ensevelir dans un triste linceul tous ces groupes ravivés par le pinceau. Le balayage des nefs qui se renouvelle chaque semaine, les travaux qui s'exécutent dans les combles de l'édifice cau-

sent: un mouvement continuel de cette poussière qui infecte les marbres, les boiseries, les dorures, les autels et qui causera des dommages plus graves encore sur des rondes-bosses enluminées.

Les moyens de parer à ces inconvénients seraient ou d'abriter sous de grandes toiles les parties ornementées de l'édifice pendant les heures de balayage ou de modifier le balayage lui-même, de telle sorte qu'on ne fît plus voler sur toutes les parois, et à la face de toutes les images, la poussière dont on a seulement la charge de purger le pavé.

Le premier moyen paraît d'une application difficile, soit à cause de la quantité de toiles qu'il faudrait, soit à cause de la manutention immense qu'exigerait cette opération, soit surtout à cause du danger imminent d'offenser à chaque instant par le contact les sculptures et les peintures.

Le second procédé semble devoir être préféré parce qu'il est plus simple et plus sûr. Il consisterait à enlever la poussière au moyen de serpillières humides que l'on traînerait sur les dalles au lieu du balai qui, dans les temps secs surtout, fait tout voler et n'emporte presque rien. Les églises de Flandre doivent en partie leur insigne propreté à l'emploi de ce moyen. Toutefois, comme le perfectionnement des procédés de balayage ne saurait empêcher qu'un sédiment de poussière ne se forme incessamment sur les sculptures et les peintures, et qu'en y séjournant, il ne les altère de nouveau, il importe, qu'aux moyens suggérés ci-dessus, on ajoute encore le nettoyage des objets eux-mêmes, à condition qu'il sera exécuté avec de grandes précautions et par des mains intelligentes. Ici encore

le balai et même le plumeau devraient être remplacés par le soufflet aux poumons énergiques, dont le souffle enlèverait les couches légères de saletés sans offenser jamais les objets d'art.

En conséquence, votre commission vous propose d'émettre vis-à-vis de M. le Préfet un vœu pressant, tendant à ce que ces moyens ou de plus efficaces encore soyent employés par ses ordres.

Si ce vœu est exaucé, comme vous devez en avoir la confiance, vous n'aurez plus rien à désirer pour cette partie de la clôture du chœur. L'œuvre sera complète. On aura rétabli; on aura assuré la conservation.

NOTE SUR UN ANCIEN ÉGOUT,

découvert à Amiens, au mois de septembre 1843,

Par M. Ch. Dufour, membre résidant.

Au mois de septembre 1843, des travaux furent entrepris à Amiens, dans la rue des Sergents, pour prolonger l'égout depuis la place Périgord jusqu'à la rue des Crignons. Les ouvriers, en ouvrant la tranchée en face les n.os 30, 32, rencontrèrent une maçonnerie en pierres de taille; c'était un mur dont on ne pouvait encore soupçonner l'usage, car il ne formait qu'une paroi de la galerie qui, au fur et à mesure que les travaux approchaient de la rue des Crignons, finit par se trouver au milieu même de la tranchée, de telle sorte que l'axe de la galerie découverte se confondait avec l'axe de celle que l'on construisait pour la conduite des eaux. Il y eut nécessité dès lors d'abattre cette ancienne maçonnerie et cette circonstance permit d'en observer avec soin tous les caractères. L'égout, dont l'existence ignorée nous a été dernièrement révélée,

était voûté en plein cintre ; sa hauteur sous voûte était d'un mètre 15 centimètres, sa largeur, de 70 cent. ; la maçonnerie était formée de pierres taillées carrément et dessinant des assises régulières, reliées entre elles par un ciment fort dur. Le sol qui se trouvait à trois mètres 95 centim. en contre-bas de celui de la rue, était également maçonné et revêtu d'une couche de mortier de sable qu'il a fallu briser à coups de pioche, à cause de son extrême dûreté. Cette galerie souterraine était, lors de sa découverte, comblée de terre et de gravois ; elle a été mise à jour sur une longueur de 11 m. 50 c. M. Cheussey, qui en a fait relever avec soin le niveau sur le plan offert par lui à la Société des Antiquaires de Picardie, a pu constater une inclinaison de 25 millimètres dans la direction du Nord au Midi, ce qui fait un peu plus de 2 millim. par mètre, pour toute la partie qui a été découverte de l'égout ancien. D'après la direction de la pente, les eaux ont donc dû descendre autrefois vers la place Périgord.

Cette description paraîtrait incomplète, si je n'y ajoutais quelques observations sur l'époque à laquelle peut remonter cette ancienne construction. Faut-il en faire l'honneur aux Romains, dont les souvenirs excitent si facilement l'imagination de l'antiquaire, comme si l'archéologie n'avait d'autre but que de vieillir les dates et de donner aux monuments un intérêt factice par l'attribution d'une origine trop légèrement reculée ? Doit-on au contraire ne rapporter ce monument qu'à une époque bien postérieure à la domination romaine ? Cette dernière opinion est celle que je crois devoir adopter et voici les faits sur lesquels je m'appuie. La nature des matériaux ne présente d'abord aucune donnée dont les par-

tisans de l'attribution romaine pourraient s'emparer avec avantage. Les pierres n'avaient point cette forme allongée, dite à longue queue, qui forme le caractère principal des constructions élevées dans la Gaule, sous la domination des empereurs. D'un autre côté, la direction que suivaient les eaux ne pourrait se concilier avec la topographie d'Amiens, pendant l'époque gallo-romaine. On sait en effet que le terrain occupé aujourd'hui par la rue des Sergents, n'a été compris dans l'enceinte de la ville que par suite du premier agrandissement qu'elle a subi. L'ancienne cité des Ambiani devait être délimitée au Midi par le Bloc ou l'eau dite des Tanneurs, c'est là un point sur lequel tous nos annalistes paraissent d'accord, et Daire partage lui-même ce sentiment (1). Plus tard, et à une époque que cet historien ne précise point, mais qui, comme je me propose de le démontrer un jour, ne doit pas remonter au-delà du IX.e siècle, Amiens fut agrandi et la porte de Longue-Maisières, appelée dans les chartes *Longua Maceria* ou *Longue Muraille*, fut construite pour fermer la ville au Midi. L'existence des remparts qui devaient relier cette porte aux autres fortifications de la place, implique nécessairement l'idée d'un fossé qui en défendait l'approche. C'est donc seulement après que ce fossé fut creusé que les eaux de l'égout nouvellement découvert ont pu être dirigées vers la place Périgord, à moins qu'on n'établisse qu'antérieurement au IX.e siècle, il en existait déjà un sur ce point de la ville, et c'est là un fait qu'aucun document ne vient éclaircir.

On ne peut davantage fixer le laps de temps pendant

(1) Histoire de la ville d'Amiens, tom. 1. p. 6.

lequel la ville s'est trouvée circonscrite par sa seconde enceinte. Daire avance, mais sans aucunement le prouver, que pendant plus de mille ans elle ne comprenait que le terrain délimité par les murailles de l'évêché, la place St.-Michel, la rue St.-Denis, celle des Trois-Cailloux, qui long-temps a porté le nom de rue des Fossés, les rues Delambre, Gresset (1), St.-Firmin à la Porte, du Port et le Pont-St.-Michel. Toujours est-il qu'en 1346 les remparts de la ville furent reculés pour mettre les faubourgs à l'abri d'un coup de main de la part des Anglais qui occupaient alors la France, et qu'en 1483, Louis XI, par sa lettre du 24 janvier, ordonnait à Antoine Clabaut, maïeur d'Amiens, de faire abattre les portes de Longue-Maisière, de St.-Denis et de St.-Michel.

L'égout ne peut être postérieur à cette démolition, non seulement à cause de la suppression des fossés indispensables pour recevoir les eaux, mais aussi par la forme de sa voûte construite en plein-cintre.

Cependant et bien qu'il nous paraisse constant que la galerie souterraine découverte sous le sol de la rue des Sergents, ne peut remonter au-delà du IX.e ou X.e siècle, je ne dois point laisser oublier que sous la domination romaine, il existait un châtelet, construit rue des Sergents, mais en dehors de la ville, telle qu'elle existait alors, puisque, d'après Daire, il n'avait été élevé que pour la dominer de ce côté. On n'ignore pas

(1) Il existe encore dans une maison de cette rue, chez M.me V.e Mollet-Warmé, un pan de l'ancienne muraille de la ville. Elle supporte les terres d'un jardin qui se trouve de niveau avec les greniers des maisons voisines.

non plus que non loin de cet égout et dans la cour de Sire-Firmin-le-Roux, on a trouvé, vers 1740, en creusant des fondations, une pierre sur laquelle on lisait : *Chy à côté est l'entrée de la latreine qui a 17 pieds de fond sous le pavé des offices de Rictiovare* (1).

La proximité de ces lieux, auxquels s'attachent des souvenirs de l'époque romaine, permettrait sans doute de combattre l'opinion que je viens d'émettre ; mais les motifs que l'on ferait valoir pour attribuer à cet égout une origine antérieure au IX.e ou X.e siècle, ne pourraient se concilier ni avec la nature des matériaux, ni avec la topographie de la ville avant la construction de la porte de Longue-Maisière. Du reste, qu'un plus habile entreprenne la tâche de restituer à notre cité un monument contemporain de l'époque où elle fut le siége momentané de l'empire de Valentinien et de Valens, et, en bon Amiénois, je m'applaudirai d'avoir appelé l'attention de la Société sur un monument qui, de toute manière, intéresse vivement l'histoire locale.

SUPPLÉMENT à la Dissertation sur les Camps Romains de la Somme, par M. le comte d'ALLONVILLE. (Clermont-Ferrand. Thibault-Landriot. 1828. in-4.°)

Article concernant le VIEUX-CATIL, § XCV BIS, *faisant suite aux* §§ LXXVIII—XCV, *pages* 67-84 (*écrit en* 1844, *par l'auteur.*)

On lit ce qui suit à la page 48 d'une notice archéologique sur le département de l'Oise (brochure in-8.°. Beauvais. Ach. Desjardins, 1839).

« La tradition locale assure que le village de *Romescamp* (situé au nord du canton de *Formeries* près la frontière amié- » noise méridionale) est bâti dans l'enceinte d'une station romaine ; » et récemment *M. Bresseau*, se fondant sur l'*observation des* » *distances*, a exprimé l'opinion que c'était le camp occupé par » *Crassus*, questeur de César, lorsque ce conquérant fut revenu » de la Grande-Bretagne (2.e expédition liv. V de la guerre des

(1) Cette inscription est rapportee dans Daire, tom. 1. p. 461.

» Gaules). Romescamp a pu être, en effet, un point retranché, » mais on n'y a trouvé jusqu'à ce moment *aucune preuve matérielle* de cette ancienne destination. »

En établissant dans notre dissertation ci-dessus, que le camp de *Crassus* a dû, contrairement à la citation qui vient d'être faite, ou semblait avoir été celui qui est encore existant sur la commune de *St.-Mard*, non loin de la rivière d'*Avre* et assez près de la ville de *Roye*, nous avons fondé en partie notre opinion sur ce que les *Bellovaques* étaient, à l'époque de la conquête, la cité la plus considérable *de la Belgique et la plus belliqueuse de ce pays et de toute la Gaule* (1), dont la politique romaine avait dû se hâter, sous César, peut être, mais au plus tard sous *Auguste*, son successeur, de réduire l'influence et le territoire. Nous nous référons pour ceci au § CLII, pages 140-42.

Mais notre opinion se fonde sur bien d'autres raisons encore et *d'abord* sur l'*étymologie ;* la terminaison *camp*, en latin *campus*, ne nous paraît indiquer autre chose qu'un *champ*, un *territoire*, une *campagne* et non pas un *camp romain*, *castrum* ou *castellum*, dont on trouve la traduction dans les mots *Castel*, *Castillon*, *Castellet*, *Catel*, *Catil*, *Châtel*, *Château*, *Châtillon*, *Châtelet*, etc.

Ensuite, il résulte des chapitres 24 et 26 du 5.e livre des commentaires de *Bello Gallico* que le camp de *Crassus* fut établi chez les *Bellovaques*, sans doute, mais dans la partie du territoire appelée spécialement le *Belgium* (Voir la note 4 de la page 77 § XCI). Or, nous avons déjà fait observer au § XCIII et dans la note 5 de la page 82, que, d'après la carte de la Germanie cis-rhénane de *Cluvier*, le *Belgium*, habité par les *Bellovaques*, Belgium cujus incolæ *Bellovaci*, s'étendait fort loin *au nord* du *Beauvaisis* actuel. Nous avons dit jusqu'à la *rive gauche* de la Somme, ce qui était une erreur; il fallait dire bien au-delà de la *rive droite*, comme on va le voir.

En effet, sur la carte que M. *Barbié du Bocage* a dressée en

(1) « *Bellovacos* et virtute, et auctoritate, et *hominum numero* valere ; hos posse conficere *armata millia centum*.

» *Bellovaci* quæ civitas *in galliâ maximam* habet *opinionem virtutis*.

» *Bellovaci suum numerum* non contulerunt, quod *se suo nomine* » *atque arbitrio* cum romanis bellum gesturos dicerent.

« *Bellovacos qui belli gloriâ* gallos omnes belgas que *præstabant*. »

(De bello gallico, lib. 2, cap. 4. lib. 7, cap 59 et 75. lib. 8, cap. 6).

1818, « d'après les notions puisées dans les Commentaires, *ad Cesaris notas accommodas* » pour l'édition in-8.° de *M. Lemaire* (Paris, Firmin Didot 1819), on voit que le *Belgium* formait une bande de territoire s'étendant à l'*Est* de *Samarobrive* ou *Amiens*, et en traversant *la Somme*, depuis ou vers l'embouchure dans l'*Oise* du *Thérain* qui passe à *Beauvais* (Cæsaro-Magus) au *Midi*; jusques à *Nemetocenna* ou *Arras*, au *Nord* ou *Nord-Est*. Cette conclusion-ci, relative à *Nemetocenna*, est justifiée par le chapitre 46 du 8.° livre de *B. G.* ou *Hirtius*, cru en être l'auteur, a rapporté « que César hiverna à la suite de sa 8.° campagne, à *Nemetocenna* même; in Belgium se recepit, hiemat que *Nemetocenna*. »

Du rapprochement des chapitres 24, 46 et 47 du livre 5, il résulte encore, dans le langage *si précis* de César (Voir § IX et page 12) que *Samarobrive*, où ce conquérant avait, pendant et à la suite de sa 5.° campagne, établi son quartier général, sa chancellerie *litteras publicas*, ses ôtages des cités et tous ses dépôts, devait être situé à l'extrémité *occidentale* du *Belgium*, comme le *Vieux-Catil*, près et en deçà de *Roye*, nous semble avoir été situé sur le bord *oriental* du même territoire.

Or *Romescamp*, situé au Sud-Ouest d'*Amiens*, occupe une position tout à fait contraire aux notions géographiques ici réunies.

De plus, il n'existe, suivant la remarque de M. Bresseau lui-même, « aucune preuve *matérielle* » de l'existence d'un camp romain. Ceci existe au *Vieux-Catil*: nous nous référons sur ce point à tout ce qu'on a lu de la page 67 et à la page 84, ainsi qu'au plan particulier, côté W, qui suit notre dissertation et à la *légende*.

Mais le livre 5 de *Bello Gallico* nous fournit de nouvelles conjectures que voici :

Lors de la première dislocation et de la distribution des légions en camps d'hiver, faite d'abord au retour de la deuxième expédition de la Grande-Bretagne, César en envoya *quatre* dans des pays différens et assez au loin, sous quatre de ses lieutenants, *Fabius*, *Q. Cicéron*, *Roscius* et *Labienus*. Il en garda *trois* dans le *Belgium*, sous *deux* autres lieutenants *Minutius Plancus* et *Trebonius*, et sous *Crassus* son questeur. Enfin il envoya *les huitième et cinquième cohortes*, c'est-à-dire *une légion et demie*, dans le pays des *Eburons*, sous *Titurius Sabinus* (chapitre 24 du liv. 5 de *B. G.*) Il compte ici *huit légions et demie*, et pourtant il n'en avait, à l'époque de son embarquement au *port Itius*, que *huit*, dont il emmena *cinq*, laissant les *trois* autres à *Labienus* sur le continent (chap. 8 ibid). *D'autre part* les

deux légions avec lesquelles il alla ensuite secourir *Q. Cicéron*, la première amenée de *Samarobrive* et la deuxième, celle de *Fabius*, qui le rejoignit dans le pays des Atrébates en venant de celui des *Morins*, ne formaient que *sept mille hommes* à peine. *Exigua per se vix hominum millia* VII (chap. 47 à 49 ibid.) Le commencement de la campagne en Grande-Bretagne ne paraissant pas très-meurtrier, il y a lieu de croire que les deux légions susdites, n'étaient si faibles que parce que César avait pris sur leur nombre les *cinq cohortes* données à *Subinus* et à *Cotta*, en sus de ladite *huitième légion*, comme aussi il en avait d'abord gardé *trois* dans le *Belgium*. On peut supposer que c'est sur celles-ci qu'il avait pris les *cinq cohortes* plutôt que sur la légion de *Fabius* envoyée seule et isolée, dans le pays des *Morins*. Les cinq cohortes devaient, au début de la campagne, représenter 2,500 soldats légionnaires (Voir le § XII de cette dissertation, notamment la page 17). Enfin *Crassus* étant le moins important des trois lieutenants conservés dans le *Belgium*, et peu éloigné, à 2,500 *pas romains* (chapitre 46 du livre 5) de la légion conservée à *Samarobrive même*, auprès de César (celle de Trebonius, voir la 3.e note de la page 132 § CXXXVI), c'est sur la légion *primitive* de Crassus qu'on doit présumer qu'étaient prises les *cinq cohortes susdites*. Il n'en aurait donc eu que 5, et non pas 7, comme nous l'avons présumé à la page 30, dans son camp supposé être le *Vieux-Catil*, d'une superficie de 5 *hectares* 81 *ares*, beaucoup trop petite pour une légion (voir le § XIII page 21).

Il reste l'*observation des distances* alléguée en faveur de *Romescamp* :

Ici nous avons encore à rectifier un de nos calculs. D'après la révision faite des cartes anciennes ou actuelles ; il y a d'*Amiens* au *Vieux-Catil* 21,000 toises à vol d'oiseau, représentant d'après les bases des calculs posées par d'*Anville* (Voir § XI page 13) à 2,650 pas pour 2,000 toises, notre lieue de poste, 27,750 pas romains et non pas les 25,000 pas indiqués par César (chap. 47 du livre 5). Donc, voici 2,750 pas en sus, ou un peu plus d'une lieue de poste, *différence* d'assez peu d'importance. Mais, d'autre part, de *Romescamp* à *Amiens*, par *Poix*, on trouve 29,250 pas romains, pour 22,000 *toises* à 756 *toises* par mille romain (Voir encore § XI page 13). — *La différence* avec les 25,000 pas de César est ici bien plus forte, et de 4,350 pas romain en sus. Ainsi l'*observation des distances* est, *ici* encore, en faveur du *Vieux-Catil*.

Les conditions qu'offre *la politique romaine*, l'*Etymologie*,

l'*Orientement* et les *Notions géographiques*, celles qu'a présentées César sur le *nombre de ses légions et cohortes*, *la petite superficie* d'un camp *existant* près de *Roye* à *St.-Mard* et dont il n'y a pas trace à *Romescamp*, enfin l'*observation des distances*, tout enfin semble se réunir pour faire conclure que le camp de *Crassus* a été non pas à *Romescamp*, mais au *Vieux-Catil*.

OUVRAGES IMPRIMÉS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ *pendant le 4.e trimestre 1844.*

1.° L'Investigateur. Journal de l'Institut historique n.os 122, 123, 124. — 2.° L'Institut. Journal des sciences, n.os 106, 107. — 3.° Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, tom v, 1.re liv. — 4.° Revue de l'Oise, octobre 1844. — 5.° Bulletin archéologique, publié par le comité historique des arts et monuments, 3.e vol. n.os 1, 2. — 6.° Peintures de l'église de St.-Savin, département de la Vienne. Dessins de M. Gérard Séguin. Publié par ordre du Roi et par les soins de M. le ministre de l'instruction publique, 10 pl. in-f.°, 1.re liv. — 7.° L'arrondissement de Péronne, ou Recherches sur les villes, bourgs, villages, hameaux qui le composent, par M. Paul de Cagny, curé d'Ennemain, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 1 vol. in 8.° 1844. — 8.° Collectanea antiqua. Etchings of ancient remains, illustrative of the habits, customs, and history of past age by Ch Roach Smith. n.° 5. 1844. — Roisin. Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille. Ancien manuscrit à l'usage du siége échevinal de cette ville, publié avec des notes et un glossaire, par M. Brun Lavaine, membre correspondant de la Société des Antiquaires de Picardie. 1 vol. in-4.°

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE *Pendant le 4.e trimestre 1844.*

1.° Par M. Ludovic du Liège, propriétaire à Condé-Folie, une coupe en poterie rouge trouvée à Croy (Somme), et portant cette inscription : F. ALBINI. M. Epoque romaine. — 2.° Par M. Fournier, agent-voyer en chef de la Somme, une meule à bras, formée d'un disque strié, trouvée à Epehy, dans les déblais de la voie romaine. — 3.° Par M. Tillette d'Acheux, propriétaire à Amiens, le buste d'Henri IV, sur un médaillon en fer repoussé.

OBJETS ACHETÉS.

Deux vases en poterie rouge trouvés, avec d'autres antiquités romaines, dans les terrassements du quartier St.-Louis, à Amiens.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 8 janvier 1845.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau pour 1845. Il doit se composer de MM. le comte de Betz, Président; Guerard, Vice-Président; Breuil, Secrétaire-Annuel.

— M. de Grattier, président sortant, prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Au moment où expirent les fonctions dont vous m'avez honoré, je suis heureux de pouvoir vous remercier de m'en avoir rendu l'exercice aussi facile.

Un concours de circonstances heureuses a contribué cette année à donner une nouvelle impulsion aux développements que prend la société.

L'assemblée générale qui a été tenue à Beauvais a posé d'une manière brillante, dans tout le département de l'Oise, votre comité de Beauvais dont vous aviez déjà su apprécier les éminents services. Les résultats de cette assemblée sont d'un heureux présage pour les assemblées générales que vos autres comités voudraient encore provoquer.

10.

Une ordonnance royale a autorisé l'érection de la statue de Du Cange. Déjà la famille royale, les descendants de Du Cange, des fonctionnaires publics et des personnes éminentes vous ont secondé dans l'accomplissement d'une œuvre qui doit être tout à la fois un hommage éclatant rendu à la science, et un embellissement pour la ville d'Amiens.

Une allocation nous a été accordée par M. le ministre de l'instruction publique pour la publication de nos travaux, et j'ai l'espoir fondé qu'une allocation plus considérable vous sera faite sur l'exercice 1845.

Vos comités locaux et plusieurs membres non résidents vous ont envoyé les fruits de leur expérience et de leurs recherches. De nouveaux comités s'organisent, de nouveaux membres sollicitent chaque jour leur admission dans la Société des Antiquaires de Picardie qui, après quelques années seulement d'existence, a déjà pris un rang distingué parmi les sociétés savantes.

Ces divers succès sont dus, Messieurs, au zèle des membres de la société, aux travaux importants qu'elle a publiés, à ceux qu'elle a préparés.

Le dévouement et les talents éprouvés du président et du vice-président entre les mains desquels je remet la direction que vous m'avez confiée, sont un gage certain que les destinées de la société s'accompliront brillamment

— M. le comte de Betz, président entrant en exercice, s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

C'est une tâche difficile, quelque honorable qu'elle soit, que celle de succéder aux hommes distingués qui ont occupé, jusqu'à ce jour, d'une manière si brillante,

le fauteuil de la présidence, et je vois, avec un juste sentiment de crainte, arriver le moment où je serai investi des importantes fonctions auxquelles vos bienveillants suffrages m'ont appelé. Peu versé dans les études archéologiques, entré de bonne heure dans la carrière des armes à laquelle j'ai consacré une partie de ma jeunesse, je m'engage, d'un pas timide, dans celle que vous ouvrez devant moi, et je sens que, pour la parcourir, j'ai besoin de l'appui de vos lumières et de votre concours indulgent.

Quand j'examine le peu de titres que j'ai a l'honneur que vous avez bien voulu me faire, je ne puis me défendre d'une sorte de découragement; mais je me rassure à la pensée que cette distinction est de votre part un témoignage d'estime, et je suis à la fois reconnaissant et fier que vous me l'ayez accordée.

Pardonnez-moi, Messieurs, ce petit mouvement de personnalité satisfaite; il est si doux de croire à l'estime des hommes que l'on considère, lorsqu'on se sent au cœur un désir ardent de la mériter.

Nous allons continuer, Messieurs, le cours de nos travaux; toutefois, avant de nous occuper de ce que nous avons à faire, j'aurais désiré, revenant sur ce que nous avons fait, vous parler de ces mémoires pleins d'érudition, de ces ouvrages remarquables, fruits de vos méditations et de vos veilles, qui ont placé si haut les noms de leurs auteurs et fait tant d'honneur à notre société; mais les bornes étroites dans lesquelles doit nécessairement se renfermer cette allocution, m'obligent à glisser rapidement sur le passé et à ne vous entretenir que de nos espérances.

Vous avez pris, Messieurs, l'initiative d'un projet qui

a reçu dernièrement la sanction du gouvernement ; c'est là une de ces pensées grandes et heureuses qu'il vous appartenait d'avoir, et qui sera comprise par tous les hommes qui ont à cœur d'honorer les gloires de leur pays. Cependant il faut reconnaître que souvent, les choses mêmes qui rencontrent, tout d'abord, le plus de sympathie, ont besoin, pour être mises à exécution, de la volonté ferme, du concours actif et soutenu des hommes qui les ont conçues. Déjà vous avez donné un noble exemple, et vos noms inscrits en tête de la liste de souscription sont là pour l'attester ; c'est beaucoup sans doute, mais ce n'est encore qu'un acte de générosité collective, et vos efforts individuels auprès de nos concitoyens doivent amener des résultats bien autrement importants. Courage donc et persévérance, poursuivons avec ardeur l'œuvre que nous avons commencée, faisons en sorte que toutes les classes de la société y participent, et bientôt nous verrons s'élever dans notre cité, aux acclamations de tous, un monument digne du savant qui l'a illustrée.

Je comprends, Messieurs, que l'accomplissement de cette œuvre soit en ce moment l'une de vos préoccupations les plus chères ; mais il ne doit pas vous faire perdre de vue ce que la société attend de plusieurs d'entre nous.

Je parlerai d'abord des recherches auxquelles s'est livré M. Garnier sur les voies romaines de l'ancienne province de Picardie, et je serai certainement l'interprète des sentiments de tous, en exprimant le vœu que cet intéressant travail, attendu depuis si longtemps, voie enfin le jour.

Espérons que le bel ouvrage de MM. Duval et Jourdain

sur les stalles et sur le portail St.-Honoré de notre cathédrale, sera suivi de la description du grand portail qui nous semble devoir lui servir de complément.

La publication si remarquable de M. Bouthors sur les coutumes locales du bailliage d'Amiens se poursuit, trop lentement il est vrai au gré de nos désirs; mais nous avons la certitude que, grâce aux efforts persévérants de l'auteur, elle sera bientôt complétée.

S'il m'était permis de pénétrer, sans indiscrétion, dans le cabinet d'un de nos plus laborieux collègues, j'irais dans ce sanctuaire de la science chercher, pour les mettre en lumière, les additions qu'il a faites à son histoire de l'art et dont l'épisode sur le Giotto vous a fait pressentir toute l'importance.

Plusieurs membres nous ont promis des lectures et des communications; quelques-uns nous doivent encore des rapports. J'engage les uns et les autres à satisfaire notre juste impatience; l'exactitude n'est-elle pas aussi un de nos devoirs? Mais comment vous parler de ces obligations, Messieurs, sans ressentir profondément celle où je suis de payer à la société la dette que, par le fait seul de mon admission dans son sein, j'ai contractée envers elle. Un temps viendra, je l'espère, où mes efforts cesseront d'être stériles et où j'apporterai aussi ma pierre à l'édifice commun; mais aujourd'hui permettez-moi de ne m'occuper que des devoirs que m'impose l'honneur de vous présider. Je sens que pour les remplir dignement, c'est trop peu de tout le zèle, de toute l'activité dont je suis capable, et je serais tenté de reculer devant mon impuissance, si vous n'aviez placé auprès de moi un auxiliaire éclairé, sur le dévouement duquel j'ose compter; je le supplie donc de partager

avec moi cette noble tâche, comme il partage déjà mon estime et mon amitié. De votre côté, Messieurs, veuillez me prêter, je vous le demande encore, un bienveillant appui; soutenu par vous, je marcherai d'un pas plus ferme dans la voie que mes prédécesseurs m'ont tracée. Aidez-moi surtout à entretenir dans cette société ce sentiment de confraternité, cet accord qui naît de la communauté des études et que n'ont pas même troublé nos discussions les plus animées. Que si quelque dissidence survenait parmi nous; ce qu'à Dieu ne plaise! qu'il me suffise d'en appeler à cette droiture de sentiments, à cette pureté d'intentions qui vous animent, et qui feraient excuser jusqu'à l'erreur même.

Maintenant permettez-moi de commencer l'exercice de mes fonctions par un acte qui aura, je n'en doute pas, l'assentiment unanime: au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, je remercie l'honorable président qui l'a administrée pendant l'année qui vient de s'écouler, pour le zèle qu'il a montré en toutes circonstances, et pour les efforts qu'il n'a cessé de faire dans l'intérêt de cette société. Je remercie également le secrétaire, le trésorier et les membres de la commission du musée qui ont si bien justifié la confiance que la Société a mise dans leurs lumières et dans leur dévouement.

Il me reste, Messieurs, un triste devoir à remplir, c'est de vous parler du frère que nous venons de perdre; nous avions à nous féliciter depuis quelque temps de ce que la mort avait épargné nos rangs, lorsqu'elle est venue frapper M. Lavernier, dans toute la force de l'âge. Cette perte laisse parmi nous un vide que nous ressentirons vivement. M. Lavernier nous enrichissait en puisant à la mine si féconde de nos archives municipales,

et toujours ses lectures avaient le don d'exciter, au plus haut degré, l'intérêt de la Société. Espérons qu'un autre relevera la plume qu'a laissé échapper sa main défaillante, et tous, payons un juste tribut de regrets au digne collègue qui nous a été si fatalement enlevé.

— M. Dorbis fait une communication relative à l'horloge du beffroi, et termine en émettant le vœu que le nom de Mauvoisin soit rétabli sur le principal cadran.

La Société, après avoir entendu les observations de plusieurs de ses membres, prend en considération cette proposition, et arrête que sa délibération et la copie de la notice (voir page 152) seront envoyées à M. le maire d'Amiens.

— Le Trésorier présente l'état des recettes et dépenses pendant l'année 1844. — Une commission est nommée pour l'examen des comptes et la formation du budget de 1845.

— M. le marquis de Clermont-Tonnerre fait un rapport sur un manuscrit arabe offert à la société par M. le comte d'Estienne de Lioux, membre correspondant, lieutenant colonel au 21.e régiment d'infanterie légère.

Ce manuscrit, dit le rapporteur, est écrit en caractères arabes barbaresque assez lisibles. C'est un volume dépareillé d'un commentaire sans nom d'auteur et sans date d'un ouvrage sur la législation musulmane, dont l'auteur est soupçonné être Sydi Khalil.

Le rapporteur, pour faire mieux apprécier ce manuscrit, en extrait et traduit un passage qui concerne le mode de concours parmi les croyants, pour les courses de chevaux contre chevaux, de chameaux contre cha-

meaux ou de chevaux et de chameaux ou de jet de flèches.

— Un membre demande la parole pour une communication, il expose que le conseil municipal vient d'être saisi d'une proposition tendant à déblayer complètement la cathédrale des constructions qui l'entourent, et que la chapelle des Machabées doit également disparaitre. Il lui semble que ce monument est assez curieux sous le rapport de l'art, pour exciter la sollicitude de la Société, et qu'il conviendrait de prendre une délibération pour en demander la conservation.

Un membre répond que la chapelle des Machabées ne présente point l'intérêt dont on excipe pour protester contre la démolition projetée, ni sous le rapport de l'architecture, ni sous celui de l'ornementation; que la disparition de ce bâtiment ferait mieux sentir le grandiose de la cathédrale, masquée en partie par ce hors d'œuvre. Il ajoute qu'il y aurait de graves inconvénients, dans une question où l'art n'est nullement intéressé, à soulever ainsi une espèce de conflit entre l'autorité municipale et la Société. La proposition lui parait ensuite prématurée en ce que la chapelle est en dehors du projet de démolition, sauf à voir par la suite les mesures qu'il conviendrait de prendre à son égard.

Un autre membre fait observer qu'il importe à la Société de prendre une résolution à laquelle on pourra se reporter un jour lorsque la question sera agitée de nouveau; qu'une société instituée avant tout pour la conservation des monuments historiques manquerait à ses devoirs, si elle n'élevait point la voix contre la démolition d'un curieux édifice du XIV.e siècle, qui ne

nuit en rien à l'aspect de la cathédrale et qui d'ailleurs est indispensable à différents services du culte ; enfin que garder le silence serait s'associer à une mesure que les amis de l'art doivent déplorer.

Après plusieurs observations pour et contre la proposition, le président consulte la société sur le point de savoir s'il convient de la prendre en considération. La prise en considération est prononcée, et il est procédé sur la demande d'un membre au scrutin secret, pour la nomination d'une commission chargée d'examiner cette question. — La commission se compose de MM. Rigollot, Garnier, Duval, Jourdain, Woillez et Dufour.

Séance ordinaire du 12 février 1845.

— M. l'abbé de Cagny écrit que le conseil municipal de Péronne, dans sa séance du 9 janvier, a décidé que le beffroi ne sera plus reconstruit; il croit devoir appeler l'attention de la Société sur une décision dont le résultat sera de faire disparaître un monument historique intéressant; il joint à sa lettre une élégie sur la destruction du beffroi.

— En réponse au rapport qui lui avait été adressé, M. Duroyer, maire, écrit :

« Je m'associe pleinement au vœu exprimé par la Société des Antiquaires de Picardie dans sa délibération du 8 de ce mois. J'honore les justes motifs qui portent ce corps savant, dans sa sollicitude éclairée pour les arts et le mérite, à réclamer le rétablissement, sur le cadran de l'horloge du beffroi, du nom de l'artiste auquel la ville doit cet objet d'art et de précision. Mais cet acte de justice ne peut s'accomplir en ce moment à cause de l'enlèvement des échafaudages

qui ont servi à repeindre les cadrans. Votre lettre, M. le Président, m'est parvenue trop tard. Je le regrette infiniment. Je suis heureux toutefois de pouvoir vous annoncer que le souvenir de Mauvoisin ne cesse point pour cela d'être attaché au chef-d'œuvre de mécanique dont il a doté la cité. Son nom se trouve gravé sur l'horloge elle-même, et si l'intelligent et non moins habile M. Wagner y a fait placer aussi le sien, c'est avec l'indication non équivoque qu'il n'a fait qu'un travail de restauration, et par conséquent en respectant le droit de l'inventeur.

» Quoiqu'il en soit, je puis donner l'assurance à la Société des Antiquaires que son vœu ne sera point oublié. Veuillez, M. le Président, être à cet égard mon interprète auprès d'elle. L'administration municipale saisira avec empressement la première occasion qui s'offrira d'y satisfaire. »

31 *Janvier* 1845.

— M. le Préfet, accusant réception du rapport de la Société sur la restauration des sculptures du portail de la Vierge dorée, écrit :

« La Société des Antiquaires de Picardie a bien voulu » me faire un rapport sur la restauration des sculptures » du portail de la Vierge dorée de la cathédrale d'A- » miens.

» Ce document offre le plus grand intérêt. Il a di- » rigé heureusement l'artiste chargé de la restauration, » et j'ai cru devoir le transmettre à M. le ministre « des cultes.

» Je désirerais beaucoup que la Société voulut bien » s'occuper d'un semblable travail, en ce qui concerne » la restauration des sculptures du grand portail. Je

» vous prie de vouloir bien lui faire connaître ma de-
» mande à cet égard.

» Je serai très-reconnaissant à la Société de m'adresser
» aussi promptement que possible le travail que j'at-
» tends de son zèle et de sa bonne volonté à seconder
» l'administration. »

25 *Janvier* 1845.

— L'ordre du jour appelle la réception de M. Forceville-Duvette.

— M. Forceville-Duvette remercie la société de l'avoir admis au nombre de ses membres. Plus occupé de la pratique de la sculpture que de questions littéraires, il ne peut promettre que le tribut de ses connaissances dans cet art. Il sera à la disposition de la Société, si elle ne le juge point indigne de cet honneur, pour exécuter sous ses ordres le buste de celle de nos célébrités qu'elle voudra reproduire.

— M. le Président répond :

Monsieur,

Au moment où vous entrez dans cette compagnie composée d'hommes graves, adonnés aux études sérieuses, et que tant de travaux remarquables ont honorés, qu'il me soit permis, à moi l'un des derniers d'entre eux par le mérite, de rappeler les titres qui vous ont recommandé à leurs suffrages, et les font s'applaudir de vous compter aujourd'hui dans leurs rangs.

Vous cultivez avec succès, Monsieur, un art qui se lie intimement à la spécialité de nos études, et le sentiment qui vous a porté à faire revivre sur le marbre les traits d'une des célébrités (1) dont notre cité s'honore,

(1) Le buste de Delambre, exécuté en marbre par M. Forceville, et offert par lui à la ville, a été admis à l'exposition de 1845.

dans le moment même où cette société rendait un hommage public à la mémoire d'une autre célébrité dont nous sommes également fiers, exprime mieux que ne le feraient mes paroles, tout ce que nous devons attendre d'un zèle qui se manifeste d'une manière à la fois aussi digne et aussi désintéressée.

Appelé à nos assemblées, vous y apporterez vos connaissances spéciales de la statuaire et de l'ornementation, cette intuition du beau et de l'idéal qui a fait de vous un artiste de talent autant qu'un amateur modeste, cet esprit juste et droit qui vous caractérise, cette urbanité douce, ces manières affables qui vous ont conquis depuis longtemps toutes les sympathies; en un mot, Monsieur, vous donnerez et vous recevrez.

Dans cette position nouvelle, la sphère de vos idées s'agrandira au contact d'intelligences élevées; en portant vos regards en arrière vous embrasserez un horizon plus étendu, et dans les vastes régions du passé qui se dérouleront sous vos yeux, vous découvrirez de nouveaux points de vue, objets de méditations et d'étude, vers lesquels vous vous sentirez entraîné par un charme indéfinissable. C'est ici, Monsieur, l'asile d'une science pure et calme d'où sont bannies les controverses irritantes qui agitent les esprits au dehors, et les membres de cette société sont étrangers à tout sentiment capable de troubler l'harmonie qui a toujours présidé à leurs rapports extérieurs comme à leurs délibérations. Siégeant dès aujourd'hui parmi eux, vous apprendrez à les connaître, vous les verrez tels qu'ils sont, affectueux, bienveillants, modestes, tous dévoués aux mêmes travaux et tendant au même but; les uns recueillant les débris qui ont survécu aux sociétés anciennes et les

reconstituant au profit des sociétés modernes ; les autres recherchant avec ardeur et persévérance quelques documents échappés à leurs devanciers, afin de remettre en lumière des faits oubliés, ou de rectifier des erreurs accréditées ; ceux-ci versés dans l'intelligence des textes saints, et nous montrant à lire ce grand et magnifique poème écrit au front des monuments religieux du moyen-âge ; ceux-là, plus occupés de législation et d'organisation sociale, remontant aux principes mêmes de notre civilisation, en développant les progrès, et nous faisant voir dans l'affranchissement des communes l'origine de nos libertés ; tous animés du même zèle pour l'étude des temps anciens et possédés du même enthousiasme pour les chefs-d'œuvre qu'ils nous ont légués.

Vous ne tarderez pas, Monsieur, à sentir ce qu'il y a de douceurs dans ce commerce de pensées, dans cet accord de vues, dans ce dévouement de tous pour tous, qui élève le cœur de l'homme en l'isolant de lui-même, et en le rendant inaccessible aux petitesses de l'égoïsme. Vous accepterez franchement d'aussi nobles traditions, et vous justifierez dignement le choix qu'a fait la Société des Antiquaires de Picardie en vous appelant dans son sein.

— Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Jacob Grimm à M. Fruhstuck, professeur d'allemand au collége royal. Le célèbre érudit lui mande qu'il serait flatté de connaître les coutumes locales de la Picardie publiées par la Société, et qu'il pourrait en faire usage dans son 4.e volume des Weisthumes, si elles appartiennent à cette classe, c'est-à-dire si ce sont des records (recordationes, démons-

trationes) des échevins de village, remplis de détails singuliers qui ont cessé il y a bien longtemps d'avoir force de loi.

Sur la proposition du secrétaire, la commission propose d'adresser à M. Jacob Grimm un exemplaire des coutumes locales.

— M. Lefebvre fait au nom de la commission de comptabilité un rapport sur le compte présenté par le trésorier; le comité en adopte les conclusions, et vote des remerciements à M. Dorbis, pour le zèle et l'exactitude qu'il apporte dans l'accomplissement de ses fonctions.

— M. Dufour est réélu membre de la commission du musée.

— La commission d'impression se compose de MM. Rigollot, Hardouin, Bouthors, de Grattier.

Séance ordinaire du 12 mars 1845.

M. Ledict Duflot, membre titulaire non résident, signale à la société quatre bas-reliefs de l'église St.-Fiacre à Quimperlé représentant 1.° le renard prêchant les poules; 2.° le renard poursuivant les poules; 3.° le renard poursuivi par les poules; 4.° le renard terrassé et dévoré par elles. Au-dessous, on lit *Calvin*. Evidemment, dit M. Ledict Duflot, c'est le triomphe de la foi sur l'hérésie. La lecture du mémoire sur les stalles d'Amiens, où le renard prêchant les poules est considéré comme une satyre du ministère de la prédication, lui a rappelé ce sujet des bas-reliefs de Quimperlé.

— M. Hardouin a la parole pour une proposition. M. Hardouin pense que la Société, en décernant à Du Cange les honneurs d'une statue, doit être jalouse d'honorer aussi d'autres illustrations qui lui sont chères.

Il propose de placer Saint Geoffroy, dont il rappelle dans une courte notice les principaux traits de la vie, au premier rang des personnages illustres dont un buste pourrait reproduire les traits, et d'en confier l'exécution au talent de M. Forceville.

M. Rigollot répond que la Société serait très-heureuse de mettre à profit le talent d'un de ses membres; mais il estime que lorsqu'on ne connaît point les traits d'un personnage, on ne peut faire qu'une statue et non un buste. Là en effet, on peut réaliser l'image idéale que l'esprit s'est formée; tandis que le mérite d'un buste est uniquement dans une ressemblance fidèle d'une physionomie connue.

M. Forceville appuie les observations de M. Rigollot, mais il déclare que l'exécution d'un pareil travail serait au-dessus de ses forces et qu'il n'oserait l'entreprendre.

Après plusieurs observations faites par divers membres, la proposition est ajournée.

— M. l'abbé Duval, au nom de la commission nommée dans la séance du 8 janvier, lit un rapport dont les conclusions sont adoptées, sur les déblaiements de la cathédrale et le mode d'entourage qui lui conviendrait, entourage dans l'ordonnance duquel entre la chapelle des Machabées dont la conservation est demandée.

—M. Le Serurier, président de la commission Du Cange, expose que la commission, dans sa dernière séance, a appelé M. Caudron dans son sein. Quelques légères observations ont été faites au sculpteur sur sa maquette, qui sera modifiée dans le sens de ces observations.

M. Le Serurier ajoute que M. Caudron a pris devant la commission l'engagement d'exécuter à Amiens, et non à Paris, le modèle de la statue.

Il termine en demandant que M. Forceville, dont les connaissances spéciales en sculpture doivent être si précieuses pour la Société, soit adjoint à la commission. — Cette adjonction est prononcée.

— M. Garnier donne lecture au nom de M. de Wal, avocat général à la haute cour militaire des Pays-Bas, à Utrecht, d'une notice sur un autel payen élevé en Suisse par un Amiénois.

Notice sur l'horloge du Beffroi d'Amiens, par M. DORBIS, *membre résidant.*

L'horloge du beffroi d'Amiens, construite en 1754 par Mauvoisin, horloger en cette ville, après l'incendie qui détruisit une partie de cet édifice en avril 1742, vient de recevoir une importante restauration, à la suite de laquelle l'horloger de la capitale chargé de ce travail, crut devoir substituer son nom à celui de l'auteur, sur le principal cadran faisant face à l'Hôtel-de-Ville.

Le but de votre institution étant de veiller à la conservation des objets d'arts, et de perpétuer en même temps le souvenir de leurs auteurs; j'ai pensé que vous recevriez avec intérêt une communication qui a pour objet la réparation d'une omission qui tendrait à frustrer Mauvoisin du droit qui appartient à tout artiste d'attacher son nom à son œuvre.

Cette horloge, faite d'après les plans et devis dressés en 1750 par Mauvoisin, homme de talent qui fut chargé de son exécution, était à cette époque un chef-d'œuvre dans son genre, ainsi que le constate le procès-verbal qui en a été fait par le sieur Bastien, horloger de Paris, expert nommé par M. d'Aligre, intendant de Picardie, pour procéder à sa réception.

Voici comment s'exprime cet expert à cet égard, dans son procès-verbal :

« J'ai remarqué et j'estime que non seulement les » projets et devis ont été parfaitement exécutés, mais » qu'il y a eu des augmentations de bien en mieux ; » que non seulement elle est en tout bien proportionnée » et exécutée selon les règles de l'art, mais qu'elle est » un chef-d'œuvre de l'art, surtout dans son échappe- » ment et sa quadrature qui la rendraient digne de la » curiosité de tous les connaisseurs, et d'un endroit » plus honnête et plus propre qu'une prison. »

M. Ducastel, subdélégué de l'intendant en cette ville, donne également sur cette horloge des renseignements fort intéressants, dans une lettre adressée le 14 septembre 1754 à M. d'Aligre ; en voici un extrait :

« L'œuvre en lui-même est d'une beauté achevée, » sa valeur par les connaisseurs est portée à 4,500 fr. » Mauvoisin y a travaillé pendant trois ans, Goret y » a donné ses soins pendant ce temps (en qualité » d'inspecteur) et a été chargé d'un grand détail etc.

Telle est, Messieurs, la communication que j'ai cru devoir vous faire d'après les documents originaux qui sont déposés aux archives : j'ai lieu de croire que vous la trouverez digne d'intérêt, et que vous ferez auprès de l'autorité municipale les démarches officieuses nécessaires pour obtenir le rétablissement du nom de Mauvoisin sur le principal cadran du beffroi.

Notice sur un autel élevé par un Amiénois, en Suisse, par M. J. DE WAL, *docteur en droits, à Utrecht, Membre correspondant.*

1

Parmi les monuments romains qui servent à éclairer

l'histoire, les usages, les mœurs et la géographie de l'ancienne France, il n'y en a que peu qui se rattachent aux antiquités de la ville d'Amiens, ou de la contrée dont jadis Samarobriva fut la capitale célèbre, où César, combattant les Belges, fixa pendant quelques années son séjour.

Une seule inscription qui nous indique cette contrée et qui nous fait connaître le nom et la qualité d'un de ses concitoyens, fut, il y quelque temps, le sujet de nos recherches; et il n'est peut-être pas tout-à-fait sans intérêt, d'y fixer l'attention de ces archéologues dont la connaissance locale et l'amour du sol Picard provoque naturellement un examen profond et détaillé de ces monuments des siècles les plus reculés.

Le monument dont nous parlons fut trouvé sur le Mont-Saint-Bernard et communiqué au savant Orelli par M. Boccard, professeur et ecclésiastique à Saint-Maurice; Orelli le publia dans ses inscriptions Helvétiennes, ouvrage qu'il fit insérer, il y a quelques mois, dans les Annales de la Société archéologique de Zurich. Il porte l'inscription suivante:

NVMINIB AVG
IOVI POENINO
SABINEIIVS CENSOR
AMBIANVS
V. S. L. M.

Numinibus Augustis Jovi Poenino Sabineiius Censor Ambianus, votum solvit lubens merito.

Je prie le lecteur bienveillant de suivre mes observations qui se rapportent: 1.° à l'homme qui éleva cet autel; 2.° aux fonctions dont il était revêtu; 3.° aux divinités auxquelles il consacra ce monument.

2.

Le nom de l'homme qui fit placer cette pierre votive sur le Mont-Saint-Bernard est *Sabineiius*. M. Orelli remarque notamment que l'*ii* double est distinctement lisible dans l'inscription et qu'il ne faut parconséquent pas rendre le premier mot de la troisième ligne par *Sabineius*. Il me semble que ce nom est véritablement un nom Gaulois auquel on a donné une terminaison latine, opinion qui me paraît affermie par la circonstance qu'aucun prénom ne le précède; d'ailleurs il est assez constaté que les anciens Gaulois n'ont pas connu, moins encore adopté l'usage d'accorder plusieurs noms au même individu.

Quoiqu'il en soit, le Sabineiius dont ce monument fait mention, fut natif d'Amiens (Ambianus). Il serait inutile de disserter sur la haute antiquité et la gloire pompeuse de cette ville, dont l'histoire ancienne est illustrée de nos jours par tant d'écrivains habiles et savants. On se rappelle le passage célèbre d'Ammien Marcellin: Post has (provincias Germaniæ primæ et secundæ) Belgica prima Mediomatricos prætendit et Treviros domicilium principum clarum. Huic adnexa est secunda Belgica, qua *Ambiani* sunt, URBS INTER ALIAS EMINENS, et Catalauni et Remi (1). Cependant je n'oserais assurer avec M. Orelli, qu'à l'époque ou ce monument fut élevé, la ville d'Amiens ait déjà porté le nom d'Ambianum et je suis persuadé que cet autel se rapporte aux temps où Samarobriva était encore la capitale des Amiénois.

Je ne résumerai point les opinions des Antiquaires

(1) Ammien. Marcell. XV. 11.

concernant le lieu qui remplaça la ville de Samarobriva. M. Orelli prétend que c'est Saint-Quentin (1); l'auteur anonyme d'un mémoire sur les campagnes de César (2) soutient que Samarobriva est la ville de Cambrai, quoique la table de Peutinger distingue précisément Camaracum de ladite capitale, et que cette ville soit située dans le pays de Nerviens. Plutôt j'oserai appuyer l'assertion de ceux qui reconnaissent l'ancienne Samarobriva dans la ville d'Amiens, et je n'hésite guère d'assurer que la plupart des antiquaires se conforment aujourd'hui à cet avis (3). Quoique l'époque où le monument dont il s'agit fut élevé, ne puisse être constaté avec assez de certitude, je crois cependant que la forme de l'inscription et celle des autres autels qu'on trouve dans la même contrée, nous permettent de le rapporter au premier siècle de notre ère, lorsque la ville d'Amiens n'était point encore connue sous le nom d'Ambianum. Or Sabineiius ne fit point inscrire sur notre monument le nom de la ville où il naquit, il ne fit qu'indiquer la nation parmi laquelle il reçut le jour; il était natif du pays des Amiénois et peut-être la fortune, sous les drapeaux romains, l'avait chassé de sa patrie et conduit jusqu'aux montagnes de la Suisse. De même, sur la plupart des inscriptions qui rapportent l'origine d'un soldat étranger, le peuple auquel il appartenait est indiqué. Ainsi on lit, sur une épitaphe à Rome :

(1) Inscript. Helvet. p. 126.

(2) Voyez Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination des Romains*. (Brux. 1838) 1. 385.

(3) Cf. de C., *Samarobriva ou examen d'une question de géographie ancienne*. Amiens 1832.

D. M.
M. VLPI FELICIS MIRMILLONIS
VETERANI. VIXIT ANN. XXXXV
NATIONE TVNGER.

Une autre pierre tumulaire, vouée à un Frison (1), est ainsi conçue :

BASSVS NERONIS
CAESARIS CORPORE
CVSTOS NATIONE
FRISIVS VIXIT
AN. XL.

A ces exemples on pourrait en ajouter un grand nombre de semblables, qui se trouvent dans les collections épigraphiques à peu près à chaque page.

3

Mais quelle était la qualité, la position civile de notre Amiénois ? Quelles étaient les fonctions qu'il remplissait dans l'empire romain, aussi bien organisé que vaste et étendu ? Loin d'être un homme de vile condition ou d'un rang inférieur dans la société, il était revêtu d'une dignité à laquelle aspiraient les étrangers les plus distingués. L'inscription nous en fait compte : il était censeur, *censor*.

Il ne faut point confondre cet emploi avec les fonctions des censeurs à Rome dans les temps de la république. Le censeur dans les provinces romaines, sous le régime des empereurs, avait un emploi purement administratif, il était le préposé en chef des contributions

(1). Voyez la dissert. du docteur Leemans, dans le recueil périodique estimé : *De vige Fries*, IV. 8. 2.

dans une région. Il était chargé de rechercher la quantité et la valeur des possessions, de calculer la somme approximative de leurs produits annuels et du revenu des fonctionnaires (1). Tous ces renseignements étaient enregistrés dans les livres publics (2), et la quantité des impôts que chacun devait payer, était réglée selon ces calculs. Plusieurs fonctionnaires d'un rang subalterne étaient employés sous les ordres du censeur provincial, tels que les *ducenarii*, les *scribæ*, les chalcologues et d'autres. Cf M *Elezewiser Gesch : d Roem: Finanzen*, p. 275, suiv.

La mention que fait notre autel des fonctions de Sabineiius est d'une importance spéciale pour ceux qui s'occupent du droit romain provincial. Or les censeurs dont nous parlons n'étaient point qualifiés *censores* mais *censitores* (3). Dans toutes les lois du code Théodosien, où les empereurs règlent l'emploi de ces magistrats, ce nom de *censitores* est constamment conservé, et au chapitre huitième de la Novelle XVII, Justinien les appelle de même Κηνσιτορες. Cf. L. ult. cod. Théod. *de censu*, L. 2, 3 cod. Théod. *de prædiis senat.* C'est pour cette raison que le célèbre Jacques Godefroi se défiait de l'authenticité du nom *censores* dans le seul réglement où l'empereur Valentinien fit usage de cette expression, L. ult cod Théod. : *de censu* (4). Exaequationes (dit-il) censuum quas consensus provinciarum, quas nostra responsa, quas *censorum* et peraequatorum offi-

(1) Cod. Théod. *de censu, sive adscript.*

(2) Cod. Théod. *de annon. et trib.*

(3) Tit. Cod. Théod. *de censitor. peræquat. et inspect.*

(4) Voyez Godofred. ad Rubr. Cod Théod. *de censitor.*

cia, quas auctoritas denique ordinariorum et amplissimorum judicum, necessaria emendatione vel constitutione probaverant, inconcussa æternitate permaneant. Notre monument confirme l'exactitude de la dénomination, quoique non vulgaire, et répand ainsi quelque lumière sur une question qui n'est point absolument inutile.

Du reste les fonctions publiques dont Sabineiius fut revêtu, nous répondent presque de son caractère et de ses vertus. Car le rang de peraequateur ne fut attribué qu'à ceux qui étaient d'une probité notoire, *cogniti ac probati viri* (1) et les épîtres de Basile (2) nous affirment que les mêmes qualités étaient exigées dans les individus qu'on élevait à la magistrature des censeurs (3).

Examinons en dernier lieu quelles étaient les divités auxquelles Sabineiius érigea cet autel. *Numinibus Augustis*, dit l'inscription: et loin de soupçonner que cette expression contienne une adulation des empereurs romains, comme le fait M. Steiner (4), je n'y trouve qu'un vœu indéterminé, rendu à tous les dieux. De même on trouva deux monuments à Lengfeld, dans le grand duché de Hesse qui portent ces inscriptions:

1.

NVMIN. AVG
DEO. INVICTO.

(1) Cod. Théod. *de censitorib.*

(2) Basilii *Epist.* 352, 553. (299, 313).

(3) Il ne leur était point permis d'acheter quelque objet ou d'accepter un don quelconque pendant l'exercice de leurs fonctions. Cf. Gothofred. ad. Cod. Théod. t. II. 671-674.

(4) Steiner, Codex Inscript. Roman. Rheni, (Darenst. 1837). 1. 156.

ATVLIVS. MAIOR
EX. VOTO SVSCEPTO.
V. S. L. L. M.

2.

NVM. AVGVS.
DEO INVICTO
LVCIVS TROVCILLI
EX. VOTO SVSCEPTO
S. L. L. M.

La seconde ligne de l'inscription nous indique le nom du dieu auquel ce monument fut consacré plus spécialement, *Deo Poenino, Jovi Poenino.* Que ce nom se rapporte à une divinité locale, le nom lui-même le prouve. Tandis qu'aucune inscription, ailleurs trouvée, ne fait mention de Poeninus, on trouve sur le mont St.-Bernard vingt autels qui lui furent voués, et dont le texte nous a été conservé par les soins de M. Orelli.

Notre monument, comparé avec les inscriptions communiquées, éclaircit d'une manière étonnante quelques points contestés de mythologie, d'histoire et de géographie ancienne.

I. Les anciens n'ignoraient point qu'au Mont-Saint-Bernard et aux montagnes qui l'entourent, on adorait autrefois une divinité locale à laquelle on attribuait une puissance supérieure. Etait-elle un dieu ou une déesse? On s'en doutait. Tite-Live parle distinctement d'un dieu. « Neque montibus his (dit-il) si quem forte » id movet, ab transitu poenorum ullo Veragri, incolæ » jugi ejus, norunt nomen inditum : sed ab eo, quem, » in summo sacratum vertice, *Peninum* montani appel-

» lant (1). » Servius au contraire, le commentateur savant de Virgile, nous raconte qu'une déesse régnait dans ces lieux. « Loca ipsa (ainsi il s'exprime) quæ rupit » Annibal poeninæ Alpes vocantur. Quam vis legitur a » *Poenina Dea*, quæ ibi colitur, Alpes ipsas vocari (2). » La question est décidée tout-à-fait par les autels ci-mentionnés. Quant au nom de la divinité, nos inscriptions soulèvent les doutes que les éditeurs de Tite-Live ont suscités sur ce point : il faut lire *Peninum* ou *Poenium*, et non pas *Penninum*. Du reste nous remarquons l'inexactitude commise par Cluverius, qui raconte qu'un dieu *Pennus* fut adoré par les Veragres (3).

Enfin nous apprenons de l'historien romain, que Poeninus n'était point un surnom que les vainqueurs du monde ancien attribuèrent à Jupiter, comme protecteur d'un lieu déterminé ; au contraire, le grand dieu Poeninus était étranger à la mythologie romaine, et remplaçait l'Etre suprême dans l'idolâtrie des Veragres, qui habitaient les vallées entourées des sommets du Mont St.-Bernard.

II. Quant à la géographie ancienne, nous nous apercevons par notre inscription que la chaîne de montagnes dont le St.-Bernard fait partie, fut nommée par les indigènes les Monts Poenins ou Penins, et non pas Pennins. Plusieurs expressions des anciens historiens font mention du St.-Bernard, que traversait la route commerciale du Nord (4), mais on conserva constam-

(1) Liv. Hist. xxi. 38.
(2) Serv. ad. Virgil. x. 13.
(3) Cluver. ad Caes. Bell. Gall. iii. 1.
(4) Caes. Bell. Gall. iii. 1. Strab. Geogr. iv. 4. 204.

ment dans son nom le double NN, pour chercher de suite maladroitement quelques relations aux Apennins de l'Italie (1). C'est donc à tort aussi que Ptolomée parle des monts *Ποίναι* et Zosime, historien d'un rang beaucoup inférieur, dit très-exactement qu'il y a trois chaînes des Alpes qui environnent l'Italie, *Κοττίαι*, *Ποίνιναι* et *Μαριτίμαι* (2). Abusivement aussi M. Gruter (3) change le mot *poenin* en *pennin* dans l'inscription suivante :

Q CAECILIO
CISIACO SEPTICIO
PICAI CAECILIANO
PROCVR. AVGVSTOR. ET
PROLEG. PROVINCIAI
RAETIAI ET VINDELIC
ET VALLIS POENIN. AVGVRI

III. Enfin notre inscription nous fournit des données historiques concernant l'origine du nom dont on a orné plus tard cette chaîne de montagnes, car la dénomination de *Mont de Jou*, n'est autre chose que *Mons Jovis*. Or Penninus fut nommé ou Poeninus simplement, ou Jupiter Poeninus. Les chroniques du moyen-âge se joignent aux monuments antiques et confirment la tradition. Geoffroi de Viterbi, historien d'une connaissance limitée, raconte d'un passage *per Alpes Pyrenaeas*, *ubi Mons Jovis appellatur*, et chacun s'aperçoit que, puisqu'il n'est aucunement ques-

(1) Tacit. Hist. I. 61. 70. IV. 68. Plin. III. 17. Isid. Orig. XIV. 8. Paul Diac. II. 18.

(2) Zosim. Hist. VI. 3.

(3) Grut. Thes. Inscr. 376. 6.

tion d'une invasion en Espagne, il faut lire *Poeninas* au lieu de *Pyrenaeas*. Une autre chronique, qui fait mention des *Alpes Penninae* (1), appelle ailleurs le même endroit *Montem Jovis* (2).

MEMBRES ADMIS.

M. FORCEVILLE-DUVETTE, propriétaire, membre titulaire résidant.

M. TILLETTE D'ACHEUX, id.

M. LEDICT-DUFLOS, president du Tribunal civil, à Clermont (Oise), membre titulaire non résidant.

M. le Baron de WASSERVAS, prop. à Thiepval. id.

M. J. de WAL, docteur en droits, avocat-général (substituut-advokaat-fiskaal) à la haute cour militaire des Pays-Bas, à Utrech, membre corresp.

M. J. J. A. DETHOREY-PILOT, conservateur des Archives départementales, à Grenoble (Isère), memb.-corresp.)

OUVRAGES OFFERTS.

1.° L'Institut, n.os 108, 110. — 2.° Bulletin de la Société de l'Hist. de France, 1836. 37. 38. 39. 40. moins le cahier n.° 6-1844 n.° 7. — 3.° L'Investigateur. Journal de l'Institut historique 125, 127. — 4.° Bulletin de la Société des Antiq. de l'Ouest. 4.e trim. 1844. — 5.° Bulletin de la Société d'Archéologie de Mortain et d'Avranches mai à nov. 1844. — 6.° Mémoires de la Société des Antiq. de Normandie 1840. 41 tom. XII et 1842. 43 tom. XIII 2 vol. in.-4.° — 7.° Mémoires de la Soc. de Statistique de Deux-Sèvres 1841. 43 page 1 à 64 — 8.° Mémoires de la Soc. archéol. du Midi tom. V liv. V. — 9.° Précis Statistique des Antiquités du

(1) Regin. Chronic. ad. a. 1388.

(2) Ibid. ad. a. 1394.

dépt. de l'Isère par J. J. A. Pilot broch. in-8.° — 10.° Notice sur la Bibliothèque de Caen. — 2.° Sur 2 mots du moyen-âge encore en usage à Caen. — 3.° Essai sur l'histoire littéraire de Caen sous les ducs de Normandie rois d'Angleterre. — 4.° Sur la tradition du moyen-âge qui attribue la fondation da Caen à Kaius sénéchal du roi Arthur. — 5.° Moisant de Brieux. Etude bibliographique. 5 broch. in-8.° par M. Mancel, bibliothécaire de Caen.— 11.° Eglises, châteaux, beffrois et hôtels de ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois. (Eglises de Montdidier, St.-Martin de Doullens, Berthaucourt.) Offert par M. Alfred Caron. Éditeur. 3 liv. in-4.° avec planch. — 12.° Histoire d'Abbeville et du comtè de Ponthieu jusqu'en 1789 par F. C. Louandre. Tom. 1. Abbeville 1844. Jeunet. in-8.° offert par l'auteur, membre correspondant. — 13.° Notice sur la maison de Boubers-Abbeville-Tunc (Ponthieu.) Broch. in-4.° — 14.° Notice Nécrologique sur M. Boucher de Crevecœur, membre associé de l'Institut. — Notice sur M. Boucher de Crevecœur de Perthes présid. de la Soc. roy. d'Emulation d'Abbeville. — 15.° Observations sur le réglement de la mairie de Rouen fixant la hauteur des maisons sur la largeur des rues par M. de la Quérière. Broch. in-8.° — 16.° Une femme de quarante ans. Comédie en 3 actes et en vers par M. Galoppe d'Onquaire. 2.e édit. 2 exemp. — 17.° Recherches relatives à la situation de Bratuspantium par M. l'abbé Barraud. — 18.° Recherches sur les vies et les travaux de quelques imprimeurs belges établis à l'étranger pendant le xv.e et le xvi.e siècles, par P. C. Van der Meersch. 11.° Antonius Mathias d'Anvers. 111. Arnoldus de Bruxelles. — 19.° Offert par M. de Rheims. Bibliothécaire de Calais. Comptes, recettes et dépenses des chevaliers baillis de Calais années 1307. 1308. 1309. 1312. 1313. 1324. 1326. Publié pour la 1.re fois sur le Ms. original par M. de Rheims. — Mémoire sur le maître-autel et le tableau du chœur de l'église N. D de Calais par le même. — Mémoires de la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais 1839-40 et 1841-42-43. 2 vol. in 8.° — 20.° Bulletin du Comité historique des

Arts et Monuments. Tom. 2. 9.e numéro 1843 et tom. 3, num. 3. — 21.° Instructions du Comité historique. — Architecture militaire au moyen-âge. — 22.° Nouvelles recherches sur Bibrax et Noviodunum par M. Melleville. Br. in-8.° — 23. Réglement de l'Académie d'Archéologie de Belgique. Bulletins et annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique tom. 1.er n.° 1.er et tom. 2.e n.° 2. — 24.° Des vices de la législation pénale belge par le ch.er de le Bidart de Thumaide. 1 vol. in-8.° — 25.° Des améliorations que réclame la Législation Pharmaceutique Belge, par le même, un vol. in-8.° — 26.° Esquisse d'une Histoire des Arts en Belgique depuis 1640 jusqu'à 1840 par Félix Bogaerts. Anvers. 1 vol. in-12.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

Pendant le 1.e trimestre 1845.

1.° Par M. Buteux, membre du Conseil genéral de la Somme, à Fransart, fragments de deux meules romaines, l'une en granit, l'autre en arkose, trouvés à Fransart. — 2.° Par M. Baroillet, médecin à Breuil, un fer de pique, de l'époque mérovingienne, trouvé dans une tourbière de cette commune. — 3.° Par M. l'abbé Corblet, de Roye, une pierre sur laquelle se trouvent sculptées deux clefs en sautoir; elles proviennent de l'ancienne abbaye de Corbie. — 4.° Par M. l'abbé Lardeur, supérieur du convent de St.-Fuscien, une crosse en cuivre doré, trouvée dans le tombeau d'un abbé de St.-Fuscien (XIII.e siècle).

OBJETS ACHETÉS.

1.° Une petite cuillère en bronze, de l'espèce dite *Lengula*, trouvée au faubourg St.-Fuscien d'Amiens. — 2.° Deux meules romaines en poudingue, trouvées au même lieu. — 3.° Trois bracelets en bronze, dont un en forme de serpent, deux autres en jais, plusieurs grains de collier en verre, un poignard en fer; tous ces objets trouvés avec plusieurs médailles en petit bronze, du Bas-Empire, à la briqueterie de St.-Acheul. — 4.° Un brassart en ivoire sculpté, portant la date de 1581.

SOUSCRIPTION

POUR ÉLEVER UNE STATUE EN BRONZE

à DUFRESNE DU CANGE.

La pensée conçue par la Société des Antiquaires de Picardie d'élever une statue au savant Du Cange, dans Amiens, sa ville natale, va bientôt se réaliser. Grâce à un concours bienveillant, la liste des souscripteurs s'accroît tous les jours. Nous reproduisons ici les deux premières, comme un témoignage de notre reconnaissance pour les personnes généreuses qui ont bien voulu nous prêter leur concours, et prions ceux de nos collègues, et les sociétés correspondantes qui n'ont point encore fait parvenir leur offrande, de nous faire connaître la part qu'ils veulent prendre à cet hommage rendu à la mémoire du célèbre érudit.

PREMIÈRE LISTE DE SOUSCRIPTEURS. (1)

S. M. le Roi des Français, 300 fr. S. M. la Reine, 100 fr. S. A. R. M.gr le comte de Paris, 100 fr. S. A. R. madame Adélaïde, 100 fr. S. A. R. M.gr le duc de Némours, 100 fr.

Descendants de Du Cange. — M. Dufresne de Beaucourt, propriétaire à Paris, 300 fr. M. le vicomte Blin de Bourdon, député de la Somme, 300 fr. M. Dufresne de Beaumetz, propriétaire, à Beaumetz, 150 fr. M.me veuve Dufresne de Beaucourt, propriétaire, à Amiens, 100 fr. M. et M.me de Monclin, propriétaires, à Amiens, 150 fr. M. Blin de Bourdon fils, propriétaire, à Abbeville, 200 fr. M. Gaston Dufresne de Beaucourt, propriétaire, au Mesnil-sur-Blangy (Calvados), 150 fr. M. Lallart

(1) Les deux listes de souscription que nous publions sont extraites du Moniteur Universel, voir les n.os du 15 mars et 18 avril 1845. Les nouvelles listes auront la même publicité.

de Lebucquières, propriétaire, à Gézaincourt, 100 fr. M.me d'Welles, née Dufresne de Fontaine, propriétaire, à Amiens, 20 fr. M.me veuve d'Hodicq, née Dufresne de Fontaine, propriétaire à Abbeville, 5 fr.

— La Société des Antiquaires de Picardie (souscription votée dans sa séance du 11 décembre 1844) 1,000 fr. l'Académie d'Amiens (premier fonds), 300 fr.

— M. Boullet, pair de France, 1.er président de la cour royale d'Amiens, 30 fr. M. Narjot, préfet de la Somme, 100 fr. M. le général baron Feisthamel, commandant la subdivision militaire de la Somme, 20 fr. M.gr Mioland, évêque d'Amiens, 50 fr. M. Labordère, président du tribunal civil de l'arrondissement d'Amiens, 30 fr. M. Deberny, président du tribunal de commerce d'Amiens, 100 fr. M. Duroyer, maire de la ville d'Amiens, 100 fr.

— M. le duc de Luynes, membre de l'Institut, président du comité de souscription Du Cange, à Paris, 500 fr.

Membres résidants de la Société des Antiquaires de Picardie. — M. le comte de Betz, président de la société, 30 fr. M. Le Serurier, conseiller à la cour royale, président de la commission Du Cange, 30 fr. M. Guerard, conseiller-auditeur à la cour royale, vice-président de la Société, 30 fr. M. Garnier, secrétaire-perpétuel, 30 fr. M. Breuil, juge-de-paix, secrétaire annuel, 30 fr. M. de Grattier, conseiller à la cour royale, 30 fr. M. Rigollot, docteur en medecine, 30 fr. M. Bouthors, greffier en chef de la cour royale, 30 fr. M. Lemerchier, docteur en médecine, 30 fr. M. le marquis de Clermont-Tonnerre, membre du conseil général de la Somme, 30 fr. M. Hardouin, avoué à la cour royale, 30 fr. M. l'abbé Jourdain, 30 fr. M. Aug. Leprince, trésorier de la commission Du Cange, 30 fr. M. A. Duthoit, sculpteur, 25 fr. M. F. Mallet, négociant, 25 fr. M. Cheussey, architecte de la ville, 30 fr. M. Janvier, ancien notaire, 100 fr. M. Salmon, ancien avoué, 25 fr. M. Deberly, avocat à la cour royale, 20 fr. M. Bazot, notaire, 30 fr, M. Dorbis, archiviste de la Somme, 30 fr. M. Bisson de la Roque, substitut de M. le procureur du roi, 30 fr. M. Lefebvre, ingénieur en chef des mines, 30 fr. M. Galoppe d'Onquaire, homme de lettres, 30 fr. M. Woillez, inspecteur à cheval des contributions indirectes, 25 fr. M. l'abbé Duval, 30 fr. M.

Forceville-Duvette, ancien négociant, 100 fr. M. F. Tillette d'Acheux, ancien négociant, 100 fr. M. Ch. Dufour, avoué à la cour royale, secrétaire de la commission Du Cange, 30 fr.

— M. D'Oms, procureur-général à la cour royale d'Amiens, 20 fr. M. Massey, député de la Somme, 50 fr. M. Martin, recteur de l'Académie d'Amiens, 10 fr. M. de Nerville, receveur général de la Somme, 50 fr. M. Porion, adjoint, 30 fr. M. Renard-Dorville, colonel de la garde nationale, 50 fr. M. le comte et M.me la comtesse de Gomer, 50 fr. M. l'abbé Bailly, doyen du chapitre d'Amiens, 20 fr. M. le lieutenant-général Théodore de Rumigny, aide-de-camp du roi, 50 fr. M. A. Morgan de Belloy, propriétaire, 100 fr. M. de Guillebon-Vendeuil, ancien conseiller à la cour royale, 25 fr. MM. Duval et Herment, imprimeurs, 30 fr. M. Lorel, négociant, 30 fr. M. Eug. Dausse, juge au tribunal de commerce, 25 fr. M. Paul Fevez, juge au tribunal de commerce, 5 fr. M. Corblet fils, juge au tribunal de commerce, 5 fr. M. Alph. Henriot, juge au tribunal de commerce, 5 fr, M. Achille Gensse, receveur des hospices, 5 fr. M. Fornier, vicaire-général, 5 fr. M. A. Machart, conseiller à la cour royale, 6 fr. M. Lucas, secrétaire-général de l'Evêché, 20 fr. M. Dubas, curé de Notre-Dame, 20 fr. M. Malot, avocat à la cour royale, 10 fr. M. E. Jolibois, avocat à la cour royale, 10 fr. M. l'abbé Maillard, vicaire-général, 5 fr. M. Damay, 1.er avocat-général, 10 fr. M. Quenoble, président de chambre à la cour royale, 5 fr. M. Gaudissart, curé de St.-Leu, 10 fr. M. Barbier, directeur de l'école secondaire de médecine, 20 fr. M. Blot, avocat à la cour royale, 5 fr. M. Caron, curé de St.-Germain, 20 fr. M. Le Correur, suppléant de justice de paix, 25 fr. M. Braive, proviseur du collége royal, 5 fr. M. Lebreton, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 20 fr. M. Machart, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, 10 fr. M. Marotte, secrétaire-général de la Préfecture, 10 fr. M. le baron Frigard, conseiller de Préfecture, 5 fr. M. Amable Dubois, membre du conseil municipal, 20 fr. M. l'abbé Devillers, curé de St-Jacques, 20 fr. M. Desjardins, conseiller à la cour royale, 20 fr. M. l'abbé Léraillé, curé de St.-Remi, 20 fr. M. Faton de Favernay, conseiller à la cour royale, 20 fr. M. Huvey, conseiller à la cour royale, 20 fr. M. Belu, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, 5 fr. L'Ordre des avo-

cats à la cour royale d'Amiens, 50 fr. M. Girardin, bâtonnier de l'Ordre, 10 fr. M. Dufour, administrateur des hospices, 25 fr. M. Alfred Caron, imprimeur-libraire, 5 fr. M. Jacques d'Halloy, membre du conseil municipal, 50 fr. M. Poujol d'Acqueville, propriétaire à Amiens, 50 fr. La Compagnie des avoués près la cour royale d'Amiens, 50 fr. M. Cornet d'Incourt, ancien député de la Somme, 20 fr. M. Amable Cornet, propriétaire, à Amiens, 25 fr. M. E. Cassagnaux, rédacteur du *Journal de la Somme*, 5 fr. M. Wulfran Mollet, négociant, 25 fr. M.lles Stévenard, orfèvre, 8 fr. M. Maréchal Renouard, rue des Capucins, 5 fr. M. Deforceville, négociant, 10 fr. M Degove, négociant, 5 fr. M. Leullier Constant, négociant, 10 fr. M. Andrieu Blot, négociant, 10 fr. M. Yvert, rédacteur de la *Gazette de Picardie*, 5 fr. M. Amye, conseiller à la Cour royale, 5 fr.

TOTAL DE LA I.re LISTE, 6,734 francs.

SECONDE LISTE DE SOUSCRIPTEURS.

Descendans de Du Cange. — M. le comte et madame la comtesse de Galwey, née Dufresne de Beaucourt, au château de Turbilly (Maine-et-Loire), 150 fr. M. de Bavelincourt père, propriétaire à Cottenchy, 40 fr.

Sociétés savantes. — L'académie d'Arras, 50 fr. La Société royale d'émulation d'Abbeville, 25 fr.

Membres du comité de souscription Du Cange, à Paris. — M. Dehaussy de Robecourt, ancien député de la Somme, conseiller à la cour de cassation, 50 fr. M. Vivenel, entrepreneur général des travaux de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 100 fr. M. Cadeau-d'Acy, député de la Somme, 30 fr. M. le marquis de Biencourt, à Paris, 50 fr. M. le comte d'Allonville, ancien préfet de la Somme, 30 fr. M. Gaulthier de Rumilly, député de la Somme, 50 fr.

Membres non résidans et correspondans de la Société des Antiquaires de Picardie. — M. Le Serrurier, chef au ministère des finances, à Paris, 10 fr. M. Fournier, agent-voyer en chef de la Somme, 5 fr. M. Ludovic du Liège, attaché à la légation de France, en Bavière, 40 fr. M. F. Cauvel de Beauvillé, procureur du roi à Doullens, 25 fr. M. Eugène Demarsy, substitut à Abbeville, 20 fr. M. Labourt, ancien procureur du roi, à Doullens, 20 fr. M. Eug. Dusevel, propriétaire à Amiens, 5 fr. M. Boucher de Perthes, directeur des douanes, à Abbeville, 10 fr.

Le cercle de l'Industrie (ancien cercle de la Régence), à Amiens, 100 fr. Madame veuve Ledieu, propriétaire (*) 50 fr. Madame veuve Brajeux, propriétaire, 25 fr. M. Cosserat, membre du conseil municipal, 25 fr. M. Ledieu fils, négociant, 25 fr. Madame d'Incourt, née de Herte, 3 fr. M. Dauphin, conseiller à la Cour royale, 5 fr. M. Joly de Sailly, propriétaire, 5 fr. M. Monnier, propriétaire, 5 fr. M. Emile Monnier, professeur de seconde, au collége royal de Poitiers, 5 fr. M. Duvette-Legrand, négociant, 25 fr. M. Brenet, conseiller à la Cour royale, 5 fr. M. Cornisset-Lamotte, idem, 5 fr. M. Sylvain Lenoël, imprimeur, 5 fr. M. Obry, juge-suppléant au tribunal civil, 10 fr. M. Vaquette, ancien receveur de l'enregistrement, 10 fr. M. Hamel, conseiller à la Cour royale, 5 fr. M. Andrieu, adjoint, 10 fr. M. Soyez-Herbet, propriétaire, 10 fr. M. Gaston d'Hornoy, ancien procureur du roi à Château-Thierry, 10 fr. M. Alphonse d'Halloy, conseiller à la Cour royale, 20 fr. M. Allart, notaire, 10 fr. M. l'abbé Dufourmantelle, vicaire de Notre-Dame, 5 fr. M. Daullé, juge-de-paix, 3 fr. M. Daveluy, membre du conseil municipal, 5 fr. M. Péru-Lorel, idem, 5 fr. M. Bellencourt-Dumont, ancien négociant, 10 fr. M. Carpentier-Capron, propriétaire, 10 fr. M. Madaré aîné, propriétaire, 20 fr. M. Charles Demarsy, 20 fr. M. N. Debausseaux, hydraulicien, 5 fr. Madame veuve Boidin, maîtresse de pension, 20 fr. M. Augustin Dijon, négociant, 5 fr. M. Bor, pharmacien, 5 fr. M. Alfred Duchâtel, avocat à Paris, 5 fr. M. Chevalier, pharmacien, 5 fr. M. Jules Deneux, négociant, 5 fr. M. Guerbigny, architecte, 6 fr. M. Desmarquet, orfèvre, 5 fr. M. Mitiffeu, avocat, 5 fr. M. Bulan-Delassus, propriétaire, 5 fr. M. Delalande, ancien avoué, 5 fr. M. Dubois, notaire honoraire, 10 fr. M. Vasselle, notaire, 10 fr. M. Camille Delahaye, avoué, 10 fr. M. Girard, conseiller à la Cour royale, 5 fr. M. Arrachart, receveur de l'enregistrement, 5 fr. M. Duparc, notaire, 10 fr. M. Herbault, architecte, 10 fr. M. Delaville, ancien avoué, 5 fr. M. Bourgeois de St.-Riquier, propriétaire, 5 fr. M. Gouy, confiseur, 10 fr. M. Hareux, greffier du tribunal de commerce, 10 fr. M. de la Maison-Rouge, propriétaire, 5 fr. M. Leroy-Digeon, entrepreneur de travaux publics, 5 fr.

(*) *Les souscripteurs dont le domicile n'est point indiqué, habitent la ville d'Amiens.*

M. Delebecque, propriétaire, 10 fr. M. Leroux-Mille, directeur de la compagnie d'assurances *la France*, 5 fr. M. Morgan d'Epagny, 30 fr. M. Guerrier de Haupt, directeur de l'école normale du département de la Somme, 5 fr. M. Paillat, chef de bataillon de la garde nationale, 10 fr. M. E. Beaucousin, 10 fr. M. Ris Mathias, capitaine retraité, 2 fr. M. F. Lannoy, négociant, 5 fr. M. Dauzet, ancien secrétaire-général de la Somme, 5 fr. M. Duvette-Grandpré, propriétaire, 20 fr. M. Baille, professeur de musique, 5 fr. M. Caustier, libraire, 5 fr. M. de Senarmont, propriétaire, 5 fr. M. Hesse aîné, propriétaire, 5 fr. M. Hesse-Acloque, 10 fr. M. de Franqueville d'Abancourt, propriétaire, 30 fr. Madame veuve de Proisy, née d'Argœuve, 5 fr. M. Caron-Vitet, décédé ancien imprimeur, 5 fr. M. André Lemort, propriétaire, 5 fr. M. Louis Lemort, propriétaire, 5 fr. M. Amédée Lemort, teinturier, 5 fr. M. Cauet, chef de bataillon en retraite, 3 fr. M. Madry-Chaussé, marchand de bois de construction, 5 fr. M. Eward, marchand de vins, 5 fr. M. Ed. Paris, vérificateur des poids et mesures, 5 fr. M. Arrachart-Acloque, fabricant de chandelles, 5 fr. M. Allou, membre du conseil municipal, 10 fr. M. Breuil père, administrateur des hospices, 10 fr. M. Dusevel, ancien avoué 5 fr. M. Dubois-Quillet, docteur en chirurgie, 5 fr. M. Natalis Laurent, fabricant de tapis, 5 fr. M. Philippe Hardouin, conseiller à la cour royale, 10 fr. M. Despréaux, membre du conseil général de la Somme, 10 fr. M.lle Herbert, maîtresse de pension, 10 fr. M. l'abbé Jules Jourdain, chanoine honoraire, vicaire de Notre-Dame, 5 fr. M. Alexandre Duchemin, propriétaire, 5 fr. M. Creton, membre du conseil municipal, 15 fr. M. Bazaine, ingénieur des ponts-et-chaussées, 10 fr. M. Jourdain de l'Eloge, propriétaire, 5 fr. M. Thuillier, géomètre expert, 8 fr. M. Pinsard, chef de bureau au chemin de fer de Boulogne, 5 fr. M. Massias, membre du conseil municipal, 10 fr. M. Touzet, peintre, 2 fr. M. H. Henriot, membre du conseil d'administration de la caisse d'épargne, 10 fr. M. Eugène Lalau, propriétaire, 5 fr. M. Dumoulin, libraire à Paris, 2 fr. M. Lenoir de Becquincourt, juge-suppléant à Doullens, 5 fr. M. Saint-Amand, avoué près le tribunal civil de la Seine, 40 fr. M. Brasseur-Gamard, propriétaire, 5 fr. M. de Gorguette d'Argœuves, propriétaire,

15 fr. M. Waquet, maître de pension, 5 fr. M. Dufetel, fondeur, 5 fr. M. Romain-Boulenger, filateur de laines, 5 fr. M. Lenoël aîné, maître de pension, 20 fr. M. Eugène Baudouin, 5 fr. M. Marest, architecte, 10 fr. M. Léonor Jourdain, propriétaire, 5 fr. M. Gosselin de Benicourt, officier retraité, 10 fr. M. Pingré de Guimicourt, propriétaire à Guimicourt, 25 fr. M. Noyelle, maître de pension, 5 fr. M. Vasseur-Caron, propriétaire, 25 fr. M. Capellier, chanoine-pénitencier, 5 fr. M. Lenormant conducteur des Ponts-et-chaussées, 3 fr. M. Duriez, membre du conseil d'arrond.[t], à Vers-Hébécourt, 10 fr. M. Damerval, teneur de livres expert, 5 fr. M. Cazaretti, chirurgien-dentiste, 10 fr. M. le baron d'Amerval, propriétaire à Saint-Quentin (Aisne), 10 fr. M. Denis Galet, banquier, 5 fr. M. Potentier, marchand d'antiquités, 5 fr. M. Chasnet-Delamarre, marchand de nouveautés, 3 fr. M. Bienaimé, 1 fr. M. Delucheux, 5 fr. M. Dauthuille, curé de St.-Pierre, 5 fr. M. Baussard-Fourdrinier, 5 fr. M. Dusouich, contrôleur des contributions, à Poix, 5 fr. M. Victor Cauvel de Beauvillé, substitut à Montdidier, 25 fr. M. l'abbé Bertin, vicaire de St.-Germain, 5 fr. M. Thuillier, avocat, 10 fr. M. F. de Domesmont, procureur du roi, membre du conseil général de la Somme, 10 fr. M. le vicomte Xavier de Calonne, propriétaire à Amiens, 10 fr. M. Bouthors, avoué près le tribunal civil, 10 fr. M. Gaudefroy-Lefebvre, propriétaire, 10 fr. M. Alfred Gaudefroy, propriétaire, 10 fr. M. Leriche, juge au tribunal civil, 10 fr. M. de Caix de Saint-Aymour, ancien conseiller de Préfecture, 5 fr.

Total de la seconde liste. . . .	2,061 fr.
Total de la première	6,734
Ensemble. . .	8,795

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 9 *avril* 1845.

M. Tillette d'Acheux, nouvellement admis, remercie la Société, et promet de faire des efforts constants pour enrichir son musée.

— M. le Président répond au récipiendaire que la Société se félicite de voir reparaître dans ses rangs un ancien membre dont elle a su apprécier le zèle et les services.

— M. Guerard continue la lecture de son travail historique sur l'église de St.-Germain. Après avoir constaté les reconstructions et les restaurations que ce monument a subies, l'auteur s'occupe de la rue principale dans laquelle il est situé. Cette rue, dit-il, n'a pris les noms qu'elle porte que depuis le commencement du xv.ᵉ siècle. Avant ce temps, elle avait été appelée rue de Cocquerel, du nom d'une illustre famille d'Amiens à qui appartenait un hôtel placé à l'extrémité de la rue, près des fortifications, sur le terrain dans lequel on a postérieurement ouvert la rue des Sœurs-Grises et construit le monastère des religieuses de ce nom. M. Guerard établit ensuite que l'hôtel du Gard, maison de refuge de l'abbaye du même nom, se trouvai

dans la rue de Cocquerel, et non à l'angle de la rue St.-Jacques et de la rue du Cours.

Séance du 23 avril.

— M. Le Serurier, président de la commission Du Cange, rend compte des progrès de la souscription qui vient de s'augmenter des sommes allouées par MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et s'élève à 12,606 fr.

— La Société, invitée par le bureau du congrès archéologique qui doit s'ouvrir à Lille le 3 juin, décide qu'elle y sera représentée par plusieurs de ses membres.

— M. Dufour rend compte des nouveaux objets dont le musée s'est enrichi.

Séance du 7 mai.

— M. Hardouin lit un rapport sur les mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai, pour les années 1841-42.

Après avoir rappelé le but de l'institution de la Société et fait connaître la composition du volume, le rapporteur fait l'analyse du plus important de ces mémoires, l'Essai de M. le conseiller Taillar sur l'*Histoire des institutions des principaux peuples*, et termine ainsi : « Je n'ai su donner qu'une très-imparfaite idée du travail de M. Taillar, travail remarquable tout à la fois par l'érudition qu'il témoigne et par l'esprit de méthode dont l'auteur a fait preuve, mais qui échappe réellement à une analyse proprement dite, puisqu'il n'est et ne peut être lui-même que le résumé analytique d'un ensemble de faits tellement étendu et varié que l'esquisse seule d'un tel ensemble est déjà une

œuvre aussi méritoire que difficile. Précision, netteté, vivacité, telles sont les qualités du style de M. Taillar dans cette esquisse; ces qualités sont aussi celles de son esprit. N'attribuez donc, Messieurs, qu'à un radicalisme archéologique communicatif à l'excès, les réflexions générales que nous allons prendre la liberté de vous soumettre ici en terminant notre incomplet travail.

On ne peut guère accepter, suivant nous, qu'à titre de programmes ou d'aperçus les ouvrages historiques où se rencontre d'abord un mélange de faits et de systêmes, puis une forme dogmatique. Dans les travaux de ce genre, la vérification des faits et la critique des sources ne cèdent-elles point trop souvent le pas au besoin de juger, de généraliser? et les axiomes n'usurperaient-ils point quelquefois la place de ces déductions rigoureuses que l'histoire n'admet qu'après des exposés complets, des discussions approfondies. — Loin de nous la pensée de bannir de la sphère des travaux historiques la philosophie qui doit l'éclairer de son flambeau! Mais le rôle de cette philosophie, dans son application à l'étude des faits, ne doit-il point consister dans l'action plutôt que dans la parole, et résulter d'une disposition de l'esprit plutôt que de formules et de théorèmes? L'affirmation n'est point douteuse à nos yeux, et notre devise, quelque peu suspecte de radicalisme archéologique, nous le répétons, mais devise bien arrêtée, est celle-ci: nul mélange d'abstrait et de concret, des systèmes et des faits; point de combinaisons des faits avec les systèmes. Les formules de ceux-ci, leurs exigences, compliquent, embarrassent ou faussent les récits. Quant à ceux-là, leur exposition détaillée, leur critique et leurs preuves sont

pour les théories, sinon autant d'entraves, du moins un inutile cortège, et parfois même une fantastique enluminure de science et d'érudition. »

— La Société entend le rapport de la commission d'impression portant composition du VIII.e volume des mémoires. Les conclusions de la commission sont adoptées.

Séance du 28 *mai* 1845.

— La Société arrête qu'elle tiendra sa séance générale annuelle le dimanche 15 juillet et que, pour donner un intérêt nouveau à la séance, il conviendrait de mettre à l'étude quelques questions à discuter.

Une commission est nommée pour dresser les questions.

— M. Roach Smith, secrétaire honoraire de la Société de numismatique de Londres, écrit « qu'il a le » plaisir d'annoncer à la Société qu'il vient d'obtenir du » conseil de la Société des Antiquaires de Londres, » d'offrir à la Société une série de ses publications, » comprenant Archæologia, 20 vol. in-4.°; Roy'sMilitary » Antiquitics; Norman Rolls by Stapleton, etc. »

Sur la proposition de M. le docteur Rigollot, la Société, désirant témoigner à son correspondant toute sa reconnaissance pour l'attention qu'il a eue d'enrichir sa bibliothèque de cette précieuse collection, décide à l'unanimité qu'il sera fait hommage à M. Roach Smith de la suite de ses publications.

— M. Bouthors lit un travail dans lequel il expose le but et le plan de l'ouvrage qu'il est chargé de publier sous le titre : *Coutumes locales du bailliage d'Amiens.* Cette notice doit servir de préface à la publication.

Séance du 11 *juin* 1845.

— M. Goze adresse une lettre sur les blasons des

maïeurs d'Amiens, Andrieu Malherbe, Pierre de St.-Fuscien et Firmin Cocquerel, que l'on voit sur les vitraux de la cathédrale. Il demande l'intervention de la Société, qui a témoigné si souvent de sa sollicitude pour la restauration des monuments, afin d'assurer la conservation des blasons des verrières.

Des remerciements sont votés à M. Goze pour cette communication.

— La Société entend la lecture du rapport de la commission chargée de formuler des questions à discuter à la séance générale. Un débat s'engage à la suite duquel les questions suivantes sont adoptées.

1.° Jusqu'à quel point les découvertes de médailles et de monuments anciens en Picardie, se rattachent-elles au réseau des voies romaines et des stations militaires?

2.° Quels sont les documents écrits ou les monuments qui peuvent se rapporter au passage des Huns et des Hongrois en Picardie, au temps d'Attila et dans les époques postérieures?

3° Signaler quelles sont les dates certaines qui peuvent s'appliquer à la fondation ou à la construction des monuments du moyen-âge en Picardie?

4.° A quelle cause faut-il attribuer l'opinion assez généralement répandue dans le peuple, que les Anglais ont construit en Picardie le plus grand nombre des édifices religieux du XIV.e au XVI.e siècle?

5.° Nomenclature des établissements attribués à tort ou à raison à l'ordre des Templiers en Picardie.

6.° Dans quelles limites de temps et de territoire faut-il circonscrire le dialecte picard? En quoi diffère-t-il des autres dialectes de la langue d'*oil* et du Wallon?

7.° Dans le Boulonnais et une partie de l'Artois, les

terminaisons d'un assez grand nombre de noms de lieux paraissent se rapporter à deux langues différentes ; faut-il en conclure que les uns ont une origine romane, les autres une origine tudesque? Y a-t-il, soit dans les mœurs, soit dans le patois des habitants de ces diverses localités, quelque chose qui vienne confirmer ou détruire la supposition du mélange de deux nationalités distinctes?

— M. de Grattier fait un rapport sur le volume 1841 des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

— M. l'abbé Jourdain rend un compte sommaire des séances du congrès archéologique de Lille ; M. Bouthors complète ce compte rendu par quelques détails.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 18 novembre 1844.

— M. Daniel lit une notice sur la crypte qui se trouve à Beauvais sous la cour d'assises ; à l'appui de ce mémoire est joint un plan dressé par M. Hamel fils (1).

— M. Desjardins lit une notice de M. l'abbé Chatel sur l'abbaye de Chaalis, près Senlis.

— Une commission est nommée à l'effet de parvenir à la publication et à la réimpression des ouvrages existants sur le département de l'Oise.

— Une épée trouvée à Boubiers est offerte par M. Augé, cultivateur à Boury.

Séance du 23 décembre.

— M. Ed. Daniel lit un discours sur la prééminence due à l'archéologie sur l'histoire.

— L'attention du comité est appelée sur le modèle de

(1) Cette notice et le plan ont été imprimés. Beauvais. Ach. Desjardins. Br. in-8.°, 8 pages et plan in-4°.

la statue colossale de St.-Pierre qui doit dominer le faîte du portail méridional de la cathédrale. Une commission est nommée; elle se compose de MM. l'abbé Barraud, Delacour, West, baron de Boury et Weil.

— A l'occasion de la statue antique connue sous le nom de Mercure Barbu, déposée au musée par M. Auxcousteaux de Marguerie, le comité arrête qu'un dessin, appartenant à M. Auxcousteaux de Marguerie, sera, du consentement du propriétaire, lithographié et distribué aux membres du comité.

Séance du 20 janvier 1845.

— M. Danjou fait lecture d'un rapport, au nom de la commission chargée de donner son avis sur le modèle de la statue de St.-Pierre à placer au sommet du fronton du portail méridional de la cathédrale. (Voir page 183).

— M. Desjardins renouvelle au comité l'offre par lui faite d'imprimer les divers documents rares et inédits concernant le Beauvoisis et le département de l'Oise.

— Deux statuettes en pierre du XIV.ᵉ siècle sont offertes par M. Martin, et de grandes tuiles romaines par M. Lequesne.

Séance du 24 février.

— Divers objets sont offerts au musée par MM. Martin, de Bury; Martin fils, de Beauvais; Guérin, de Mouy; Danjou; Legros et M.me Fanny Dénoix.

— M. Le Mareschal lit une dissertation sur l'ancienne enceinte de Beauvais, à l'appui d'un plan qu'il présente.

— Le même membre lit une notice sur Nicolas Godin, ancien maire de Beauvais au temps de la ligue.

Séance du 17 mars 1845.

M. Fabignon lit une note sur l'une des cloches qui

garnissaient le beffroi servant de clocher à l'église cathédrale de St.-Pierre de Beauvais. Cette cloche, qui était la plns forte de toutes et qui pesait de 15 à 16 milliers, résista seule à la projeetion qui en fut faite du haut du beffroy en 1794, fut suspendue dans la tour de la paroisse St.-Sauveur pour annoncer les décades, puis déposée avec partie du mobilier de l'église de St.-Pierre; enfin adjugée à la ville de Beauvais, pour le prix en être employé aux réparations commencées sur les remparts.

— M. Daniel donne des renseignements sur l'époque où a été fondue la cloche de la commune, qui existe encore dans la tour de St.-Etienne.

— M. Le Mareschal donne lecture de la copie d'une charte sur parchemin qui lui appartient et qui concerne la reconstruction des bâtiments appelés aujourd'hui la ferme rouge à St.-Just-des-Marais, dependant autrefois de l'abbaye de St.-Quentin. Cette charte est rapportée dans Louvet, t. II, p. 539.

— M. Le Mareschal donne lecture d'un exécutoire sur parchemin, en date du 19 août 1594, lui appartenant, et contenant taxation des salaires, frais et dépens, et notamment de 5 sols pour ses gants, dus au bourreau qui, en l'année 1512, avait juridiquement pendu un cochon pour avoir *défait* un enfant dans le pays de Blois. M. Le Mareschal cite, sur le même sujet, un article du *Magasin pittoresque*, mars 1845, qui, entre autres exemples de pareils procès, fait mention d'un jugement rendu en 1499 par le bailliage de l'abbaye de Beaupré près Beauvais, et condamnant à la potence un taureau « pour avoir par furiosité occis un joine fils

» de 14 à 15 ans dans la seigneurie de Cantry dépen-
» dante de cette abbaye. »

— M. Le Mareschal donne encore lecture d'un exécutoire sur parchemin, en date du 3 mars 1541, à lui appartenant et contenant dans le menu détail taxation de frais, dépens et salaires dus au bourreau de Blois, pour diverses exécutions faites es années précédentes.

— M. Le Mareschal donne enfin lecture de lettres sur papier de la main du roi Louis XII, datées du 8 juillet 1512, à lui appartenant, et constatant un emprunt de 500 livres tournois fait par Louis XII à un bourgeois de Blois.

— M. Daniel donne lecture d'une partie de son travail sur l'état de la ville de Beauvais avant 1789, touchant St.-Etienne.

Séance du 21 avril 1845.

— M. Dupont-White appelle l'attention du comité sur l'enseigne des quatre fils Aymon, ancien hôtel qui existe encore sur la place de Beauvais. Il est arrêté qu'il sera fait des démarches pour la conservation de cette vieille et curieuse enseigne.

— Sur la proposition faite par M. Danjou, M. le Directeur nomme une commission à l'effet d'aviser à la conservation d'une tour antique située à la poterne St.-Louis.

— M. Daniel expose les raisons qui lui font croire que des fouilles pratiquées dans le sol du cloître qui longe le jardin de la cour d'assises, dit le jardin des Olives, pourraient donner lieu à quelque découverte curieuse. Le comité arrête que des fouilles seront tentées sur ce point, avec l'agrément du Conseil général.

— M. Danjou annonce que dans les environs de Mon-

treuil-sur-Bresche, il existe un tumulus dont le sondage pourrait présenter quelque utilité; ce point mérite d'être visité. Le comité alloue un crédit de vingt francs applicable à l'exploration de ce tumulus.

— M. Dupont-White donne lecture d'une notice sur Antoine Loysel, jurisconsulte distingué et auteur de mémoires sur le Beauvoisis.

— Divers objets sont offerts par MM. Danjou, Heu, Racle et Martin fils.

Séance du 19 *mai* 1845.

— M. Danjou lit un rapport au nom de la commission nommée pour aviser à la conservation d'une des tours du rempart St.-Nicolas.

La commission conclut à la conservation de ce débris de l'architecture militaire de l'époque gallo-romaine, de ce témoin du courage des Beauvoisins lors du terrible assaut de la porte du Limaçon. En conséquence copie du rapport sera adressée par le comité de Beauvais à l'administration municipale, en la priant de concilier la conservation de ce monument avec les travaux de voierie en cours d'exécution. (Voir page 190).

— M. Dupont-White lit quelques notes intéressantes sur le journal tenu par un des descendants de Berengard de Neuilly, une des notabilités de la cité en 1675. Ce recueil consiste en deux énormes registres qui sont une espèce de biographie de la cité pendant une longue période.

L'auteur parle, à la date du mois de mars 1650, du séjour à Beauvais du roi d'Angleterre et de la reine mère, M.me Henriette. — Il indique l'année 1651, comme celle de la pose de la première pierre de l'Hôtel-de-

Ville. — Il rappelle que le 28 février 1653, par ordre du roi, on enleva à la cité 30 pièces de canon de bronze d'une valeur alors de plus de 60,000 fr., qui étaient sa propriété. — L'auteur cite encore l'apparition, à l'auberge des quatre fils Aymon, d'un chameau. La difficulté des communications donnait alors quelqu'importance à un fait aujourd'hui assez fréquent.

Enfin M. Dupont-White donne lecture d'une lettre d'Adrien Baillet, célèbre hagiographe, adressée à l'auteur.

— M. Danjou entretient le comité d'un projet d'exploration de la tombelle de Montreuil-sur-Bresche, monticule de 100 mètres de tour et de 4 à 5 de hauteur; le percement d'une galerie latérale pourrait entrainer des frais assez considérables, il y aurait beaucoup plus d'économie à attaquer le monument vers le centre en y creusant un puits: une soixantaine de francs suffiraient pour couvrir la dépense.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Rapport de M. Danjou, *au nom de la commission chargée de donner son avis sur le projet d'une statue de St.-Pierre, à placer au sommet du fronton du portail méridional de la cathédrale de Beauvais.*

Des travaux de la plus haute importance et dignes d'un siècle studieux et réparateur, s'exécutent en ce moment pour la restauration de la cathédrale de Beauvais, notre principal et célèbre monument. Nulle part plus que dans votre sein, une entreprise de ce genre ne doit trouver sympathie et intérêt. On conçoit donc tout naturellement le sentiment qui vous porte à suivre avec une scrupuleuse et reconnaissante attention tous les efforts faits pour rendre à notre majestueux édifice

son ancien éclat, appuyé sur les garanties d'une solidité nouvelle. On se serait même étonné à bon droit de voir le comité archéologique de Beauvais rester muet au moment où une épreuve faite sous les yeux du public semble ouvrir une sorte d'enquête sur le projet de statue dont on se propose de décorer le haut de la façade méridionale de l'église. C'est dans ces circonstances que vous avez désiré qu'une commission spéciale fût instituée pour formuler un avis sur ce projet. Je viens aujourd'hui soumettre à votre jugement les observations de cette commission.

En considérant le projet en lui-même et dans son principe, la commission y a vu la réalisation d'une pensée très heureuse, et y donne avec empressement son assentiment le plus complet. Au point de vue archéologique, c'est la restitution de l'ancien état des choses, la réparation d'une mutilation déplorable; la science des antiquités monumentales ne peut que se réjouir à la pensée d'un travail aussi conforme à ses doctrines et à ses vœux.

Au point de vue de l'art, on ne peut qu'applaudir à la pensée de replacer au haut du fronton méridional la statue de St.-Pierre. La simple exposition d'un modèle, habilement peint sur une surface plane, a suffi pour démontrer combien cet élégant accessoire donnera de grâce et de dignité à cette belle façade, et combien l'effet général de l'édifice gagnera à ce couronnement. Nous ne sommes ici que les organes de l'opinion publique, qui a salué d'un concert unanime d'éloges l'apparition de cet ornement inattendu de notre belle cathédrale. Ce complément de décoration, qui rappelle au faîte de l'édifice la richesse d'ornementa-

tion qui en distingue les parties inférieures et notamment le portail, paraît si naturel et si bien lié à l'ensemble harmonique de cette élégante façade, qu'on renoncerait difficilement aujourd'hui à voir exécuter pour toujours le projet dont nous avons vu seulement une épreuve éphémère et fugitive. Le vœu public se prononce, et nous nous y associons complètement.

Entrant dans l'examen plus détaillé du projet, la commission s'est d'abord préoccupée des proportions de la statue figurée. A cet égard, son impression a été que le projet exposé dépasse les dimensions que comporte la place que la statue doit occuper, et les proportions de l'édifice auquel elle doit être superposée.

Il ne faut pas perdre de vue qu'ici la statue n'est qu'accessoire, que l'objet principal est l'église, dont elle doit seulement orner le fronton, et qu'ainsi la statue doit toujours, par sa masse, rester subordonnée à l'édifice qu'elle couronne, à la différence des statues isolées qui doivent au contraire l'emporter par leurs dimensions sur le piédestal qui leur sert de support. Avec les dimensions données au modèle (5 mètres de hauteur), la statue conserve une grandeur et un volume qui lui donnent, à peu de choses près, l'apparence de celles qui sont destinées à un piédestal.

Cette hauteur est d'ailleurs peu en rapport avec la portion des deux tourelles qui s'élève au-dessus du grand comble, des deux côtés du fronton, et avec lequel doit s'harmoniser la statue qui orne le centre de la façade.

Enfin on a fait remarquer judicieusement dans le sein de la commission que, d'après les débris existant encore de l'ancienne statue, on pouvait calculer qu'elle était moins haute que le modèle exposé, et ne dépas-

sait pas 4 mètres ; qu'il serait d'autant plus convenable de ne pas excéder ces dimensions dans la restauration entreprise, que l'ancienne statue ne devait pas se détacher sur le ciel comme la nouvelle, mais qu'elle se trouvait placée en avant et au bas de la grande flèche, détruite en 1573, tandis que la nouvelle statue, devant paraître en saillie au sommet de la façade, semblera toujours plus élevée que si elle s'appuyait contre des constructions supérieures en hauteur.

Toutes ces considérations ont semblé déterminantes en faveur de l'adoption de proportions moins fortes pour la statue projetée.

Passant à l'examen de la statue en elle-même, la commission a été unanime pour rendre hommage au talent distingué que le statuaire y a déployé. Une pose pleine de dignité, un mouvement juste, un style noble et pur, des draperies habilement jetées et disposées avec une grâce qui n'ôte rien à la gravité de la composition, produisent, à la première vue, une impression agréable qu'un examen plus approfondi ne fait que confirmer. Cette belle statue rappelle les plus beaux ouvrages de l'antiquité grecque dont aucune école n'a jamais surpassé ni même atteint la majestueuse pureté et l'élégance sévère. Quelques personnes, vivement frappées de ces brillantes qualités de la statue de M. Robinet, ont exprimé la crainte que sa perfection même ne fût dans une sorte de contradiction avec le style de l'édifice qu'elle doit couronner, et ne donnât à cet ornement d'une église ogivale les caractères d'une statue arrachée au Parthénon ou au temple de Thésée. Mais votre commission n'a pu partager ce scrupule si honorable pour l'œuvre d'art qui y a donné naissance.

Il ne faut pas perdre de vue l'époque à laquelle remonte seulement la construction de la façade méridionale de St.-Pierre. Tout le monde sait que c'est en pleine renaissance, à la fin du règne de François I.er, et après 1550, qu'a été élevée cette élégante partie de la cathédrale: or, à cette époque, la statuaire avait perdu presque tous les caractères que lui avaient imprimés les artistes du moyen-âge, et reflétait déjà puissamment les souvenirs importés de la Grèce et de Rome. Quand il s'agit de notre cathédrale, il faut toujours distinguer soigneusement la portion appartenant au XIII.e et au XIV.e siècle, comme l'abside et les chapelles qui l'entourent, des transepts et des façades qui sont bien postérieures. Cette différence est surtout très-sensible entre les parties les plus anciennes et la façade du midi, et il suffit de jeter un coup d'œil sur les sculptures d'ornement qui décorent les voussures et les vanteaux du portail pour reconnaître que les statues qui doivent compléter la décoration de cette façade ne doivent plus rappeler en rien les formes allongées et les proportions de convention qui caractérisent la statuaire du XIII.e et du XIV.e siècle.

En appliquant ces principes à l'œuvre de M. Robinet, on voit que cet habile artiste a fait une judicieuse et profonde étude du style de la statuaire au XVI.e siècle. Son St.-Pierre rappelle heureusement en sculpture les belles traditions de la savante et pieuse école de Léonard de Vinci, et nous devons nous en féliciter, puisqu'ici la fidélité chronologique au style du monument lui a permis de se rapprocher des plus beaux types de l'antiquité et de l'art moderne.

Nous applaudissons également sans réserve au parti

pris par l'artiste d'imprimer fortement à son œuvre les caractères iconographiques qui signalent à tous les yeux, et font reconnaître dans tous les monuments religieux, l'image du prince des apôtres. Son front chauve, qui donne à sa physionomie une gravité modeste et simple, et la clé que tient sa main gauche, tandis que la main droite, élevée vers le ciel, semble montrer la voie où la bénédiction précède et encourage les peuples, ne permettent pas de se méprendre sur l'individualité du saint patron de notre belle église. Peut être cependant ces caractères deviendraient-ils encore plus spécialement applicables au personnage sacré qu'ils désignent, si, en se conformant à une tradition généralement admise en iconographie chrétienne, on lui donnait une barbe courte au lieu de la barbe longue et touffue qui existe au modèle. Cette modification établirait, selon nous, une distinction nécessaire entre le saint apôtre et les philosophes de l'antiquité. Nous soumettrions aussi à l'habile artiste auteur du projet, la question de savoir si les convenances iconographiques ne porteraient pas à désirer que le saint eût à la main deux clés au lieu d'une. Nous ferons remarquer à ce sujet que le texte même de l'évangile comporte la pluralité des clés : *tibi dabo claves*, et non pas *clavem*, ce pluriel donne un texte qu'on doit respecter, couvre peut être une haute et symbolique pensée, qu'il paraît convenable de reproduire dans la statue du chef de l'église, et dont l'exécution n'aura peut être que des avantages, en permettant de donner à cet accessoire une légéreté qui ne paraît pas devoir nuire à l'ensemble de l'ouvrage.

Restait à étudier l'effet produit par la statue dans l'emplacement auquel elle est destinée. Cette partie de

l'examen auquel nous nous sommes livrés n'était pas la plus facile, en ce que, malgré le rare talent avec lequel un artiste spirituel a su exprimer une figure de ronde-bosse sur une surface plane, il est impossible de se rendre un compte exact des effets de lumière et de perspective que produira sur le fronton une véritable statue. Cependant il a semblé à votre commission que, vu de bas en haut, à une hauteur de près de 70 mètres, un effet de perspective qu'on ne peut apprécier que quand l'observateur est placé au niveau avec la statue, pouvait amener une légère modification dans la disposition des draperies. L'attitude de la statue, dont les bras sont levés, ramène naturellement la plus grande partie des plis du manteau à la partie supérieure vers les épaules, et diminue par conséquent leur volume à la partie inférieure. Cette disposition, qui serait sans inconvénient pour une statue vue sur un piédestal, et qui contribuerait même à lui donner une légéreté très compatible avec le caractère grave du sujet, produit un effet différent lorsque cette statue est placée sur le sommet d'un fronton, en ce qu'elle semble l'isoler de l'édifice dont elle couronne le faîte. Il nous paraîtrait donc désirable, pour l'effet général du monument, que la draperie reçût, dans la partie inférieure, un peu de l'ampleur que l'on remarque dans les portions qui entourent le haut de la statue.

En se résumant, la commission applaudit à la pensée de rétablir au sommet du fronton méridional de la cathédrale la statue de St.-Pierre, et ne peut que renouveler les éloges que lui paraît mériter le beau travail de M. Robinet. La statue qu'il a composée sera certainement un des plus beaux ornements de la cathédrale

et en complètera la belle façade d'une manière digne de la grandeur et de l'élégance de cet admirable monument.

Rapport fait par M. Danjou, *au nom d'une commission, sur la conservation d'une des tours du rempart St.-Nicolas, à Beauvais.*

Monsieur le Maire,

Au moment où l'exécution de mesures, commandées par un développement inattendu de la circulation, fait disparaître une portion importante et curieuse de nos anciens remparts, le comité archéologique croit devoir vous adresser l'expression d'un vœu qu'il soumet avec confiance à votre zèle éclairé pour l'embellissement de notre ville et pour la conservation des souvenirs qui en honorent les annales.

Depuis que la démolition du rempart St.-Nicolas est commencée, l'attention publique s'est portée sur ces vieilles murailles que l'antiquité romaine avait léguées à nos pères, et qui vont disparaître pour toujours. On se demande si l'exécution des plans de l'administration exige la destruction complète de ces derniers restes de l'architecture gallo-romaine dans notre ville, et s'il ne serait pas possible de conserver au moins un débris de cette antique enceinte consacrée par la valeur et par le sang de nos pères. Une mesure simple, facile et peu dispendieuse, paraît pouvoir conduire à ce résultat désirable, sans nuire en rien aux embellissements projetés par l'administration. Le comité espère, Monsieur le Maire, que vous partagerez son opinion.

Pour apprécier la proposition que nous allons vous soumettre, il faut remarquer que la portion de rempart dont la démolition est commencée, se divise na-

turellement en deux parties distinctes, une haute et forte muraille formant courtine, et trois tours qui flanquaient cette courtine de distance en distance.

La courtine était originairement d'une construction homogène dans tout son développement. L'intérieur de la muraille se composait d'un blocage en moëllons, noyés dans un bain de ciment très dur, composé de chaux et de gravier. Le noyau était revêtu d'un parement composé à sa base de gros blocs de pierre, taillés régulièrement et présentant tous les caractères du grand appareil. A la partie moyenne, deux assises de grès rouge, de l'épaisseur de 25 centimètres, renforçait et décorait le parement qui se continuait, au-dessus de cette double bande, en grandes pierres de taille semblables à celles de la base. Le haut de la courtine était défendu par un bourrelet semi cylindrique en pierre. Tout cet ensemble présentait un aspect imposant et d'une ornementation sévère, parfaitement approprié à la destination de cette construction défensive.

Les ravages du temps et peut être aussi ceux de la guerre, avaient détruit en partie le parement en pierre qui a été remplacé vers la porte Limaçon par un parement plus moderne en briques, au haut duquel on a conservé le bourrelet dont il a été parlé plus haut.

Quant aux tours, dont une seule subsiste encore en partie, elles reposaient sur un noyau semblable à celui de la courtine, mais leur parement se composait de pastoureaux disposés en petit appareil quadrangulaire et était orné, sur deux points, d'un double cordon de briques rouges dont le grain très fin, et les grandes dimensions signalent la céramique de l'epoque gallo-romaine.

On conçoit qu'il ne soit guère possible maintenant

de conserver aucune partie de la courtine. Mais en est-il de même de la dernière tour, dont la sape vient de mettre au jour le curieux intérieur? Non, sans doute, et tout nous permet d'espérer que vous partagerez, à cet égard, l'opinion du comité.

Il faut d'abord remarquer que, d'après la réduction qu'a subie la saillie de la tour sur le nouveau boulevard, cet édifice n'anticipe en rien sur la chaussée destinée au passage des chevaux et des voitures et qu'il reste encore, du côté du cours d'eau, un trottoir pour les piétons qui complète sur ce point tous les moyens de circulation désirables.

Trouverait-on un inconvénient sérieux à l'interruption sur trois ou quatre mètres au plus, du trottoir de l'Est et de l'alignement du boulevard sur ce point? Nous ne saurions le penser. Si la continuité et l'uniformité des alignements sont précieuses, c'est surtout lorsque la sûreté de la circulation y est intéressée. Mais on a déjà vu qu'il était suffisamment pourvu à ces besoins, indépendamment de toute démolition de la tour, sans parler de la possibilité de ménager un trottoir entre la partie postérieure de cette tour et les propriétés particulières. Quant à la régularité de l'aspect on conviendra que cet avantage peut souvent être utilement remplacé par la conservation, quelquefois même par la construction de monuments qui rompent heureusement la monotonie fatigante de certains alignements.

Que dirait-on de l'administration municipale des villes de Nîmes, d'Arles, d'Orange et de tant d'autres cités célèbres par leurs monuments, si, esclave de l'équerre et du compas, elle avait renversé devant une inflexible et barbare symétrie les amphithéâtres, les temples, les

arcs de triomphe qui font leur honneur ? N'a-t-on pas, au contraire, fait preuve d'un goût éclairé et d'une haute intelligence, en divisant le magnifique boulevard de Nîmes en deux bras qui enceignent, dans leur heureuse déviation, le majestueux monument des arènes, et en le conduisant à portée du temple élégant que l'admiration un peu familière des Nîmois a fait connaître sous le nom modeste de la *Maison-Carrée?*

Cette même ville de Nîmes fournit un autre exemple dont l'application à la question qui nous occupe se présente d'elle même. Au sommet d'une colline qui domine toute la ville et au milieu d'une belle et riante promenade, s'élève un vieux débris de rempart, connu de toute l'Europe sous le nom de *Tour Magne*, et qui, sous beaucoup de rapports, rappelle la tour qui reste seule après la destruction du rempart St.-Nicolas et de la poterne St.-Louis. Malgré l'état de dégradation très-avancé de ce monument, la vénération publique s'est attachée à ses ruines qui subsistent comme une preuve vivante de la grandeur de Nîmes au moyen-âge, et des travaux très importants y sont faits aux frais du gouvernement pour le conserver, sans altérer en rien l'aspect ruiné qu'il présente. Certainement si quelque amateur de l'art moderne et du ciment frais, venait proposer de remplacer le vieux donjon par un kiosque orné de grilles de fer et réduit à l'alignement, le patriotisme Nîmois se soulèverait avec énergie et trouverait un vif et chaleureux appui dans le cœur de tous ceux qui veulent conserver sur le sol mutilé de notre belle France les derniers témoins de son ancienne splendeur. Ne donnons pas nous-mêmes l'exemple d'un vandalisme que nous blamerions hautement chez les autres,

et conservons religieusement, quand nous le pourrons, les curieux monuments que nous ont légués les premiers siècles de notre histoire. Bien loin qu'aucune nécessité exige la destruction de notre dernière tour, de hautes considérations et des exemples imposants en conseillent, en sollicitent la conservation. A considérer seulement ce vieil édifice au point de vue de l'embellissement de nos promenades, ne peut-on pas y voir les éléments d'une véritable décoration pour la partie du boulevard qu'il domine? Qu'on jette les yeux sur ce vénérable débris de nos remparts, on reconnaîtra aisément tout le parti qu'un architecte habile pourrait tirer de ces belles ruines, de ces arcades légères dont les cintres se découpent élégamment sur l'azur du ciel et de ces dentelures abruptes qui seraient si gracieusement couronnées par de flottantes guirlandes de lierre. Quelques arbres plantés avec goût autour du vieux monument, suffiraient pour en dissimuler l'isolement et pour marier ses masses imposantes avec le beau site dont il deviendrait le plus curieux ornement, Ainsi se trouverait heureusement coupée sur notre boulevard l'uniforme symétrie ordinaire de ces longues et monotones avenues, ainsi se trouverait concilié l'intérêt de l'art avec celui de l'embellissement actuel de l'enceinte de notre ville. On peut donc penser que, sous le rapport de l'art, la mesure que nous sollicitons se recommande au suffrage des hommes de goût.

Considérée sous un autre point de vue, la tour de la porte St.-Louis présente un rare et curieux spécimen de l'architecture militaire à l'époque désignée sous le nom d'ère gallo-romaine. Dans quelques années, si ce dernier vestige disparaît entièrement, on ne trouvera

plus dans la contrée aucun monument de cette époque reculée. Ce reste vénérable des antiquités Beauvaisiennes a donc aux yeux de l'histoire et de la science un intérêt véritable qui a fixé sur nos murailles, aujourd'hui presque totalement détruites, l'attention du gouvernement et des corps institués pour l'étude et la conservation des monuments historiques, et qui amène dans nos murs de nombreux et savants explorateurs des monuments nationaux.

Une particularité curieuse signale à l'attention des architectes et des archéologues le monument dont nous demandons la conservation. Composée de deux étages, la tour présente à l'étage inférieur les caractères du style ogival, tandis qu'à l'étage supérieur se trouvent trois arcades dont l'architecture à plein cintre semble appartenir à une époque antérieure aux ogives de l'étage inférieur. Sans entrer ici dans une dissertation inopportune sur les véritables caractères et sur la date probable des diverses constructions intérieures de cette tour, il nous suffira de vous faire observer, Monsieur le Maire, que cette disposition peu ordinaire a paru mériter un examen tout spécial de ce monument, et a déjà donné lieu à beaucoup de conjectures et de discussions scientifiques qui prouvent tout l'intérêt que présente, pour l'histoire générale de l'art, ce curieux débris de nos anciennes fortifications.

Comme souvenir vivant de l'ancien état de Beauvais, il offre un intérêt tout particulier en ce que c'est maintenant le seul reste, appartenant à la commune, de l'enceinte fortifiée de la cité de Beauvais dont la porte principale vient de disparaître par la démolition du *Gloria laus* et dont on suit encore les traces dans

les rues du Théâtre, de Beauregard et du petit Thérain.

Mais c'est surtout au point de vue de l'histoire locale que la tour St.-Louis est l'objet d'un vif intérêt : cette tour, à demi ruinée aujourd'hui, est le seul témoin qui nous reste du mémorable siége de 1472. Dès le 27 juin, jour où la ville fut investie par les Bourguignons, un assaut furieux fut donné sur trois points de son enceinte, à la porte de Bresles, à celle de l'Hôtel-Dieu et à la porte Limaçon. Les Beauvaisins, postés sur le rempart St.-Nicolas, reçurent vaillamment l'attaque de leurs ennemis, qui s'étaient avancés à couvert jusqu'au pied des murs en s'emparant des maisons du faubourg St.-Quentin et en les perçant à l'intérieur ; malgré des pertes cruelles éprouvées dans une sortie, les assiégés résistèrent sur tous les points à leurs innombrables agresseurs et illustrèrent particulièrement cette partie des remparts de la ville par une défense dont l'honneur appartient sans partage à nos pères, alors réduits à leurs propres forces. De tels souvenirs doivent être religieusement conservés par la postérité et, lorsque les fortifications de la porte de Bresle, illustrées par l'héroïque fait d'armes de Jeanne Hachette, lorsque celles de la porte d'Amiens, non moins courageusement défendues, ont disparu complètement, on conçoit combien les habitants de cette ville doivent attacher de prix aux derniers restes des remparts qui leur rappelleut la valeur et le dévouement de leurs aïeux.

Nous croyons avoir montré que la conservation de la tour St.-Louis était possible ; que loin de nuire à l'aspect du boulevard, elle contribuerait plutôt à l'embellir ; qu'un grand intérêt historique s'attache à ce monument curieux sous le rapport de l'art et riche de

souvenirs chers au pays. Ces considérations nous permettent d'espérer, Monsieur le Maire, qu'en persévérant dans les intentions bienveillantes que vous avez déjà manifestées par la suspension provisoire de la démolition de cette tour, vous conserverez à la ville de Beauvais un monument dont on regretterait bientôt, mais en vain, la disparition, si la protection vigilante et éclairée de l'administration ne le préservait de la ruine où se sont ensevelis tant de souvenirs glorieux pour la France!

Note sur une variété inédite de médaille de Vétranion, trouvée en Picardie, par M.* E. DEMARSY, *Membre titulaire non résidant.

Vétranion se fit proclamer empereur en Illyrie après l'assassinat de Constant à Perpignan, et pendant que Magnence régnait en tyran dans les provinces occidentales. Constance II, frère de Constant, reconnut Vétranion en qualité d'Auguste, puis le fit renoncer volontairement à cette qualité le 25 décembre 350 de J.-C., à Naïsse en Dacie, après qu'il eût été empereur pendant environ 9 mois.

Les pièces de Vétranion sont rares, d'abord parce que son règne fut court, et ensuite parce qu'il ne régna qu'en Orient; je possède la variété en bronze dont je donne le dessin ci-dessus. Elle porte :

DN VETRANIO PF AVG. — Profil droit, couronne perlée.
Revers : SECVRITAS REIPVBLICAE—Victoire ailée, dans la main gauche une palme, dans la droite un objet mal figuré, mais probablement une couronne. — L'exergue porte les lettres SM — RP, séparées par une feuille en forme de cœur. — Cette particularité est assez remarquable, et je ne l'ai jamais trouvée sur aucune médaille romaine. — Fabrication assez barbare. — Conservation ordinaire.

Cette variété de Vétranion est inédite ; Mionnet, qui donne comme rares toutes les espèces de cet empereur, ne la mentionne pas ; elle n'existe pas non plus au cabinet des médailles. Cette pièce a été trouvée, il y a 7 ou 8 ans, aux environs de Doullens, sans que j'aie pu connaître l'endroit. — Il serait assez difficile d'expliquer par suite de quel hazard elle s'est trouvée transportée dans ce pays ; il est probable qu'elle y aura été apportée par quelque soldat de l'armée de Magnence.

MEMBRES ADMIS.

M. DE BEAUVILLÉ (Victor-Cauvel), substitut du procureur du roi à Montdidier, membre titulaire non résidant.

M. B. WEIL, architecte du gouvernement à Beauvais, membre titulaire non résidant.

M. DANTIER (Alphonse), professeur d'histoire, membre de l'institut historique à Paris, membre titul. non résid.

M. le vicomte de KERCKHOVE VAN DER VARRENT, président de l'Académie d'archéologie de Belgique à Anvers, membre honoraire.

M. BOGAERTS (Félix), professeur d'histoire, secrétaire perpétuel de l'Académie d'archéologie à Anvers membre correspondant.

M. le chevalier de le BIDART DE THUMAIDE, premier procureur du roi à Liège, chevalier de plusieurs ordres, etc., membre correspondant.

M. Eugène de KERCKHOVE DE VARENT, docteur en droit, secrétaire de l'ambassade belge à Paris, memb corr.

M. le vicomte de CHABRILLAN, propriétaire à Heilly, membre correspondant.

M. DE KAISIER, peintre d'histoire, membre de l'Acad. d'archéologie de Belgique etc., membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS

Pendant le 2.e trimestre 1845.

1.° L'Institut, n.os 109, 111, 112. — 2.° L'Investigateur, n.os 128, 129, 130. — 3.° Bulletin de l'Athenée du Beauvaisis, 1.er trim. 1845. — 4.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.° 1 1845. — 5.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1.er trimestre 1845. — 6.° Bulletin de la Societé archéologique et historique de la Charente, 1.er trimestre 1845. — 7.° Bulletin et Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tom. 2, 2.e liv. — 8.° Bulletin de la Société archéologique de Beziers, (Essai sur la formation et le développement du langage des hommes). Séance publique du 1.er mars 1845. — 9.° Société de statistique des deux Sèvres, 3.e liv. 1843-44. — 10.° Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de Rouen, 1843-44. — 11.° Monographie de la basilique abbatiale de St.-Philibert de Tournus au diocèse d'Autun. — Avant-projet historique pour la reproduction à Autun du type de la basilique latine. — Monographie des basiliques de St.-Vincent à Chalon-sur-Saône et de Notre-Dame à Beaune, par le chevalier Joseph Bard. — 12.° Recherches historiques sur Rouen. Fortifications. Porte Martainville, par M. Richard, 1 vol. in-8.° — 13.° Lettre à un horticulteur sur l'origine étymologique des noms des plantes Achimènes et Achæmenis, et du roi de Perse Achæménes, par M. Eloi Johanneam. — 14.° Commentaires des lois sur la presse et de tous les autres moyens de publicité, indiquant la jurisprudence jusqu'en 1845, par Ad. de Grattier, 2 vol. in-8° 15.° Précis analytique des travaux de l'académie royale de Rouen pour l'année 1844, in-8.° — 16.° De la destination et de l'utilité permanente des pyramides d'Egypte et de Nubie contre les irruptions sablonneuses du désert, par M. Fialin de Persigny, 1 vol. in-8.° — 17.° Almanach Soissonnais 1844-1845, par M. Fossé-Darcosse. — 18.° Dissertation sur une charte inédite de l'an 1138 relative à l'histoire des vicomtes de Melun, par M. Duchalais. —

19.° Collectanea antiqua n.° 6. Etchings of ancient remains, par Ch. Roach Smith. — 20.° Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis, par M. le docteur E Woillez, 14.° liv. — 21.° Inspection des monuments historiques, par M. de Caumont, rapport du 26 décembre 1843. — Rapport sur quelques antiquités du midi de la France, par le même. — 22.° Notice sur le souterrain de la cour d'assises à Beauvais, par M. le docteur Daniel. — 23.° Description monumentale et historique de l'église de Noyon, précédée d'un coup d'œil sur l'art chrétien au moyen-âge, par Alph. Dantier, 1 vol. in-8.° — 24 Compte rendu des travaux de la Société Eduenne, 1836-37. — Mémoires de la Société Eduenne, 1844, 1 vol. in-8.° 23 planches. — 25.° Mélanges, par M. Ladoucette, 1 vol. in-8.° — 26.° Recueil de la Société libre d'agriculture du département de l'Eure, année 1836 à 1840, n.os 25 à 40. Mémoires sur les ruines du vieil Evreux, par M. Rever. Mémoires sur les ruines de Lillebonne. Description de la statue fruste en bronze doré, trouvée à Lillebonne par le même. — 27.° Essai historique sur la vie et les ouvrages de Gresset, par L. J.-J. de Cayrol, 2 vol. — 28.° Par M. Boucher de Perthes, les ouvrages suivants dont il est l'auteur: la Marquise de Montalle, comédie en 5 actes. — Romances, ballades et légendes. — Chants armoricains ou souvenirs de Basse-Bretagne. — Opinions de M. Christophe, 4 parties. — Nouvelles, satires, contes et chansonnettes. — Petit glossaire, traduction de quelques mots financiers. Esquisses de mœurs administratives. — De la création, essai sur la progression des êtres, 15 vol. in-12. — 29.° The numismatic chronicle. January, 1845, n ° 27. — 30.° The journal of the British Archeological Association, n.° 1, april 1845. — 31.° Proceedings of the Society of Antiquaries of London, 1844, n.° 3.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE,

Pendant le 2.e trimestre 1845.

1.° Par M.lles Rivillon, maîtresses de pension à Amiens, un bas-relief en pierre représentant le buste d'un clerc, trouvé dans

l'épaisseur d'un mur, cloître St.-Nicolas. XVI.e siècle. — 2.e Par M. J. Mancel, ancien avoué à Amiens, une fibule romaine en bronze, trouvée au faubourg St.-Fuscien. — 3.e Par M. Vivenel, architecte à Paris, dix-sept échantillons de marbres divers, taillés en socles, dés, colonnes etc. — 4.o Par M. Lemerchier, ancien maire de la ville d'Amiens, quatre bracelets en jais et deux vases en verre, trouvés en 1820 dans un tombeau romain, rue de Corbie, à Amiens. — 5.o Par M. Charles Gaudefroy-Lemerchier, un fer de lance romaine en bronze, trouvé à Amiens. — 6.o Par M. Gabriel Gaudefroy-Lemerchier, une fiole sphérique en verre, provenant de la découverte faite rue de Corbie, à Amiens. — 7.o Par M. Alphonse d'Halloy, conseiller à la cour royale, un chapiteau à feuilles d'acanthe, trouvé dans un jardin, rue de Gloriette, à Amiens. XV.e siècle. 8.o Par M. Madaré aîné, ancien commissionnaire de roulage à Amiens, un buffet en chêne à deux corps, avec caryatides soutenant la corniche. XVI.e siècle. — 9.o Par M. de Grattier, conseiller à la cour royale d'Amiens, un dessus de meuble en poirier, à deux ventaux sculptés. Fin du XVI.e siècle. — 10.o Par M. Tillette d'Acheux, propriétaire à Amiens, deux bas-reliefs en marbre blanc, dont l'un représente la glorification de la Vierge. XIV.e siècle. — 11.o Par M. Legrand, tailleur d'habits à Amiens, un bas-relief en pierre représentant Ste.-Marie-Magdeleine tenant la boîte aux parfums. XVI.e siècle. Cet objet était scellé dans le mur d'un jardin au faubourg St.-Fuscien.

OBJETS ACHETÉS.

1.o Une bague romaine en or, trouvée à Mailly avec d'autres antiquités. La pierre gravée qui y est enchassée, représente Ganymède donnant à manger à l'oiseau favori de Jupiter. — 2.o Un bracelet en bronze, trouvé au faubourg St.-Fuscien à Amiens.

SOUSCRIPTION

POUR ÉLEVER UNE STATUE EN BRONZE

à DUFRESNE DU CANGE.

TROISIÈME LISTE DE SOUSCRIPTEURS.

M. le ministre de l'intérieur, 3,000 fr., M. le ministre de l'instruction publique, 500 fr.

Descendants de Du Cange. — M.lle Blin de Bourdon, au château du Quesnel, 50 fr.

Sociétés Savantes. — La société archéologique de Montpellier, 50 fr.; le comité archéologique de Compiègne, 50 fr.

Membres du Comité de souscription à Paris.. — M. le baron Eugène de Bray, 30 fr.; M. le docteur Dubois d'Amiens, secrétaire de l'académie royale de médecine, 30 fr.; M. le comte Charles de l'Escalopier, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, 100 fr.; M. Mary, ingénieur, membre du conseil général de la Somme, 30 fr.; M. Tillette de Clermont, député de la Somme, 20 fr.; M. Delapalme, avocat-général à la cour de cassation, 50 fr.; M. de Beaumont, député de la Somme, 30 fr.; M. de Boubers, secrétaire-général au ministère des finances, 20 fr.; M. Ch. Dejean, capitaine au corps royal d'état-major, 50 fr.; M. de Renneville, ancien secrétaire-général au ministère des finances, 40 fr.; M. Estancelin, député de la Somme, 20 fr.; M. Ernest Breton, membre de la société des Antiquaires de Picardie, secrétaire du comité de souscription, 20 fr.

Membres non résidants et correspondants de la Société des Antiquaires de Picardie. — M. Cauët Gras, proprietaire à Saint-Sauveur, 5 fr.; M. Ernest de la Querrière, négociant à Rouen, 5 fr.; M. Ernest Fossé Darcosse, imprimeur à Soissons, 10 fr.; M. Huot, conservateur de la bibliothèque publique à Versailles, 5 fr; M. P. Decagny, curé d'Ennemain, 5 fr.; M. F. Darcy, notaire à Gamaches, 20 fr.; M. le baron de Wasservas, propriétaire à Tiepval (Somme), 20 fr.; M. l'abbé Padé, curé de Saint-Riquier, 10 fr.; M. l'abbé Corblet, à Roye, 5 fr.; M. l'abbé

Petit, curé-doyen de Roye, 2 fr. M. de Malézieux, propriétaire à Belle Fontaine-lès-Senlis (Oise), 25 fr. ; M. le docteur Daniel, à Beauvais, 10 fr. ; M. Meniolle de Cizancourt, adjoint au maire de Noyon (Oise), 10 fr. ; M. Danjou, juge au tribunal de Beauvais, 10 fr. ; M. le comte de Mailly, ancien pair de France, à Paris, 25 fr. ; M. le vicomte E. de Boury, inspecteur des postes de l'Oise, 10 fr. ; M. Brun-Lavainne, chef de musique à Turcoing, 5 fr. ; M. Gilbert, conservateur de l'église de Notre-Dame de Paris, 5 fr.; M. le docteur Voillemier, à Senlis, 20 fr. ; M. le comte d'Hinnisdal, propriétaire à Regnière-Ecluse (Somme), 40 fr. ; M. Sauvage, entrepreneur de travaux publics, à Paris, 20 fr.

— M. le baron de Fourment, manufacturier, à Cercamp-les-Frévent (Pas-de-Calais), 1,000 fr. ; le *Journal de la Somme*, 50 fr.; M. le comte de Wismes, *né dans le diocèse d'Amiens*, 20 fr. ; M. Minotte d'Heilly, (1) 5 fr. ; M. le baron Alfred Morgan-Frondeville, propriétaire à Belloy Saint-Léonard, 20 fr. ; M. l'abbé Prache, vicaire de Saint-Germain, 3 fr. ; M. l'abbé Harlaux, idem, 3 fr. ; M. Charles Mathieu, 5 fr. ; M. Volland, maître d'écriture au collége royal d'Amiens, 3 fr. ; M. Gérard Fleury, instituteur à Ramburelles, 2 fr. ; M. Arsène Ricbourg, idem, 3 fr. ; M. Moignet, instituteur à Soues, 2 fr. ; M. Decaïeu, conseiller à la cour royale d'Amiens, 5 fr. ; M. Vast, chef du secrétariat de la Préfecture de la Somme, 5 fr.; M. de Brandt, aumônier de M.gr l'Evêque d'Amiens, 10 fr. ; M. Ch. Sordi, ingénieur architecte, 5 fr. ; M. Lefebvre-Levert, membre du conseil municipal d'Amiens, 20 fr. ; M. Oger, président de chambre à la cour royale d'Amiens, 10 fr. ; M. de Bray, ancien receveur général des finances à Toulouse, 25 fr. ; M. de Roffiac-Lalande, officier de l'université, 5 fr. ; M. Daullé fils, architecte, 5 fr. ; M. Genet de Chatenay, propriétaire, 5 fr. ; M. Achille Delamorlière, propriétaire, 5 fr. ; M. Herbet de Rincheval, propriétaire, 10 fr. ; M. Pecoul, vicaire de St.-Remi, 5 fr. ; M. H. Petit, avocat à la cour royale, 10 fr. ; M. Leroy-Poullain, propriétaire, 10 fr. ; M. Ernest Delahaye, propriétaire, 10 fr. ; M. Gaffet-Fi-

(*) *Les souscripteurs dont le domicile n'est point indiqué habitent la ville d'Amiens.*

cheux ; percepteur, 5 fr. ; M. Bled, huissier, 5 fr. ; M. J. Si[illegible]y, avocat, 5 fr. ; M. Dusouich, négociant 5 fr. ; M. Palyart, maître de forges à la Poultière, près Breteuil sur Iton (Eure), 20 fr. ; M. Edouard de Morgan, au Chaussoy-Epagny, 20 fr. ; M. Jacob Grimm, professeur à l'Université de Berlin, 20 fr. ; M. Jullien, filateur 15 fr. ; M. Villain-Ledieu, propriétaire, 10 fr. ; M. Brajeux fils, propriétaire 25 fr. ; M. Verrier-Lebel, propriétaire, 5 fr. ; M. Morel, avoué près le tribunal civil d'Amiens, 5 fr. ; M. Ernest Gambier, licencié en droit, 10 fr. ; M. Gresset aîné, propriétaire à Mareuil, 20 fr.

Total de la troisième liste	5,788 fr.
Les deux listes précédemment publiées s'élevaient à . . .	8,795
Montant des souscriptions reçues jusqu'à ce jour. . . .	14,583

ERRATA.

Page 153, ligne 17, au lieu de *la valeur de l'horloge du beffroi est portée à 4,500 fr.*, il faut lire : *est portée à 45,000 fr.*

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 2 juillet 1845.

M. le comte de Betz adresse de Malte la première partie d'une note sur Pompeï.

— M. Dufour annonce que l'impression du catalogue du musée est terminée, et qu'il forme une brochure de six feuilles.

La Société maintient sa délibération du 13 juin, et arrête que le catalogue ne sera point distribué aux membres, mais mis en vente au prix de 1 fr.

— M. Bouthors lit un rapport sur l'ouvrage publié par M. Brun-Lavaine, sous le titre de *Roisin* ou *livre des franchises de la ville de Lille.* « Ce livre, dit-il, est un véritable trésor pour les érudits qui font de l'histoire de nos vieilles institutions municipales l'objet de leurs recherches. Ils y trouveront, et sans peine, des titres et des preuves pour toutes les questions qu'ils voudront résoudre ou éclaircir, et des notes dans lesquelles ce savant et modeste éditeur supplée à l'obscurité des textes ou aux lacunes qui peuvent s'y rencontrer. Un livre comme celui-ci est une véritable bonne fortune pour la Société qui doit s'applaudir d'avoir admis

au nombre de ses correspondants M. Brun-Lavaine, dont les travaux contribuent en même temps à accroître notre bibliothèque et à porter la lumière sur les points encore obscurs de notre histoire nationale. »

— Un membre fait observer que les lettres de convocation pour la séance générale portent que l'assemblée se réunira en séance publique le dimanche 13 juillet, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville ; que l'exposition des produits de l'industrie qui occupe cette salle, y rend impossible la tenue de la séance ; qu'il y aurait lieu, en conséquence, de rechercher un autre local, et qu'aucun ne parait plus convenable que la grande salle de la bibliothèque où déjà l'Académie a tenu l'une de ses assemblées publiques.

La Société charge le Président de solliciter de l'autorité municipale l'autorisation de tenir sa séance dans la salle de la bibliothèque.

— Le secrétaire lit au nom de M. Dupont-White une notice sur Vincent de Beauvais dont il analyse rapidement le Miroir, immense résumé de toutes les sciences alors connues, qu'il sut classer le premier dans un admirable système.

— On lit ensuite une autre notice du même membre sur l'abbé Dubos, écrivain qui, penseur original et profond, a exercé sa part d'influence sur le siècle où il a vécu, et tient encore l'un des premiers rangs parmi nos historiens.

Séance du 9 juillet. — Le Maire écrit pour mettre à la disposition de la Société la salle de la bibliothèque.

— M. Garnier lit son rapport sur les travaux de l'année.

— M. Rigollot, un travail sur les monnaies picardes découvertes depuis quelques années.

— M. Hardouin, un travail intitulé: *Le premier comte abbé de Corbie.*

— M. Bouthors, un rapport sur le volume des mémoires de la Société royale de St.-Quentin pour les années 1840-1841-1842. Le rapporteur signale un travail de M. Bonnet sur les voies romaines, où l'auteur, occupé non de décrire ni de vérifier le tracé, recherche: 1.° quels étaient les magistrats chargés de la construction et de l'entretien des routes; 2.° quels étaient les ressources pour subvenir à cette dépense. Une notice de M. Ernest de Chauvenet sur l'église St.-Jacques de St.-Quentin, et enfin l'Essai sur l'Ere féodale et l'établissement des communes de M. Gomart.

Séance générale annuelle du 13 *juillet* 1845.

PRÉSIDENCE DE M. GUÉRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le dimanche 13 juillet 1845, la Société des Antiquaires de Picardie s'est réunie en assemblée générale, dans la grande salle des Feuillants, à neuf heures du matin.

Sont présents: MM. GUÉRARD, Vice-Président; GARNIER, Secrétaire-Perpétuel; BREUIL, Secrétaire-Annuel; DORBIS, Trésorier; HARDOUIN; DUFOUR; RIGOLLOT; LEMERCHIER; LE PRINCE; BOUTHORS; DE GRATTIER; MALLET, l'abbé DUVAL, l'abbé JOURDAIN; BISSON DE LA ROQUE; FORCEVILLE; TILLETTE D'ACHEUX, membres titulaires résidants.

MM. DE CAYROL, Directeur du comité de Compiègne; DUPONT-WHITE, Directeur, DANJOU et FABIGNON, membres du comité de Beauvais; LEDICT-DUFLOT, de Clermont (Oise), HERBAULT, d'Amiens, membres titulaires non résidants.

Le Président fait placer à sa droite M. de Cayrol et à sa. gauche M. Dupont-White.

Le secrétaire annuel donne lecture du procès-verbal de la dernière séance générale; le procès-verbal est adopté.

Le Président ouvre la séance par l'allocution suivante :

MESSIEURS,

« Dix ans se sont à peine écoulés depuis que quelques-uns d'entre vous ont conçu et réalisé le projet de fonder dans la capitale de la Picardie, une société spécialement consacrée à l'étude de l'histoire et de l'archéologie. Placés sous le patronage de Du Cange, dont le nom réveille toujours dans vos âmes de si nobles souvenirs, vous vous êtes sentis, dès le principe, embrasés du feu sacré qui l'avait animé. Peu confiants dans vos propres forces, et brulants du désir de doter votre pays d'une institution éminemment utile, vous avez appelé à votre aide tous les véritables amis de la science; votre voix a été entendue, Messieurs, et bientôt un grand nombre d'entre eux, répondant à un semblable appel, sont venus au milieu de vous prendre part à vos travaux, et coopérer ainsi au grand œuvre de la recomposition de notre histoire nationale. Grâce à votre zèle, à leur concours empressé, la Société des Antiquaires de Picardie a tout-à-coup grandi, et, par ses publications, a su mériter un rang distingué entre toutes les autres Sociétés du même genre.

» Par l'établissement des comités que vous avez fondés dans un certain nombre de localités, le goût des arts et l'amour de la science ont repris peu à peu leur empire dans cette province antique; les archives n'ont

plus été, comme par le passé, confiées à la garde d'agens inhabiles, quelque fois même infidèles; conservées avec plus de soins, un discernement judicieux a présidé à leur classement, l'ordre a été rétabli, et aujourd'hui enfin on peut les consulter avec fruit. Les bibliothèques de nos villes n'ont point été oubliées; déjà l'un de nos laborieux et infatigables collègues, dans un catalogue où l'érudition le dispute à la clarté, nous a fait connaître la richesse des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens; investis enfin de la confiance de l'administration, votre sollicitude s'est portée sur les monuments anciens, et vous avez eu la consolation de les voir conserver avec plus de soin. Les temples, les églises ont été restaurés d'une manière plus conforme aux règles de l'art, et les trésors enfouis dans notre sol sont venus enrichir notre musée en échappant à l'avidité des spectateurs.

» C'est ainsi, Messieurs, qu'à la vue du bien que vous avez produit, vous vous applaudissez tous les jours de l'œuvre que vous avez commencée, et que par une persévérance toujours égale, vous espérez procurer encore à ce département de plus grands avantages.

» Entre les causes qui ont concouru à encourager vos efforts, à soutenir votre zèle, à entretenir dans vos âmes cette émulation louable qui seule peut vous faire parvenir au but que vous désirez, il en est une que je dois signaler ici, parce que plus que tout autre elle a contribué à resserrer les liens de fraternité qui vous unissent, à maintenir la ferveur et le zèle qui vous animent. Je veux parler de la disposition de votre règlement qui a établi que chaque année, à cette époque, aurait lieu une séance générale à laquelle tous

les membres de la Société seront indistinctement convoqués.

» C'est une pensée heureuse et féconde, Messieurs, que celle qui a dicté une semblable disposition. Chaque année est venue vous en apporter la preuve, vous en démontrer l'efficacité. Jusqu'ici, non-seulement elle a eu l'avantage inappréciable d'établir des relations agréables entre tous les membres de cette Société, mais elle a encore eu pour résultat d'amener la solution des questions les plus délicates et de travailler ainsi à l'avancement de la science.

» Qui pourrait se refuser d'y croire, après avoir entendu les rapports lumineux de M. Buteux sur les fouilles de Saint-Mard ; les communications intéressantes de M. de Cayrol, de M. Roisin, du docteur Colson, la notice curieuse de M. l'abbé Corblet sur la fête de l'âne, celle de M, Dupont-White sur Foy-Vaillant, toutes ces discussions enfin où le savoir le dispute à l'érudition et à l'aide desquelles vous êtes parvenus à résoudre les questions posées chaque année dans ces assemblées de famille.

» Avant d'aborder celles qui vont être soumises à votre examen, permettez-moi, Messieurs, de m'acquitter d'un devoir bien doux à remplir, celui d'exprimer à MM. les membres étrangers, toute la reconnaissance du Comité central, pour la part qu'ils veulent bien venir encore prendre cette année à nos travaux; de les remercier d'avoir su dérober quelques instants aux occupations sérieuses dont ils sont accablés, pour venir vous enrichir des trésors de leur érudition.

» Quelque flatteuse que soit cette mission, je ne

puis, Messieurs, me défendre d'un sentiment pénible, en pensant que c'est à l'absence de celui qu'avaient désigné vos suffrages, que je dois l'honneur de vous présider aujourd'hui. Entraîné par son goût pour les arts, M. le comte de Betz, après avoir parcouru l'Italie, conversé avec les savants de ces contrées si fertiles en souvenirs, M. de Betz, dis-je, était heureux de penser qu'à son retour, il vous apporterait les richesses que son amour pour les sciences lui avait fait conquérir. Par malheur, une indisposition subite mais peu grave est venue tout-à-coup contrarier ses désirs, l'empêcher de se rendre au milieu de vous. Comme moi, Messieurs, vous partagerez les regrets qu'il m'a chargé de vous exprimer, heureux si par mes efforts je puis être digne de le suppléer. »

— La parole est donnée à M. de Cayrol pour la lecture d'un rapport sur les travaux du comité de Compiègne.

M. de Cayrol exprime, au nom de MM. Piette et de Crouy, le regret qu'ils éprouvent de ne pouvoir être présents à la séance. M. Piette compte offrir incessamment à la Société une histoire de l'abbaye de Joigny qui existait autrefois dans la Thiérache. M. de Crouy s'est mis tout particulièrement en relation avec M. Clouet, l'un des membres les plus zélés de la société archéologique qui s'est formée depuis peu de temps à Soissons. Le rapporteur estime que la Société des Antiquaires de Picardie doit établir le plus tôt possible des rapports directs avec la société de Soissons, afin de compléter le cercle dans lequel l'historien picard Dom Grenier a étendu ses recherches historiques. Deux lettres de M. Clouet, adressées au directeur du comité de Compiègne, à propos des fouilles et des découvertes

faites par cet archéologue aux environs de Soissons, proposent des questions du plus haut intérêt. L'une de ces questions, relative au mode employé par les Gaulois et les Romains pour la sépulture des morts, a été suggérée par les découvertes d'une très-grande quantité de tombes en pierres dans un ancien cimetière, et par celle d'un nombre assez considérable de cadavres qui étaient placés irrégulièrement sous un dolmen. M. de Cayrol, en faisant l'an dernier une fouille dans sa maison de Compiègne, pour la construction d'un puisard, a découvert les restes d'une ancienne tour des fortifications de la ville, remontant à l'époque de sa fondation par Charles-le-Chauve. Il a trouvé sur une couche de terre noire, d'environ 20 pieds, entourée par les murailles de la tour, des débris de poterie grossière dont les dessins vernissés attestent la barbarie de l'époque à laquelle remonte leur fabrication; des verres à boire, semblables à ceux qui se voient au musée d'Amiens et dont l'épaisseur égale à peine celle d'une carte à jouer. En comparant ces verres aux poteries, M. de Cayrol a pensé que si, à l'époque reculée à laquelle appartiennent ces objets, l'art du potier était dans son enfance, sous le rapport du dessin, celui du verrier avait, en revanche, atteint une grande perfection. M. de Cayrol promet de communiquer à la Société deux lettres inédites de l'abbé Prévost, trouvées par lui dans les papiers de Dom Grenier. Il a fait aussi, dans l'un des paquets, une précieuse découverte : c'est toute la correspondance officielle du savant bénédictin avec les ministres de Louis XV et de Louis XVI, au sujet de la mission qu'il avait reçue du gouvernement pour la recherche des titres et autres documents his-

toriques qui existaient dans les dépôts publics, dans les monastères et dans les archives des grandes maisons de Picardie. Cette correspondance témoigne du zèle infatigable de Dom Grenier et des difficultés innombrables qu'il lui a fallu surmonter pour rassembler les matériaux de son histoire de Picardie. « Si vous le désirez, Messieurs, dit en terminant M. de Cayrol, je pourrai vous adresser les copies des lettres les plus curieuses, elles vous mettront peut-être à même de compléter le travail fait par l'un de vos membres sur les recherches historiques du savant de Corbie, en mettant son éloge au concours, et en décernant un prix à celui qui aura le mieux fait connaître tout ce que la Picardie doit aux travaux de son laborieux enfant. »

— M. le docteur Rigollot lit un travail sur les monnaies picardes découvertes depuis quelques années.

— M. Danjou pense que la Société pourra entendre avec intérêt la lecture de la requête présentée par le Comité de Beauvais au maire de cette ville, pour la conservation d'une tour gallo-romaine.

Lecture est donnée, par M. Garnier, de cette requête dans laquelle le Comité établit que la conservation de la tour St.-Louis est possible, que loin de nuire à l'aspect du nouveau boulevard de Beauvais, elle contribuera plutôt à l'embellir; qu'un grand intérêt historique s'attache à ce monument curieux sous le rapport de l'art et riche en souvenirs chers au pays.

— Après cette lecture, M. Herbault demande quel a été le résultat de la requête du comité. M. Danjou répond qu'une décision n'est pas encore intervenue, mais qu'on a lieu d'espérer qu'elle sera conforme au vœu des Antiquaires de Beauvais.

La Société, consultée par le Président, déclare s'associer à ce vœu: elle décide que sa délibération sera adressée au directeur du comité de Beauvais, qui voudra bien la transmettre à l'autorité municipale.

— Lecture est donnée d'un travail de M. Ed. Daniel, sur cette thèse: *l'étude de l'archéologie devrait précéder celle de l'histoire.* Suivant l'auteur, l'histoire proprement dite n'est que la biographie des Rois, ou, si elle s'occupe du peuple, ce n'est que du peuple politique; c'est-à-dire, d'une fraction de la nation. L'archéologie, au contraire, est l'histoire de tous, du peuple, du bourgeois, du savant, du paysan, de l'illétré. Elle embrasse la nationalité tout entière. Ces caractères une fois établis, on se demande comment les chroniqueurs et les historiens ont préféré ce qui était intéressant pour quelques-uns à ce qui était intéressant pour tous; comment étant tous du peuple, ils ont écrit l'histoire d'autrui avant d'écrire la leur. — Le style de M. Daniel décèle une imagination vive et poétique. Plusieurs passages de son travail obtiennent une complète approbation.

La lecture achevée, M. Hardouin demande la parole. Il rend une pleine justice aux qualités du style de l'auteur, mais il pense que M. Daniel a confondu la cause de l'histoire avec celle des historiens. L'histoire, dit-il, n'est pas comptable des erreurs de ses disciples et de l'étroitesse de leur point de vue. On ne saurait d'ailleurs admettre les définitions de l'histoire et de l'archéologie données par notre collègue. L'archéologie est la réunion aussi complète que possible des monuments historiques. L'histoire n'est autre chose que la justice récitant les événements et les appréciant après avoir recueilli les témoignages et les preuves. Elle a dû

nécessairement précéder l'archéologie, et elle prête à celle là son flambeau pour la guider dans ses investigations.

M. Danjou répond à M. Hardouin que le comité de Beauvais a cru devoir encourager M. Daniel en soumettant son travail à la Société, mais sans rien préjuger sur le mérite des questions que le travail a soulevées.

M. Dupont-White ajoute que le Comité de Beauvais n'ayant pas donné sa sanction à la thèse de l'auteur, celui-ci, éclairé par les observations qui lui ont été faites, l'a déjà modifiée.

— L'ordre du jour amène la discussion de la question du concours pour 1847.

— Le Président demande si, pour 1847, la question sera comme pour 1846, laissée au libre choix des concurrents.

— M. Hardouin pense que la Société ne sachant pas quel sera le résultat de la liberté du choix laissée pour le concours de 1846, agira prudemment en déterminant un sujet pour 1847; ce sujet pourrait être l'éloge de Dom Grenier, proposé par M. de Cayrol.

— La Société, consultée, décide d'abord qu'un sujet spécial fera la matière du concours de 1847, puis, que le sujet proposé sera une *Notice historique sur la vie et les travaux de Dom Grenier*.

— Le Président invite l'assemblée à s'occuper de la discussion des questions qui ont été posées. Il pense que quelques membres ont dû se préparer sur la question n.° 2, et qu'il serait bon de la choisir. Cette proposition est adoptée. La question n.° 2 est ainsi formulée : « Quels sont les documents écrits ou les monuments qui peuvent se rapporter au passage des Huns ou des Hon-

grois en Picardie, au temps d'Attila, et dans les époques postérieures. »

La parole est donnée à M. Hardouin, qui s'exprime ainsi :

« La découverte faite aux environs de Péronne (1), d'un cimier d'argent doré et de débris d'armes précieuses, mais de forme étrange et paraissant révéler une fabrication asiatique, a fait naître, dit M. H. Hardouin, la pensée de vérifier si, dans le cours de leurs invasions, les Huns ou les Hongrois auraient ravagé soit la Picardie tout entière, soit la partie Est de cette province.

» L'affirmative ne paraît pas douteuse, encore qu'il soit fort difficile de donner, à ce sujet, des détails circonstanciés et des indications chronologiques bien exactes.

» Quelques textes puisés dans les récits des hagiographes et dans les chroniqueurs peuvent, ici, servir de guides. Ils font connaître que, lors de l'invasion à laquelle mit fin la célèbre bataille des plaines Catalauniques, les ravages des Huns s'étendirent dans toute la Gaule, et, en particulier, dans les contrées que ces barbares parcoururent pour arriver, des bords du Rhin, jusques sous les murs d'Orléans et de Paris (2).

» Que la Belgique, la Picardie, par conséquent, aient

(1) Voyez Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie 1841 pages 45-46.

(2) Gens Hunnorum deprædatur provincias Galliarum. *Idatius*. V. Recueil des hist. franç, t. I, p. 619. Imminentibus Hunnis quorum per Gallias ubicumque diffusus premebat exercitus. *Vie de St.-Loup*, ibid. p. 644. Invenit (Servatius) jam Hunnorum examina per universas Gallias debacchari. *Paul Diacre*, ibid. p. 650. V. encore ibid. p. 645-646. *Vie d'Anien* évêque d'Orléans et enfin t. III, p. 369 la *Vie de Ste.-Geneviève*. Terrore perculsi Parisiorum cives..!

été envahies, du moins en partie, c'est ce dont il n'est point permis de douter : *Dum timore* (proruptionnis Hunnorum) *omnis nutaret Belgica* dit la chronique de Verdun (1).

» Quant aux Hongrois, peuples que les chroniqueurs confondent, très-fréquemment, avec les Huns, comme l'explique, dès l'origiue, un texte d'Adon (2), leur présence au Nord-Est de la Picardie, vers 953, époque de leur seconde invasion générale, est constatée de la manière la plus précise. L'une de leurs hordes établit alors, sur l'Escaut supérieur, à peu de distance de Cambrai, son quartier général, et un camp d'où se répandirent sur toute la contrée voisine, et très-certainement sur les riches plaines du Vermandois, de nombreux partis ennemis. Ces désastres, le siége et la miraculeuse délivrance de Cambrai, sont autant de souvenirs populaires (3).

» De ces indications fort sommaires, mais qu'un travail sérieux pourrait facilement compléter, M. H. Hardouin conclut que le Vermandois et particulièrement les abords de Péronne et de Vermand (4) subirent, à diverses reprises, les ravages des Huns et des Hongrois, fait qni expliquerait, tout naturellement, la découverte, dans

(1) Ibid p. 353.

(2) Ludovicus tenuit... regna... scilicet *Avarorum, id est Hunnorum seu Ungarorum. Bouquet* t. VII, p. 44.

(3) Consulter notamment, à ce sujet, *la chronique de Cambrai et d'Artois,* Ibid. t. VIII, p. 280.

(4) La translation, à Noyon, du siège épiscopal de Vermand par St.-Médard, en 530, fut précisément décidée par la nécessité de chercher contre les invasions une défense plus sûre que les murs de Vermand. V. *Vie de St.-Médard par Radbode.* Dom Bouquet t. III, p. 454.

ces contrées, d'armures auxquelles la bizarrerie de leur forme et la richesse de leur métal sembleraient assigner une origine asiatique.

» Les débris trouvés à Ennemain en 1841 ont-ils ce caractère? M. H. Hardouin laisse aux connaisseurs le soin de traiter cette question; son but n'ayant été que de fournir quelques données historiques sur la matière soumise aux délibérations de l'assemblée. »

— M. Rigollot ajoute: les objets trouvés à Péronne sont si extraordinaires qu'on a dû leur chercher une autre origine qu'une origine romaine. Dans tous les cas, à quelque peuple qu'il faille les attribuer, leur date ne peut être rapportée qu'à l'époque des premières invasions, celles du v.ᵉ siècle. Ces objets sont des boucles de ceinture, de fers de lance, des pommeaux d'épée; un cône en argent doré occupant le centre d'un bouclier, sur ce cône se trouve l'estampille de l'ouvrier et sur l'estampille on distingue une divinité romaine, Mercure ou Pluton; au pied de la figure un animal. Tous ces détails indiquent que les objets se rapportent à une époque où le paganisme était encore florissant. Les boucles sont d'un genre de travail tout exceptionnel; elles n'ont pu être faites qu'en Asie. On y voit des figures d'animaux; d'abord un antilope ou une gazelle, puis des lions, comme sur les monuments des Sassanides. Comme on sait que les soldats d'Attila ont longtemps habité la Bactriane, on pourrait admettre que les Huns, envahisseurs de la Picardie, auraient été pourvus d'armes perses, indiennes et romaines. Un chef dont l'équipement aurait été composé d'armes de diverses origines, aurait été enterré près de Péronne avec ces armes.

L'assemblée remercie M. Rigollot des intéressants détails qu'il lui a communiqués, et l'engage à faire un travail sur la question. M. Rigollot promet de satisfaire au vœu qui lui est exprimé.

— M. Herbault dépose sur le bureau des dessins présentant l'élévation du portail de la cathédrale et les détails du porche principal. Des remerciements lui sont votés.

La séance est levée à midi.

Séance publique du 13 juillet 1845.

PRÉSIDENCE DE M. GUÉRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le dimanche 13 juillet, à deux heures de relevée, la Société des Antiquaires de Picardie s'est réunie en séance publique dans la salle de la bibliothèque communale.

M. le Président fait placer à sa droite M. le Préfet président honoraire, et à sa gauche M. Andrieu, adjoint, faisant les fonctions de Maire.

Dans un nombreux auditoire on remarque M. le Recteur de l'Académie, MM. les colonels des régiments en garnison et un grand nombre de dames.

Sont présents : MM. GUÉRARD, Vice-Président ; GARNIER, Secrétaire-Perpétuel ; BREUIL, Secrétaire-Annuel ; DORBIS, Trésorier ; LEMERCHIER ; RIGOLLOT ; BOUTHORS ; CHEUSSEY ; l'abbé DUVAL ; l'abbé JOURDAIN ; HARDOUIN ; LE PRINCE ; DE LA ROQUE ; DUFOUR ; MALLET ; FORCEVILLE ; TILLETTE D'ACHEUX, titulaires résidants.

MM. DE CAYROL, Directeur du comité de Compiègne ; DUPONT-WHITE, Directeur du comité de Beauvais ; LEDICT-DUFLOS, Président du tribunal de Clermont (Oise) ; DANJOU, FABIGNON, membres du comité de Beauvais ;

de Valicourt, avocat à Nemours; Herbault, architecte à Amiens, membres titulaires non résidants.

— M. Guérard ouvre la séance par un discours sur les services rendus par les corporations religieuses et surtout par les Bénédictins aux études historiques.

— M. le secrétaire-perpétuel lit le rapport sur les travaux de l'année.

— M. Dupont-White donne lecture d'une notice historique sur l'abbé Dubos, historien né à Beauvais.

— M. Hardouin lit un travail intitulé *Francon, comte abbé de Corbie.*

— M. l'abbé Jourdain lit un mémoire sur le grand portail de la cathédrale d'Amiens et sur le sens iconologique des statues qui le décorent.

— Le secrétaire-perpétuel annonce que la Société propose pour sujet de prix à décerner en 1847, dans la séance publique du mois de juillet, *Notice historique sur la vie et les travaux de Dom Grenier*. Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire.

Il rappelle que la Société décernera, dans la séance de juillet 1846, une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur un point de l'histoire de Picardie, *dont le choix est laissé aux concurrents.*

Les mémoires devront être adressés au secrétaire-perpétuel avant le 1.er juin de l'année du concours. Ils devront être inédits, et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

La séance est levée à quatre heures.

A cinq heures un banquet, auquel assistaient M. le Préfet, M. l'Adjoint remplissant les fonctions de Maire et M. le Recteur, a eu lieu à l'Hôtel de Paris, rue de

Bourbon, et M. le Vice-Président a réuni ses collègues dans une brillante soirée.

Séance ordinaire du 6 août 1845. — M. Woillez annonce qu'appelé à remplir, à Beauvais, les fonctions qu'il exerçait à Amiens, il se voit forcé de donner sa démission de membre titulaire résidant; il sollicite le titre de membre titulaire non résidant. La Société s'empresse de satisfaire au vœu de M. Woillez, et regrette vivement le départ d'un collègue instruit et plein de zèle; elle compte sur sa collaboration assidue, et sur de fréquentes communications de sa part.

— M. le Président appelle l'attention de la Société sur l'importance du présent que la Société des Antiquaires de Londres vient de lui faire. Il pense qu'il serait convenable d'envoyer la collection complète de nos mémoires et de se procurer à tout prix le tome IV qui manque complètement.

M. Lemerchier offre l'exemplaire du tome IV qu'il possède, pour compléter cette collection; il exprime en même temps le vœu appuyé de faire réimprimer ce volume; l'examen de cette proposition est renvoyé à la commission d'impression.

— M. Bouthors donne lecture de l'ordonnance du Roi concernant les sociétés savantes, et de la circulaire du Ministre de l'instruction publique au Président de la société. L'ordonnance, insérée au bulletin des lois, n.° 1238, et rendue au palais de Neuilly, le 27 juillet 1845, prescrit la publication d'un annuaire des sociétés scientifiques et littéraires du royaume.

— La Société charge le secrétaire de faire le travail demandé par la circulaire, et de l'expédier après avoir pris l'avis du bureau.

— M. Dufour lit un projet d'adresse au Conseil général, à l'effet d'obtenir une allocation pour le monument Du Cange. La rédaction de ce projet est adoptée.

La demande ordinaire d'une subvention sera également adressée.

— M. Garnier lit une notice de M. Dupont-White sur Loisel, célèbre jurisconsulte de Beauvais.

Notice sur l'abbé Dubos, né à Beauvais, par M. Dupont-White, *directeur du Comité de Beauvais.*

Jean-Baptiste Dubos, naquit à Beauvais, en décembre 1670. On a peu de détails sur sa jeunesse. Elle fut sans doute celle d'un savant, enseveli dans les bibliothèques. On sait seulement qu'il abandonna l'étude de la théologie pour celle du droit public. Quant à sa famille, dès l'année 1487 on la voyait figurer dans la bourgeoisie municipale de Beauvais. Un des ancêtres de l'abbé était échevin à cette époque (1).

Compatriote et contemporain de Foy-Vaillant, de Tiersonnier et de Nully, on comprend que notre jeune savant dût, fidèle aux instincts du terroir, mêler aux

(1) Claude Dubos, son grand-père, aussi échevin en 1646, était juge consul en 1650 et mourut en fonctions. Catherine, sœur de l'abbé Dubos, fut mariée à M. Lucien Motte. Sa plus jeune sœur, Marie-Elisabeth, épousa M. Lucien Danse. Leur fille, petite nièce de l'abbé, fut mariée, en 1741, à M. Le Caron, conseiller au présidial de Beauvais. C'est cette dernière alliance qui a enrichi la collection de feu M. Le Caron de Troussure des manuscrits et de la riche et curieuse correspondance de l'abbé Dubos. Enfin, dans la correspondance de l'abbé, on retrouve des lettres adressées par lui à son cousin, M. de Malinguchen.

études du publiciste les recherches de l'antiquaire. Je ne sais même si la science numismatique n'eût pas son premier culte. A voir son premier ouvrage, *Histoire des quatre Gordiens, prouvée et illustrée par des médailles* (1695), on est tenté de le croire, mais on en est presque convaincu en jetant les yeux sur les premières lettres qui lui sont adressées et qui précèdent cette époque. L'une, signée de l'orientaliste Galand, remercie le jeune bachelier en théologie de la description d'une statue de Mercure, trouvée dans les vignes, près de Beauvais. Aux applaudissements de toute l'assemblée, elle a été lue chez le premier président Bignon. A la même époque, nous voyons Dubos écrivant à l'ami de toute sa vie, M. Foy de St.-Hilaire, chanoine à Beauvais, pour lui proposer de prendre part à l'*exécution d'un dessein auquel quantité d'honnêtes gens contribuent. M. Vaillant fait imprimer ses médailles grecques et nous nous sommes joints une vingtaine qui donnons chacun deux louis pour les frais de l'impression.*

Le peu de succès de ses quatre empereurs Gordiens que le monde savant s'obstina toujours à réduire à trois, contribua-t-il à engager le jeune abbé dans une voie spéculative. C'est ce qu'on ne peut que conjecturer, toujours est-il qu'à partir de ce moment commencent ses courses diplomatiques sous la direction du ministre Torcy. Il remplit une première mission en Angleterre, et sa correspondance prouve qu'il y fit amitié avec plusieurs savants d'Oxford qui lui écrivent en latin, qu'il y fraternisa avec des réfugiés, et qu'il s'y constitua le correspondant littéraire à Paris, du célèbre St.-Evremont. Voici une de ses lettres à l'abbé Dubos, datée de Londres, du 26 août 1699. Elle nous a semblé digne d'être tirée

de l'oubli, ne fut-ce que comme échantillon de cette indéracinable gaieté française qu'on y sent percer à travers les larmes du vieux frondeur. Cette douleur de vieillard, cette sensibilité de sceptique ont quelque chose d'assez touchant.

« Ne croyez pas, Monsieur, que je sois paresseux à » faire réponse aux lettres qu'on me fait l'honneur de » m'écrire, particulièrement aux vôtres qui me donnent » une véritable satisfaction. La mort de M.me Mazarin » nous a tellement affligés et occupés, qu'on a remis » tous soins et tous devoirs à un temps où la douleur » serait moins sensible.

» *Sur les aîles du temps la tristesse s'envole.* C'est un » vers de La Fontaine qu'elle disait toujours. La mienne » ne s'envolera jamais. Ce serait une chose contre nature » si elle ne s'éloignait pas un peu. D'abord l'affliction » ne me permettait pas d'avoir la moindre attention à » considérer sa personne, sa vie, sa mort. Pour l'honneur de sa mémoire, je veux y songer et donner » plus de liberté à mes réflexions. Ça été la plus belle » femme du monde, mon ami, et sa beauté a conservé » son éclat jusqu'au dernier moment de sa vie; ça été » la plus grande héritière de l'Europe. Sa mauvaise for» tune l'a réduite à n'avoir rien, et magnifique sans » biens, elle a vécu plus honorablement que les plus » opulents ne sauraient faire.

» Elle est morte sérieusement avec une indifférence » chrétienne pour la vie, qui n'en doit guère à celle » qui a fait écrire de si beaux livres pour et contre » depuis quelque temps. J'ai à vous rendre mille grâces » de me les avoir envoyés. J'ai pris beaucoup de plaisir » à les lire. Le bon homme, M. le comte de St.-Alban,

» avait demeuré à Madrid du temps qu'on ne parlait » que de Ste-Thérèse, et il était affectionné tellement » à cette sorte de lecture qu'il y donnait une heure » ou deux tous les jours. Je lui demandai s'il y com- » prenait quelque chose? J'en serais bien fâché, me » dit-il; aux choses de l'autre monde c'est un grand » plaisir et un grand mérite de faire bien son devoir » sans y rien comprendre. J'aurais peur que sa tristesse » ne s'envolât si je continuais ces sortes de discours plus » longtemps. Je la veux conserver toute ma vie, mais » un peu moindre qu'elle n'a été pour pouvoir songer » à M.me Mazarin, parler de son mérite et honorer sa » mémoire tendrement tant que je vivrai.

» Si vous vouliez vous donner la peine de m'écrire » quelquefois, vous obligeriez votre très-humble et très- » obéissant serviteur. » St.-Evremond. »

Malgré les 90 ans de l'auteur, voilà, si nous ne nous trompons, du St.-Evremond de la meilleure époque.

Au commencement de l'année 1701, l'abbé Dubos était en Hollande, envoyé par Torcy pour négocier la paix et combattre la fameuse ligue de Cambrai. Ce fut pendant ces négociations que se forma entre lui et Bayle une de ces amitiés littéraires qui ne s'éteignent qu'avec la vie. La collection de M. Le Caron renferme plusieurs lettres autographes du célèbre critique à l'abbé Dubos. Ce sont d'immenses dissertations sur des ouvrages du temps, sur des querelles aujourd'hui refroidies et sur des personnages à peu près oubliés. Aussi préférons-nous mettre sous vos yeux quelques particularités de la mort de Bayle, que nous rencontrons dans deux lettres de Rotterdam, de janvier et de février 1707, adressées par un M. des Tournelles à l'abbé Dubos :

« Je vous assure, Monsieur, qu'il faut que vous re-
» grettiez extrêmement M. Bayle, s'il est vrai que vous
» soyez aussi touché que je le suis de la perte d'un si
» grand homme, d'un si agréable et d'un si sincère ami.
» Je ne puis vous exprimer combien il vous estimait.
» Je reçus de votre part et j'envoyai à M. Bayle, les
» odes de M. de La Mothe, une heure avant sa mort,
» avec votre dernière lettre qui les accompagnait. Il
» l'avait ouverte et lue apparemment, car on la trouva
» sur la chaise à côté de son lit, où on le trouva mort
» lorsqu'on entra dans sa chambre, un moment après
» que le correcteur de M. Leers en fut sorti et eut
» averti les gens qui le soignaient de ne le pas laisser
» seul, parce qu'il lui paraissait que sa respiration n'é-
» tait plus libre et qu'il avait besoin d'un prompt se-
» cours. On envoya dans le même instant chercher M.
» Basnage, suivant les ordres que M. Bayle en avait
» donnés, afin qu'il pût l'assister et être témoin de ses
» derniers soupirs, mais M. Basnage vint un quart d'heure
» trop tard. Ce qu'il y a de remarquable est que ce
» correcteur avait été un bon quart d'heure avec lui pour
» recevoir les derniers ordres qu'il lui donna et lui rendre
» compte de l'état de l'impression et de la correction
» de ses derniers ouvrages, de sorte qu'on peut dire
» que notre illustre ami est quasi mort les armes à la
» main. »

L'affection de Bayle pour l'abbé Dubos devait être celle du maître pour son élève ; il y eut en effet, entre ces deux hommes, une remarquable similitude de travaux, de caractères et d'esprits. Moins méthodique, moins incisif que Bayle, l'abbé Dubos a dans l'esprit une tendance systématique que nous avons déjà eu l'occasion

de signaler dans sa dissertation sur les quatre Gordiens. Cette disposition à dogmatiser se manifeste davantage dans son ouvrage intitulé, *les intérêts de l'Angleterre mal entendus dans la guerre présente*. Ce fut là, du reste, un livre de circonstance sur lequel on ne saurait le juger, et qu'il fit paraître en 1703, pour appuyer ses négociations pacifiques. Il eut toutefois le mérite d'y prophétiser, 70 ans à l'avance, l'insurrection des colonies anglaises de l'Amérique du Nord contre la mère-patrie. Mais l'œuvre capitale de l'abbé Dubos, celle où il touche en maître, et à laquelle on ne peut reprocher ni erreurs, ni systèmes, c'est l'*histoire de la ligue de Cambray*, publiée en 1709. Jamais l'histoire contemporaine n'avait été traitée avec autant de profondeur et de vérité. C'est l'ouvrage d'un diplomate et d'un philosophe, c'est l'histoire d'une campagne écrite par le général expérimenté qui l'a commandée. Les causes, les progrès et la dissolution de cette fameuse alliance, sont racontés avec ces détails de témoins oculaires qui n'en excluent pas la précision. « *Cette histoire*, dit Voltaire, *est pro-* » *fonde, politique, intéressante. Elle fait connaître les* » *usages et les mœurs du temps et est un modèle en ce* » *genre.* »

L'ordre des dates plutôt que celui des matières, nous oblige à noter ici la correspondance de l'abbé Dubos avec Fénélon. Il est à croire que ses voyages dans le Nord lui avaient fait connaître l'archevêque de Cambray. Nous ne résisterons pas au plaisir de transcrire ici deux lettres autographes où l'on aime à retrouver quelques traits de Fénélon. On l'admire innovant dans des formules de bienveillance, imprimant un cachet de grâce particulière aux banalités de la politesse, on admire enfin cette critique

veloutée où le blâme se laisse à peine pressentir, où l'improbation se distingue à peine de l'éloge.

Cambray, juillet 1713.

.... « Je souhaiterais que vous me donnassiez
» à votre tour quelque sujet de joie par des grâces re-
» çues. Vous connaissez les pays étrangers. Vous les avez
» étudiés avec la connaissance de l'histoire et avec les
» vrais principes sur tout ce qui regarde les lois, le com-
» merce, les diverses formes de gouvernement, les in-
» térêts, les génies divers des peuples et les moyens de
» les accommoder à nos besoins. C'est être en état de
» rendre de grands services au Roi dans les négociations
» et de mériter des emplois de confiance. Vous ne sau-
» riez aller jamais plus loin que mes souhaits pour vous.
» Je fais pour moi celui de vous persuader mes senti-
» ments très-sincères avec lesquels je suis parfaitement
» pour toujours, votre très-humble et très-obéissant
» serviteur.

» Fr. Av. évêque de Cambrai. »

A Cambray, 10 aoust 1713.

« J'ai chargé, Monsieur, un homme qui a du sens,
» de la bonne volonté et l'expérience des revenus de la
» campagne, d'exécuter soigneusement votre commission.
» Dès qu'il m'en rendra compte, vous serez exactement
» informé de tout. Que ne puis-je avoir de meilleures
» occasions de vous montrer mon cœur.

» J'attends toujours des nouvelles agréables sur M.
» le maréchal d'Uxelles. Quand vous le verrez, nom-
» mez-lui s'il vous plait un homme plein des sentiments
» qui lui sont dûs.

» M. de La Mothe est un poëte plein de génie. Il a

» fait des choses excellentes en divers genres. Je suis » ravi de ce qu'il travaille à nous donner une traduc- » tion de l'Illiade. Mais s'il y change tout ce qui n'est » pas accommodé à nos mœurs et aux préjugés des mo- » dernes, son Illiade sera la sienne et non celle du poëte » grec. Il aura même beaucoup de peine à habiller à » la française les héros antiques. Mais un auteur si esti- » mable mérite qu'on suspende son jugement, qu'on le » lise même avec la plus favorable prévention, et qu'on » attende avec impatience un si grand sujet traité par » un tel auteur. Ce que je souhaite par zèle pour le » public et pour le traducteur, est qu'il ne diminue » rien de cette simplicité originale, de ce degré de na- » turel, de ces caractères forts et ingénus qui peignent » le temps, qui sont historiques et qui font tant de » plaisir, lors même qu'on les trouve peu radoucis.

» Rien n'est plus sincère, Monsieur, que l'estime » très-forte avec laquelle je suis parfaitement, votre » très-humble et très-obéissant serviteur.

» Fr. Av. évêque de Cambrai. »

Nous arrivons à une époque de la vie de l'abbé Dubos où sa science de publiciste mise en œuvre par une main habile, eût sur les destinées de la France une influence qui, pour n'avoir pas été apparente, n'en fut ni moins effective, ni moins méritoire; nous voulons parler de la part occulte qu'il eût à la triple alliance de 1717 entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Louis XIV venait de mourir. Le cardinal Albéroni, maître de l'Espagne, machinait contre le duc d'Orléans un projet d'enlèvement qui devait aboutir à une révolution de palais. Il avait su réunir dans un même intérêt, l'Espagne, l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande. Un obscur sous-

précepteur du duc d'Orléans, devenu précepteur pour avoir moyenné le mariage de son élève avec la fille naturelle de Louis XIV, l'abbé Dubois, promu aux fonctions de secrétaire des commandements, puis conseiller d'Etat du régent, était rapidement arrivé aux pensées de la plus haute ambition. Pour les réaliser, un tel homme avait plus qu'un autre l'obligation de rendre de grands services ; il accomplit cette tâche, et les souillures sans nombre de sa vie publique et privée ont sans doute motivé le silence de l'histoire sur ce point de sa carrière. Dubois fut un jour le diplomate le plus consommé, en même temps que l'homme d'action le plus ferme et le plus délié. Il sauva son maître, déjoua la conspiration de Cellamare et rompit la ligue ourdie par Albéroni, en entraînant l'Angleterre dans une alliance avec la France et la Hollande. Des obstacles presque insurmontables lui étaient opposés, il avait à vaincre l'aversion personnelle de Georges I.er contre le régent, les préjugés nationaux des Anglais, représentés par une forte majorité dans la chambre des communes. Il pourvut à tout. Sous prétexte d'achat de tableaux, il part pour la Hollande, y rencontre secrètement Georges I.er et ses ministres. Pour les convaincre, il fallait unir à un tact exquis, à une volonté passionnée une logique pressante, une profonde connaissance de l'état de l'Europe. Il fallait agir parallèlement sur l'opinion publique en Angleterre. Or, qui pouvait mieux que l'auteur de la ligue de Cambray, fournir à Dubois les documents dont il avait besoin. Ce fut en effet à l'abbé Dubos que Dubois eut recours, tant pour se préparer aux conférences de Hollande que pour convertir l'Angleterre à l'alliance française. Voici une lettre qui le prouve. Elle est adressée à l'abbé Dubos,

à Beauvais. Ecrite à Paris, le 10 décembre, les évènements la datent de 1716.

« Allant hier, Monsieur, pour vous féliciter sur le » rétablissement de votre santé, j'appris de votre hôtesse » que vous étiez à Beauvais pour assez long-temps, » dont je ne saurais me réjouir. L'éloignement ne m'em» pêchera pas de vous consulter sur divers éclaircisse» ments que je souhaiterais avoir touchant l'Angleterre.

» Connaissez-vous à Paris ou à Saint-Germain quel» qu'Anglais assez instruit des affaires d'Angleterre? Est» il certain que quelque mémoire que l'on envoie, l'ora» teur de la chambre des communes est obligé de le » lire, suffit-il que ce mémoire soit anonyme, ou doit» il être en forme d'adresse, signée de ceux qui la font? » Si l'orateur est dans l'obligation de lire tous les mé» moires qu'on lui adresse, quelle est la loi et l'acte » du parlement qui l'a ordonné; dans quel livre les » trouvera-t-on? Comme vous avez vu nouvellement des » anglais qui arrivent de Londres et de la Hollande, » je vous prie de me faire part de ce qu'ils vous ont » dit sur ce qui les déterminait à se lier avec l'Empe» reur et à faire la guerre. Je vous prie de vouloir » bien à votre loisir, me communiquer les raisons que » vous croyez qu'on peut dire au parlement d'Angle» terre, pour le détourner de ratifier la ligue, et de » prendre le parti de la guerre. Je vous poursuis jus» ques dans le lieu que vous avez choisi pour prendre » du repos. Avez-vous travaillé avec tant de facilité » que etc. etc.....

» Faites-moi la grace d'être persuadé de l'estime par» ticulière avec laquelle je suis, Monsieur, votre très» humble et très-obéissant serviteur.

» L'abbé Dubois. »

Cette lettre méritait d'être exhumée ; à qui sait lire, elle révèle toute l'agitation d'un esprit en travail. On y voit Dubois faisant œuvre d'homme d'Etat, luttant contre les grandes difficultés et laissant à d'autres l'élaboration des détails. Les questions pleines de précision et de portée sont d'un homme incapable de recherches savantes, mais qui a le mérite de sentir son incapacité et qui fera bon usage des armes que l'abbé Dubos lui prépare.

Le cardinal Dubois, devenu tout puissant, ne perdit jamais de vue le savant abbé qui l'avait si bien servi; s'agit-il d'un titre à retrouver, d'un point de droit international à éclaircir, c'est auprès de l'abbé Dubos que le cardinal vient en consultation. Seulement le style a changé ainsi que l'homme, c'est un secrétaire qui tient la plume, ce n'est plus l'abbé Dubois qui va frapper à la porte de l'abbé Dubos; les missives de son Eminence sont portées par les dragons et les mousquetaires de service.

Versailles, 16 novembre 1722.

« J'ai besoin, mon cher abbé, du décret que Charles-» Quint donna pour établir Cosme de Médicis, prince » de Toscane et chef de la république des Florentins, » et le décret du même prince pour mettre dans la » suite à la même place Alex. de Médicis. J'ai besoin » en même temps, des investitures qui se trouvent des » grands fiefs d'Italie, comme celles des états de Savoie » et du duché de Milan.

» Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, qu'on ne » peut pas vous honorer plus que je le fais.

» Card. DUBOIS. »

Versailles, 27 novembre 1722.

« Je vous prie, mon cher abbé, de nous faire cher-

» cher le meilleur des livres qui ont été faits sur les
» usages de la Pologne et sur les règles de la diète gé-
» nérale de ce royaume.....

» Je vous honore, Monsieur, toujours très-parfaite-
» ment. » Card. Dubois. »

Versailles, 21 janvier 1723.

« Je crois, Monsieur, que le mémoire général des in-
» térêts de la France avec tout l'empire doit être suivi
» d'un second mémoire des intérêts de la France avec
» l'empereur et la maison d'Autriche. Je vous prie de
» faire sur ce dernier comme vous avez fait sur le pre-
» mier et d'être persuadé, Monsieur, etc.....

» Card. Dubois. »

Ses travaux du reste étaient de pure complaisance, de ceux-là qu'on ne peut refuser à un premier ministre, car depuis long-temps l'abbé Dubos avait renoncé à la négociation et aux études politiques.

Les huit années qui s'étaient écoulées de 1710 à 1718, il les avait consacrées à un grand et beau travail tout littéraire. Son histoire de la ligue de Cambray eut donné au fauteuil académique des titres à un homme moins appuyé qu'il ne l'était. Ses réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture lui ouvrirent donc très-grandes les portes de l'académie dont il fut nommé membre en 1720. *Ut pictura poesis.* C'est à la fois l'épigraphe de son livre et la thèse qui y est développée. Toutes les appréciations d'un sens parfait lui servent à indiquer en quoi ces deux arts se ressemblent, toutes les ressources d'un esprit délicat ils les emploie à montrer en quoi ils diffèrent.

Voltaire, qu'il faut toujours croire en matière de goût,

fait de cet ouvrage un complet éloge : *C'est*, dit-il, *le livre le plus utile qu'on ait jamais écrit sur ces matières, chez aucune des nations de l'Europe. Ce qui fait la bonté de cet ouvrage, c'est qu'il n'y a que peu d'erreurs et beaucoup de réflexions vraies, nouvelles et profondes. Ce n'est pas un livre méthodique, mais l'auteur pense et fait penser. Il ne savait pourtant pas la musique, il n'avait jamais pu faire de vers et n'avait pas un tableau, mais il avait beaucoup lu, vu, entendu et réfléchi.*

On a remarqué que Voltaire devait à l'abbé Dubos le sujet de la Henriade, nous avons recherché ce passage. On y trouve en effet, à notre génie national, un appel que Voltaire a eu le premier le mérite d'entendre.

Qu'on se figure le jeune Arouet lisant à 20 ans la page suivante : « *Homère n'a pas chanté les combats des » Ethiopiens et des Egyptiens, mais ceux de ses com- » patriotes. Virgile et Lucain ont pris leur sujet dans » l'histoire romaine.* Qu'on choisisse donc dans l'histoire » moderne un sujet neuf où l'on ne puisse pas se pré- » valoir des inventions ni des phrases poétiques des an- » ciens, mais où il faille tirer de son génie la poésie » du style et toute la fiction. Qu'on fasse un poème » épique de la destruction de la ligue par Henri IV, » dont la conversion de ce prince, suivie de la réduc- » tion de Paris, serait naturellement le dénouement. Un » homme capable, par les forces de son génie, d'être un » grand poète, et qui pourrait tirer de son propre fond » toutes les beautés nécessaires pour soutenir une grande » fiction, trouverait mieux son compte à traiter un pareil » sujet qu'à......

» Avec quelle noblesse et quel pathétique Virgile au- » rait-il traité une apparition de St.-Louis à Henri IV

» la veille de la bataille d'Ivry, quand ce prince, l'hon-
» neur des descendants de notre saint roi, faisait encore
» profession de la confession de foi de Genève? Avec
» quelle élégance Virgile aurait-il dépeint les vertus en
» robes de fête, qui, conduites par la clémence, seraient
» venues ouvrir à ce bon roi les portes de sa ville de Paris.

» Mais l'expérience du passé montre suffisamment que
» la possibilité de faire un poëme épique français, meil-
» leur que l'Enéïde, n'est qu'une possibilité métaphysique,
» et telle qu'est la possibilité d'ébranler la terre en don-
» nant un point fixe hors du globe. »

On voit que Voltaire accepta la mission qui lui était pour ainsi dire tracée, sans se laisser abattre par la décourageante et prophétique réflexion qui termine notre citation.

La réputation de ce livre, qui parut en 1719, semble avoir précédé sa publication, comme l'atteste cette lettre du prince Eugène à l'abbé Dubos, au camp près de Péterwaradin, le 1.er juin 1718.

« Monsieur,

» J'ai reçu, par M. le duc d'Aremberg, la lettre qu'il
» vous a plu m'écrire, au sujet de l'affaire de la
» Moëre, je l'ai envoyée à M. le marquis de Prié pour
» donner les informations nécessaires qui doivent être
» prises sur le lieu. Vous me ferez plaisir de m'envoyer
» un exemplaire du livre qui s'imprime sur la peinture
» et poésie des anciens et modernes qui, étant un de
» vos ouvrages, ne saurait être que fort agréable; je
» vous remercie de la part que vous prenez à ma gloire
» et suis avec estime et considération,

» Votre.... Eugène de Savoie.

Avant d'en finir avec les réflexions critiques sur la poésie et la peinture, remarquons que tout grand admirateur qu'il était des anciens, l'abbé Dubos incline vers les idées de La Mothe en faveur des modernes, tendance qui révèle certaine hardiesse philosophique et un besoin d'innovation précurseur de l'école philosophique qui s'avance.

Voici une lettre écrite par J.-B. Rousseau à notre abbé, datée de Coudray, le 8 novembre. Nous ne pouvons autrement préciser sa date qu'en la faisant remonter à une année antérieure à 1712, époque de l'exil du poète.

« Il y a bien longtemps, mon cher abbé, que je » n'ai reçu de vos nouvelles, d'où vient cela? Etes-vous » malade? Etes-vous à la campagne? Quant à moi voilà » le quatrième mois que j'y aurai passé et cela peut » s'appeler une belle campagne. Les troupes portugaises » n'y ont pas resté si longtemps et à coup sûr n'ont » pas fait si bonne chère que moi. Depuis ma dernière » lettre, j'ai encore eu une rechute, et j'en préviens » les suites en prenant des lettres d'état contre la fièvre, » car c'est ainsi que j'appelle le quinquina qui a la » vertu d'arrêter les poursuites de cette espèce de créan- » cier qui sans cela me mangerait le peu que j'ai de » chair et d'embonpoint.

. . . .

. . . . . « Or ça, de par Dieu, écrivez-moi donc, » que je sache au moins si vous êtes vivant. Pour moi » je commence depuis deux jours seulement à sentir que » je le suis et j'ai commencé à monter à cheval. J'en » use avec la fièvre comme M. de Francières avec ses » créanciers; quand elle vient je l'éconduis tout le plus

» doucement qu'il m'est possible et dès qu'elle est partie
» je n'y songe plus. Je vous supplie d'embrasser notre
» ami Duché pour l'amour de moi quand vous le verrez,
» et de faire toujours ma cour à l'illustre madame de
» Ferioles, chez qui je ne doute point que vous n'alliez
» souvent, homme d'esprit comme vous êtes et femme
» d'esprit comme elle est. Mon Dieu que ne sont-elles
» toutes comme celle là, nous nous passerions aisément
» des hommes. Adieu, je vous embrasse de tout mon
» cœur et je suis à mon ordinaire plus à vous qu'à
» moi-même. J.-B. Rousseau. »

L'abbé Dubos ne fut pas plutôt de l'académie française qu'il fut nommé secrétaire-perpétuel de cette compagnie. Ces fonctions convenaient au caractère conciliant et doux de son esprit, elles lui créèrent des relations avec le tout-puissant cardinal de Fleury, membre lui-même de l'académie française et naturellement consulté par le secrétaire-perpétuel dans toutes les conjectures délicates. Montesquieu, non sans de graves difficultés, venait d'être reçu membre de l'académie française. Ses lettres persannes avaient failli lui en fermer l'entrée. Le fier président, se voyant menacé d'un refus, avait parlé de s'expatrier. Exigea-t-on un désaveu complet de l'œuvre de sa jeunesse ou seulement la rétractation de certains passages trop licencieux? C'est un problême resté indécis jusqu'à ce jour, et que tranchent les deux lettres suivantes, trouvées chez M. Le Caron de Troussures.

Marly, 5 janvier 1728.

» Il me paraît, Monsieur, que la manière dont vous
» aviez dressé le registre le 11 décembre est très-sage
» et très-mesurée. Il y a certaines choses qu'il vaut

» mieux ne pas approfondir par les suites qu'elles pour-
» raient avoir, et si on voulait aller plus loin ou on
» n'en dirait pas assez ou on en dirait trop. La sou-
» mission de M. le président de Montesquieu a été si
» entière, qu'il ne mérite pas qu'on laisse aucun ves-
» tige de ce qui pourrait porter quelque préjudice à sa
» réputation, et tout le monde est si instruit de ce qui
» s'est passé qu'il n'y a aucun inconvénient à craindre
» du silence que gardera l'Académie. Voilà mon senti-
» ment et je ne prétends pourtant point le donner comme
» une décision. Je serais bien fâché de vouloir jamais
» m'ériger en juge de ce que pourra faire la compa-
» gnie. En général, je ne puis m'empêcher de penser
» que le parti de prévenir les tracasseries est toujours
» le plus prudent. Card. DE FLEURY. »

Marly, 8 janvier 1728.

.... « Puisque l'Académie a trouvé, Monsieur,
» que le registre disait tout ce qu'il fallait pour l'élec-
» tion de M. de Montesquieu, j'approuve que vous n'ayez
» point fait usage de ce que je vous ai marqué à cette
» occasion.

» Je vous prie de croire, etc.

» Le card. DE FLEURY. »

Plus tard et en 1736, autre négociation, entre le cardinal ministre et l'abbé Dubos, pour faire entrer l'évêque de Mirepoix à l'Académie française, sans qu'il en fasse la demande, c'est-à-dire contrairement au réglement.

Versailles, 5 mai 1736.

« Je crois pouvoir vous assurer, Monsieur, que Mon-
» seig.r l'évêque de Mirepoix ne sera pas éloigné de l'hon-

» neur d'entrer dans l'Académie française, si on lui fait
» entendre qu'on y pense pour lui, mais je douterais
» qu'il fît la demande lui-même, et je ne vois d'autre
» expédient pour sauver les usages de notre compagnie
» que d'insinuer que cela ferait sans doute plaisir à M.
» le Dauphin, si elle le choisissait. Vous êtes bon et
» et sage et vous saurez apporter tous les ménagements
» qui conviennent de tous les côtés.

» Croyez, etc. Le card. DE FLEURY. »

En 1734, parut le dernier ouvrage de l'abbé Dubos, l'*histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules;* c'était l'œuvre de 15 années de travaux, on peut même y ajouter des huit dernières années de sa vie pendant lesquelles il l'augmenta et la retoucha, car l'abbé Dubos finit comme il avait commencé, en Antiquaire. Les Francs sont entrés dans les Gaules, non en conquérants, mais à la prière de la nation. Tel est le système que les trois volumes in-4.° de l'abbé Dubos, ont pour objet d'établir. Colosse aux pieds d'argile, s'écrie Montesquieu, et contre lequel l'histoire et nos lois rendent témoignagne. Sans vouloir entrer en lice avec l'auteur de l'Esprit des lois, contentons-nous de remarquer que l'arrêt porté par Montesquieu a été si non infirmé par la nouvelle école historique, du moins sensiblement modifié. Sans parler de M. de Maistre, que des préoccupations systématiques pourraient rendre trop favorable au système de l'abbé Dubos, M. Guizot et quelques autres historiens de nos origines adoptent une grande partie de ces idées, seulement ils font de plus une part très-grande à l'influence des évêques gallo-romains dans les succès persévérants de l'invasion franque.

« L'église, remarque M. Michelet, fit la fortune des » Franks. Jamais leurs faibles bandes n'eussent détruit » les Goths, humilié les Bourguignons, repoussé les Al» lemands, si partout ils n'eussent trouvé dans le clergé » un ardent auxiliaire qui éclaira leur marche, les guida » et leur gagna d'avance les populations..... Les Franks » ont été les hommes d'armes, les instruments de la » population catholique. »

L'abbé Dubos mourut à Paris, le 23 mars 1742, à la suite d'une maladie longue et douloureuse. Sa mort fut comme celle de Bayle, résignée, attendue, presque désirée.

On dit qu'il répétait en mourant ce mot d'un ancien : « *Le trépas est une loi et non pas une peine.* » Il ajoutait : « *Trois choses doivent nous consoler de quitter la vie. Les amis que nous avons perdus, le peu de gens dignes d'être aimés que nous laissons après nous et enfin le souvenir de nos sottises et l'assurance de n'en plus faire.* »

Si nous avions à apprécier le mérite de l'abbé Dubos, nous dirions qu'écrivain sans éclat, il tiendra toujours un des premiers rangs parmi nos historiens, et que penseur original et profond, il a exercé sa part d'influence sur le siècle où il a vécu. Le jugeant d'après ses ouvrages, sa vie voyageuse, ses liaisons, le tour d'esprit qui le caractérise et par quelques confidences échappées à sa correspondance, nous dirions que l'ami de Saint-Evremond et de Bayle a appartenu à cette école de libres penseurs formant la transition entre les XVII.e et XVIII.e siècles, gens philosophant volontiers à huis clos, mais plus enclins à profiter des abus qu'à les attaquer de front.

MEMBRES ADMIS.

M. WOILLEZ (Emmanuel), inspecteur des contributions indirectes, à Beauvais, titul. non-résid.

M. OSWALD DE CAIX DE ST.-AYMOUR, avocat à la Cour royale, chevalier de plusieurs ordres, à Paris, memb. titul. non-résid.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le 3.ᵉ trimestre 1845.

L'Investigateur. Journal de l'Institut historique, n.º 131. — 2.º L'Institut, n.ºˢ 113, 114. — 3.º Bulletins de la Commission royale d'histoire de Bruxelles. Tom. IX, 1844. Tom. X, n.ºˢ 1 et 2, 1845. — 4.º Bulletins et annales de l'académie d'archéologie de Belgique. Tom. II, 3.ᵉ liv. — 5.º Bulletin de l'Athenée du Beauvaisis. 2.ᵉ trim. 1845. — 6.º Eglises, beffrois, châteaux et hôtels-de-ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois. — Cathédrale d'Amiens. — Eglise et abbaye d'Ourcamps. — Eglise St.-Pierre de Corbie. — Château d'Auxi. Offert par l'éditeur M. Alfred Caron, libraire à Amiens. — 7.º Annales des sciences physiques et naturelles de la Société royale d'agriculture de Lyon. Tom. IV, liv. 5. Tom. V, liv. 1. Tom. VI, liv. 1, 5, 6. Tom. VII. — 8.º Les musées d'Italie, guide et memento de l'artiste et du voyageur; précédées d'une dissertation sur les origines traditionnelles de la peinture moderne. — Les musées d'Espagne, d'Angleterre et de Belgique. — Les musées d'Allemagne et de Russie, par Louis Viardot. 3 vol. in-12 rel., offerts par M. Marion, memb. corresp. à Paris. — 9.º Collectanea antiqua. N.º VII. Etchings of ancient remains by Ch. Roach Smith. — 10.º Par la *Société des Antiquaires de Londres*, celles

de ses publications dont suit la liste. — 1.° Cædmon's metrical paraphrase of parts of the Holy Scriptures, in Anglo-Saxon; with an english translation, notes and a verbal index, by Benjamin Thorpe. 1 vol. in-8.°, rel. — 2.° Codex exoniensis. — A collection of Anglo-Saxon poetry, from a manuscript in the library of the dean an chapter of Exeter, with an english translation, by B. Thorpe, 1 vol. in-8.°, rel. — 3.° Magni rotuli scaccarii Normanniæ sub Regibus Angliæ. Opera Thomæ Stappleton, 2 vol. in-8.°, rel. — 4.° Liber quotidianus contrarotulatoris garderobæ. Anno regni regis Edwardi primi vicesimo octavo a. d. MCCXCIX et MCCC ex codice MS. in bibliothecà suà asservato. — 5.° The military antiquities of the Romains in Britain by the late William Roy. 1 vol. in-fol. — 6.° A collection of ordinances and regulations for the governement of the royal Household made in diverse reigns from King Edward III to the King William and queen Mary. Also Receipts in ancient cookery. 1 vol. in-4.° — 7.° Archæologia or miscellaneous tracts relating to antiquity. Published by the Society of Antiquaries of London. Vol. 1, 11. XI, XII, XIV, XVI à XXX 20 vol. in-4.° — 8.° An index to the first fifteen volumes of Archæologia. — An index to archæologia from Vol. XVI to vol. XXX inclusive. 2 vol. in-4.°

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

Pendant le 3.e trimestre 1845.

1.° Par M. Brunet, aubergiste à Liomer, un Christ en cuivre émaillé, de style byzantin, trouvé dans cette commune. — 2.° Par M. E. Woillez, contrôleur des contributions indirectes à Beauvais, un fragment de carte à jouer du XVI.e siècle, trouvé dans l'intérieur d'un bas-relief de l'histoire de St.-Jean-Baptiste de la cathédrale d'Amiens. — 3.° Par M. Bourgeois de St.-Riquier, propriétaire à Amiens, un buste en terre cuite vernissée, fin du XVII.e

siècle. — 4.° Par M. Daillard-Herby, suppléant à la justice-de-paix d'Albert, plusieurs agraffes de ceinturons, deux anneaux en fer, un collier formé de graines en pâte vitreuse et d'autres objets en bronze, trouvés dans un tombeau mérovingien près d'Albert. — 5.° Par M. Amédée Vast, chef du secrétariat général de la Prefecture de la Somme, le cachet en cuivre de l'agent national près le district d'Amiens.



Amiens. — Imp. de DUVAL et HERMENT, place Périgord.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 12 novembre 1845.

M. Forceville annonce qu'il travaille à un buste de Blasset, sculpteur picard du XVII.ᵉ siècle, et qu'il se propose de l'offrir à la Société, comme il en a déjà fait part à plusieurs de ses collègues dans l'intervalle des séances.

M. le Président ajoute que, sur sa demande, M. le Ministre de l'Intérieur a accordé à la Société un bloc de marbre pour la confection de ce buste.

Des remerciements sont votés à M. Forceville et à M. le Ministre de l'Intérieur.

— M. Dufour présente à la Société les objets trouvés par M. Darsy dans la tombelle qu'il a commencé d'explorer près de Gamaches, et lit la note suivante de M. Darsy.

« A un kilomètre et demi de Gamaches, au milieu d'un marais communal, dans la direction de l'antique Augusta (Eu) et à une faible distance de la Bresle, s'élève un tertre ou monticule sur lequel la tradition paraît silencieuse ou bien vague.

» A quelle époque a-t-il été formé ? par quel peuple ? est-il celtique, gallo-romain ou postérieur à l'invasion franke ?

» Quelle en était la destination ? Est-ce un agger, po-

sition de défense passagère, que les peuplades gauloises élevaient quelquefois sur les confins de leur territoire? Serait-ce un tumulus recouvrant les cendres d'un chef, ou un lieu de sépulture à la suite d'une bataille ou d'un autre événement grave? Ce tertre se rattacherait-il à l'*iter* de Beauvais à la mer, passant par Aumale et Gamaches, en suivant la Bresle, duquel parle D. Grenier.

» Il était impossible d'entrevoir la réponse à faire à ces questions avant d'avoir fouillé le monticule; peut être même restera-t-il encore bien des doutes après!

» Quoiqu'il en soit, je viens, Messieurs, vous donner la description de ce monument, avec le résumé fidèle des travaux que j'ai fait exécuter.

» Ce tertre est connu dans le pays sous le nom de *Grande Motte*. Il offre une forme curieuse: circulaire, légèrement ovale, il figure un cône tronqué d'une hauteur perpendiculaire de 2 m 50 à 3 m, et de 7 à 8 m en talus. Le sommet a un diamètre de 16 m de l'est à l'ouest et de 12 m du nord au sud, non compris un rebord de 4 m environ de large et de 0,60 à 0,80 d'élévation, ce qui présente assez l'aspect d'un vase. Le pourtour dans le haut est de 70 m et de 120 au bas du talus.

» Vers l'est cinq à six levées de terre variant de 0,60 à 1,20 de hauteur figurent comme des lignes de circonvallation qui vont en se rapprochant vers le nord-ouest et disparaissent à peu près à l'ouest et au midi; ce qui du reste pourrait être dû à la qualité spongieuse du sol.

» Une telle disposition avait éloigné d'abord l'idée d'un tumulus, pour faire croire aux ruines d'un ancien fort. C'était d'ailleurs la seule tradition offrant quelque consistance dans le pays. Mais vous verrez, Messieurs, qu'elle n'est rien moins que vraie, si l'on ne veut en-

tendre par là un de ces points de défense accidentelle dont j'ai parlé en commençant. Du reste, il est bon de faire observer ici que dans le voisinage on trouve les vestiges de deux forts, ce qui a pû faire dévier la tradition.

» Décidé à me faire une opinion sur ce monument, je fis ouvrir une tranchée de l'est à l'ouest, en commençant au pied et en avançant toujours vers le centre, sur une largeur de 2 mètres.

» Le talus s'est trouvé composé d'abord d'une terre trés-mélangée de petits cailloux, de même d'ailleurs que le sol du marais; puis d'une couche épaisse de 30 centimètres de terre noirâtre, caillouteuse, et enfin d'une terre grasse blanchâtre ou grise, sorte de terre glaise; au-dessous de celle-ci une terre toujours remplie de petits cailloux, mais homogène. Au-delà du talus, dans la partie surmontée d'un rebord, à un mètre de profondeur, se présente une couche épaisse de petits cailloux qui ont été soumis à l'action d'un feu bien vif, puisqu'ils sont tous calcinés, rouges, cassants et tombant par éclats. On y rencontre des morceaux de charbon de bois. — Dans la terre au-dessus, on trouva un fer à cheval, un reste d'instrument lancéolé et un morceau de fer incrusté de cailloux par l'effet de la rouille. En dépassant le rebord, il se présenta un fort silex paraissant avoir servi d'ablocq; il supportait en effet des parties de bois de chêne en décomposition. Il est à remarquer d'ailleurs que ce bois se continue sur le même plan horizontal. Un enduit de graviers et de chaux existait entre le bois et le silex sur lequel il formait une croûte.

» L'ouverture ayant atteint le centre du tertre et une profondeur de trois mètres, sans compter la hauteur de la bordure, il fut reconnu qu'il était composé de couches

formées avec le plus grand soin et de cette manière : La partie supérieure épaisse d'environ 50 centimètres est une terre végétale entremêlée de cailloux, qui forme une enveloppe générale. La seconde couche de 12 à 15 cent. est d'une terre glaise et imprégnée de chaux, au-dessous de laquelle se rencontrent souvent des ossements et des charbons. La troisième couche en terre remplie de cailloux a de 10 à 25 centim. d'épaisseur. La quatrième de 8 à 10 centimètres est d'une terre qui semble formée uniquement du détritus d'une certaine quantité de bois dont des morceaux assez forts ont été recueillis. La cinquième est un petit gravier de 20 centimètres d'épaisseur. La sixième de 3 centimètres est formée de bois, de paille et de seigle brûlés, où se trouvent çà et là quelques débris d'ossemens. Vers les extrêmités, la paille et le grain sont moins apparens ou manquent complètement. Vient ensuite une septième couche de 25 à 30 centimètres, de petits cailloux légèrement entremêlés d'une terre très-friable. Enfin la dernière couche, épaisse de 1 mètre 30 centimètres, est formée de petits cailloux jaunâtres, mais dont le dessus est beaucoup plus foncé que le reste et semblerait couvert d'une couche de rouille. Vient au-delà le caillou couvert de vase qui touche à l'eau, où je me suis arrêté.

Voici en quoi consistent principalement les objets trouvés:

» Dans la couche supérieure, vers la bordure, quelques petits tessons de tuiles à rebord, un morceau de meule, un vase entier à col rétréci et avec une anse. Il a été à demi brisé par l'ouvrier qui l'aperçut trop tard; mais j'en ai réuni les morceaux; — plus loin des ossements d'hommes et de chevaux, des dents de sanglier, des machoires d'autres animaux: le tout disséminé. Dans

les couches suivantes, au-dessus de la huitième, se trouvaient des débris d'objets en fer, mais entièrement mangés par la rouille et ne présentant plus, pour ainsi dire, aucune forme, si ce n'est toutefois des fers à cheval encore munis de clous; de petits ornemens en cuivre peint bien conservés. J'ai remarqué un clou couvert d'une sorte de peinture rouge qui sans doute l'a préservé de la rouille, car il est parfaitement sain.

» Non content de la première tranchée que j'avais faite, j'ai porté les ouvriers sur un autre point, vers la bordure à l'est. J'ai rencontré les mêmes couches superposées. Seulement à 1 m 60 de profondeur, se trouva une sorte d'aire en sable blanchâtre bien battue et parfaitement unie d'environ 1 m 30 de large, sur 1 m 60 de long; il n'y avait rien au-dessus, mais à l'extrêmité se rencontra un éperon parfaitement conservé, un fer à cheval et un morceau de fer informe. Au-dessous était une terre remplie de sable et de cailloux ayant subi l'action du feu.

» Voilà, Messieurs, le résumé de mon travail jusqu'à ce jour. Si les objets trouvés n'ont rien de bien saillant, point de caractére bien déterminé ni propre à fixer l'époque de la confection du monument, non plus que sa destination, au moins sa composition offre-t-elle beaucoup d'intérêt. Peut-être jugerez vous qu'il y a lieu de pousser plus loin les investigations. »

La Société, consultée par le Président, décide qu'une somme de 60 fr. sera accordée à M. Darsy pour continuer les fouilles commencées.

— M. l'abbé Jourdain fait part de l'écroulement de l'église de St.-Maulvis. La ruine de ce monument, qui était fort ancien, est une perte sous le rapport histo-

rique. Le curé est disposé à mettre des ouvriers à la disposition de la Société pour entreprendre des fouilles. M. Jourdain sollicite, en conséquence, la nomination d'une commission pour les surveiller.

Une commission composée de MM. Jourdain, Duval, Dufour, Garnier et Forceville est nommée.

— La parole est à M. Duval pour une lecture.

La Société des Antiquaires de Picardie, dit M. Duval, n'a pas appris sans quelque satisfaction que la tour d'Ailly-le-Haut-Clocher, un instant menacée d'une démolition complète, devait rester debout et porter longtemps encore la flèche aérienne qui a donné son nom au pays. Il ne s'agit plus d'une démolition mais d'une simple réparation dont la commune et la fabrique d'Ailly, aidées du concours de l'Etat et de l'administration locale ont consenti à supporter les charges. Les travaux commenceront au printemps prochain, sous la direction de M. Ramée.

M. Duval pense que dans ces circonstances, la Société accueillerait avec plaisir la communication de quelques extraits des comptes de la fabrique d'Ailly qui sont relatifs à la construction de la flèche et aux diverses réparations qu'elle a subies.

C'est dans le compte de 1556 à 1557 que figure la mention du traité qui a pour objet la construction d'une aiguille ou flèche et celle des principales dépenses exigées pour cette œuvre importante. Ce document nous apprend que le constructeur était un charpentier nommé François Glassant. Le compte de l'année suivante, c'est-à-dire de 1557-1558 est perdu. Il contenait certainement des mises importantes pour l'œuvre du clocher puisque celui de 1558-1559 qui nous est resté se trouve encore grévé d'assez lourdes dépenses. Dans les comptes des années

suivantes on ne trouve plus rien qui soit relatif à la construction de la flèche. Il est donc incontestable qu'elle a été complètement achevée dans le cours de deux à trois années, de 1556 à 1559. Ce n'est pourtant pas à dater de cette époque que le village d'Ailly prend le surnom de haut clocher. Les comptes de 1561, 64, 65, le désignent toujours par son ancien nom d'Ailly en Ponthieu ; le registre de 1571-72 emploie pour la première fois la qualification nouvelle, encore n'exclut elle pas l'ancienne que l'on retrouve un peu plus bas dans le même compte. Le compte de 1572-73 unit les deux expressions Ailly-le-Haut-Clocher en Ponthieu. Le surnom de haut clocher ne paraît plus ensuite jusqu'au commencement du XVII.e siècle (compte de 1601) mais il revient dès-lors pour ne pas cesser d'être employé concurremment avec l'ancien qui n'est jamais complètement abandonné. — De 1571 le clocher d'Ailly exigeait déjà des réparations considérables ; mais il est infiniment probable qu'en l'année 1611 une réédification presque complète eut lieu. Il n'est donc pas possible de croire posséder, dans la flèche d'Ailly, le clocher de François Glassant, le clocher de 1557 ; il faut reconnaître dans ce monument la main des ouvriers de 1611.

M. Duval annonce qu'il donnera dans une prochaine séance les renseignements qui regardent la haute tour.

— M. Hardouin lit la première partie d'une notice ayant pour titre : *Une excursion dans le Morbihan.*

Séance ordinaire du 10 *décembre* 1845.

La Société décide que les volumes de ses mémoires seront adressés à l'association archéologique de la Grande-Bretagne.

— M. Jourdain lit au nom de la commission nommée pour présider aux fouilles de l'église écroulée de St.-Maulvis, un rapport dans lequel il conclut à ce que la Société exprime le vœu de voir remplacer cette église par une église de style gothique.

Un membre demande que le rapport soit adressé au Préfet et que la Société consacre ainsi le vœu exprimé par la commission. — Un autre membre, tout en partageant le vœu émis, pense que la commune n'a point les ressources suffisantes pour une telle construction. La loi ne permet aux communes des dépenses extraordinaires que dans une proportion très-restreinte, et les campagnes n'ont pas, comme les villes, les ressources immenses des souscriptions.

Après une assez longue discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, la Société adopte le rapport et décide qu'il sera adressé à M. le Préfet.

—L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau, pour 1846. Le vote au scrutin secret donne le résultat suivant :

Président, M. Guerard.

Vice-Président, M. Breuil.

Secrétaire-annuel, M. l'abbé Jourdain.

— M. le Président fait connaître qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux membres de la commission du musée pour remplacer M. Woillez, qui a cessé d'être titulaire résidant et M. Cheussey, membre sortant. La société votant au scrutin secret nomme M. l'abbé Duval en remplacement de M. Woillez et continue M. Cheussey dans ses fonctions.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 16 juin 1845. — Diverses médailles sont offertes par MM. Daniel et Noël.

— M. Daniel continue la lecture de son travail sur l'état de la ville de Beauvais en 1789. Cette partie renferme des détails fort curieux sur les anciennes églises de St.-Thomas, de la Magdelaine et de St.-André et la manufacture royale de tapisseries.

Séance du 21 juillet. — Mention d'objets offerts pour le musée par MM. Varlet et Danjou.

— Le comité vote une somme de 50 fr. pour achat d'objets antiques trouvés sur le territoire du village de Rue-Saint-Pierre.

Séance du 18 août. — Plusieurs médailles sont offertes par MM. Fouquier, Martin fils et le comte de Cherisey.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Houbigant sur l'origine de la tombelle ou mont de Montreuil-sur-Bresche. Après quelques observations de plusieurs membres, le comité alloue une somme de 100 fr. pour continuer l'exploration et nomme une commission pour suivre les travaux.

— M. Dupont-White donne lecture de plusieurs fragments d'un travail sur le temps de la Ligue, principalement en ce qui touche le Beauvaisis.

Séance du 17 novembre 1845.

MM. Daniel et Danjou rendent compte des objets offerts au musée de Beauvais depuis plusieurs mois.

M. Danjou s'exprime en ces termes : « Messieurs, depuis votre dernière séance, le musée s'est enrichi d'un assez grand nombre d'objets qui ajouteront à l'intérêt que présente déjà cette collection. Plusieurs se recommandent

à un double titre en ce que, à leur caractère propre, ils joignent l'avantage d'avoir été trouvés à Beauvais ou dans les environs, et dans des circonstances qui peuvent contribuer à éclaircir quelques points d'histoire ou de géographie locale.

» De ce nombre sont notamment des médailles romaines qui sont offertes au comité par M. Jourdain, vice-président au tribunal de la Seine. Ces médailles ont été trouvées, en 1843 et en 1845, dans une propriété appartenant au donateur, et qui est située sur le territoire de Notre-Dame-du-Thil au-dessous des bois de Brûlet et de la Carte, au bord septentrional de la route royale de Paris à Calais. Les premières médailles se composent de : 1.° un Domitien 2.e module, tête laurée, portant pour légende : IMP. CAES. DOMIT. AUG. GERM. COS. TRI. POT. PP. Revers : guerrier casqué, marchant, tenant à gauche un bouclier et lançant une flèche de la main droite, Légende : SALUTI. AUGUSTI; un quinaire ; 3.° un petit bronze fruste ; 4.° un grand bronze fruste ; 5.° deux moitiés de deux médailles différentes, très-altérées par le temps : l'une paraît représenter une galère ; 6.° un Néron, 2.e module, tête laurée, tournée à gauche ; revers : victoire marchant ; à ses pieds un bouclier, avec l'inscription : SPQR. Elles ont été trouvées, par hasard, dans les travaux faits par le fermier pour pratiquer une entrée à sa pièce de terre, en coupant le rideau qui la sépare de la route. Ce terrassement à mis à découvert les fondations en cailloux d'un mur depuis longtemps détruit, et au milieu desquelles se trouvaient ces médailles. Cette découverte a inspiré à M. Jourdain la pensée de faire une fouille à l'effet de reconnaître la direction et l'étendue des

fondations, et de rechercher les vestiges antiques qui pourraient encore s'y trouver. Ces travaux ont eu lieu le 20 octobre dernier, sous la direction de M. Jourdain, avec lequel je me suis rendu sur les lieux. On a ouvert une tranchée d'un mètre de largeur sur 1 mètre 25 de profondeur, et 17 mètres 80 de longueur. Dans toute l'étendue de cette excavation se trouve la même fondation en cailloux, déjà signalée en 1843 sur un autre point de la même pièce, située à 60 mètres à l'est de l'ouverture de la tranchée. La fondation se présente sur une épaisseur de 45 à 50 centimètres. Elle est composée de cailloux juxta-posés, et mêlés d'un peu d'argile sans chaux, mais contenue par une rangée de cailloux d'un fort échantillon. Quelques morceaux de briques étaient mêlés aux cailloux; j'en ai rapporté quelques-uns qui ont beaucoup de rapport avec un autre fragment de brique romaine qui vient de l'amphithéâtre de Lillebonne, et que je dépose également sur le bureau de la part de M. Jourdain. Pendant la fouille à laquelle nous assistions, les ouvriers ont trouvé et nous ont remis deux médailles qui reposaient au milieu de la fondation, et dont nous avons vu les empreintes sur l'argile qui liait imparfaitement entre eux les matériaux de cette maçonnerie. Ces médailles se composent de : 1.° une médaille plus épaisse que les petits bronzes du bas empire, présentant d'un côté un animal ayant l'apparence d'un taureau, et au-dessus une inscription qu'on n'a pu déchiffrer; au-dessous, des caractères non déterminés. Cette médaille paraît gauloise; 2.° une autre petite médaille gauloise en argent, trop frustre pour qu'on puisse en décrire l'empreinte.

» Il est à remarquer que la pièce de terre dans la-

quelle ces médailles ont été trouvées, en 1843 et 1845, est située dans une position qui, sans occuper le point culminant de la localité, domine toute la vallée de Troissereux et se trouve à proximité d'une voie romaine décrite dans la notice archéologique de M. Graves, page 98, et qui paraissait conduire de Paris à Eu. Cette pièce, avant la rectification de la route de Paris à Calais en 1842, était précédée dans toute son étendue, et parallèlement aux fondations ci-dessus décrites, d'un fossé très-large et d'un talus assez régulièrement terrassés dont on voit encore distinctement les restes aujourd'hui. On peut facilement trouver cette pièce de terre en mesurant un espace de 200 à 210 mètres après le pieu n.° 29 de l'administration des ponts-et-chaussées.

» La destruction du Gloria-laus, en ouvrant une belle et utile communication au centre de la ville de Beauvais, a fait disparaître plusieurs anciennes façade dont le style et les ornements rappelaient, d'une manière digne d'intérêt, l'architecture du moyen-âge et l'état de notre ville à l'époque où une enceinte fortifiée dont les restes disparaissent chaque jour, circonscrivait et défendait la portion de Beauvais qu'on appelait *la cité*.

» Nous devons à la générosité éclairée d'un de nos concitoyens, M. Heu, chaufournier, la conservation de plusieurs curieuses sculptures en bois qui décoraient la façade de la maison qu'il occupe à l'entrée de l'impasse Beauregard. Vous remarquerez particulièrement, au nombre de ces sculptures, un Christ connu jadis dans le quartier sous le nom de *Dieu de pitié*, qui ornait le principal appui de la saillie de cette maison. Les autres sculptures se composent de frises élégantes, ornées de fleurs, de feuillages, d'animaux symboliques

et de têtes grotesques, malicieux produit de ce feu roulant d'épigrammes sculptées que séculiers et réguliers aimaient tant, au quinzième siècle, à diriger les uns contre les autres. Ces curieuses sculptures conserveront dans notre musée le souvenir des ornements caractéristiques qui décoraient encore la plupart des maisons de Beauvais au commencement de ce siècle, et dont on ne trouvera bientôt plus de traces que dans les collections d'antiquités.

» Pour présenter dans un tableau complet tous les accroissements qu'à reçus le musée depuis notre dernière séance nous rappellerons ici, en peu de mots, les dons qui viennent de vous être faits, et en premier lieu la découverte due à M. Le Mareschal d'une pierre tumulaire où se trouvent nommés cinq membres de cette célèbre famille des Loisel, qui occupe une place si honorable dans les annales de notre ville. Antoine Loisel, le plus illustre membre de cette famille distinguée, figure lui-même dans cette inscription qui vous est donnée par M. Edmond de La Chaise. Cette épitaphe entourée d'un élégant encadrement et surmontée des armes de la famille Loisel, est ainsi conçue : *Nicolao avo, Johanni patri, Claudio fratri familiæ suæ primo genitis, quorum funera intra XXIIII annos, summo cum luctu atque desiderio universæ penè civitatis, in hanc ædem duxit Philippus et Antæ Oiseli ponendum dedicandum que caraverunt.* On croit que cette inscription était placée dans l'église de la Basse-Œuvre.

» Une autre inscription lapidaire, constatant la fondation d'un *obit* annuel à l'Hôtel-Dieu de Beauvais, en 1537, a été offerte par M. Danse de Froissy.

» M. Leroux aîné, banquier à Beauvais, a découvert

tout récemment, dans une de ses propriétés, située à Condé, plusieurs bas-reliefs en albâtre qui paraissent provenir de l'ancienne abbaye de Froidmont. Malgré les ravages du temps ou du vandalisme, ces curieux fragments seront un véritable ornement pour notre musée en faveur duquel M. Leroux a bien voulu en disposer. L'un de ces fragments représente une décollation ; sur un autre se trouve la figure d'un chasseur avec son chien ; sur un troisième on voit un homme ouvrant un coffret ; on n'a pas encore pu déterminer le sujet du quatrième fragment.

» Nous devons à M. Victor Tremblay, vérificateur des poids et mesures, une tête sculptée en pierre, trouvée à Beauvais.

» M. Weil, architecte, a relevé avec soin, et fait lithographier, avec le concours de M. Anatole Hamel, une curieuse croix byzantine trouvée sur la façade occidentale de l'église de Montmille, dans un ancien bâtiment qui masque cette église. Cette croix se distingue des autres monuments du même genre en ce qu'elle n'est pas nue comme celles qui décoraient plusieurs de nos églises romanes, et notamment celle de la Basse-Œuvre, mais qu'elle est revêtue, dans sa partie antérieure, d'une seconde croix échancrée, superposée à la première, et sur laquelle est placée une statue du Christ couverte de la tunique qu'on ne trouve que dans les monuments du style bizantin. La représentation de ce curieux spécimen de la sculpture et de l'iconographie byzantine sera d'un puissant secours pour l'étude de l'art à cette époque. Nous désirons et nous espérons que le musée pourra s'enrichir d'un moule en plâtre de cette sculpture.

» Un travail graphique, qui ne sera pas moins utile

pour une autre branche de nos études, nous est offert par M. Anatole Hamel : c'est la reproduction fidèle de 40 types de monnaies françaises, aujourd'hui retirées de la circulation, et qui acquièrent, dès à présent, par l'effet de cette mesure, un véritable intérêt numismatique.

» Nous devons à M. Hamel père le don de plusieurs fragments de poteries romaines trouvées dans le cours des travaux qu'il a fait exécuter dans sa maison rue Saint-Pantaléon, à une profondeur de sept mètres au-dessous du sol de la rue.

» Plusieurs belles médailles, frappées depuis la restauration, et dont les principales se rapportent à la guerre d'Espagne de 1823, vous sont offertes par M. Brocard-Moncavrel. Ces bronzes, qui proviennent de l'administration de l'Hôtel des Monnaies, à Paris, témoignent avantageusement de l'état de la glyptique en France depuis trente ans.

» Vous avez reçu, par l'intermédiaire de M. Ch. Delacour, un fragment d'arme à feu trouvé à Héricourt, et donné par M. Plantard.

» M. Martin fils, de Beauvais, à qui le musée doit déjà beaucoup d'objets intéressants, a recueilli dans les démolitions du rempart St.-Nicolas plusieurs fragments de poteries du moyen-âge, et un débris de vase qui paraît appartenir à la plastique romaine. Notre collègue a fait aussi don au musée d'une devanture de bahut sculptée, de l'époque de la renaissance.

» Enfin, Messieurs, M. Dugas, ancien blanchisseur d'étoffes à Beauvais, vous offre le moule en plâtre, fait sur l'original, de l'hermaphrodite Borghèse, qui a orné longtemps le château de Cérifontaine, et qui appartenait au prince de Conti après la mort duquel il

a été vendu à Gisors. La tradition rapporte que ce plâtre a été moulé par ordre de Louis XIV, et qu'on n'en a fait que deux épreuves, dont l'une appartient au gouvernement, et l'autre est celle qui vous est offerte.

» Ainsi, Messieurs, s'enrichit et se complète chaque jour la collection archéologique à laquelle le comité ne cesse de consacrer ses soins. Combien d'objets curieux et intéressants pour l'art et pour l'histoire du pays ont déjà été sauvés de la destruction et conservés à la science, grâce au modeste asile que nous leur avons ouvert et au constant appui que nos travaux ont trouvé dans la bienveillance de l'administration municipale. Le local spacieux et commode que la munificence éclairée du Conseil général met à notre disposition donnera, nous n'en doutons point, un nouvel essor au développement de notre musée. Le zèle que nous avons trouvé dans beaucoup d'amis de la science et de l'art ne pourra que recevoir un nouvel élan de cette circonstance heureuse; elle assure à nos collections un emplacement spécial et définitif dans un édifice qui se recommande lui-même par ses caractères architectoniques et archéologiques, et dans lequel tous les objets d'étude que nous possédons pourront être disposés de la manière la plus convenable. De ce moment, le musée que vous avez fondé acquiert l'importance d'un établissement public dont chaque jour accroîtra l'imporportance et l'intérêt. Le comité n'a pas failli à sa tâche; nous comptons sur le zèle et la générosité dont nous avons déjà recueilli tant de preuves, pour nous aider à la compléter, en dotant notre musée des trésors scientifiques qui se trouvent encore disséminés dans la contrée, et dont la réunion formera, avant peu d'an-

nées, une belle et intéressante collection locale. »

— Plusieurs objets sont offerts par MM. Tremblay, Martin fils, Leroux et Delaherche.

— Le comité arrête qu'il sera fait un moulage du Christ en relief, encastré dans le pignon de l'église de Montmille, reconnu et décrit par M. Weil, architecte.

— Sur la proposition de l'un de ses membres, le comité vote une somme de 100 fr. pour la souscription au monument de Jeanne Hachette.

— Sur l'exposé fait par M. Desjardins, l'un de ses membres, et attendu qu'il serait de la plus grande utilité que le comité pût ouvrir quelques relations avec la commission ecclésiastique existant à Beauvais pour la conservation des monuments religieux, le comité invite M. Desjardins à vouloir bien se rendre l'intermédiaire entre le comité et ladite commission.

— M. Rouger fait hommage d'une note imprimée sur un plomb beauvaisin au type de Ste.-Angadrême et de St.-Michel, extraite de la *Revue numismatique* de 1845, et tirée à 25 exemplaires. Le comité accepte avec reconnaissance l'offre de cette note et vote des remercîments à M. Rouger.

Séance du 15 *décembre.* — Le comité reçoit de M. Velland 174 pièces de monnaies et médailles; de M. Cochefert une lithographie représentant la façade de deux maisons contiguës, sises à Beauvais, rue de la Taillerie; de M. Auxcousteaux deux vases antiques et l'empreinte d'un Christ flagellé de l'église de l'Ormaison.

— Des remercîments sont votés à M. Houbigant, membre du conseil-général de l'Oise et du comité, pour le zèle dont il a fait preuve en appuyant la motion faite d'abandonner à la ville de Beauvais des anciens

bâtiments de la cour d'assises à l'effet d'y placer le musée de la ville.

— M. Danjou est présenté à la Société pour remplir les fonctions de directeur pendant l'année 1846.

Rapport sur l'Eglise écroulée de Saint-Maulvis.

MESSIEURS,

« Nous avons accompli, les 17 et 18 novembre, la mission que vous avez bien voulu nous confier de visiter les ruines de l'église de Saint-Maulvis, au canton d'Oisemont, pour y rechercher ce qu'elles pouvaient offrir d'intéressant et en même temps pour vous mettre en mesure de donner votre avis sur le genre de style qu'il serait à propos d'adopter dans la reconstruction projetée de cette église. Le résultat de notre enquête ne justifie que trop ce que nous avions l'honneur de vous dire dans la dernière séance : *notre pays vient de faire une perte vraiment regrettable au point de vue archéologique et historique.* Au plan accusé encore soit par les fondations que la catastrophe à mises à nu, soit par les lambeaux de murailles menacées d'une ruine dernière au moindre souffle, nous avons reconnu la belle et spacieuse église du XII.ᵉ siècle dont M. Garnier, notre collègue, a heureusement relevé une description monographique et un croquis que vous lui demanderez sans doute de vouloir bien rédiger pour vos archives.

» 23ᵐ,15ᶜ de longueur, 15ᵐ,50ᶜ de largeur, 17ᵐ,50ᶜ de hauteur sont les dimensions générales, et dans œuvre, de cet édifice. Son plan est celui de la période ogivale primitive, c'est-à-dire qu'il accuse, comme à Noyon, la première enfance de nos belles cathédrales du XIII.ᵉ

siècle dont il réunit toutes les conditions et dispositions architecturales, moins l'apogée de leur développement et le fini de leur grâce.

» St.-Maulvis avait ses trois nefs parfaitement proportionnées en toutes leurs dimensions respectives; ses colonnes composées d'un fût principal cantonné de quatre plus petits, dont la destination normale est, pour celui-là, de porter la masse des constructions supérieures; et, pour ceux-ci, de donner naissance aux maîtresses nervures des arceaux et des voûtes hautes et basses. Cette colonnade a dû former la somme de 24 groupes en comptant ceux qui sont à demi engagés le long de la paroi des bas-côtés.

» Le triforium qui décore, dans toute sa longueur, la partie supérieure de la grande nef nous a offert également le rudiment imparfait, mais exact et correct de celui de toute église gothique depuis le XII.e siècle. Il se compose d'un double fenestral à ogive brisée et à restant inscrit dans un encadrement en plein-cintre, caractère bien marqué du passage du roman à l'ogive.

» Au-dessus de ce triforium ou galerie, qui n'est toutefois que simulée en demi-relief, s'ouvrait la série des grandes et hautes fenêtres d'où le jour tombait dans toute l'étendue de la nef centrale.

» A droite et au pied de l'édifice subsiste encore la base d'une ancienne tour ou clocher et nous ne serions point étonnés, qu'en fouillant au point parallèle à gauche, on ne trouvât les fondations d'une seconde tour, destinée à former avec la première l'accompagnement du portail et l'ensemble de la façade.

» Ainsi trois nefs, des colonnes cantonnées, des voûtes et des arceaux en ogive, une galerie ou triforium sur-

montée d'une série de grandes fenêtres; c'est bien là à coup sûr ce qui constitue une église ogivale primitive.

» Nous n'avons à signaler qu'une seule, mais remarquable dérogation à ces caractères généraux, c'est la forme du sanctuaire qui, au lieu d'être arrondi ou polygone, présente un carré de deux tiers plus large que profond, c'est-à-dire qu'il s'ouvre de toute la largeur de la nef centrale qui est de 7 mètres et ne s'enfonce que de deux mètres. Il est d'ailleurs percé de trois sortes de jours superposés à trois étages et que nous rencontrons rarement ailleurs dans les églises de ce genre et de cette date. Dans la partie inférieure, ce sont trois grandes lancettes; au centre, une rosace sans divisions; au-dessus, deux petites fenêtres accolées qui ont disparu avec le sommet du pignon; les encadrements, marges et bandeaux de ces différentes fenêtres étaient nombreux et d'une exécution soignée; nous n'en avons jugé que par leur aspect extérieur, le parement intérieur ayant été, comme tout le reste, encroûté de récrépissage. Voilà pour l'architecture.

L'ornementation porte le même caractère. Malheureusement l'ancien portail ayant disparu ainsi que les chapiteaux de la nef et toutes les parties qui sont les champs ordinaires de la sculpture, nous n'avons pu juger de celle-ci que par les têtes de colonnettes du triforium qui n'est pas tombé du côté du midi, et encore a-t-il fallu les aller dépouiller des couches successives de badigeon dans lesquelles elles ont été ensevelies jusqu'à l'épaisseur de plusieurs millimètres. Les feuillages que nous y avons découverts ont toute la simplicité de l'âge que nous donnons à l'édifice, c'est-à-dire qu'ils consistent en légers crochets ou volutes.

» Je n'ai pas à vous entretenir du clocher qui est demeuré debout au milieu de ces tristes ruines, si ce n'est pour vous dire qu'il est d'une date bien postérieure au reste de l'édifice, de la fin du XVI.ᵉ siècle, qu'il forme une masse imposante et que sur son flanc oriental sont accusés les cordons de voûte et les naissances d'arcades qui supposent évidemment le projet arrêté déjà de la construction d'une nouvelle église à la place et sur le plan de celle qui vient de tomber et dont la chûte paraissait sans doute dès-lors à craindre.

» A ces données architectoniques sur l'âge de l'église de Saint-Maulvis, nous devons ajouter immédiatement un fait qui a été l'objet de notre plus sérieuse attention, je dirai presque de notre étude, durant cette exploration; c'est l'existence d'une inscription tumulaire au recouvrement de laquelle nous avons dû consacrer plusieurs heures, tant les caractères et les mots essentiels en étaient usés et anéantis. Notre patience et les mille procédés d'investigation que nous avons inventés, ont cependant été couronnés d'un certain succès; voici ce que nous avons lu :

Hic. Jacet. frater. Joannes. demende............ ....hospitalis. hierosolimitani. de. sancto. menelao. cuius anima. requiescat. in. pace.

Deux ou trois mots seulement nous ont échappé parce qu'ils n'offraient plus le moindre vestige sur cette dure pierre de Senlis. Deux autres nous ont paru incertains. Il est à regretter que le sort d'une destruction complète ou presque complète soit tombé précisément sur la partie de cette légende qui devait nous donner les renseignements les plus désirables sur l'objet de nos recherches, puisqu'ils nous auraient signalé les qualités

et charges aussi bien que les noms certains du défunt.

» De ce qui reste, résultent toutefois deux faits intéressants ; le premier est qu'un religieux hospitalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem a été inhumé dans cette église, ce qui est une pièce de plus à joindre à celles des archives départementales, pour servir à l'histoire de la commanderie de Saint-Maulvis. Le second fait est que cette inhumation a dû avoir lieu au commencement, ou tout au moins dans la première partie du XIII.ᵉ siècle ; nous en avons pour garant le caractère même de l'inscription qui est presque roman dans plusieurs lettres, le costume du personnage gravé au trait, d'après un dessin fort large et en lignes assez raides ; et enfin la forme ogivale et tréflée de l'encadrement qui décore le *stratum ;* autant de circonstances qui démentent la tradition accréditée auprès de quelques habitants du pays qui supposent et se plaisent à raconter que les Templiers auraient aussi possédé la terre et seigneurie de Saint-Maulvis. Tout le monde sait, en effet, que les chevaliers de Malte ont été mis en possession des biens des chevaliers du Temple, après la suppression de ceux-ci. Or cette suppression n'eut lieu qu'en 1312 et cette tombe d'un chevalier de Malte est certainement antérieure de près d'un siècle à cette dernière époque. Donc rien ne prouve jusqu'à présent que l'Ordre du Temple ait jamais eu de résidence à Saint-Maulvis et la tombe dont nous parlons contredit la tradition qui l'affirme. C'est tout ce qu'il nous appartient de dire sur ce point d'histoire.

A quoi faut-il attribuer la caducité relativement précoce de cet intéressant monument ? Est-ce à la mauvaise nature de la pierre ou du ciment ? Les faits que

nous avons à signaler nous autorisent à défendre d'un si odieux soupçon des architectes auxquels l'aspect général de leur œuvre nous oblige à attribuer autant d'habileté dans l'exécution qu'ils ont montré de sagesse et d'intelligence dans la conception et dans le plan. Mais malheureusement la constitution de cet édifice avait été notablement ébranlé dès long-temps peut-être par l'action d'un violent incendie, telle est la tradition certaine du pays, tel est le fait que démontrent trop bien et les amas de cendres et de charbon que nos fouilles ont mis à découvert sur tous les points du sol intérieur de l'église, et les traces très profondément imprimées du passage de la flamme dans l'embrasure des fenêtres du chevet et la teinte de fumée remplissant les scissures des pierres et des colonnettes qui ont tombé à notre toucher.

A ces coups de la fortune nons sommes obligés d'ajouter, comme cause active du malheur que nous déplorons, une restauration inintelligente et incomplète, exécutée en 1776. Il arriva alors que les piliers affaiblis par le feu qui avait calciné leur surface dans tout le contour ne parurent plus de force à porter le poids des arceaux et des murs ; vous devinez sans doute, Messieurs, sans être plus architectes que moi, que le remède naturel à ce mal, à cette débilité des membres inférieurs de ce grand corps était de les soulager d'abord par des étais ou béquilles et puis de les remplacer par d'autres membres, par des colonnes neuves et vigoureuses... Point du tout, au lieu de fortifier et de remplacer, on affaiblit et puis on donna la faiblesse pour soutien à la faiblesse. Je veux dire qu'on imagina de dégrossir les colonnes brûlées et de faire tomber sous les coups de la serpe et de la hache toutes les

parties atteintes par le feu. Cette première et cruelle opération faite, et comme les colonnes allaient tomber tout-à-fait, on les revêtit dans tout leur contour d'une espèce de robe de pierres blanches dont l'étoffe plus épaisse que solide ne tarda pas à se déchirer par l'effort même des colonnes agonisantes qu'elle recouvrait ; et c'est au mois de septembre dernier que lasse d'attendre un remède plus efficace, la malheureuse église succomba. Trop heureux les maire, curé et habitants qu'elle n'enveloppa pas dans sa fatale ruine. Avec ces Messieurs ont encore été sauvés, nous en rendons également grâces à Dieu, quelques objets mobiliers de plus ou moins grande valeur. Je ne parle pas des mauvais tableaux et d'une statue quasi scandaleuse que nous avons retrouvés au presbytère, mais de la cuve baptismale et du bénitier. La cuve baptismale est un morceau fort gracieusement sculpté, de la fin du XIVe siècle. Le bénitier est plus moderne, mais remarquable aussi pour les sujets du XVIe siècle qui le dècorent.

» Nous avons déjà déposé entre les mains de M. le Conservateur du Musée quelques petites dalles carrées et ornées de fleurs, roses, faces grimaçantes et lions héraldiques en peinture sur pierre chaude et sous vernis ; elles ont été retrouvées sous nos yeux à un mètre environ plus bas que le sol. Nous avons également relevé parmi des ossements et à la même profondeur un certain nombre de petits vases en terre rouge et mince lesquels contenaient tous un sédiment de charbon et de cendre qui ne peuvent provenir de l'incendie de l'église, mais plutôt de la sépulture d'un prêtre ou d'un moine suivant l'usage ancien de laisser brûler de l'encens jusqu'à extinction à l'enterrement et dans la fosse de ces personnages.

» Ainsi, Messieurs, de la belle et antique église de St.-Maulvis, il ne nous restera plus bientôt que ces quelques menus débris d'objets mobiliers, et, quand tout à l'heure, la nécessité aura fait disparaître les pans vermoulus et brûlés de murailles encore debout, le monument lui-même ne sera plus qu'un souvenir qu'il faudra venir recueillir dans vos archives, consolation bien incomplète, mais fruit déjà heureux cependant d'une institution destinée comme la vôtre à empêcher que rien de ce qui a été bon et beau dans le passé ne meure entièrement. Toutefois, dans le cas présent, vous pouvez, Messieurs, vous devez faire plus que consigner dans l'histoire le fait de l'existence et de la ruine d'un monument, vous pouvez, vous devez, dans la mesure d'attributions qui vous est départie, vous efforcer de faire renaître ce monument lui-même de ses ruines. Il ne vous appartient pas sans doute de proposer les moyens d'arriver à un si heureux résultat, mais il est de votre devoir d'émettre le vœu que ces moyens soient tentés.

» Or ce vœu ne peut qu'être accueilli avec bienveillance par l'opinion et par l'autorité. Mais surtout ce vœu n'est pas téméraire, il n'a pour objet que la continuation et la consommation d'une œuvre déjà commencée, déjà avancée. N'est-ce pas quelque chose en effet, Messieurs, n'est-ce pas beaucoup que de trouver déjà, pour un monument qu'on projète à la gloire des arts en même temps qu'à la gloire de notre culte chrétien, de trouver déjà un plan tout tracé et d'un effet assuré, un terrain solide et bien situé, des matériaux en quantité notable, des fondations complètement terminées, un clocher tout fait et des plus remarquables

de la contrée. Or, vous avez tout cela, vous avez surtout dans la manière et le style dont est construit cet imposant clocher l'expression de la volonté dernière de la génération aïeule de la vôtre, volonté de construire elle-même ou de vous léguer à construire une belle et noble église ogivale ; volonté de l'exécution de laquelle vous ne pouvez vous affranchir que sous peine de déshonorer encore une fois votre époque, non pas seulement en faisant un monument de style grec pour une église, ce qui est déjà malheureux, mais en accolant à un clocher de style religieux un corps d'édifice tout profane, ce qui serait vraiment le *jungere humano capiti cervicem equinam* d'Horace.

» Je sais au reste, Messieurs, que le vœu que je vous propose est le vœu de tout le monde ; mais un obstacle vient en menacer la réalisation, et il est grand au premier abord, c'est le défaut de ressources suffisantes à l'entreprise d'une église de ce genre. Permettez-moi de vous assurer que cette difficulté est loin d'être sérieuse aux yeux de tout architecte qui étudie à fond les éléments et les vraies conditions des constructions gothiques, surtout lorsqu'on veut être sobre d'ornementations ou même s'en priver tout à fait pour se contenter du seul et charmant effet des simples formes ogivales. Demandez aux architectes chrétiens ce qu'ont coûté d'argent les jolis oratoires et chapelles qu'ils commencent à élever à Paris et à Londres, sur le modèle des anciens du moyen-âge, et ils répondront comme j'ai entendu répondre moi-même au célèbre Pugin, ce génie créateur de bientôt cent édifices gothiques en Angleterre, ils vous répondront en haussant les épaules : « *Avec ce que vous avez dépensé pour tel de ces mo-*

numents grecs ou plutôt barbares, j'en ferais une fois et demi autant en style ogival. »

» Or il ne s'agit pas, Messieurs, de construire une cathédrale à St.-Maulvis, il ne s'agit pas de couronner d'une tiare la pauvre commune rurale ; l'église pour laquelle on vous demande l'appui de votre sympathie, dont les fondations et le clocher sont déjà faits, n'occupe pas un terrain de 25 mètres de long sur 15 de large. Sa plus grande élévation n'atteindra pas le chiffre de 12 mètres. En supposant enfin que la somme dont on espère disposer ne permette pas encore de prétendre à un monument d'aussi modestes proportions, rien n'oblige à le construire immédiatement en entier. L'œuvre étant déjà commencée par le clocher et le portail, qui composent la façade, il serait fort naturel de continuer en y adossant une nef que l'on prolongera de trois, quatre ou cinq travées suivant la mesure des moyens et que l'on terminerait par un simple refend en pailli, lequel ne se présentant pas aux vents d'ouest ni à la pluie donnerait certainement le temps d'attendre que le zèle et l'économie aient créé de nouvelles ressources sans obérer la population.

» En un mot, Messieurs, on va construire une église à St.-Maulvis. Devez-vous souhaiter qu'elle soit construite dans le style ogival ? Oui, 1.° parce que ce style en lui-même est préférable, pour un édifice religieux, au style grec, encore plus au style bâtard de certaines églises modernes.

» Oui, 2.° parce que l'église de St.-Maulvis peut être considérée comme déjà commencée et en voie d'exécution d'après ce style, puisque le clocher et le portail qui constituent la façade, c'est-à-dire une portion

notable de l'édifice sont déjà terminés et qu'ils ont été faits en vue de la restauration dont il s'agit.

» Oui, 3.° parce que la construction d'une église de ce genre n'entraînerait pas dans une dépense exorbitante, attendu, qu'outre le clocher et le portail, les fondations sont entièrement et solidement établies ; et que, de plus, une grande partie des matériaux de l'ancienne église, tant en pierres qu'en charpente, devront entrer en déduction des dépenses à faire.

» Oui, 4.° parce qu'il n'est pas nécessaire de reconstruire immédiatement cette église en entier et qu'il suffirait de s'occuper pour le moment de la partie comprise entre la façade, qui est faite, et le sanctuaire dont on ajournerait la construction, c'est-à-dire de la nef, ce qui réduirait considérablement l'importance des travaux à exécuter pour le moment.

» Je propose donc à la Société d'émettre le vœu que l'église de St.-Maulvis soit reconstruite sur le plan ancien et en style ogival.

» Je propose que l'expression de ce vœu soit adressée à M. le Préfet du département.

» Si ce vœu est exaucé, si votre sympathie est acquise au bon goût dans l'art de l'architecture chrétienne, vous imprimerez, Messieurs, un noble élan au zèle des architectes et des artistes de votre province, vous encouragerez peut-être de pieuses donations, vous contribuerez, pour votre part, beaucoup plus que votre modestie ne vous permet de le penser, à l'érection d'un beau monument, vous déterminerez peut-être un retour sérieux vers un genre d'architecture qu'on s'accorde à regretter, mais qu'on n'ose pas encore recommencer à adopter faute d'en connaître la pratique. »

MEMBRES ADMIS.

M. Malot, avocat, titulaire résidant.
M. Martin, recteur de l'Académie, membre honoraire.
M. Vol, imprimeur à Compiègne, correspondant.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
pendant le 4.e trimestre 1845.

1.° L'Investigateur, journal de l'Institut historique, n.os 132. 133. 134. 135. — 2.° L'Institut, journal universel des Sciences, n.os 115. 116. 117. 118. — 3.° Bulletin de la Société des Antiq. de l'Ouest. 2.e trimestre 1845. — 4.° Bulletin et Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique. tom. II. 4.e liv. — 5.° Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. 1845. 2.e trim. — 6.° Bulletin archéologique du Comité historique des arts et monuments. 3.e vol. n.os 4 et 5. — 7.° Procès-verbal de la cérémonie du sacre et du couronnement de LL. MM. l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine. Paris, an XIII. in-4.° rel. d. s. t. Don de M. de Montoviller. — 8.° Société de Statistique des Deux-Sèvres. 4.e vol. 1843-44. — 9.° Eglises, châteaux, beffrois, etc., de la Picardie et de l'Artois. Château de Thoix par M. Rembault. Offert par l'éditeur M. Alfred Caron. — 10.° Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis, depuis le V.e siècle jusques vers la fin du XII.e, par le docteur Eug. Woillez. liv. 4 à 14. in-fol. — 11.° Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon, par M. Vitet. Dessins de M. Daniel Ramée. in-4.° planch. — 12.° Recueil des travaux de la Société libre des sciences et des arts du département de l'Eure. tom. V. 1844. — 13.° Mémoire de la Société des Antiq. de l'Ouest. 1844. — 14.° Recherches historiques sur les enfans trouvés, par M. Labourt. (Ouvrage couronné par l'Académie d'Arras en 1845.) in-8.° — 15.° Société académique de Saint-Quentin. Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne. 2.e série. t. II. 1844. in-8.° — 16.° Rapport de M. Houbigant au conseil-général de

l'Oise, sur la cession de l'ancienne cour d'assises à la ville de Beauvais. 1.er sept. 1845. broch. in-8.° — 17.° — 1.° Acta litteraria societatis Rhenotrajectinæ. Tom. II. 1795.—Tom. III. 1801.—Tom. IV. 1803. — 2.° Dissertation sur l'art typographique, par Delprat, mémoire couronné en 1846 par la Société d'Utrecht. — 3.° Nieuwe Verhandelingen van het provinciaal Utrechtsch Genootschap van Kunsten en Wetens Schapp en tweede Deel. 1823.— 4.° Verhandeling over de Geesdrift door J. A. Bakker. 1824. — 5.° Verhandeling over de Afschaffing van de Kaapvaart, door M. F.E. Berg. 1828. — 6.° Verhandeling over de Broederschap van Groote en oder den iacreed den Fraterhuizen op den Wetenschappelijken en godsdienstigen toestand voornamlijk van de Nederlanden, na de XIV eeuw, door Delprat. 1830. — 7.° Ter nagedachtenis van Cornelis Willem de Rhoer en W. H. de Beaufort. 1830. — 8.° Verhandeling over de Duitsche Wijsbegeerte sedert de laatste vijfting jaren door Bakker. 1835. — 9.° Lambertus Hortensius van Montfoort door M. Mees. 1836. — 10.° Geschiedenis der Joden in Nederland door M. Koenen. 1843. — 11.° Over het Onmatig gebruik van sterken drank, en de middelen om hetzelve te keer te gaan door Herckenralt. — 12.° Het gebruik en Misbruik der Geestrijke dranken benevens de Middelen tot wering van dezelve uit een genees door Duparc. 1843. — 13.° Uitkomsten der meteorologische waarnemingen gedaan te Utrecht in de jaren 1839-43 door M. Van Rees. 1844. — 14.° De Uiteefening der Geregtelijke geneeskunde in Neederland door J. C. Van der Broecke en Ph. Van der Broecke. 1845. Offert par la Société de sciences, des lettres et des arts d'Utrecht

---

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 4.e trimestre 1845.

1.° Par M. A. Machart, ingénieur des ponts-et-chaussées à Amiens, une épée espagnole, trouvée à Corbie, dans les terrassements du chemin de fer. XVII.e siècle. — 2.° Par M. le docteur Rigollot, deux galons tissus d'or et deux fragments de même étoffe, trouvés

dans le tombeau d'un abbé de Corbie. L'un représente l'agneau avec cette légende à l'entour : *Agnus Dei;* l'autre, une main et une étoile avec l'exergue : *Manus Dei.* XIII.e siècle. — 3.° Par M. Bournel, ancien capitaine commandant de cavalerie à Amiens, une figurine bronze, trouvée avec des médailles romaines au faubourg Saint-Fuscien, dans le terrain de Madame veuve Grimaux. Cette figurine représente Midas assis et couvert d'un manteau. — 4.° Par M. Abel Terral, peintre à Paris, deux panneaux décorés des armoiries peintes de Jacques Mouret, maïeur d'Amiens en 1636 et 1637. — 5.° Par M. Bazin, membre titulaire non résidant, un coin celtique en silex, trouvé au Mesnil-Saint-Firmin (Oise.)

OBJETS ACHETÉS.

1.° Une fibule romaine en bronze, trouvée dans les fondations de l'aqueduc ouest de la citadelle d'Amiens, en face le bastion n.° 1.er — 2.° Un brassart en ivoire provenant de la compagnie des arbalétriers d'Amiens. Il porte la date de 1617 et le nom de Jean de Saisseval. — 3.e Un masque de lion en plomb, avec gueule ouverte, ayant dû servir d'égout. Trouvé dans les déblais du Bastion de Longueville, à Amiens. — 4.e Une fiole en verre, forme de baril, avec le nom du fabricant PROTI., et une autre fiole également en verre, mais hexagonale, avec sept têtes de clous à la base. Epoque gallo-romaine. Trouvées en 1784 à Amiens sur la route du Pont-de-Metz. — 5.° Deux boulets en plomb, trouvés au Pleinseau, dans les déblais du chemin de fer.

SOUSCRIPTION

POUR ÉLEVER UNE STATUE EN BRONZE

à DUFRESNE DU CANGE.

QUATRIÈME LISTE DE SOUSCRIPTEURS.

Sociétés savantes.— La Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, 114 fr. 50 c. (A cette souscription ont pris part les membres de cette

Société dont les noms suivent : MM. Babault de Chaumont, secrétaire de la Société d'agriculture; Beauchet Filleau, propriétaire; de Boismorand, propriétaire; Bourgnon de Layre, conseiller à la cour royale; Bussières, id.; Cardin, ancien magistrat; de Chergé, inspecteur des monuments historiques de la Vienne; Cousseau, supérieur du séminaire; David de Thiais, conservateur de la bibliothèque communale; Fillon, avocat, questeur de la Société; de Fleury, propriétaire; Foucart, doyen de la faculté de droit; de Gove, receveur-général; Jeannel, professeur de philosophie au collége royal, vice-président de la Société; de la Marsonnière, secrétaire de la Société; de Lastic, propriétaire; Lecointre-Dupont, président de la Société; Lecointre (Eugène), étudiant; Menard, proviseur du collége royal; Pichot (Charles), libraire; Pressac, bibliothécaire-adjoint, trésorier de la Société; Redet, archiviste de la Vienne, bibliothécaire de la Société.) — La Société royale des Sciences de Lille, 50 fr.— La Société française pour la conservation des monuments historiques, 50 fr.

Membres du Comité de souscription Du Cange, à Paris. — MM. le comte de Biencourt, 50 fr.; Alexandre, inspecteur-général de l'Université à Paris, 20 fr.; M. le baron de Septenville, maître des requêtes au conseil d'Etat, à Paris, 20 fr.

— Monseigneur Affre, archevêque de Paris, 50 fr.; M. le baron de Roisin, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Bonn, 20 fr.; M. Dupont-White, procureur du Roi à Beauvais, directeur du comité archéol., 10 fr.; M. Fauvel, docteur en médecine à Amiens, 5 fr.; M. Desjardins-Soyez, ancien négociant, 10 fr.; M. J.-B. Leleu, épurateur d'huiles à Amiens, 5 fr.; M. Le Glay, président de la Société royale des sciences de Lille, 10 fr.; M. L'Epine, juge au tribunal civil de Beauvais, 10 fr.; M. Martin fils, grainier à Beauvais, 2 fr.; M. Marion, ancien notaire, attaché au ministère de l'instruction publique, 20 fr.; M. de Roucy, propriétaire à Amiens, 10 fr.; M. Vion-Vaquette, propriétaire à Amiens, 5 fr.; M. Terral, docteur en médecine à Amiens, 5 fr.; M.me de Rozeville, supérieure de la maison du Sacré-Cœur, à Amiens, 20 fr.

Total de la quatrième liste	472 fr.
Les trois premières s'élevaient à . .	14,583
Ensemble. . . .	15,055

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 14 janvier 1846.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau qui se compose, pour l'année 1846, de MM. Guerard, Président; Breuil, Vice-Président; l'Abbé Jourdain, Secrétaire annuel.

-- Le Président s'exprime ainsi :

Messieurs,

» Lorsque, l'année dernière, à pareille époque, une voix éloquente et persuasive faisait entendre dans cette enceinte des paroles aussi sages que modestes, mais qui, à travers le voile dans lequel elles étaient artistement enveloppées, n'en laissaient pas moins percer le véritable mérite, et les connaissances variées de M. le Comte de Betz, c'était avec juste raison que vous vous applaudissiez de l'avoir choisi pour présider à vos travaux. Loin de vous était la pensée, qu'un jour viendrait, où des événements indépendants de sa volonté, l'empêcheraient de reparaître au milieu de vous; que des circonstances malheureuses le priveraient même de l'honneur de marcher à votre tête dans ce jour solennel, dans cette véritable fête de famille, où les mem-

bres étrangers s'empressent chaque année de vous apporter le tribut de leurs recherches, et viennent, pour ainsi dire, renouer les liens de fraternité qui vous unissent. Obligé alors, comme vice-président, de prendre la parole, je vous ai exprimé tous les regrets de notre honorable collègue; comme moi vous les avez compris, Messieurs, comme moi aussi vous les avez partagés; mais vous n'en avez pas moins remarqué le vide que son éloignement avait laissé dans vos rangs. A cette époque, comme pendant le cours de l'année, j'ai dû faire tous mes efforts pour que les intérêts de la société ne souffrissent pas trop de l'absence de son chef; si, par fois, ils ont été couronnés de succès, c'est à votre bienveillance, à votre concours que je le dois, et j'aime à reconnaître, ici, que je n'aurais rempli qu'imparfaitement ma tâche, si vous n'étiez venus à mon aide.

» Aujourd'hui, Messieurs, une nouvelle ère s'ouvre pour nous, vous avez procédé au renouvellement de votre bureau, et lorsque, par vos suffrages, vous m'avez élevé à la présidence de la société, mon premier sentiment a été celui de la reconnaissance, comme ma première pensée à été la résolution de me livrer à ces nouvelles fonctions avec tout le zèle et toute l'activité dont je suis capable. Les devoirs qui me sont imposés auraient lieu de m'effrayer, sans doute, si je ne consultais que mes propres forces, et si je n'avais lieu de compter sur la coopération active et puissante du savant collègue que vous avez bien voulu m'associer, de même que sur celle des membres de ce bureau; mais pour parvenir à faire le bien, il est encore une chose que je regarde comme nécessaire et que j'ose vous de-

mander, je veux parler de ce loyal et utile concours que vous m'avez prêté l'année dernière, et que j'espère vous ne me refuserez pas.

» Nous allons entrer dans notre dixième année, Messieurs, et si je jette un coup d'œil sur le passé, quel présage heureux ne puis-je pas en tirer pour l'avenir. Déjà vous avez su conquérir un rang honorable au milieu de tant d'autres sociétés savantes; vos mémoires ont partout été accueillis avec intérêt, recherchés avec empressement; les services rendus à l'administration vous ont désormais acquis son concours; enfin, vous avez exercé sur le pays une influence salutaire, en y popularisant, pour ainsi dire, le goût des études historiques et de l'archéologie. S'il était besoin de preuves à l'appui de ce que j'avance, aurais-je besoin d'en aller chercher ailleurs que dans l'empressement de vos concitoyens à vous adresser des souscriptions nombreuses pour contribuer à élever un monument à la mémoire de Du Cange.

» Mais c'est assez parler du passé, occupons-nous maintenant de l'avenir, et sans nous laisser éblouir par l'éclat des succès que nous avons obtenus, voyons ce qu'il nous reste à faire.

» Dans les premiers articles de votre règlement, vous avez inséré un programme des matières qui devaient faire le sujet de vos études et de vos recherches. Si je le parcours avec attention, si je réfléchis à l'étendue du domaine de l'histoire, aux vastes champs de l'archéologie, que de choses ne trouverai-je pas qui nous restent à faire, et quoique jusqu'ici, des mémoires vous aient été adressés sur la plus grande partie des matières contenus dans ce programme, je

pourrais dire avec raison que c'est à peine si vous les avez effleurées, Mais le zèle que vous avez montré jusqu'ici, ne vous abandonnera pas; les yeux fixés sur l'avenir, vous aimerez toujours à vous rappeler les engagements contractés par chacun de vous en entrant dans la Société, et sans cesse vous travaillerez à conquérir de nouveaux succès.

» Lorsque je parle des engagements que vous avez contractés, Messieurs, de la dette que vous êtes convenus de payer, qu'il me soit permis, ici, de rappeler à la commission des voies romaines la promesse qu'elle nous a faites. Sans doute il est à craindre que quel que soit le zèle des membres qui composent cette commission, l'état des finances ne vous permette pas d'en enrichir de long-temps encore le pays, si l'administration ne vient à votre secours. L'utilité de cette carte pourrait cependant me faire espérer que, grâce au concours bienveillant que vous a constamment prêté le chef de ce département, le conseil général, qui s'occupe avec tant d'activité des chemins, et fait tant de sacrifices pour leur confection, reconnaîtra l'opportunité, le mérite de ce travail lorsqu'il lui sera soumis.

» J'avais l'honneur de vous dire, il n'y a qu'un instant, que depuis dix annése, des mémoires vous avaient été fournis sur presque toutes les matières insérées dans votre règlement; maintenant je suis heureux d'ajouter que dans le nombre de celles qui n'ont point encore été traitées, il en est plusieurs qui ne tarderont point à l'être.

» L'idiôme picard a, en effet, trouvé dans vos rangs une plume habile pour retracer les caractères qui lui sont propres, son affinité avec les autres langues. Grâce

à l'un de vos laborieux collègues, vous connaîtrez bientôt tout ce qui se rattache au langage de vos pères, et dans ce travail si intéressant pour le pays, vous trouverez, j'en suis certain, le même savoir que M. l'abbé Corblet a montré dans les écrits sortis de sa plume élégante.

» La bibliographie a aussi trouvé un historien parmi vous. Depuis long-temps il existait bien, il est vrai, plusieurs ouvrages qui tout imparfaits qu'ils étaient, donnaient quelques indications, tant sur les hommes qui dans cette province avaient acquis plus ou moins de célébrité, et qui avaient travaillé à l'avancement des sciences, que sur les ouvrages qu'ils avaient publiés. Une biographie de ce département a même été imprimée, il y a peu d'années, mais ce livre, fait plutôt pour flatter la vanité des vivants que pour rendre hommage à ceux qui nous ont précédés, était loin aussi d'atteindre le but que les auteurs d'un ouvrage de ce genre auraient pu se proposer; aussi n'a-t-il satisfait personne, et est-il déjà pour ainsi dire tombé dans l'oubli. Le travail de notre infatigable collègue que je vous annonce, aura donc le mérite de la nouveauté, et tout en y trouvant l'histoire, les progrès de l'imprimerie dans notre province, depuis son origine jusqu'à nos jours, les amateurs de recherches pourront y puiser aussi des renseignements sur les ouvrages de longue haleine et sur ces brochures, ces petits écrits de circonstance, de localité, qui peignent si bien les mœurs des populations à toutes les époques, et qui, par cela même, sont si nécessaires à vos études.

» Il est sans doute encore, Messieurs, un grand nombre de productions que je pourrais citer qui vous présagent de nouveaux succès. Chargé des richesses

que votre persévérance vous a fait amasser, vous avancez vers l'avenir qui s'ouvre devant vous brillant comme le passé. Puisque telle est votre position, Messieurs, soyons plus que jamais animés d'une sainte émulation, livrons-nous donc à l'étude avec ardeur pendant le cours de cette année, montrons-nous de plus en plus exacts, assidus à nos réunions ; que des lectures savantes, pleines d'intérêts remplissent nos séances ; que les rapports qui nous seront confiés se fassent remarquer par la sagacité, la justesse de nos observations ; qu'enfin les discussions soient maintenues dans de justes bornes, et que le temps que nous consacrons à nos conférences ne soit employé qu'aux progrès de la science.

» Pour moi, Messieurs, chargé de présider à vos travaux, je redoublerai de zèle, j'unirai mes efforts aux vôtres ; fort de votre appui, suivant la route tracée par les hommes habiles qui m'ont précédé, je conserverai l'espoir de maintenir la Société au rang où elle a su se placer, et de travailler constamment à sa prospérité et à sa gloire. »

— Le président lit une note de laquelle il résulte qu'une personne qui s'est fait connaître à lui, mais ne veut pas être nommée actuellement, a acheté d'un marchand d'antiquités un certain nombre de vases antiques, et réclame l'intervention de la Société à l'effet de constater le mérite réel de ces vases, et d'obtenir du marchand la preuve qu'ils ont été trouvés dans le département de la Somme. La raison que pourrait avoir la Société d'accorder l'intervention qu'on lui demande, serait la certitude qu'on lui donne que ces vases lui seraient cédés par l'amateur qui les possède en ce moment, si le fait de l'origine démontrée rend définitif

le marché qui n'est que provisoire. Le mystère dont le marchand environne l'origine de la trouvaille s'explique par l'espérance de découvrir d'autres vases dans le même lieu, et par la crainte de la concurrence.

La Société ne croit pas devoir intervenir dans ce marché, et refuse de nommer une commission pour obtenir du marchand des éclaircissements que celui-ci ne s'engage à donner que sous condition d'un marché qu'on ne peut conclure d'avance.

— Le trésorier présente le compte des recettes et dépenses pendant l'année 1845 et dépose les pièces à l'appui sur le bureau. Aux termes de l'article 60 du règlement, le président nomme une commission pour la vérification des comptes.

— Le président nomme la commission d'impression, qui se composera de MM. Lemerchier, Rigollot, Le Serrurier et Jourdain.

Séance du 11 février. — L'ordre du jour appelle l'installation de M. Malot, élu membre titulaire résidant dans la séance de décembre.

— M. Malot s'exprime ainsi :

Messieurs,

« Si je ne comptais parmi vous des amitiés qui me sont chères, et dont je connais le dévouvement, je me rendrais difficilement compte de l'honneur que vous avez fait descendre sur moi en m'acceptant pour collègue. J'avais suivi dès longtemps, j'ai étudié avec un charme nouveau la série si complète déjà de vos précieux mémoires, et je me demande, interrogeant mes forces, à la suite duquel d'entre vous, mais bien loin sans doute, il me sera donné de prendre place. Irai-je, en empruntant à l'histoire de notre province quelques

révélations inédites, vous conduire au milieu des ruines de ses antiques cités, et vous en rappeler les origines si diverses? c'est une promenade que vous avez faite, et en trop savante compagnie, pour que vous consentiez à la recommencer avec moi. Evoquerai-je sur l'un de nos vieux champs de bataille, sur celui de Crécy par exemple, qu'il me siérait, à moi enfant du Ponthieu, de vous décrire, l'ombre délaissée de quelque vaillant homme d'armes? là où Froissart a passé, il n'appartient qu'à des esprits d'élite, de chercher et de trouver encore, et c'est à l'un de vous qu'il a été donné de dire, avec l'autorité d'une incontestable érudition, le dernier mot sur cette grande et triste page de notre histoire nationale.

» Admirateur de notre majestueuse basilique, tenterai-je d'en sonder les mystères, étudierai-je, pour vous en apporter les mots, les énigmes de cette architecture, livre si précieux pour qui sait y lire? La vierge dorée ne consent à relever son voile que pour ses élus; la toucher après eux, ce serait la profaner, et je n'en aurai garde. Quittant ce temple dont la grandeur m'ecrase, s'il me prenait l'orgueil d'essayer l'esquisse de quelque monument du second ordre, fut-ce à Noyon, fut-ce à Beauvais, l'excellent collègue auquel je succède, mais que je ne remplace pas, me demanderait où j'ai appris à me servir de son infatigable et gracieux crayon, par quelles recherches et quelles veilles j'ai conquis ma part de ses découvertes architectoniques. Des choses si je passe aux hommes, la place n'est pas moins occupée: notre grand évêque St.-Geoffroy, sous la plume de celui qui a fait revivre pour vous l'ancienne communauté des Augustins, a trouvé un biographe éclairé. Du Cange

n'a manqué ni d'un panégyriste plein de verve, ni d'un éditeur plein de désintéressement; et les richesses de Dom Grenier, trésor longtemps enfoui, ont été mises à découvert par les efforts persévérants d'une jeune et studieuse intelligence. Il semblait qu'il ne restât à se révéler qu'un artiste, pour immortaliser par le marbre ceux dont leur génie avait immortalisé les écrits; c'était un miracle sans doute, mais le miracle s'est opéré. Amis de toutes les gloires, devançant le jugement public, vous avez appelé parmi vous celui que, quelques mois plus tard, la France a couronné statuaire. Là encore, comme partout, il ne me reste qu'à m'incliner.

» Trouverai-je au moins dans mes études favorites, dans ce qui a fait la sérieuse occupation de ma vie, quelque partie du passé qui soit inexplorée, et qui ne me pose sur le terrain de personne? Je marche droit à notre vieille législation, mais voici se dressant devant moi un immense monument, et sur le fronton, *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens!* Les visiteurs ne lui ont pas manqué, et je lis parmi les noms de ceux qui ont tenu à y inscrire le témoignage de leur admiration, *de Xivrey*, *Laboulaye*, *Troplong*... Je me retire pris de découragement, lorsque je me rappelle, qu'adorateur passionné des vieux livres je pourrais bien savoir un peu de bibliographie: je me dirige vers la bibliothèque, et j'avais presque formé le projet de vous donner, dans la sphère étroite de mes connaissances, un aperçu des richesses qu'elle renferme, lorsque l'excellent catalogue des manuscrits m'est présenté comme livre d'introduction, et c'en est fait, vous le voyez, de mon dernier espoir.

» Il ne me reste donc qu'à glaner, mais après de

bons moissonneurs les épis sont rares, et je doute que j'en apporte beaucoup à la gerbe commune. J'ai toutefois besoin de vous dire qu'autant je me sais peu capable, autant j'ai la volonté de le devenir par vous et pour vous. Vous aurez donc en moi un collègue qui apprécie vos travaux, qui les sait utiles, et qui vous convie à les lui apprendre afin de pouvoir vous y aider un jour. Ce que surtout j'ambitionne, et je me sens le droit de l'espérer, c'est que les relations que je vais commencer avec vous deviennent pour beaucoup, ce qu'elles sont déjà pour quelques uns, non pas seulement celles de la confraternité littéraire, mais celles d'une intimité plus étroite, à qui le temps donnera plus tard le droit de se nommer de l'amitié. »

— M. Guerard, Président, répond :

MONSIEUR,

« S'il est vrai de dire que les progrès, l'avenir des sociétés savantes dépendent presque toujours du soin que l'on apporte à en bien choisir les membres, c'est assurément un jour heureux pour la Société des Antiquaires de Picardie que celui où elle vous a admise dans ses rangs. La profession honorable que vous exercez avec tant de talents, les études sérieuses et profondes auxquelles vous avez consacré votre vie, celles enfin qui ont servi de délassement à vos travaux, ont fait le charme de vos loisirs, étaient autant de titres qui vous recommandaient à nos suffrages : aussi, Monsieur, n'avez vous pas tardé à les obtenir, et quand pour la première fois vous vous présentez au milieu de nous, vous ne pouvez douter du plaisir que j'éprouve à vous en témoigner toute ma satisfaction, de même qu'à être en ce moment l'interprète des sentiments de mes collègues.

» Après avoir entendu les paroles modestes que vous venez de prononcer, qu'il soit permis de vous dire que c'est à tort que vous élevez des doutes sur l'utilité des travaux que vous exécuterez pour la Société, que c'est à tort que méfiant de vos propres forces, vous manifestez des craintes sur les services que vous pourrez lui rendre. Que votre modestie se rassure, Monsieur, nous avons plus de confiance en vos lumières. Déjà vous êtes connu de la plupart des membres de cette compagnie, déjà plus d'une fois ils ont comme moi été à même d'admirer la profondeur de votre érudition, la pureté de votre style, l'étendue, la variété de vos connaissances; votre passé nous répond de l'avenir, et si j'avais besoin de preuves, ne me suffirait-il pas de rappeler les articles que vous avez publiés sur le commentaire des Coutumes du baillage d'Amiens, pour trouver dans le compte judicieux que vous en avez rendu, une garantie certaine, assurée, de la collaboration active et puissante que vous prêterez à la Société et qu'elle a droit d'attendre de vous.

» L'étude que vous avez faite de la science du droit vous en fournira facilement les éléments ; compagne inséparable de l'histoire, elle vous a dès long-temps initié à ses mystères, en vous faisant parcourir tour à tour les lois de l'ancienne Rome, les constitutions des empereurs, les lois du Bas Empire, les coutumes du moyen-âge ; elle vous en a fait connaître l'origine, les dispositions, l'esprit; devant vous ont été déroulés les mœurs, les usages, les religions, les gouvernements des siècles passés. Si quelquefois, entrant aussi dans ces vastes domaines, plusieurs d'entre nous ont essayé d'y cueillir quelques fleurs, à peine pourrait-on

s'en apercevoir, car il nous reste encore des richesses immenses à recueillir, des moissons abondantes à faire.

» Enfant du Ponthieu c'est à vous plus qu'à tout autre qu'il sera donné de nous retracer l'histoire de cet ancien apanage de nos rois, de faire revivre sous votre plume élégante et pure, ces abbayes antiques de St.-Riquier, de Valloires, de St.-Valery, naguères encore si florissantes et dont il ne nous reste plus aujourd'hui que des ruines.

» C'est ainsi, Monsieur, que charmant vos loisirs sans dérober un temps précieux à vos occupations ordinaires, vous pourrez facilement accomplir la tache que vous vous êtes imposés en entrant parmi nous, et que réunissant vos efforts aux nôtres, tous animés du même esprit, l'amour de la science, nous travaillerons avec fruit à son avancement et à la prospérité de la Société. »

— M. Forceville lit, au nom de M. Lefebvre, le rapport de la commission chargée d'examiner les comptes présentés par M. Dorbis et le projet de budget pour 1846.

Sur le vœu exprimé par la commission, la Société vote des remerciements unanimes à M. Dorbis, pour les soins et la régularité qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions, et approuve les comptes par lui présentés.

— M. de Rouvroy, d'Amiens, fait hommage à la Société d'un dessin au pastel représentant en grandeur naturelle un des médaillons sculptés au pourtour du chœur de la cathédrale d'Amiens et qui a pour sujet le sacre de Saint Salve. La Société donne des éloges au talent dont a fait preuve cet amateur distingué dans l'excution de ce travail, et invite M. le président à lui transmettre ses remerciements.

— M. Garnier lit un mémoire de M. le docteur Ri-

gollot sur la statue en bronze de Midas, découverte récemment à Henri-Ville, et dont M. Bournel a enrichi le musée de la Société.

— Après avoir résumé l'histoire des rois de Phrygie qui ont porté le nom de Midas, ainsi que les récits légendaires sur lesquels repose le fait des longues oreilles qui leur sont attribuées dans les monuments, M. Rigollot passe en revue les différentes représentations de ce sujet dont il a connaissance, et arrive au but de son travail. Suivant lui, la figurine du musée d'Amiens n'est pas un ouvrage grec, c'est un bronze de style romain, mais de la belle époque, de celle d'Auguste et peut être exécuté dans les Gaules par quelqu'artiste de talent. Elle représente le roi Midas assis, les jambes croisées, à la manière des orientaux; la figure est jeune et rappelle par son caractère, de même que par l'enjencement de sa chevelure, celle d'Apollon. Il est vêtu d'une tunique assez courte, d'un manteau ou peplos sur lequel il est assis et ses pieds, garnis d'une semelle, dont les orteils ne sont pas distincts, indiquent qu'il porte un pantalon phrygien. Le bras droit est cassé. La main gauche semble tenir un sceptre qui n'existe plus. A ces circonstances il eut été difficile de reconnaître le vieux roi de Phrygie si son oreille droite n'était pareille à celle d'un âne, tandis que la gauche, cachée par les boucles de ses cheveux, n'est pas apparente. Il n'est donc pas douteux que cette petite statue ne représente Midas, mais d'une manière toute nouvelle, ainsi que peuvent le faire apprécier ces détails sur le monument. A l'époque où elle a été faite, les traditions étaient perdues, et les artistes se donnaient une grande latitude dans la composition de ces petits ouvrages.

— M. Garnier lit un rapport sur le n.° 5, 6, 7 du recueil trimestriel publié à Londres par notre honorable collègue M. Ch. Roach-Smith, sous le titre de *Collectanea antiqua. Etchings of ancient remains.*

— L'auteur du rapport signale dans l'examen de ces trois bulletins, les faits qui doivent nous intéresser le plus, soit par leur analogie avec ceux qui ont été observés dans notre pays, soit par les réflexions pratiques que ces faits suggèrent à M. Roach Smith, et auxquelles M. Garnier s'associe dans l'intérêt des découvertes et de la science archéologique en France. — Ainsi il émet le vœu que dans la construction des chemins de fer, le gouvernement ou les communes fassent des réserves pour la conservation des débris antiques qui peuvent être trouvés dans le sol. — Il regrette que l'auteur de la notice sur le lieu où César débarqua en Angleterre, ne se soit pas également attaché à la détermination du *Portus Iccius*, point opposé sur le littoral de France. — Dans la découverte de deux tombelles près de Salisbury, il remarque que les diverses couches de terrain qui en faisaient partie présentent la plus grande analogie avec celles des tombelles de Gamache, explorées par M. Darsy. — Dans les trois planches de médailles rappelant les personnages, ce qui nous intéresse le plus, selon le rapporteur, c'est un médaillon de St.-Jean-Baptiste avec la légende ✝ ECCE : SINGNVM : FACIEI : BEATI : IONIS : BAPTISTE : Cet objet a été trouvé dans la Somme par M. Boucher de Perthes et donné à l'auteur de la notice M. Roach Smith qui le regarde comme ayant été rapporté d'Amiens par quelque pélerin de St.-Jean. Une découverte faite dans le comté de Kent d'antiquités anglo-saxones, rappelle, par l'identité de plusieurs objets qui

la composent, celle que nous avons faites nous mêmes au Plein Sceau. Le rapporteur établit quelques rapprochements entre les objets qui font partie des deux découvertes. — L'impossibilité où est l'auteur d'une découverte de monnaies gauloises de les expliquer, dans l'absence de points de comparaison avec des spécimens analogues qui les compléteraient, donne lieu à M. Garnier de renouveller le vœu que les objets antiques soient réunis dans les musées publics, plutôt que dans des collections particulières, en vue du double but de fournir aux savants des matériaux pour leurs études, et d'appeler l'attention du vulgaire sur la valeur de ces objets.

— La réponse à faire à M. le Maire, au sujet de la pétition des habitants de la rue du Boucaque, est ajournée au mois prochain.

— Sur la proposition de plusieurs membres, la Société décide qu'elle sollicitera de M. le Ministre de l'Instruction publique un secours, pour pouvoir continuer l'impression des Coutumes locales du bailliage d'Amiens, qui viennent d'être à l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) le sujet d'un rapport très-remarquable de M. Troplong.

Séance du 11 *mars* 1840. — Le conseil municipal et le conseil de fabrique de la commune de Feuquières, arrondissement d'Abbeville, exposent que leur église dont le chœur et le rétable sont fort remarquables et font l'admiration de la contrée, auraient besoin d'une urgente réparation ; ils s'adressent à la Société, pour la prier d'appuyer la demande d'un secours qu'ils sollicitent. L'objet de cette lettre est renvoyé à l'examen d'une commisson composée de MM. Dufour, Bisson de la Roque, Duthois, Garnier et l'abbé Jourdain.

— Le président communique une lettre du directeur du Comité de Beauvais par laquelle la Société est invitée à s'associer à la souscription ouverte par le Comité, pour ériger à Beauvais une statue à Jeanne Hachette. Après quelques débats sur la quotité du chiffre, la Société arrête qu'elle souscrit pour la somme de 150 fr., qui sera portée au budget de l'année 1847; elle regrette que la modicité de ses ressources ne lui permette pas d'allouer une somme plus importante.

— M. le docteur Rigollot prend la parole pour déclarer que les renseignements fournis par le marchand sur le lieu où furent trouvés les vases dont il a été question dans la séance de janvier, n'ont pas été satisfaisants; qu'il n'a pu fournir la preuve que les vases ont été trouvés récemment dans le département, comme il l'avait annoncé d'abord, et que par suite le marché provisoirement conclu par l'amateur est annulé.

— M. Henri Hardoüin fait un rapport sur le volume des mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, pour l'année 1844.

Il rappelle combien est ancien le lien de fraternité qui unit la Société des Antiquaires de Picardie à la Société des Antiquaires de l'Ouest, sa devancière, dans l'œuvre de la décentralisation des études archéologiques; combien elle a puissamment contribué à leurs progrès par le zèle, la science de ses membres et l'excellente direction imprimée à ses travaux. Il se félicite d'être de nouveau chargé de rendre compte des dernières publications de cette société; il signale encore, avant d'arriver à l'analyse détaillée des principaux mémoires qui en font partie, l'esprit de méthode qui a présidé à ces publications et la correction de leur texte.

M. Henri Hardoüin classe ses observations sous les quatre divisions suivantes, indiquées par la Société des Antiquaires de l'Ouest : *monuments ; critique archéologique ; topographie ; histoire*.

I. Dans la première catégorie rentrent les trois mémoires de M. Fillon, érudit et judicieux archéologue, sur 1.° une découverte d'objets gaulois trouvés à Notre-Dame d'Or, près Poitiers, objets dont quelques-uns offrent une ressemblance parfaite avec divers échantillons provenant de la pêche miraculeuse faite en 1844, dans les tourbières dites du *Plein seau*, près Amiens, sous la surveillance de trois membres de la Société ; 2.° un triens ou 1/3 de sol d'or mérovingien, découvert à Cenon et frappé dans l'ancien atelier monétaire de *Raciate*, cité gallo-romaine détruite depuis longtemps, dont l'emplacement même ne paraît point clairement déterminé bien que le *pagus* dont elle était le chef-lieu ait conservé son nom (Rais) ; 3.° enfin les verrières de l'église Ste.-Radegonde de Poitiers où sont figurés les principaux traits de la biographie de l'illustre patronne de cette église et du monastère du même nom. M. Henri Hardoüin rappelle que le petit bourg d'Athies, près Péronne, a sa part aussi dans cette biographie. Sur son territoire était situé la villa royale, où fut conduite et élevée par les ordres de Hlotaire I.er, depuis devenu son époux, la jeune captive thuringienne, dont les récits de notre illustre contemporain, M. Augustin Thierry, ont récemment popularisé la touchante histoire.

II. Le rapporteur parle ensuite des savantes recherches de M. Barthélemy sur l'interprétation de la formule funéraire *sub ascia dicatum*, S. A. D. Il cite, à titre d'exposé du dernier état de cette question archéologique,

un passage du rapport de M. Jules de la Marsonnière sur les travaux de la Société de l'Ouest pendant l'année 1844, imprimé en tête du volume. On s'efforcerait vainement, ajoute M. Hardouin, de dire mieux et en moins de mots que le spirituel auteur de ce rapport.

L'un des fondateurs de la Société de l'Ouest, M. Mangon-Delalande avait déjà fourni son contingent de recherches et d'éclaircissements sur le même problème de l'*Ascia*.

En rendant compte des *observations de M. de la Sicotière sur le symbolisme religieux*, M. H. Hardoüin déclare trouver beaucoup trop large la part faite par l'auteur à la liberté qui aurait été laissée, pour le choix et l'exécution des sujets, aux artistes du moyen-âge chargés des sculptures destinées à orner l'intérieur ou l'extérieur des églises. Suivant le rapporteur, on applique une règle conforme de tous points aux exigences de la meilleure critique historique, lorsque l'on admet à priori, pour déterminer le sens des figures même les plus bizarres et en apparence les plus capricieuses, que l'artiste a été guidé par une pensée dérivant de l'élément religieux, c'est-à-dire empruntée soit aux livres saints, soit à l'histoire sacrée, soit aux légendes, soit enfin aux parties du dogme chrétien lui-même, susceptibles d'être traduites en images matérielles. Telle est, dit M. Hardoüin, la première vérification imposée à l'archéologue. Il est bien rare que cette vérification, lorsqu'elle a été sérieuse et patiente, n'aboutisse point à la découverte du texte traduit ; que l'on ne se paie, en pareil cas, ni de mots, ni d'hypothèses plus ou moins ingénieuses, cela se conçoit, cela doit être ; mais il faut, en archéologie religieuse comme en histoire, bannir le pyrrhonisme non moins sévèrement que la foi aveugle.

Or, M. de la Sicotière qui fait preuve, d'ailleurs, d'un savoir et d'une indépendance d'opinion digne d'éloges, assurément, paraît à M. Hardoüin s'être généralement laissé conduire jusqu'à ce pyrrhonisme en haine de la crédulité trop confiante de certains novateurs. Sa critique aboutit à faire une règle générale de ce qui ne saurait être, suivant le rapporteur, qu'une étroite exception, à savoir : l'absence d'une pensée religieuse dans la confection des sculptures de nos églises des XII.ᵉ, XIII.ᵉ, XIV.ᵉ et XV.ᵉ siècles.

III. De nombreuses citations du travail de M. de St.-Hyppolite intitulé : *Notices historiques et topographiques sur les batailles de Voulon* (507), *Poitiers* (732), *Maupertuis* (1352), *Montcontour*, ont permis d'apprécier en même temps que la netteté du style de l'auteur, l'heureuse association qu'il a su faire d'une érudition aussi sûre qu'étendue avec les connaissances stratégiques les plus approfondies. Les environs de Poitiers, a dit M. Hardouin, semblent avoir été providentiellement réservés pour être le théâtre de trois de ces conflits mémorables qui décident des destinées des nations et des rois. Tel a été, sans contredit, le caractère des trois batailles où les Francs, nos ancêtres, triomphèrent des Visigoths Ariens, des Sarrazins d'Espagne Mahométans ; où plus tard la nation française périclita par la défaite et la captivité d'un roi aussi brave qu'infortuné ; où périrent Alaric sous le glaive de Clovis ; Abdérame sous celui de Charles Martel ; où Jean et son jeune fils demeurés presque seuls au champ d'honneur, accablés par le nombre, par la fortune, remirent aux mains d'un illustre vainqueur leur épée rougie du sang ennemi.

Le rapporteur recommande ensuite le travail de M.

de Chergé sur la voie romaine de Poitiers à Bourges, à la commission des voies romaines de Picardie.

IV. Les remarquables notices historiques de MM. Redet sur l'abbaye de Moreaux, de Chergé sur l'abbaye de Montierneuf et l'abbé Cousseau sur Notre-Dame de Lusignan, fournissent aussi à M. Hardoüin des textes de citations fréquentes. Il serait difficile, dit-il, de mettre à profit pour éclairer l'histoire locale, plus d'érudition, une connaissance plus approfondie, plus sûre de l'histoire générale, et réciproquement de tirer meilleur parti des détails et des éléments spéciaux de la première pour la critique et l'extension des sources de la seconde.

M. Hardoüin cite, en terminant, comme autant de conseils dont toutes les sociétés archéologiques doivent profiter, les réflexions de M. de la Marsonnière, secrétaire-perpétuel, sur le caractère que doivent présenter les mémoires destinés à faire partie des publications de la Société de l'Ouest et sur la nécessité de faire prédominer, désormais, les œuvres collectives sur les essais individuels. Il rend encore une fois hommage au remarquable talent de l'auteur du compte-rendu que ces réflexions précédent. M. de la Marsonnière a eu le secret d'allier, à la plus rigoureuse concision, une fidélité non moins rigoureuse, une clarté parfaite et un tact exquis à toute la verve d'une sévère critique.

— L'ordre du jour appelle la demande faite par les habitants de la rue du Boucaque de changer le nom de leur rue, demande sur laquelle M. le Maire avait consulté la Société. Après une discussion qui s'engage sur cette question, la Société déclare qu'elle pense qu'en principe les noms de localités, qu'elles qu'elles soient, se rattachent d'ordinaire à une origine qui peut

avoir quelqu'intérêt historique, que cette origine inconnue peut se découvrir par des recherches ou par le fait d'un événement simple et fortuit, et qu'en conséquence il est sage de conserver aux localités, dans le cas présent à la rue du Boucaque, le nom qu'elles portent. Le bureau est chargé de répondre dans ce sens à M. le Maire.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 19 *janvier* 1846. — M. de Givenchy fait hommage du 1.er vol. des Mémoires de la Soc. des Ant. de la Morinie. — M. le Ministre de l'instruct. publ., de la Monographie de la cathédrale de Noyon.

— Divers objets sont offerts au Musée par MM. Martin fils, Dottin, Gobert, Omont et M. le maire de Marissel.

— La Société entend avec intérêt la lecture d'un article de M. Rouger, intitulé : *Note sur un plomb beauvaisin aux types de S.te Angadrême et de St. Nicolas.*

Séance du 16 *février* 1846. — Plusieurs objets sont offerts par MM. Barraud, Moisset, Gougenot, Choquet, Lequesne, Mathon.

— M. le Président annonce qu'il a écrit, au nom de l'assemblée, à M. Donatien Marquis député de l'Oise, pour le remercier des démarches qu'il a faites pour procurer au Comité un exemplaire du Glossaire de Du Cange.

— L'assemblée invite le Président à solliciter de M. le Ministre de l'intérieur la partie du Voyage pittoresque de M. le baron Taylor, concernant la Picardie.

Séance du 23 *mars* 1846. — M. Danjou fait connaître que M. le capitaine du génie, d'accord avec le colonel de cette arme, consent à ce que plusieurs pierres tu-

mulaires intéressantes soient enlevées de la caserne St.-François, pour être transportées au musée de la ville.

— La Société des Antiquaires, sur la demande des commissaires chargés de la souscription pour le monument de Jeanne Hachette, déclare s'associer à cette démonstration toute patriotique, et décide qu'une somme de 150 fr. sera portée à cet effet au budget de 1847. Le Comité arrête que des remercîments seront adressés au comité central de la Société des Antiquaires de Picardie.

— Après avoir rendu compte des dons offerts au musée depuis la dernière séance, M. Danjou annonce qu'il a fait l'achat d'une statue de St.-Jacques, en pierre, qui était placée dans l'ancienne église de ce nom. Il donne quelques détails sur le style de cet œuvre d'art qui se rattache à une église depuis longtemps supprimée.

—M. le docteur Daniel fait hommage au Comité de divers fragments de poteries antiques dont plusieurs sont ornés de décorations en relief d'un goût très-pur ; toutes ont été trouvées dans le cimetière de la ville, qui est toujours une une mine inépuisable de débris appartenant à l'époque gallo-romaine.

M. Daniel communique au Comité quelques notes sur les inhumations dans les églises de Beauvais. Cet usage fort commun dans les premiers temps avait fini par être considérablement restreint. Dans les trois derniers siècles, il ne s'étendait plus guère qu'aux maires et aux curés, pour lesquels il paraît avoir survécu aux restrictions de l'arrêt du parlement de 1765 et à la suppression totale en 1776.

Il rappelle que la Basse-Œuvre renfermait les restes d'Aubert et de Tristan.

A St.-Etienne ont été inhumés J. Lefrançois, Le-

seillier, François Pinguet, dont les noms figurent parmi les maires de la commune.

A St.-Sauveur se trouvaient les tombes des Wallon et des Watrin; aux Cordeliers, dans le cloître, celles de Loysel, de sa fille et du sieur Dubout.

La Magdeleine avait reçu celle de M. Lemareschal.

St.-Laurent renfermait les restes de M. Lecaron et du comte d'Arondel.

Il rappelle enfin que les caveaux de la cathédrale recevaient les corps des évêques.

A ce sujet M. Woillez rappelle qu'un grand nombre de nos évêques ont été enterrés dans l'antique abbaye de St.Lucien, et qu'il a eu occasion de publier plusieurs des inscriptions placées sur leurs tombeaux et qui remontaient au x.e siècle.

M. Lemareschal communique une copie remontant au xvi.e siècle d'un contrat de mariage passé en Anjou, au mois d'août 1133, entre un ambassadeur d'Angleterre et une demoiselle Hoyer Leroux, fille du seigneur de la Roche des Aubiers. Le style de cette pièce, les détails pleins de naïveté qu'elle renferme, font désirer qu'elle soit déchiffrée en entier et publiée.

Loysel et plusieurs de ses contemporains qui en avaient eu connaissance, en parlent comme du plus ancien monument de ce genre rédigé en langue vulgaire dont la connaissance leur était parvenue.

Le même membre annonce que ses efforts pour réunir les armoiries des anciens maires de Beauvais ont été couronnés de succès. Depuis Simon Lebastier, en 1394, 153 maires ont été nommés; il a retrouvé les armes de 109 d'entr'eux formant, 56 blasons différents.

Il rappelle que la bibliothèque de madame Lecaron

renferme un grand nombre d'armoiries accordées à des bourgeois conformément à l'ordonnance de 1698.

La séance est terminée par une communication pleine d'intérêt faite par le même membre. Il s'agit d'une lettre dans laquelle M. l'abbé Danse, chanoine de Beauvais, rend compte à ses amis de cette ville d'une espèce de pélerinage archéologique et artistique fait par lui en Picardie, vers le milieu du XVIII.e siècle.

Se rendant à cheval à Amiens, il suit en sortant de Beauvais l'ancienne chaussée romaine dont il décrit avec soin l'état de conservation, et traite par occasion plusieurs points de géographie ancienne.

Il donne de curieux détails sur Amiens et sur sa magnifique cathédrale et sur les abbayes de Corbie, et de Saint-Just-en-Chaussée.

L'intérêt des observations du savant abbé sur des monuments qui ont disparu, et sur des questions aujourd'hui loin de nous, ses remarques sur les formes du style gothique et son ornementation, appliquées à déterminer l'époque de l'érection des monuments, prouvent que notre voyageur devinait déjà instinctivement ces règles que l'archéologie a depuis converties en axiomes.

Le Comité en assurant les moyens de donner de la publicité à ce curieux morceau, nous dispense d'en faire une analyse plus développée.

COMITÉ DE NOYON.

Séance du 17 *février* 1846. — Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire de Noyon, qui informe le comité que le conseil municipal, dans sa délibération du 14 février 1845, a accepté deux pièces d'or, l'une de Ferdinand et d'Isabelle d'Espagne, l'autre de Louis XIV,

trouvées dans les terrains de la troisième partie des boulevards de Noyon, et qu'il a été chargé d'en faire hommage au Comité.

— M. Mony, dépositaire des deux pièces d'or, en fait la remise au Comité qui en ordonne le dépôt dans le musée, après avoir voté des remerciements à M. le Maire et au Conseil municipal.

—M. Mony fait don en son nom, au musée, d'un casque en fer battu avec sa visière, paraissant appartenir au XIV.e ou au XV.e siècle, et d'un coin en acier de la maîtrise des eaux et forêts de Noyon en 1770.

—Enfin le Comité constate le dépôt dans ses archives d'un exemplaire de la monographie de l'église Notre-Dame de Noyon, texte et plans, offert à la bibliothèque par M. le Ministre de l'Instruction publique.

—M. Richard donne ensuite lecture au Comité d'une notice biographique sur Dom Thomas Blampin, où il rapporte l'acte de naissance, la généalogie et le nom des personnes de cette famille encore existantes à Noyon.

Après avoir mentionné l'entrée du jeune Thomas dans l'ordre des religieux Bénédictins de la congrégation de St.-Maur, l'auteur le suit dans son noviciat, sa profession, son enseignement, et surtout le pénible travail auquel Blampin consacra sa vie et dut sa gloire; travail qui donna lieu à une polémique dont la vivacité fut telle qu'un ordre précis du roi ordonna de la terminer. La honte de ce combat retombe toute entière sur ceux qui l'avaient provoqué. L'éditeur des œuvres de St.-Augustin, comblé d'honneurs, fut forcé d'accepter les grades les plus élevés de son ordre, et dans l'exercice desquels il mourut, sans avoir pu obtenir l'humble retraite qu'il désirait ardemment.

Enfin, cette notice est terminée par quelques traits du caractère de Blampin et l'opinion que sa conversation et la singularité de ses manières laissaient de lui dans le monde, lorsque son devoir le contraignait d'y paraître.

— Le Comité a ensuite procédé à la nomination de son directeur pour l'année 1846. Le vote a eu lieu au scrutin secret : M. Mony a réuni la majorité des suffrages.

MEMBRES ADMIS.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

M. CARNEGY de BALINHART, officier de cavalerie de sa Majesté britanique à Samer.

M. PARINGAULT, docteur en droit, juge suppléant au tribunal civil de Beauvais.

M. VELLAND, proprietaire à Beauséjour (Oise).

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 1.er trimestre 1846.

1.° Catalogue de la bibliothèque de M. Chenedollé. Liège-Oudart 1846. — 2.° Bulletin et Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tome, III, livr. 1.re, 2.° — 3.° L'Institut, n.os 119. 120. 121. 122. — 4.° L'Investigateur, n.os 137. 138. 139. — 5.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 3.° trimestre 1845. — 6.° Bulletin de la Société de l'histoire de France. n.os 6. 7. 1845. — Bulletin de l'Athénée de Beauvoisis. 2.e sémestre 1845. — 8.° L'Argus Soissonnais. n.os 1 à 39. (Ce journal contient les comptes rendus du Comité archéologique de Soissons.) — L'Echo de l'Oise, n.os 4 à 13. — 10.° Annuaire de l'Institut des provinces et des corps scientifiques, 1846. — 11.° Jets over den ouden handelsweg van stavoren naar coevorden, door M. J. de Wal. broch. in-8.° — 12.° Simon van Utrecht burgemeester der stadt Hamburg door M. J. de Wal. broch. in-8.° — 13.° Gillebert de Lannoy et ses voyages en 1413, 1414 et

1421, commentés en français et en polonais par J. Lelewel. in-8.° — 14.° Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen pendant l'année 1845. 1 vol. in-8.° — 15.° Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales. 2.° partie du 6.° vol. Perpignan 1845. in-8.° — 16.° Annales des sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie publiées par la Société royale d'agriculture de Lyon. Tom. 1.er 1838. — Tom. II. 1839. — Tom. III. 1840. 3 vol. in-4.° — 17.° The numismatic chronicle, and journal of the numismatic society edited, by John Yonge Akerman. July 1845. n.° 29. — 18.° The journal of the british archeological association established 1843 for the encouragement and persecution of researches into the arts and monuments of the early midle age. N.° 2. July n.° 3 October 1845. N. 4 January 1846. — 19.° Parallèles des traditions mythologiques avec les récits mosaïques, par l'abbé Jules Corblet, membre titulaire non résidant de la Société. Beauvais 1846. Moisan. Broch. in-4.° à deux colonnes. — 20.° 1.° Nundinæ Floraliæ. Fugitive papers. May day, May games, by Alfred John Dunkin. Dower 1843 W. Penton. (Only twelwe copies Printed.) in-8.° broch. — 2.° A report of the substance of the Several speeches at the special general meeting of the british archeological association. Marsh 5 th. 1845 by A. J. Dunkin 1845. — 3.° The chronicles of Kent. lib. I. A. lib. I. A. from the invasion of Brutus to the invasion of Cæsar Lib. II. A. From he invasion of Julius Cæsar to the invasion of Aulus Plautius. by A. J. Dunkin. (Only twelwe copies printed). 3 broch. in-8.° — 21.° Archéologie monumentale des monuments religieux de l'ancien Beauvaisis, par le docteur Eug. Woillez. 15.° livraison in-folio. — Echange avec M. Duchesne, de Reims, membre de la Société des bibliophiles. 1.° le noble et gentil jeu de l'arbaleste à Reims. N.° 40. 1841 — 2.° Discours de ce qu'a fait en France le héraut d'Angleterre et de la réponse que lui a faite le roi le 7 juin 1557. N.° 9. 1841. — 3.° Une émeute en 1649. Mazarinade. N.° 19. 1842. — 4.° Louis XI et la sainte Ampoule. N.° 18. 1842. — 5.° Mémoire de M. Fr. Maucroix, chanoine et sénéchal de l'église de Reims. N.° 63. 1842. — 6.° Histoire chronologique, pathologique, politique,

économique, artistique, soporifique et melliflue, du très-noble, très-excellent et très-vertueux pain d'épice de Reims. N.° 23. 1842. — 7.° L'entrée du Roy nostre sire en la ville et cité de Paris. N.° 40. 1842. — 8.° Les Lépreux à Reims. Quinzième siècle. N.° 33. 1842. — 9.° Mémoire de M. Fr. Maucroix, chanoine et sénéchal de Reims. Suite et fin. N.° 40. 1842. — Inventaire après le décès de Richard Picque, archevêque de Reims. 1389. N.° 29. 1843. — 11.° Miniatures d'une bible du XIV.° siècle (1378) et d'un facsimile du texte. N.° 9. 1842. — Li purgatoire di Saint Patrice, légende du XIII.° siècle publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de Reims. N.° 11. 1842. (12.° et dernière livraison). Ces ouvrages imprimés à Reims chez Jacquet, petit in-8.° papier de Hollande, pour la Société des bibliophiles de cette ville, composent les publications de cette Société. — 13.° Les sépultures de l'église St.-Remi de Reims, par Prosper Tarbé. Reims Brissart 1842. Petit in-8.°

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 4.° trimestre 1845.

Par M. le Maire d'Amiens, deux grès portant le millésime 1582 et provenant de la démolition du Bastion de Longueville.

1.° La partie supérieure d'une meule romaine et une poignée d'épée du XVI.° siècle, trouvés séparément dans les travaux de démolition du Bastion de Longueville à Amiens. — 2.° Un vase à panse renflée en terre rougeâtre, trouvé dans un tombeau romain à St.-Acheul; une pierre découverte près de ce tombeau et sur laquelle on remarque gravée au trait une colonne d'ordre ionique. — 3.° Une urne en terre grise; une tablette en pierre dure et une petite cuillère en bronze. Ces objets ont été recueillis dans un des tombeaux gallo-romains, découverts récemment au Blamont.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 1.er Avril 1846.

M. Legros Devot, maire de Calais, adresse son arrêté du 23 septembre 1845 portant création d'une commission historique à Calais, et une notice succincte sur l'état des archives de cette ville; il sollicite pour la commission la communication des titres concernant l'histoire de Calais, que possède ou connait la Société, et l'indication des sources où la commission pourrait puiser.

— Un membre regrette que la Société ne puisse, à l'exemple de la commission historique de Calais, s'occuper sérieusement du dépouillement des archives municipales. Il propose qu'au moins une commission soit nommée pour répondre à la demande de M. le Maire de Calais, en recherchant dans les archives de la Mairie d'Amiens les documents intéressants pour la ville de Calais qui pourraient s'y trouver. M. le Président est chargé de solliciter de M. le Maire l'entrée du bureau des archives. La proposition est adoptée, et la commission nommée; elle se composera de MM. Bouthors, Rigollot, Duval, Garnier, Jourdain et Dorbis.

— M. le Préfet invite la Société à nommer une commis-

sion pour la surveillance de la restauration des peintures de l'histoire de St.-Firmin, à la clôture méridionale du chœur de la Cathédrale. La commission se composera de MM. Rigollot, Jourdain, Dufour, Forceville et Bazot.

— Par une seconde lettre, M. le Préfet demande la nomination d'une commission pour la surveillance des restaurations à faire aux vitraux de la Cathédrale. La commission sera composée de MM. Le Serurier, Dufour, Jourdain, Duval et Garnier.

Séance du 13 mai. — M. le Maire d'Amiens écrit qu'il est tout disposé à seconder la Société dans ses recherches de documents relatifs à la ville de Calais, qui peuvent se trouver dans les archives municipales; il est heureux d'annoncer que les recherches projetées se réduiront, pour la commission, à compulser l'inventaire du dépôt municipal classé méthodiquement jusqu'en 1732; et qu'il le mettra volontiers à la disposition de la commission, avec un répertoire alphabétique intitulé *Index des Archives.* Il se fera ensuite un plaisir, autant qu'un devoir, de mettre sous les yeux de la commission toutes les pièces qu'elle voudra indiquer.

— Lecture est donnée des procès-verbaux des séances des 19 janvier, 16 février et 23 mars du comité de Beauvais, et de la séance du 17 février du comité de Noyon.

— La nomination de M. Mony, présenté pour directeur par le comité de Noyon, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

— M. Jourdain, donne lecture du rapport de la commission des vitraux de la Cathédrale.

— M. Duval donne lecture du rapport sur les peintures de l'histoire de St.-Firmin, au côté méridional du chœur.

Les deux rapports sont adoptés et seront adressés à M. le Préfet de la Somme.

— Le Secrétaire lit une lettre de M. l'abbé de Cagny, sur une trouvaille d'objets anciens faite entre Brie et Mons-en-Chaussée, près d'Athies.

— M. Rigollot signale l'existence d'une maison ancienne située rue de Metz, et faisant l'arrière corps-de-logis de la maison n.° 32, occupée par la famille Langlier ; il invite ceux des membres qui s'occupent d'édifices à visiter cette curieuse construction du xv.ᵉ siècle.

— Un membre fait observer que les travaux de réparation des sculptures de la Cathédrale sont depuis longtemps interrompus par suite de difficultés dont la Société doit désirer voir le terme, dans la crainte que les fonds alloués et non employés ne soient perdus. Le Président est invité à faire à ce sujet une démarche auprès de M. le Préfet.

— La Société fixe au dimanche 28 juin, la tenue de sa séance générale annuelle.

Séance du 3 juin. — Le Secrétaire dépose sur le bureau trois mémoires envoyés pour le concours et portant pour épigraphe, n.° 1 :

> Mais de ces monuments, la brillante gaîté,
> D'un auguste débris valent-ils la vieillesse.
>
> DELILLE.

N.° 2. *Dum atavos laudo, nepotes dehortor.*

N.° 3. *Le chasteau de Picquigny eut autrefois la seigneurie de tout le pays jusqu'à la mer d'Angleterre et pour ceux de Picquigny fut Picardie nommée.*

> Trad. par Jean Corbichon de Barthélemy de Brème
> *De proprietatibus rerum.*

Des bulletins répétant la même épigraphe et cachetés, ont été scellés et paraphés par le Secrétaire.

— Une commission est nommée pour l'examen des mémoires; elle se compose de MM. Lemerchier, Rigollot, Garnier, Bouthors et Duval.

— Une discussion s'engage sur les questions à proposer à l'assemblée générale. Les suivantes sont adoptées:

1.° Quels sont les documents écrits ou les monuments qui peuvent se rapporter au passage des Huns et des Hongrois en Picardie, au temps d'Attila et dans les époques postérieures?

2.° Dans quelles limites de temps et de territoire faut-il circonscrire le dialecte picard? En quoi diffère-t-il des autres dialectes de la langue d'*oil* et du Wallon?

3.° D'après quelles données peut-on établir l'ordre chronologique des grandes cathédrales des XI.e et XIII.e siècles dont la date est incertaine et inconnue?

4.° D'après quelles données peut-on établir l'ordre chronologique des monuments de second ordre, en Picardie?

5.° Qu'entend-on par l'art Chrétien, soit en architecture, soit en sculpture, soit en peinture; n'a-t-il pas varié et ne s'est-il pas montré différent aux diverses époques de l'histoire?

— Lecture est donnée d'une notice sur Orville, adressée par M. l'abbé Bourlon. L'auteur, après avoir retracé l'historique de cette localité, résidence des rois de la seconde race, tombée enfin au nombre des 128 villages à clocher qui en 918 forment le comté de Saint-Pol, et passée dès-lors aux différentes maisons qui possédèrent ce comté, fait voir que le château de Caumesnil dont il n'est question qu'en 1050, ne saurait être

le château qu'habitèrent les anciens rois, et dont il signale les ruines à Orville.

Séance du 10 juin. — M. Labourt félicite la Société de la décision qu'elle a prise sur la demande des habitants de la rue du Boucaque; il pense avoir trouvé l'étymologie de ce nom qui signifie le *monolyte, la borne aquatique*, et désigne un monument druidique élevé non seulement au bord de l'eau, mais dans une partie du rivage où la rivière se sépare en deux, ou bien à l'embouchure d'un affluent.

— M. Bazin, dans une lettre adressée à la Société, dit qu'il partage le vœu émis par l'auteur du rapport sur le recueil de M. Roach Smith, à savoir que les objets trouvés dans les chemins de fer soient réservés, mais il trouverait un intérêt bien plus grand s'ils étaient conservés dans le lieu même de leur découverte; il verrait donc avec plaisir une collection formée à chaque station, surtout près de Breteuil, l'ancien Bratuspance; quant à lui, il abandonnerait volontiers dans ce but, ce qu'il a recueilli dans les environs. — Un membre partage l'opinion de M. Bazin, il pense qu'il serait d'un très-grand intérêt de réunir dans chaque station les objets antiques trouvés dans les terrassements environnants. — Un autre membre pense qu'il y aurait de la part de la Société contradiction à admettre la proposition de M. Bazin, à l'époque où elle sollicite de la compagnie de Boulogne les objets antiques trouvés sur toute la ligne. La Société semblerait, dès-lors, autoriser M. l'Ingénieur en chef à former, au détriment du Musée d'Amiens, autant de collections qu'il y aurait de stations; d'ailleurs, ces collections, disséminées sur un grand nombre de points, ne permettant aucune espèce de comparaison

avec des objets de même nature, ne pourraient offrir qu'un très-médiocre intérêt.

Ces observations déterminent la Société à ne point prendre en considération la proposition de M. Bazin.

Séance du 12 juin. — Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet qui l'informe que LL. AA. RR. Monsg.r le duc de Nemours et Monsg.r le duc de Montpensier arriveront à Amiens le 13, à 8 heures du soir. LL. AA. RR. descendront à l'hôtel de la Préfecture où elles recevront collectivement, aussitôt après leur arrivée, les autorités, les corps constitués et les chefs d'administration. Il n'y aura point de discours prononcé.

La Société décide unanimement qu'elle se rendra à l'invitation de M. le Préfet, et se réunira à 7 heures 3/4 dans le lieu ordinaire de ses séances.

— *Réception le* 23 *juillet.* — Le 23 juillet 1846, la Société s'est réunie dans la salle ordinaire de ses séances à 7 heures 3/4, et, de là, s'est transportée à l'hôtel de la Préfecture, où, précédée de M. Guérard, son président, elle a été reçue au grand salon d'honneur dudit hôtel par LL. AA. RR. — M. le président a témoigné à M.gr le duc de Nemours le zèle de la Société à remplir le but de son institution dans la recherche, l'étude et la conservation des monuments de l'ancienne province de Picardie. — Le prince s'est informé avec bienveillance et sollicitude de la nature et de l'importance des éléments offerts à la science archéologique dans cette contrée, et a daigné féliciter la Société des heureux résultats obtenus par elle jusqu'à présent.

Séance du 17 juin. — Un membre de la commission rend compte verbalement du résultat de l'examen qu'elle

a fait des trois mémoires qui lui ont été remis pour le concours.

Le mémoire n.° 1, *Transformation du palais épiscopal de Beauvais en palais de justice*, se recommande par une description archéologique bien formulée des bâtiments de l'ancien évêché conservés jusqu'à ce jour, et par de courtes notices sur les principaux prélats qui ont occupé le siége de Beauvais ; mais le style manque généralement de simplicité, et la partie historique n'est guère que la reproduction et l'analyse de travaux publiés depuis longtemps.

Le mémoire n° 3, *la Picardie colonisée par les Indous*, est plein de recherches philologiques et historiques, et suppose dans son auteur des études sérieuses et un savoir peu commun. La commission rend également hommage à la manière de l'auteur qui procède logiquement, et qui déduit avec autant de clarté que de rigueur les conséquences des principes qu'il a posés. Seulement ces principes sont-ils établis sur une base bien solide? La science des étymologies, souvent si fautive, est elle un guide sûr? Et, dans tous les cas, l'auteur n'était-il pas tenu d'en référer sur bien des points aux travaux philologiques modernes qu'il paraît méconnaître, ou du moins qu'il ne cite pas?

Le mémoire n.° 2, *la ligue à Beauvais*, est, selon le rapporteur, digne des plus grands éloges, et la commission ne pouvait hésiter un instant à lui accorder la préférence sur les deux autres concurrents. Il n'était pas possible ni de mieux saisir ni de mieux dessiner, et à plus grands traits, dans le vaste tableau de la ligue en France, le rôle que la ville de Beauvais a pris au mouvement catholique.

Des citations nombreuses, choisies dans chacun des mémoires, motivent le jugement de la commission qui propose, par l'organe de son rapporteur, de décerner le prix à l'auteur du mémoire n.° 2 portant pour épigraphe: *dum atavos laudo, nepotes dehortor*.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées.

En conséquence, après vérification des épigraphes inscrites sur les mémoires et sur les billets cachetés, lesquels avaient été scellés du sceau de la Société et paraphés par le secrétaire, et après avoir constaté l'intégrité des cachets qui y avaient été apposés, la Société a brûlé les bulletins des mémoires n.os 1 et 3 dont les auteurs ne devaient pas être connus, ouvert le bulletin n.° 2 portant la devise *dum atavos laudo, nepotes dehortor*, et décerné le prix à M. Dupont-White, procureur du roi à Beauvais, membre non résidant de la Société.

Le rapporteur est invité à rédiger son rapport dont il devra donner lecture dans la séance du 27.

— M. Goze adresse une note sur la maison de la rue de Metz dont il a été question dans la séance du 13 mai, et donne l'explication des blasons qui y sont sculptés. L'écusson décorant le bâtiment en briques donnant sur la cour, qui peut dater de 1664, est celui des Le Couvreur sieurs de Riencourt et de Wraigne; il porte un sanglier entrant dans un bois. — Des deux écussons de la maison du fond de la cour, sculptés en bois, l'un porte une escarboucle pommelée, avec un franc quartier chargé d'une croix ancrée; l'autre est partie du même blason qui est Clabaut, et de celui de Fauvel.

— *Séance du 19 juin.* — M. Forceville dépose le buste de Blasset dont il a fait hommage à la Société.

Séance extraordinaire du 27 juin.

— M. le président expose que M. Bouthors, que la commission avait choisi pour son rapporteur, et qui, en cette qualité, avait donné les conclusions de la commission dans la séance du 17 juin, avait fait lecture de son travail dans une réunion du 23. Ce rapport, rédigé avec tout le talent que l'on connaît à son auteur, avait été adopté; toutefois, il avait été demandé qu'il fût modifié en différents points. L'auteur ayant cru devoir maintenir les termes de son rapport, et ne pouvoir point céder aux exigences de ses collègues, a donné sa démission de rapporteur. Ceux-ci ont cru, dans une réunion du 24, pouvoir prier de se charger de ce travail M. Hardouin, qui a bien voulu accepter cette mission.

— M. Hardouin lit son rapport sur les mémoires envoyés au concours; la Société l'adopte dans toutes ses parties, et adresse à M. Hardouin les remerciements les plus vifs pour la nouvelle preuve de dévouement qu'il vient de donner, en se chargeant de faire ce travail dans un aussi bref délai.

— La parole est ensuite au secrétaire perpétuel pour la lecture de son rapport sur les travaux de l'année. Ce rapport est adopté.

— La Société remet au lendemain à fixer l'ordre du jour de la séance publique.

Séance générale annuelle du 28 juin 1846.

La séance est ouverte à 9 heures 1/2 dans la grande salle des Feuillants, sous la présidence de M. Guérard, président.

Sont présents : MM. Garnier, secrétaire perpétuel, Dobbis, trésorier, Jourdain, secrétaire annuel, Har-

douin, Dufour, Forceville, Cherussey, Le Prince, Tillette d'Acheux, Lemerchier, de Grattier, de Betz, Bisson de la Rocque, Duval, Bouthors, Rigollot;

MM. Dupont White, Daniel, Farignon, l'Epine, Woillez (Emmanuel), membre titulaires non résidants, du comité de Beauvais;

MM. Woillez (Eugène), de Clermont (Oise), l'abbé Bourgeois, de Grandvillers (Oise), de Malezieux, de Senlis, Darsy, de Gamaches, Herbault, d'Amiens, membre titulaires non résidants;

M. Taillar, conseiller à la cour royale de Douai, membre correspondant.

— M. Guérard lit l'allocution suivante:

« Messieurs,

« C'est une pensée grande et féconde que celle qui, de nos jours, a présidé à la formation de toutes ces sociétés qui, semblables à la vôtre, n'ont pour but que le bien public, et dont les efforts réunis tendent spécialement à la réhabilitation du passé, et à la recomposition de notre histoire nationale.

« Depuis la fin du dernier siècle, la France, dans ses jours de douleur, avait vu rejetter de son sein toutes ces congrégations savantes qui avaient tant fait pour sa gloire. Les doctes et volumineux ouvrages qu'elles avaient publiés, avaient presqu'entièrement disparu de notre beau pays, et avaient été enrichir nos voisins. Partout elles avaient laissé, en passant, une lacune qui ne pouvait être comblée de si tôt, et leurs écrits ne pouvaient être remplacés par cette foule de productions qui parurent depuis; que la spéculation infanta, qu'un seul jour a souvent vues naître et mourir, et qui n'ont d'autre valeur historique que le titre placé à leur tête, pour

tenter l'avidité du lecteur. Tel était le triste état dans lequel les études historiques étaient tombées, lorsque grâce à quelques hommes d'élite dont la voix éloquente et persuasive se fit entendre, surgirent aussitôt de toutes les provinces de nombreux amis de la science qui comme vous, Messieurs, répondirent à un si noble appel, et voulurent désormais consacrer leur vie à l'étude des lois, des usages, des mœurs et des institutions des peuples.

« Si, jusqu'ici, on n'avait étudié l'histoire que dans ses faits généraux, si la gloire des provinces avait été sacrifiée à l'intérêt des princes ou même des familles, on sentit bientôt le besoin d'abandonner un semblable système, et de rechercher avec plus de soin ce qui était propre à chacune des anciennes divisions de la France, comme aussi de faire connaître à la génération présente la part que ses ancêtres avaient prise à l'illustration de la patrie. Si je jette, en effet, les yeux sur le passé, que de modèles de vertu, que de belles actions ne trouverai-je pas restées inconnues, soit par la faute de nos historiens, soit par suite de ce mauvais goût qui fait rejeter tout ce qui n'est pas de notre temps, et qui nous rend si injustes envers ceux qui nous ont précédés.

« Nés dans la patrie de dom Bouquet, élevés pour ainsi dire à l'école de ces savants bénédictins qui ont tant fait pour notre histoire, c'était à vous qu'il appartenait, Messieurs, de faire valoir les titres de vos pères, à vous qu'il était plus spécialement réservé de nous retracer ces luttes incessantes qu'ils ont eues à soutenir pour parvenir à la conquête de leur liberté. Marchant sur les traces des Du Cange, des dom Grenier, des

Decourt et de tant d'autres, à vous enfin il était donné de faire sortir notre antique province de l'oubli dans lequel elle était plongée depuis si longtemps.

« Déjà, Messieurs, depuis dix années vous n'avez cessé d'y travailler avec une sainte émulation, et pour peu qu'on veuille parcourir vos mémoires, il sera facile de se convaincre que, fidèles à votre mandat, vous avez justifié dès le principe cette noble devise que l'amour de la patrie avait gravée dans vos cœurs avant que vous ayez eu la pensée de l'inscrire sur votre bannière. Qui pourrait, en effet, aujourd'hui, contester les titres que vous avez acquis à la reconnaissance du pays? Qui pourrait méconnaître les avantages dont vous l'avez doté? N'est-ce point à vous qu'est dû l'honneur d'avoir donné l'explication de ses anciennes coutumes, la description de la plupart de ses monuments, la connaissance de ses usages? N'est pas par votre sollicitude que ses bibliothèques ont été classées, que les archives ont été tirées de la poussière, que tous les jours elles sont de plus en plus explorées, et qu'enfin les précieux débris du passé, arrachés aux mains avides des spéculateurs, sont rangés avec ordre dans l'établissement que vous avez fondé.

« Si de ces avantages incontestables, que vous avez procurés à cette province, je passe à l'heureuse influence que vous avez exercée sur les arts et sur les esprits, qui pourrait encore en méconnaître les effets salutaires; par vous les artistes ont été encouragés, et vous leur avez fourni des modèles. En déroulant aux yeux de vos concitoyens les mystères de l'antiquité, vous avez éveillé dans leurs âmes le désir brûlant de connaître et d'imiter les actions glorieuses de leurs

pères ; en leur inspirant le goût des études historiques, vous leur avez montré le chemin de la vérité comme celui de la solide gloire. Dans un moment où les spéculations industrielles préoccupent les esprits à un si haut degré, combien de fois n'avez-vous pas plaidé la cause des arts en présence de ce qu'on appelle aujourd'hui les intérêts matériels ? Combien de fois aussi n'avez-vous pas sauvé du marteau des démolissseurs des monuments auxquels se rattachent les souvenirs les plus glorieux.

« A la vue des progrès que, grâce à vous, l'étude de l'histoire et de l'antiquité ont faits dans cette province, qui donc pourrait méconnaître l'empire et la puissance de l'exemple sur les âmes ? Qui pourrait encore douter de l'influence que vous êtes appelés à exercer sur les intelligences. S'il en est ainsi, Messieurs, quelle satisfaction ne devez-vous pas éprouver en voyant vos efforts couronnés de tant de succès, et surtout quand de savants mémoires vous sont adressés cette année pour mériter la couronne que vous réservez au plus digne.

« Fiers de notre passé, marchons donc avec confiance vers l'avenir, sans laisser un instant refroidir notre zèle. Forts du concours bienveillant de l'administration, et de l'appui que les membres étrangers veulent bien nous prêter, en venant, cette année encore, se mêler à nos discussion, encourager nos essais, et nous apporter le tribut de leurs lumières, travaillons de plus en plus à mériter la reconnaissance du pays ; et, comme jadis les enfants de St.-Benoist, rendons nous dignes d'être placés un jour au nombre des citoyens utiles à la patrie, après avoir consacré notre vie à la gloire de la France. »

— Le secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juillet 1846. — Le procès-verbal est adopté.

— M. Dupont White à la parole :

M. Danjou, directeur du comité de Beauvais, l'a chargé, dit-il, d'exprimer à la Société son regret de ne pouvoir assister à la séance, des affaires importantes l'empêchant de quitter Beauvais. Il l'a chargé en même temps de rendre compte des travaux du comité. Les travaux peuvent se ranger sous trois classes, les écrits, les fouilles faites et le musée. — 1° Les écrits. M. Daniel a continué ses recherches sur le vieux Beauvais. Cette nouvelle partie de son travail contenait la description des paroisses St.-Martin, St.-Jean, St.-André, St.-Pierre et Ste-Marguerite. — M. Le Maréchal a fourni plusieurs pièces intéressantes, entr'autres une lettre de M. l'abbé Danse contenant un voyage d'Amiens à Beauvais en 1752, et un travail sur les anciens maires et leurs armoiries. — M. Paringault, une notice sur le grammairien Restaut, né à Beauvais. — M. Woillez, la description de plusieurs monuments religieux du Beauvaisis. — Plusieurs rapports ont aussi été faits sur des ouvrages envoyés à la Société. — 2° Fouilles. Des fouilles ont été faites à Montreuil-sur-Thérain où était signalée une tombelle celtique. Une commission s'est rendue sur les lieux, a présidé aux travaux qui ont été assez coûteux et n'ont fait découvrir qu'un amas de pierres sèches, évidemment placées de mains d'hommes, mais point d'ossements ni d'armes. Une discussion s'est engagée entre M. Danjou et M. Houbigant. M. Danjou reportait cette tombelle à l'époque celtique, M. Houbigant la regardait au contraire comme un monument scandinave et ap-

puyait son assertion d'une foule de citations. — Un autre monument a été exploré à Troissereux. C'est un ossuaire remontant à l'époque celtique, garni de petits murs en pierre sèche, et contenant des ossemens de femmes, d'enfants, de vieillards, et quelques débris de hâches. — 3° Musée. Le musée, qui continue de s'accroître chaque jour, contient 150 objets celtiques, romains et du moyen-âge. La décision prise par le conseil général qui lui fait don des bâtiments de l'ancienne cour d'assise, permet au comité d'assurer aux objets qui lui seront offerts une conservation parfaite, et de donner à cette collection tout le développement dont elle est susceptible; ce bâtiment en effet, recommandable lui même au point de vue archéologique, possède une crypte, un cloitre et de vastes salles.

— M. Eugène Woillez, de Clermont, lit un mémoire ayant pour titre : *Iconographie des plantes aroïdes figurées dans les monuments du moyen-âge en Picardie, et considérées comme origine de la fleur de lys en France.* L'auteur, après avoir décrit l'*Arum Maculatum*, vulgairement *Gouet*, plante fort commune sur les bords des bois humides, établit que cette plante a servi de modèle aux artistes pour un grand nombre de feuillages qu'ils ont figurés, de fruits que l'on a pris à tort tantôt pour des raisins, tantôt pour des pommes de pins; il fait passer sous les yeux de l'assemblée des dessins destinés à faire comprendre les différentes modifications de forme que l'artiste a données à ses feuillages et à ses fruits qu'il croit pouvoir rapporter à un même type; fait voir comment, par une série de transformations, cette plante a donné naissance à la fleur de lys; examinant ensuite l'opinion des anciens sur cette plante, sa forme et ses propri-

tés, il croit y trouver un symbole caractérisque de certain culte payen.

La lecture de ce mémoire est écoutée avec beaucoup d'intérêt, l'impression en est demandée à l'unanimité.

— M. Dupont White lit une notice sur Coligny. Ce portrait, destiné à une notice sur Beauvais à l'époque des guerres religieuses, est vivement applaudi ; l'auteur est prié d'en donner lecture à la séance publique.

— M. l'abbé Bourgeois lit un mémoire sur l'art chrétien. Partout, dit l'auteur, où la civilisation chrétienne a étendu ses conquêtes et établi son empire, elle a opéré non seulement une révolution religieuse et politique, mais elle a laissé des monuments qui portent un cachet particulier et qui sont comme la vivante image de sa puissance et de sa gloire ; ces monuments ont pour principe générateur un art que nous pouvons appeler l'art chrétien. Il recherche, dans son travail, qu'elle en est l'origine et la nature ; en quoi il diffère de l'art antique, qu'elles sont les modifications qu'il éprouve dans le cours des âges ; enfin qu'elles sont les causes que l'ont peut assigner à sa décadence. Suivant l'auteur, le christianisme, en transfigurant l'âme chrétienne, a dû être pour elle la source d'inspirations différentes des inspirations mythologiques ; l'imagination n'a pu rester étrangère à cette révolution ; ce n'est plus l'imitation de la nature physique seulement, mais un ordre d'idées et de sentiments jusqu'alors inconnus, qui saisissent l'âme, et dans lequel le spiritualisme est le principe dominant. Les différentes modifications qu'éprouve l'art chrétien dans l'architecture, la sculpture, la peinture, sont déroulées rapidement ; une controverse fâcheuse parmi les personnages les plus marquants de l'église ;

les uns soutenant que le Christ est le plus beau des hommes, les autres, l'opinion contraire, en arrête un instant les développements réguliers. L'art atteint son apogée, quand l'affaiblissement de l'esprit religieux amène la première cause d'une décadence sur laquelle le règne violent de la scolastique ne fut pas sans une influence fâcheuse.

Ce mémoire, écrit d'un style brillant et animé, est écouté avec beaucoup de plaisir; la parole est demandée par plusieurs membres pour en discuter différents points.

— M. Woillez regarde la question toute entière comme trop vaste, il ne croit possible de la traîter que dans certaines limites de temps et de lieux. On pourrait, selon lui, établir d'autres principes. Il reconnait trois styles, le style égyptien, le style grec et le style chrétien. L'égyptien a des règles fixes, dont il ne se départ pas et dont la solidité est la base. Le style grec l'a surpassé; son caractère est la beauté des formes, la connaissance et l'imitation de la nature. L'art chrétien a adapté à l'individualité, l'expression morale; c'est là son principe, son caractère propre; il a emprunté à l'art antique les formes et, dans un autre ordre de croyances et de morale, il s'est servi de tout ce qu'il a trouvé pour exprimer ce qu'il croyait; l'art chrétien est tout moderne en ce sens qu'il est venu tard. La forme nouvelle, en traduisant les légendes et les sentiments, a pris pour base le beau, et comme il variait suivant chaque pays, on explique facilement les diverses modifications qu'il a reçues en Orient et en Occident.

— M. Dupont White n'admet pas l'explication de la laideur du Christ dans les productions de l'art byzantin. La dégénérescence de l'art grec passant à Constantinople, pourrait en être la cause. On pourrait égale-

ment la trouver dans l'influence de l'art égyptien, servile imitateur de la nature et aussi dans l'art étrusque où le type hideux est si fortement exagéré.

— M. Bourgeois persiste à penser que toutes les modifications du type de laideur partent des discussions de l'école et des docteurs; que St.-Basile et ses moines, malgré l'église latine, ont peint le Christ d'après ce type, en se fondant sur ce texte *non erit aspectus neque color*. Les moines étant théologiens, ont dû nécessairement adopter cette représentation, et en faire l'application constante.

—M. Dupont-White pense que s'il en était ainsi, d'autres monuments ne reproduiraient pas ce type de laideur qui ne serait ici qu'une sorte de personnalité et non pas une obligation générale, mais que tous les monuments se ressemblent, et que l'on ne trouve aucune différence pour la figure des personnages autres que le Christ. Il y avait, suivant lui, pour Dieu et pour la Vierge, une forme hiératique et de convention, mais cependant pas de type obligé, puisque les uns ont représenté le Christ avec la forme d'un enfant, d'autres barbu, d'autres imberbe, les uns enfin d'une façon, les autres d'une autre, et toutes les productions contemporaines toutefois se ressentent d'une même forme.

—M. Bourgeois dit qu'il ne faudrait point appliquer ces principes à la sculpture, mais à la peinture seulement.

— M. Woillez demande alors à quelle époque s'appliquent ces principes.

— M. Bourgeois les croit vrais pour ce qui concerne le VII.e siècle.

—Pour résoudre la question, ce qui est surtout essentiel, dit M. Tailliar, c'est de préciser nettement ce

qu'on entend par l'*art chrétien*. Or, suivant lui, le meilleur moyen de caractériser cet art, c'est de faire ressortir la différence qui le sépare de l'art payen. Le paganisme et le christianisme ont des bases, des idées fondamentales, des croyances profondément distinctes. Chacun de ces cultes a son génie à part, les productions de l'art doivent par suite complètement différer. Le paganisme était avant tout sensuel et terrestre, au lieu d'élever l'homme vers le ciel, il abaissait le ciel vers la terre. La plupart des divinités payennes n'étaient que des passions ou des affections humaines personnifiées, et de même que l'imagination des poëtes modelait le gouvernement du ciel et le conseil des Dieux sur les royautés, sur les institutions humaines, le vulgaire faisait les Dieux à son image et leur attribuait tous les sentiments humains. Le christianisme part d'un ordre d'idées entièrement opposé, il ne rabaisse plus Dieu jusqu'à l'homme, il élève l'homme vers Dieu; il le détache de la terre, il le dépouille autant qu'il peut de sa condition terrestre, des passions, des faiblesses, des misères humaines. A un sensualisme grossier, il s'efforce de substituer un spiritualisme éminent. Le spiritualisme, à son tour, produit la foi, vertu essentiellement chrétienne qui transporte l'homme dans le ciel, exalte son âme, la met en rapport avec Dieu et l'associe par moments aux perfections de l'être en lui révélant le beau idéal dans toute sa splendeur infinie. La foi, de son côté, enfante l'inspiration et l'inspiration produit les merveilles de l'art chrétien. A mesure que le christianisme lui-même grandit, s'élève et s'épure par la foi et par l'inspiration, l'art chrétien se développe, se perfectionne et multiplie ses chefs-d'œuvre.

Ce qui le distingue, ce qui le recommande avant tout, c'est l'élévation de l'esprit ou l'émotion du cœur, c'est l'enthousiasme ou le sentiment. Soit qu'on admire ces majestueuses cathédrales qu'éleva la foi de nos pères, ou ces chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture qu'enfanta le génie de nos grands artistes, on est frappé de ces caractères de l'art chrétien. On sent qu'il y a là une régénération, une école nouvelle, un esprit tout différent de l'esprit de l'antiquité. Les travaux de l'art chrétien doivent être au surplus appréciés dans leur ensemble, sans avoir égard à des fantaisies ou à des aberrations individuelles. Il faut aussi tenir compte de la barbarie de quelques siècles qui ne sont véritablement qu'une époque de transition, et faire la part de la perturbation qu'apportent dans la culture de l'art les révolutions sociales et politiques.

— M. Eug. Woillez pense qu'il faut surtout faire la part des moyens dont disposaient les artistes, là, est toute la différence de leurs œuvres. La preuve en est dans le manque d'art des premiers produits et le perfectionnement continuel qui s'opère dans la suite des temps.

— M. Rigollot dit qu'il faudrait d'abord commencer par s'entendre sur ce qu'on appelle *l'art chrétien*; les uns le voient partout, dans les peintures grossières des catacombes de Rome, dans les sculptures du style purement romain des sarcophages, dans les grandes mosaïques des basiliques italiennes, dans les émaux, les ivoires et les miniatures des artistes bysantins, enfin dans toutes les représentations qui ont pour sujet les mystères ou l'histoire du christianisme; d'autres ne le trouvent nulle part, car ils prétendent que les vicissitudes subies par les arts du dessin depuis dix-huit siècles,

que les variations extrêmes qu'ils ont présentées pendant cette longue période, peuvent être attribuées à des causes auxquelles la religion est restée étrangère, quelle que soit d'ailleurs la grande part qu'il faille lui attribuer dans la civilisation et les événements de ce monde.

Ceux qui admirent le plus *l'art chrétien* le font naître seulement à l'époque où l'Europe était plongée dans la plus grande barbarie, et lorsque tous les souvenirs de l'art antique avaient diparu; il est vrai qu'au XI.e et au XII.e siécle les peuples occidentaux, ignorant ce qui s'était fait avant eux, construisirent des églises d'une forme nouvelle et qui devinrent de plus en plus différentes des modèles anciens à mesure qu'ils s'exercèrent davantage dans l'art de bâtir. Le besoin de donner à des murs élevés une solidité suffisante obligea d'employer des contreforts qui formèrent près des portes une avance qu'on chercha à dissimuler en y trouvant le motif d'une ornementation d'un genre neuf. Des statues droites et d'un caractère insignifiant, quoique souvent travaillées avec soin, furent placées sous ces porches; on sculpta des bas-reliefs dans leurs tympans, on ajouta plus tard d'autres figures sous leurs voussures. On en couvrit des façades de plus en plus agrandies, et là se trouva le germe d'un art qui, pratiqué par de simples tailleurs de pierre, par des ouvriers d'un ordre subalterne, s'étendit peu à peu et suivit les développements d'un système d'architecture qui enfanta plus tard des miracles de hardiesse et d'élégance. Ces figures, d'abord raides et d'un type uniforme, acquirent au XIII.e siècle, sous des ciseaux plus exercés, une certaine naïveté d'expression et une grâce de contour qui n'est pas dépourvue de quelque charme. Mais il manquait aux

hommes à qui ces travaux étaient confiés une chose essentielle, la connaissance du dessin; aussi ne pouvaient-ils rendre les formes individuelles, ni exprimer les détails; ils se bornent à des représentations vagues et bannales, ils reproduisent à satiété les mêmes traits, les mêmes figures, et ce que nous disons de la sculpture doit s'entendre aussi des autres branches de l'art du dessin qui étaient exercées dans les mêmes siècles, de la même manière; des peintures, des vitraux qui ne laissaient pénétrer dans les églises qu'un jour mystérieux, des émaux du Limousin qui avaient le privilége des châsses et des ornements d'autel, des miniatures qui couvraient les marges des missels et des livres de chœur; toutes étaient pratiquées avec une pareille ignorance des véritables principes de l'art et des moyens qui auraient pu le perfectionner. Cependant si, examinées en détail, ces sculptures, ces verrières paraissaient fort imparfaites, d'un autre côté, considérées dans leur application en grand et comme accompagnement nécessaire des majestueuses cathédrales où l'architecture ogivale déploya au XIII.e siècle une magnificence jusque là inconnue, on les confond dans une commune admiration et on s'étonne moins qu'on en ait exagéré la valeur. C'est à ces églises, c'est à leur ensemble qu'on a appliqué le nom *d'art chrétien*, ou mieux encore d'art approprié au christianisme, car ces églises lui conviennent peut être plus que ne le font les temples d'un style plus pur et plus correct, qui rappellent trop ceux qu'on avait consacrés aux dieux du paganisme. Serait-ce d'après le même principe que, lorsque les artistes des siècles suivants se rapprochant à force de génie et par d'infatigables études des chef-d'œuvres de l'antiquité,

employèrent un art perfectionné à représenter des sujets religieux, on ne veut plus voir dans leurs admirables compositions *d'art chrétien* tel qu'on se l'est imaginé d'après les grossières images du XIII.e siècle.

Ces considérations, qui auraient besoin d'être plus développées, permettent de comprendre que s'il est possible d'admettre la qualification *d'architecture chrétienne*, donnée exclusivement aux constructions ogivales, car elles forment un genre à part, d'un mérite fort remarquable, qui a eu ses périodes d'accroissement, de perfection et de décadence ; il n'en doit pas être de même des productions de la peinture et de la sculpture, alors que ce n'étaient que des branches secondaires subordonnées à l'architecture qui ne les employait que comme des moyens de décoration, et qui par elles mêmes elles ne s'élevèrent jamais au-dessus d'un état de médiocrité qu'explique très bien l'ignorance générale de l'époque et celle des ouvriers qui les exerçaient.

N'est-ce pas réellement faire tort au christianisme que de le rendre en quelque sorte responsable de l'imperfection des productions d'un autre âge et de se refuser à appeler *chrétiens* les immortels chef-d'œuvres créés par le génie de Raphael, le plus grand artiste des temps modernes.

L'heure avancée empêche de prolonger plus longtemps cette discussion à laquelle plusieurs membres se proposaient de prendre part ; elle sera reprise à la prochaine séance générale.

— Le président ouvre la discussion sur les questions de prix.

Un membre propose, attendu les heureux résultats que ce mode a produit, de laisser aux concurrents le choix du sujet.

Un autre propose de formuler ainsi le programme: Une médaille d'or de 300 fr. sera accordée à l'auteur du meilleur *mémoire sur un point d'archéologie ou d'histoire concernant la Picardie.*

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

— M. Darsy dépose sur le bureau divers objets trouvés dans les fouilles qu'il a entreprises près de Gamaches.

— M. Cheussey présente plusieurs dessins et coupes de diverses parties de la Cathédrale, particulièrement des détails concernant les contreforts et les galeries.

M. Herbault présente un nouveau dessin du grand portail de la Cathédrale avec les groupes de statues qui le décorent, dessinés par MM. Duthoit.

— La Société adopte ensuite l'ordre du jour suivant pour la séance publique. 1° Discours du président ; 2° Rapport du secrétaire perpétuel ; 3° Lecture de M. l'abbé Bourgeois: des transformations de l'art chrétien ; 4° M. Hardouin, rapport sur le concours ; 5° M. Dupont-White, portrait de Coligny.

La séance est levé à midi et demi.

Séance publique du 28 *juillet* 1846.

La Société des antiquaires de Picardie tient sa séance publique dans la grande salle de la bibliothèque communale, à 2 heures 1/2, en présence d'un nombreux auditoire au milieu duquel on remarquait un grand nombre de dames.

M. Guérard, président, fait placer à sa droite M. Martin, recteur de l'académie, et à sa gauche M. Duroyer, maire de la ville.

Sont présents: MM. Garnier, secrétaire perpétuel, Jourdain, secrétaire annuel, Dorbis, trésorier, Bouthors,

Le Prince, Forceville-Duvette, de Grattier, Lemerchier, Dufour, Rigollot, Cheussey, Tillette d'Acheux, Hardouin, comte de Betz, Malot, Bisson de la Roque;

MM. Dupont-White, Daniel, Fabignon, l'Epine, Woillez (Emmanuel), membres titulaires non résidants, du comité de Beauvais;

MM. Woillez (Eugène) de Clermont, l'abbé Bourgeois, de Granvillers (Oise), de Malezieux, de Senlis, Herbault, d'Amiens, Darsy, de Gamaches, de Valicourt, de Nemours, membres titulaires non résidants; et M. Taillar, de Douay, membre correspondant.

— M. le président ouvre la séance par un discours sur l'origine des principales cérémonies religieuses.

— Le secrétaire perpétuel lit le rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1845-1846; ce rapport est terminé par une courte notice sur Blasset, architecte et sculpteur célèbre du XVIIe siècle, né à Amiens, et dont M. Forceville vient d'exécuter un buste plus grand que nature, dont il a fait présent à la Société (1).

— M. l'abbé Bourgeois lit un fragment de son travail sur l'art chrétien, ayant pour titre : *Modifications qu'éprouve l'art chrétien pendant le cours des âges.*

— M. Hardouin fait lecture de son rapport sur les mémoires envoyés au concours.

— Après cette lecture, le secrétaire a la parole pour lire l'extrait du procès-verbal de la séance du 17 juin, ainsi conçu :

(1) Ce buste en marbre blanc, admis à la dernière exposition du Louvre, était voilé et placé sur un piedestal richement décoré. Le voile ayant été enlevé sur l'ordre du président, le buste de Blasset découvert a été salué par d'unanimes applaudissements.

La Société, dans sa séance du 17 de ce mois, après avoir entendu le rapport de la commission pour l'examen des mémoires envoyés au concours et classés sous les numéros 1, 2, 3, a adopté les conclusions du rapport et décerné le prix au mémoire n.° 2. En conséquence, après vérification des épigraphes inscrites sur les mémoires et les billets cachetés contenant les noms des auteurs, lesquels billets avaient été scellés du sceau de la Société et paraphés par le secrétaire, et après avoir constaté l'intégrité des cachets qui y avaient été apposés, elle a brûlé les bulletins des mémoires n.os 1 et 3 dont les auteurs ne devaient pas être connus, ouvert le bulletin n.° 2 portant la devise : *Dum atavos laudo nepotes dehortor*, et décerné le prix à M. Dupont-White, procureur du roi à Beauvais, membre de la Société, auteur du mémoire ayant pour titre *la ligue à Beauvais.*

M. le président s'est levé et a appelé le lauréat auquel il a remis la médaille d'or et donné l'accolade.

— Le secrétaire prend de nouveau la parole pour annoncer que la Société, dans sa séance annuelle et publique de 1848, décernera une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un point d'archéologie ou d'histoire concernant la Picardie, laissé au choix des concurrents.

Il rappelle que la Société décernera, en 1847, une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la vie et les travaux de dom Grenier.

Les mémoires devront être adressés avant le 1er juin, de l'année du concours, au secrétaire perpétuel. Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe, laquelle sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur. — Les mémoires devront être iné-

dits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

— M. Dupont-White lit une notice ayant pour titre : *Portrait de Coligny* pour servir à l'histoire des guerres religieuses à Beauvais.

— Après cette lecture vivement applaudie, le secrétaire annonce que la Société a cru être agréable aux personnes qui ont bien voulu honorer la séance de leur présence, en exposant à leurs regards une vierge de style gothique, dont la composition est due à deux de ses membres, MM. Duval et Jourdain, et l'exécution à un autre de ses membres, M. Duthoit.

— Le président déclare la séance levée à 4 h. 1/2.

— Les membres de la Société et une partie de l'assistance se partagent en divers groupes pour examiner, les uns le buste de Blasset, si généreusement offert par M. Forceville à la Société laquelle lui avait fourni le marbre que M. le ministre de l'intérieur s'était empressé d'accorder à sa demande ; les autres, pour admirer le beau travail de M. Duthoit. Cette vierge, destinée aux processions, est en bois doré. Elle porte l'enfant Jésus tenant une colombe et s'élève sur un socle richement sculpté, représentant l'histoire de la Vierge d'après les Prophètes.

— M. Dufour, l'un des administrateurs, fait voir les objets les plus remarquables du musée aux membres étrangers et aux personnes qui les accompagnaient.

Séance du 8 *août* 1846.

Le secrétaire lit une notice biographique sur Restaut, grammairien et jurisconsulte, né à Beauvais, par M. Paringault, membre du comité de Beauvais.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 27 *avril* 1846.—M. le Président rend compte de la visite qu'il a faite d'un dépôt d'ossements dans la commune de Troissereux près Beauvais.

Tout paraît se réunir pour faire considérer cette espèce d'ossuaire comme remontant à l'ère celtique. Les corps sont placés du levant au couchant; des pierres sèches étaient disposées de manière à retenir les terres. Plusieurs fragments d'argile convertie en terre cuite et des charbons, viennent témoigner que suivant l'usage de nos premiers pères, les Gaulois, un immense bûcher avait été allumé sur les sépultures : un fragment de hache en silex, trouvé parmi les squelettes, vient confirmer ces données auxquelles il ne serait pas impossible d'ajouter un examen de plusieurs crânes qui pourrait donner aussi quelques renseignements sur ces races primitives. En terminant, M. Danjou annonce qu'il a rendu compte de cette visite à M. le Préfet de l'Oise qui, le premier, avait fait connaître au Comité l'existence de cet intéressant dépôt.

Le Comité arrête que des remerciements seront adressés au nom de la Société à M. le Maire de Troissereux, qui s'est empressé de porter à la connaissance de l'administration la découverte faite par plusieurs carriers du pays, et qui a fait laisser les lieux dans leur état naturel, jusqu'à la visite des membres de la Société.

— M. Chassan, bibliothécaire d'Evreux, fait offre au Comité du dictionnaire des abbréviations usitées dans les inscriptions, monuments et manuscrits du moyen-âge. Tous les amis de l'archéologie, tous ceux qui ont rencontré tant de difficultés en essayant de déchif-

frer les inscriptions de cette époque, regarderont comme un véritable service pour la science la publication de ce travail consciencieux.

— M. Daniel termine la séance par la lecture d'un travail descriptif sur les diverses paroisses de la ville de Beauvais, St.-Martin, St.-Jean, St.-André, St.-Pierre et Ste.-Marguerite. Les descriptions très-détaillées qu'il donne de ces monuments dont plusieurs n'ont été connus que de nos pères et dont la génération nouvelle conserve à peine un souvenir, se refusent à l'analyse. Tous furent détruits lors des terribles incendies de de 1171 et 1180 et rétablies depuis.

Ste.-Marguerite, qui n'avait point souffert du siége de la ville, quoique placée près des fortifications, fut la paroisse dans laquelle les Calvinistes essayèrent le plus leurs tentatives de prosélitisme, favorisés qu'ils étaient par le cardinal Odet de Chatillon.

Au mois de septembre 1561, lors du fameux colloque de Poissy, la procession de la paroisse Ste.-Marguerite passait le lendemain de Pâques devant la maison d'un des vicaires soupçonné de calvinisme, Adrien Bourée, qui eut l'imprudence de s'écrier de manière à être entendu de la foule : « voilà une procession de diables » qui passe. » Le curé lui fait quelques observations, alors le peuple, malgré la résistance de l'ecclésiastique, envahit la maison : Bourée veut fuir; mais, accablé sous une grêle de pierres, il succombe près de la porte de l'Hôtel-Dieu. La multitude irritée traîna le cadavre sur la place où il fut brûlé.

Cette catastrophe donna plus d'activité aux procès intentés contre plusieurs citoyens soupçonnés d'avoir adopté les doctrines de l'hérétique Calvin ; il suffit de citer les

noms des Bussy, des Dubost, des Machu et des Patin.

A propos de Ste-Marguerite le scrupuleux monographe rappelle que la tradition de la cité attribue les buttes qui subsistent prés de cette église, au transport des terres retirées des fondations de notre belle cathédrale, sans toutefois que rien vienne donner de la vaisemblance à cette opinion.

Séance du 22 juin 1846. Le Comité arrête que M. Weil, architecte, sera invité à autoriser M. Omont à prendre des moulages au-dessus du grand portail de la cathédrale de Beauvais.

— L'assemblée décide qu'une commission sera chargée de surveiller les fouilles qui s'exécutent à Troissereux, près Beauvais, et qui sont de nature à présenter quelque intérêt archéologique. Conformément à l'article 12 du réglement du comité, M. le Directeur désigne pour faire partie de cette commission, MM. le docteur Daniel, de l'Espinasse et Woillez.

Communications et lectures. — M. Dupont-White lit quelques fragments d'une notice qu'il a rédigée sur Odet de Chatillon.

— La parole est ensuite donnée à M. le docteur Daniel, qui communique à la Société une notice sur l'église St.-Gilles de Beauvais et sur les paroisses des faubourgs.

Cette lecture donne lieu à une discussion entre MM. Dupont-White et le docteur Daniel.

COMITÉ DE COMPIÈGNE.

Séance du 6 juin 1846. — M. de Cayrol expose qu'aux termes du règlement de la Société des Antiquaires de

Picardie, chaque comité doit procéder annuellement à la nomination de son directeur et il invite en conséquence les membres du comité à ouvrir un scrutin à l'effet de procéder immédiatement à cette nomination.

M. de Cayrol ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé de nouveau directeur du comité.

L'assemblée décide ensuite que M. de Breda continuera à remplir les fonctions de secrétaire.

Le comité, sur la proposition de l'un de ses membres, arrête que les réunions, qui avaient lieu jusques-là à des époques indéterminées, seront désormais mensuelles et fixées au premier vendredi de chaque mois, heure de midi. Le comité espère qu'une plus grande exactitude dans l'époque de ses réunions donnera à ses membres plus de motifs d'émulation, et imprimera à ses travaux une plus grande activité.

M. de Bicquilly dit alors que par suite de nouveaux travaux qu'il vient de faire exécuter dans les bâtiments qui dépendent de son habitation, il a découvert une nouvelle ogive qui, tout en présentant des signes distinctifs résultant de sa position particulière, offre néanmoins des caractères généraux qui ne peuvent faire douter qu'elle n'appartienne à la même époque que celles qu'il avait découvertes précédemment. Cette nouvelle découverte aura cela de précieux qu'elle pourra lui donner la faculté de rétablir, aussi complètement que possible, l'enceinte du second château de Compiègne dont l'origine remonte à Charles-le-Chauve, et où St.-Louis, qui en fut le dernier hôte royal, fonda l'ancien couvent des Dominicains ou Jacobins détruit en 1791, et l'Hôtel-Dieu qui subsiste encore aujourd'hui.

Une discussion s'engage ensuite sur les circonscrip-

tions des différentes paroisses de Compiègne, sur leurs fondations, sur les différentes époques de leur architecture.

A deux heures la séance est levée.

Séance du 3 juillet 1846. — M. le Directeur dépose sur le bureau les documents suivants sur l'histoire civile et religieuse de Compiègne, qui ont été communiqués par M. Caillette.

1.° Conclusions capitulaires du couvent des frères Minimes de St.-François de Paule à Compiègne, de 1612 à 1711. Manuscrit in-4.°

2.° Acta capituli generalis fratrum ordinis minimorum sancti Francisci de Paulo, de 1611 à 1665. Manusc. in-f.°

3.° Acta capituli provincialis fratrum, etc., de 1606 à 1684. Manuscrit in-f.°;

4.° Livre des Mises du couvent des pères Minimes de Compiègne, de 1630 à 1673. Manuscrit in-f.°;

5.° Abrégé de l'histoire touchant l'établissement de la chapelle de Notre-Dame de bon Secours chez les RR. PP. Capucins de la ville de Compiègne. Manuscrit de 12 pagnes in-f.° ;

6. Document imprimé qui est relatif aux abbés de St.-Corneille. in-12 de 6 pages.

7.° Liste des Gouverneurs de Compiègne. Manuscrit de 18 pages in-f.° ;

8.° Notes sur l'histoire de Compiègne, d'après Dom Gilisson. Manuscrit in-4.°;

9.° Chartes relatives à la ville de Compiègne. Manuscrit de 11 pages in-f.°

M. Piette communique ensuite au Comité les plans et dessins relatifs à un travail auquel il se livre sur la découverte de tombeaux gallo-romains sur le territoire ce Neufvy.

Il lui communique en outre le commencement d'un travail complet sur la noblesse de la Thierarche. Ce travail comprendra une notice généalogique et historique sur chaque famille avec les armoiries coloriées.

— Une discussion s'engage ensuite sur la direction des voies romaines qui parcouraient le territoire de l'arrondissement de Compiègne et notamment sur la situation de l'ancienne Litanobriga où la principale de ces voies devait traverser la rivière d'Oise.

Des travaux sur cette importante question seront présentés au Comité par MM. de Cayrol, de Crouy et Piette.

MEMBRES ADMIS.

M. de l'Espinasse, capitaine au 13.e régiment de Chasseurs, à Mortain (Manche). Titulaire non résidant.

M. Bourlon (l'abbé), de Marieux (Somme). id.

M. Dordigny (aîné), propriétaire à Noyon. id.

M. Boyeldieu (l'abbé), supérieur du séminaire de Noyon.

M. Legros, docteur-médecin à Marquais (Somme), correspondant.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 2.e trimestre de 1846.

1.° l'Institut, n.° 123. — 2.° l'Investigateur, 141, 142. — 3.° Bulletin de la Société de l'histoire de France, n.° 8, mars, avril 1846. — 4.° Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 1.re livraison. — 5.° The journal of the british archaeological association, n.°. V. — 6.° Compte rendu de l'excursion faite à Tournay par le congrés archéologique de Lille le 6 juin 1845, par M. Castel. — 7.° Rapport fait à l'assemblé générale des souscripteurs-fondateurs sur les opérations de la caisse d'épargne de l'arrondissement de Compiègne, par M. de Cayrol. — 8.° Souvenirs de Pœstum, par M. le baron d'Hombres Firmas. — 9.° Anecdotes anglaises sur la ville de St.-Omer, par M. H. Piers-Les-d'Orléans à St.-Omer. — 10.° Lettre de

M. Ravin à M. Boucher de Perthes sur les poteries celtiques. — 11.° Société archéologique de Béziers, séance publique du 21 mai 1846, et programme du concours de 1847. — 12.° Notes historiques sur les hôpitaux et établissements de charité de la ville de Douai, par M. Brassart. — 13.° Notice sur le château de Tingry, par M. L. Cousin. — 14.° Annuaire de l'arrondissement de Falaise, publié par la Société académique, 10.e année. — 15.° Antiquités de Noyon, ou étude historique et géographique, archéologique et philosophique des documents que fournit cette ville à l'histoire des cités gallo-romaines et féodales de France, par M. Moët de la Forte Maison. — 16. Eglises, châteaux, beffrois et hôtels-de-ville de la Picardie et de l'Artois. — Château de Ham, — Eglise de Mailly, — Introduction, — Eglise de St.-Riquier, — Eglise d'Autrèches, offerts par *l'éditeur*, M. Alfred Caron, libraire à Amiens. — 17.° Dons de M. le Ministre de l'Instruction publique, 1.° Peintures de l'église de St.-Savin, texte et planche in-folio ; — Recueils de Lettres missives de Henri IV tom III; — 3.° Chronique du religieux de St.-Denys, tom V ; — 4.. les Olim, tom. III ; — 5.° Archives législatives de la ville de Reims. 2.e partie. Statuts ; — Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVI.e siècle, tom 1.er et 2.e — Papiers d'état du cardinal de Granvelle, tom. V ; — 8.° Mémoires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, tom. VI.

Pendant le 3.e *trimestre de* 1846.

1.° Journal de génie civil des sciences et des arts, publié sous la direction de M. Correard, 1846, livr. 38 . 39, 40, 41. — 2.° Publications de la Société archéologique de Montpellier, n.os 9, 10, 11, 12, 13, 14, de 1839 à 1844. — 3.° Annales des sciences physiques et naturelles, publiées par la Société royale d'agriculture de Lyon, tom. VIII. — 4.° l'Institut, n.° 124, 125, 126, 127. — 5.° Archæologia : or miscellaneous tracts relating to antiquity published by Society of Antiquaries of London, vol XXXI. — 6.° Collectanea antiqua, by Ch. Roach Smith, n.° VIII. — 7° Bulletin de l'athénée du Beauvaisis, 1.er sem. 1846. — 8.° l'Investigateur, n.os 143, 136, 144. — 9.° Essai sur girouettes, épis, crêtes et autres décorations des anciens combles et

pignons, par M. de la Querière, in-8.° planch. — 10.° Bulletin de la Société de l'histoire de France, n.° 7, 1846. — 11.° Définitions élémentaires de quelques termes d'architectures, par M. de Caumont. — 12.° Mémoires de la Société achéologique du midi de la France, tom V, 6.° et 7.° livr. — 13.° Nouvelle revue encyclopédique, publiée par MM. Firmin Didot frères, 1846, n.os 3, 4. — 14° Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tom. 1.er 2.e livr. — 15.° Bulletin et annales de l'académie archéologique de Belgique, tom 3, 3. livr. — 16.° The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society edited by John Yonge Akerman, 1846, n.os 31, 32. — The Journal of the british archæological association, n.° 6. — 18.° Essai sur les principaux caractères des écoles italiennes du XIII.e au XVII.e siècle, par Ernest Breton. — 19.° Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettes du département de l'Eure, 2.° série, tom 6. — 20.° Programme des prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse, dans son assemblée générale du 27 mars 1846. — 21.° Société académique de l'arrondissement de Falaise. Rapport et pétitions concernant le chemin de fer de Paris à Cherbourg. — 22.° Recherches sur les monnaies au type chartrain frappées à Chartres, Blois, Vendôme, Chateaudun, Nogent-le-Rotrou, St.-Aignan, Celle, Romorantin, Bresse, etc., par M. E. Cartier, in-8.°, planch. — 23.° ¿Notice bibliographique sur la la bibliothèque de M. Vivenel, par M. Alkan. — 24.° Lettre sur l'ancienne abbaye de Bourgourg et sur quelques égllises de l'arrondissement de Dunkerque, par M. L. de Coussemaker, suivie d'une notice sur l'église de Bissezeele, par M. Develle.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE
pendant le 2.e trimestre 1846.

1.° Par M. le Maire d'Amiens, 1.° la belle collection des sceaux en cuivre de l'hôtel-de-ville, au nombre de quatorze, parmi lesquels on remarque un sceau de 1586 avec cette légende en exergue: *Sel avx cavses de la communavté de la ville d'Amiens*, un cachet en argent aux armes de la ville et antérieur à 1789; le cachet du comité de surveillance sous la république; quatre cachets du temps

de l'empire, et.; 2.° quatre cachets en cuivre, ayant servi vers 1787 à marquer les étoffes fabriquées dans le ressort des bureaux d'Amiens, Poix, Gamaches et Hallencourt; 3.° trois pièces d'artillerie enlevées au château de Moreuil par la garde nationale d'Amiens en 1792. Deux de ces pièces datent de la fin du xv.° siècle, et sur l'une d'elle, longue de 3 m. 60 c., on lit cette inscription tracée en caractères gothiques: *Je suis prince de Pois* (*Poix*). — 2.° Par M. Bazaine, ingénieur en chef du chemin de fer d'Amiens à Boulogne, une collection d'antiquités, objets d'art et médailles recueillis dans les terrassements qu'il a fait exécuter sur divers points de la ligne. Cette collection se compose 1.° de 27 vases ou urnes en terre de diverses forme et couleur, dont deux amphores de l'époque gallo-romaine, hautes d'environ 62 centimètres découvertes à Amiens, l'une à la porte Beauvais, l'autre à l'embarcadère; 2.° d'une meule romaine trouvée à la porte Noyon; 3.° d'un médaillon en marbre blanc, de la même époque, mutilé sur un tiers de sa surface et représentant d'un côté un satyre, de l'autre un dauphin, trouvé à la porte Beauvais; 4.° quinze fragments de vases en terre rouge, portant pour la plupart des ornements en reliefs, avec l'estampille du potier; 5.° plusieurs objets celtiques en os, trouvés à Port-le-Grand, et dont l'un représente un sanglier; 6.° un lot de 300 médailles romaines, recueillies à Noyelles, Port-le-Grand et dans les fossés des anciens remparts de la ville d'Amiens; 7.° plusieurs armes mérovingiennes en fer, trouvées dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer. — 3.° Par M. Janvier, ancien notaire à Amiens, deux sceaux de l'hôtel-de-ville d'Amiens, l'un en argent aux armes de la ville est celui dont M. Janvier père a fait usage comme secrétaire de la mairie; l'autre, en cuivre, a servi sous la république. — 4.° Par M. Pecqueux, maire de Moreuil, une fibule romaine en bronze, trouvée dans les marais de cette commune. — 5.° Par M. Duvette-Caron, deux fragments de sculpture décorés de feuillage et provenant d'un ancien château de Picardie. xvii.° siècle. — 6.° Par M. Alex. Bouthors, greffier en chef de la cour royale d'Amiens, un manteau de cheminée en bois de chêne, aux armes

de France supportées par deux chimères. XVI.e siècle. Cet objet provient de la démolition d'une maison de la rue au Lin à Amiens. —7.° Par M. Eugène Delattre, négociant à Amiens, quatre jetons de la chambre des notaires de l'arrondissement d'Amiens, deux de 1816 et deux de 1827. — 8.° Par M. l'abbé E. Jourdain, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, cinq jetons en argent de la chambre du commerce d'Amiens, savoir un du règne de Louis XVIII, deux de Charles X et deux de Louis Philippe. — 9.° Par M. Le Prince, propriétaire à Amiens, deux médailles en bronze, l'une de Faustina Senior, l'autre d'Allectus. — 10.° Par M. Ludovic Duliège, propiétaire à Condé-Folie, trois conduits en plomb. plusieurs carreaux de marbre blanc, une urne en terre noire, une hache en fer, une tuile à rebords. Ces objets ont été trouvés à Condé-Folie dans la tranchée du chemin de fer, au milieu de constructions romaines. — 11.° Par M. Darcy, notaire à Gamaches, une grande quantité d'objets recueillis dans la tombelle gallo-romaine qu'il a récemment explorée au milieu du marais de cette commune. Parmi ces objets on remarque des défenses de sanglier, des fers de flèches, deux sonnettes en bronze, etc.

Pendant le 3.e trimestre de 1846.

1.° Par M. Eug. Demarsy, substitut de de M. le Procureur du Roi à Abbeville, un grand sceau en cire rouge de Charles-Quint. — 2.° Par M. Damis, agent-voyer de l'arrondissement d'Amiens, plusieurs vases en terre et en verre, des épingles en ivoire à tête sculptée, une fibule en bronze et autres objets de l'époque gallo-romaine trouvés récemment à Amiens, faubourg St.-Fuscien.

OBJETS ACHETÉS PAR LA COMMISSION DU MUSÉE.

1.° Deux chapiteaux de style bysantin, à palmettes, et une hache celtique en silex gris, trouvés à Amiens dans les terrassements de l'embarcadère. — 2.° une clef en bronze, une petite cuillère de même métal, de la forme dite *Lengula*, trouvées à Montières (époque romaine). — 3.° Deux couteaux celtiques en silex, trouvés à Crouy

(Somme). — 4.° Une médaille celtique en bronze, et une médaille en plomb des Innocents d'Amiens, avec le millésime de 1669, trouvées dans le fossé du boulevard du Mail de cette ville. — 5.° Une figurine en bronze représentant Mercure et trouvée dans le quartier St.-Louis, à Amiens. — 6.° une fiole en verre de forme sphéroïdale et deux fibules en bronze, trouvées au faubourg St.-Fuscien d'Amiens (époque gallo-romaine). — Une tablette de marbre noir portant cette inscription : vng Diev — vng Roi — vnne foi — vnne loi — XVI.° siècle.

Pendant le 3.° trimestre de 1846.

1.° Une médaille en or de Théodose, trouvée à Tilloy-lès-Conty. — 2.° Une cloche en bronze, trouvée à Chipilly (époque gallo-romaine). — 3.° Une pièce de monnaie espagnole en or, trouvée à Vauchelle-lès-Authie. — 4.° Un tableau de l'ancienne confrérie de Notre-Dame-du-Puy, portant cette devise : *ardent buisson à Moïse admirable.*

SOUSCRIPTION

POUR ÉLEVER UNE STATUE EN BRONZE

à DUFRESNE DU CANGE.

CINQUIÈME LISTE.

La Société royale des antiquaires de France, 100 fr. ; la Société de l'Ecole royale des chartes à Paris, 50 fr. ; L'Institut historique de France, 10 fr. ; La Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du Nord, à Douai, 50 fr. — M. Ledien-Canda, propriétaire à Amiens, 10 fr. ; M. Paul Grimaux, banquier (*), 10 fr. ; M. Potron-Leclercq, propriétaire, 15 fr. ; M. Messier, secrétaire du parquet

(*) *Les souscripteurs dont le domicile n'est pas indiqué habitent la ville d'Amiens.*

de la cour royale d'Amiens, 5 fr.; M. Lesur, ancien notaire, 15 fr.; M. Digeon, notaire 5 f.; M. D'hervillez-Marest, négociant, 5 f.; M. Alphonse Baril, maître de dessin, 5 fr.; M. Wagniez-Fiquet, négociant, 10 fr.; M. Becquerel, substitut de M. le procureur-général, 5 f.; M. de Romanez, propriétaire à Bovelles, 10 fr.; M. Pierre Beaucousin, propriétaire, 10 fr.; M. Guérin, entrepreneur de messageries, 20 fr.; M. l'abbé Brioude, supérieur du grand séminaire, 6 fr.; M. Letellier-Beldame, peintre-artiste, 10 fr.; M. Hémery, huissier, 3 fr.; M. Eugène Paillat, négociant, 5 fr.; M. Louis Vol, rédacteur en chef de l'*Echo de l'Oise*, à Compiègne, 5 fr.; M.[me] Achille Objois, 10 fr.; M. Romain Leroy, conseiller à la cour royale, 5 fr.; M. Dupont-Bacqueville, administrateur des hospices, 10 fr.; M. Guerlin, caissier de la caisse d'épargne, 5 fr.; M. Dehen, inspecteur des écoles primaires de la Somme, 5 fr.; M. J. Caumartin, juge au tribunal civil d'Amiens, 10 fr.; M. Deventer, marbrier, 5 fr.; M. Molroguier, avocat, 10 fr.; M. de Valicourt, avocat à Nemours, 5 fr.; M. Fusilier, directeur de l'école de dessin, 5 fr.

TOTAL de la cinquième liste. . .	434 fr.
Les quatre premières s'élevaient à. .	15,055
Ensemble. . . .	15,489



Amiens. — Imp. de DUVAL et HERMENT, place Périgord, 1.



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 11 novembre 1846.

M. le Président communique une lettre de M. Hardouin, par laquelle notre collègue informe la Société que la nouvelle carrière qu'il embrasse l'oblige de quitter Amiens pour se fixer à Paris. Il acquitte un devoir de cœur en témoignant le regret que lui fait éprouver sa séparation d'avec ses collègues et le désir de continuer sa coopération à leurs travaux, à tel titre qu'il plaira à la Société de lui conserver.

Sur la proposition du Président, la Société offre, avec l'expression de ses regrets, le titre de membre titulaire non résidant à M. Hardouin, avocat au conseil du Roi et à la Cour de cassation.

— Le Secrétaire lit, au nom de M. Hardouin, une notice nécrologique sur M. le comte de Boubers. M. Hardouin sera prié de compléter, par quelques détails indiqués par plusieurs membres, cette notice écoutée avec le plus vif intérêt.

— M. Bouthors présente l'analyse d'un travail dont s'occupe M. Bimbenet, greffier en chef de la Cour royale

d'Orléans, sur l'Université de cette ville, dont la nation picarde faisait partie.

— M. l'abbé Jourdain rend compte d'un voyage qu'il a fait dernièrement à Saint-Germer-en-Bray (Oise). Il rappelle ce que l'église de cette antique abbaye et la chapelle qui est construite et comme soudée au chevet, offrent d'intéressants sous le double rapport de l'histoire et de l'art. Le moins ancien de ces édifices, celui qui a été fait sur le modèle exact de la Sainte-Chapelle de Paris, et seulement assez de temps après pour que l'étude des imperfections, comme des beautés de l'aînée, puisse profiter à la plus jeune, la Sainte-Chapelle de Saint-Germer est en ce moment, aussi bien que la Sainte-Chapelle de Paris, l'objet de la sollicitude du gouvernement. Architecture, vitraux, ornementation, tout revit sous des mains habiles. Quelques mois encore et ce charmant chef-d'œuvre du siècle de Saint-Louis brillera comme en ses premiers jours.

Mais à côté de ce que nous espérons, continue l'honorable membre, à côté de ce que nous voyons si heureusement assuré, il faut dire aussi ce que nous craignons. Nous craignons que la joie d'une si belle et si sage restauration ne soit pas complète pour notre province. Pendant que la Sainte-Chapelle de Saint-Germer se revêt de gloire, et d'une jeunesse nouvelle, l'église abbatiale elle-même, que nous pourrions nommer sa mère, parce qu'elle est plus ancienne qu'elle de deux ou trois siècles, parce que deux ou trois fois aussi elle est plus haute, plus spacieuse et plus grave de style que celle-ci, parce que, par la main de ses moines, elle lui a donné naissance, la vieille église, remarquable par la magnificence de ses proportions et la richesse de ses

détails, comme la Sainte-Chapelle sa fille l'est par sa grâce et sa légèreté, l'église abbatiale est délaissée, tellement délaissée que bientôt peut-être vous apprendrez, Messieurs, qu'elle est tombée de caducité, tombée peut-être sur la chapelle elle-même que l'on répare, et qu'elle domine de son chevêt.

Une commission d'enquête aurait conclu, dit-on, à l'impossibilité de la sauver. Si ce cruel arrêt était sans appel, notre pays serait à la veille de perdre encore un des monuments dont il est glorieux. Les belles et grandes églises du XI.[e] au XII.[e] siècle sont rares. Celle-ci surpasse à tous égards celle de Bertaucourt-les-Dames elle-même ; et, si ce n'est que ses tours et sa façade ont déjà disparu, elle le disputerait aux églises romanes du premier ordre. Il lui reste ses trois nefs, son pourtour du chœur, sa couronne de chapelles absidales, presque toutes ses voûtes, son triforium décoré d'une façon très-originale et d'un bel effet, surtout au chevet. Les formes architecturales offrent, dans ce moment, des sujets d'étude et même certains problêmes à résoudre qu'on ne rencontre pas ailleurs. L'abandon de l'église de Saint-Germer mériterait d'être appelé un vandalisme qui, pour n'être que passif, n'en paraîtrait ni moins coupable, ni moins affligeant, aux yeux de ceux qui ont mission de protéger et de défendre les monuments anciens d'une aussi grande valeur que celui-ci.

L'auteur de ces considérations propose que la Société émette un vœu pour la conservation de l'église abbatiale de Saint-Germer-en-Bray.

La Société adopte et décide qu'extrait de la présente délibération sera adressé à MM. les Ministres de l'intérieur, des cultes et des travaux publics.

— M. Jourdain dépose sur le bureau un marbre commémoratif de la révocation de l'édit de Nantes. Les sculptures et les inscriptions latines qui en font le sujet présentent des obscurités et même des incorrections sur lesquelles M. Jourdain invoque les lumières de la Société. — L'heure avancée oblige d'ajourner l'examen de ce bas reliefs.

Séance ordinaire du 9 décembre 1846.

— Le Secrétaire lit un article de l'*Argus Soissonnais*, journal publié à Soissons, lequel propose à l'étude des archéologues une pierre votive de forme quadrilatère de 0,25 de haut, sur 0,10 de large, représentant d'un côté une espèce de Mercure gaulois grossièrement sculpté, de l'autre l'inscription :

DEA
CAM
IORI
CEVO
TVM

La direction de l'*Argus* donnera en prix l'histoire de Soissons par M. Leroux, à l'auteur de la meilleure interprétation de cette inscription gallo-romaine.

— Le Secrétaire lit une notice de M. Caillette-l'Hervillers sur le saint-suaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. L'auteur, après avoir exposé ce qu'on entend par le saint-suaire, recherche qu'elle est l'origine de celui de Compiègne, en établit l'authenticité par les bulles des papes, les lettres des évêques et des rois et par les historiens; et, après quelques mots

sur les saints-suaires de Cahors, Sarlat, Besançon et Turin, il conclut que celui de Compiègne est le plus anciennement connu, car il était révéré dès 876.

— M. l'abbé Jourdain fait un rapport verbal sur les sculptures de la cathédrale de Bourges qu'il compare avec celles de la cathédrale d'Amiens.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année 1847. Le vote au scrutin donne les résultats suivants :

Président, M. Breuil.

Vice-président, M. l'abbé Jourdain.

Secrétaire annuel, M, l'abbé Duval.

MM. Dorbis et Dufour sont continués dans leurs fonctions, l'un de trésorier, l'autre d'administrateur du Musée.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 25 *mai* 1846. — Le Musée est enrichi de dons offerts par MM. Hersan, Buteux, Sommereux, Choquet, Varanguet, Eugène Leroy, Weil, Martin fils et Danjou.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Communications et lectures. M. Paringault lit une notice biographique sur Pierre Restaut, né à Beauvais en 1696, et auteur des *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, publiés en 1730. Le comité décide qu'une transcription de cette notice sera faite et que cette copie sera adressée au comité d'Amiens.

Sur la proposition de son Directeur, l'assemblée arrête également qu'elle s'approprie le vœu formulé par l'auteur de la notice de voir donner le nom de Restaut à l'une

des rues qui avoisinent le collége de Beauvais ou il passa ses premières années Elle décide à cet effet que le passage commençant par les mots : *Restant n'est pas un de ces hommes* et finissant par ceux-ci : *Pour la personne qui en devient l'objet* sera adressé, par les soins de M. le Directeur, à M. le Maire de la ville de Beauvais, qui sera prié d'aviser aux moyens d'exécuter le désir du comité.

Séance du 20 *juillet* 1846. — M. le Président dépose et fait lire un rapport sur les dons faits au Musée depuis la dernière séance. Après avoir exprimé toute sa reconnaissance pour les personnes généreuses qui, suivant l'exemple donné par nos premiers bienfaiteurs, veulent bien faire don au Musée des objets intéressants qu'elles possèdent, M. le Président désigne les personnes qui les ont donnés et la nature de ces objets.

M. Léon Auxcousteaux, notre collègue, nous a remis, avec l'autorisation de l'administration supérieure, de précieux débris de l'ancien palais épiscopal qui ne pouvaient pas être utilisés, et qui auraient été perdus au milieu des décombres sans sa sage prévoyance. Ces curieux spécimen de l'antique demeure de nos comtes-évêques se composent :

1.° De quatre bouts de poutre ornés d'une tête colossale de dragon d'où la poutre paraît sortir ; 2.° de six colonnes en bois à huit pans, ornées d'une base et d'un chapiteau léger formé de deux rangées de feuilles de chêne séparées du fût par un tore assez mince.

Tous ces bois proviennent de l'ancienne galerie ogivale qui joignait le palais épiscopal à la cathédrale.

Mr Morel, de Montreuil-sur-Thérain, a donné par

l'intermédiaire de M. Léon Auxcousteaux, un élégant dossier de banc en bois sculpté, peint et doré, composé de deux montants sculptés, et terminé en forme de clocheton, de deux panneaux à jour et d'une frise couverte d'arabesques élégamment sculptée, surmontée de deux ornements en forme de clochetons qu'un troisième devait accompagner et compléter.

L'administration des hospices a également donné deux écussons en pierre paraissant provenir de l'ancienne tribune aux harangues jadis placée contre le transept septentrional de l'église Saint-Etienne. L'un de ces écussons porte les armes de la ville, le second est chargé du blason de la famille Douvet, en possession héréditaire du titre de capitaine de la ville. M. le Président exprime toute sa gratitude à l'administration éclairée qui a sauvé de la destruction ces restes précieux d'un monument qui occupe une place si importante dans nos annales.

M. Richard a donné une belle et curieuse serrure, garnie de neuf pènes et d'un bouton à main ; sa hauteur est de 34 centimètres, sur 65 centimètres de large. Toutes les parties visibles sont ornées de ciselures bien exécutées.

M. Martin, suppléant de la justice-de-paix du canton sud-ouest de Beauvais, a découvert dans sa maison, rue du Prévost, n.° 3, à 2 mètres 80 centimètres de profondeur, la base d'une colonne ionique en marbre et huit fragments de briques romaines qu'il donne au Comité. La présence de ces fragments de l'époque romaine vient se lier aux découvertes faites en 1844 dans la maison de M. Garnier, située dans la même rue, au n.° 5, et prouver l'importance des constructions romaines que renfermait la cité de Beauvais.

M. et M.me Bout donnent une pierre tombale provenant de l'ancienne église collégiale de Saint-Barthélemy ; cette pierre était celle de M. Jacques Villain, chanoine de cette collégiale et chapelain de la cathédrale, décédé en 1649.

M. Omont, notre collègue, donne deux fragments d'inscription en marbre, provenant du piédestal de la statue de Louis XIV.

M. Thimoléon-Dedreux, demeurant rue Saint-Pantaléon, donne un vitrail peint provenant de l'église Saint-Barthélemy.

M. Jouvenel fils, donne : 1.° une médaille romaine fruste ; 2.° un beau spécimen de la monnaie française sous la République.

M. Deladreue fils, de Feuquières, élève au collége de Beauvais, donne : 1.° une médaille romaine d'Adrien ; 2.° un jeton de Louis XV.

M. Mahaut, clair d'avoué, chez M. Durais, donne : 1.° Un double tournois du prince de Conty ; 2.° un double tournois de Henri IV, au millésime de 1610 : 3.° un double tournois de Louis XIII de 1615 ; tous d'une très-belle conservation ; 4.° un fragment de poterie romaine grise, formant la partie supérieure d'un vase à anse, recueilli dans les démolitions du rempart Saint-Nicolas.

M. Martin, notre infatigable collègue donne : 1.° un bas-relief en bois représentant la sainte Vierge avec l'enfant Jésus ; 2.° un denier tournois de Henri III, frappé en 1585 ; 3.° quatre médailles romaines frustes ; 4.° cinq pièces de monnaies françaises trouvées dans les fouilles du cimetière Saint-Etienne de Beauvais ; 5.° cinq jetons de Louis XIV.

M.me Fanny Denoix fait don au Musée d'une belle console sculptée, provenant du château de Crévecœur.

— M. le docteur Daniel lit une notice sur une statuette en bois représentant Jésus-Christ, et donnée au Musée par M. Auger-Dubois. Cette statuette, dont malheureusement les bras sont brisés, est d'un très-bon style et paraît provenir de l'église Saint-Sauveur ou Saint-Thomas.

M. Auger-Dubois donne également au Musée : 2.° une médaille romaine d'Adrien, grand bronze, au revers une femme debout, avec une corne d'abondance ; la légende est effacée ; 3.° un douzain de Henri II ; 4.° une pièce de 12 sous de Louis XV, millésime 1720 ; 5.° une pièce de 6 sous du même prince, frappée en 1744, année de la bataille de Fontenoy ; 6.° une autre pièce de 12 sous de Louis XV, frappée en 1773 ; 7.° une médaille en cuivre, frappée en l'honneur de Wellington ; une pièce des États-Unis, un jeton de Louis XIII et un autre de Louis XVI.

— M. Mathon adresse au comité une lettre renfermant quelques détails précieux sur la découverte d'un squelette trouvé dans un terrain voisin de celui où ont été recueillis des vases antiques d'une fort belle conservation. Ce squelette était accompagné de deux médailles peu conservées dont M. Mathon n'indique pas le règne, mais qu'on pourrait peut-être connaître. Il suppose que d'autres médailles ou objets de cuivre pouvaient accompagner ce squelette, car plusieurs os ont été imprégnés par un liquide contenant du sel de cuivre, et sont d'une couleur verte qui n'est due qu'à l'infiltration de ce liquide dans le tissu osseux.

— M. le docteur Daniel termine la séance par la lecture très-intéressante d'une partie du travail qu'il a

entrepris sur les églises et coutumes religieuses du vieux Beauvais.

Séance du 24 août 1846. — M. le directeur lit un rapport sur les dons qui ont été faits au comité et sont venus enrichir le Musée depuis la dernière séance. L'assemblée vote des remerciements à MM. Martin de Bury, Cœuillet, Grenon, Jouvenel, Leroy, Devenne, Quentin, Mouquet, Ledreux, Omont, Martin fils.

— M. le Directeur fait déposer sur le bureau un fort beau portrait d'Antoine Loysel, exécuté au pastel par M.me Aimé Champollion-Figeac, d'après l'original appartenant à M. Ledoux-Montroy. Les membres du comité présents à la séance s'approchent du bureau pour examiner l'ouvrage artistique de M.me Champollion, qui a travaillé assidument quinze jours entiers à reproduire les traits du savant coutumier, de l'élève de Cujas. L'assemblée décide unanimement qu'il sera écrit à M.me Champollion pour la remercier de l'hommage qu'elle a fait au comité.

Le comité vote un crédit éventuel de 50 francs pour l'encadrement de ce tableau, et confie une mission de surveillance à cet égard à MM. Dupont-White, Delaherche et Grau-de-Saint-Vincent.

Lectures et communications. — M. Dupont-White lit le prologue d'une série d'études qu'il se propose de publier sous ce titre : *Les Antiquaires de Beauvais.*

L'auteur fait remarquer qu'on rencontre à Beauvais depuis le XVI.e siècle une suite non interrompue de numismates, d'archéologues et d'historiens. La liste est ouverte par les noms du docteur Grevin, de Louvet et de Loysel, qui sait trouver au milieu de ses

travaux juridiques le temps d'écrire sur les origines de sa ville. Guy-Patin, observateur ingénieux et caustique, vient après eux. Sous Louis XIV nous trouvons Baillet et l'abbé Dubos, écrivain pur et exercé. Langlet-Dufrénoy, qui arrive peu d'années après, a pour successeurs MM. l'abbé Danse et Bucquet. Beaucoup de bibliothèques particulières ont été fondées avec goût et elles ont été religieusement conservées. On peut citer à ce titre celle de M. Le Caron de Troussures. Parmi les érudits des derniers temps, on doit mentionner M. Graves, savant laborieux et exact statisticien, l'un des fondateurs du comité.

Ces données étant exposées, l'auteur est amené à rechercher d'où vient cette ardeur des Beauvaisins pour les sciences historiques. Il croit qu'on peut en trouver deux motifs. En premier lieu, tous ces érudits sortaient de la classe de la bourgeoisie ; or, si l'on songe que toutes les traditions locales leur racontaient les triomphes de leurs pères, si l'on se rappelle que la Jacquerie était née aux portes de Beauvais, on comprend facilement que les monuments et les titres avaient pour eux un intérêt tout particulier, puisqu'ils faisaient revivre dans leur mémoire les hauts faits et le patriotisme de leurs ancêtres. En second lieu, le commerce de Beauvais, alors très-florissant, avait introduit une grande aisance dans la bourgeoisie ; ce sont ces loisirs de la fortune qui ont procuré aux Beauvaisins tant de numismates et de chroniqueurs.

Devançant d'un siècle l'ordre chronologique, l'auteur donne lecture au comité d'une lettre inédite de Nicole sur la mort du grand Pascal. Il rappelle que Nicole a passé deux années de sa vie à Beauvais. Le comité

ayant décidé qu'il hâterait la publication de cette lettre, toute analyse en devient ici inutile.

— M. le docteur Daniel annonce la découverte d'un tombeau, faite à Beauvais, chez M. Moisset. Il pense que c'est un tombeau romain en bois ; ce qui donnerait un caractère d'intérêt tout particulier à cette trouvaille, puisqu'ordinairement les tombeaux romains sont en pierre.

M. Daniel lit le mémoire qu'il a rédigé à cette occasion et duquel il résulte que les ossements du squelette humain découvert dans le terrain de M. Moisset, sis à Saint-Jacques, présentaient une altération très-variable. Les os à tissus spongieux étaient ou fort altérés ou anéantis ; les gros os bien conservés : la boîte osseuse enveloppant le cerveau était convenablement conservée ; les dents étaient bien conservées. Ces ossements s'appliquaient à un individu de stature moyenne.

On a ramassé dans l'espace occupé par le squelette : 1.° Six clous bien proportionnés de 5 à 11 centimètres ; le corps des clous était carré ou au moins anguleux ; 2.° Deux instruments en fer ressemblant à deux couteaux, mais que leur long séjour dans la terre a fort altérés ; 3.° un morceau de pierre travaillée, ayant la forme d'une pierre à repasser ; 4.° des fragments et le cou d'une bouteille en grés ; 5.° des fragments d'un vase lacrymatoire ; 6.° une médaille romaine d'Antonin-Pie, de grand module.

M. Daniel conclut en disant que tout paraît établir qu'il s'agit d'un tombeau romain en bois. Il présume que le bois du cercueil devait être fort épais, à en juger par les clous de 11 centimètres de long qui ont été retrouvés et qui sont bien différents, quant à la longueur, des clous employés aujourd'hui.

Une discussion est ouverte sur les conclusions du mémoire.

M. Dupont-White ne pense pas que les preuves rapportées par l'honorable M. Daniel soient convaincantes. Il fait remarquer que des médailles romaines étaient souvent placées dans les tombeaux, non seulement au VII.e siècle, mais encore au X.e siècle.

M. Delarche trouve étonnant qu'on ait employé le bois pour le tombeau, au lieu de prendre de la pierre; il ajoute que les Romains savaient à peine travailler le bois.

M. le docteur Daniel réplique qu'il lui paraît qu'on trouve réunis ici tous les attributs des tombeaux romains.

Cette discussion n'est suivie d'aucun vote de l'assemblée.

— M. Paringault lit le rapport qu'il a été chargé de faire sur la première partie du *Dictionnaire des villes, bourgs et communes du département de l'Oise* dont l'auteur, M. Victor Tremblay, a fait hommage au comité.

Le rapporteur entre dans le détail de l'œuvre de M. Tremblay et, après avoir fait la part de la critique sur certains points, il n'hésite pas à reconnaître dans l'ensemble l'utilité du livre de M. Tremblay, et à faire des vœux pour son prompt achèvement. Il termine en proposant à l'assemblée de voter des remerciements à l'auteur.

— M. le Directeur annonce qu'il a écrit à M. le Maire de Beauvais à l'effet d'obtenir une nouvelle armoire vitrée pour le Musée. Il prévient le comité que l'autorité supérieure laissera l'estrade de l'ancienne salle des assises dans les bâtiments affectés aujourd'hui au comité. L'assemblée applaudit à ces mesures.

— M. Grau de Saint-Vincent est chargé de faire copier

par un artiste des dessins qui se trouvent au Palais de Justice actuel ; il surveillera lui-même ces travaux.

—M. le Directeur voudrait qu'on conservât le souvenir de la façade de l'ancienne église Saint-Barthélémy. Le comité exprime le vœu que M. Weil, architecte, veuille bien se charger de ce travail.

— M. Dupont-White annonce qu'il a vu aux archives de la Préfecture certains objets qui lui paraissent le patrimoine naturel de la Société. Il s'agit de titres remontant au XI.e siècle. A ces titres sont joints des cachets curieux, dont quelques-uns sont d'un grand module. MM. Charles Danse et Moisset ne pensent pas que la Préfecture puisse disposer de ces titres au profit du comité. L'assemblée exprime le vœu que des renseignements soient pris à ce sujet près de M. le Préfet de l'Oise.

— M. le docteur Daniel propose de demander à M. Anatole Hamel une copie des dessins de l'ancien *Gloria-Laus* de Beauvais, actuellement détruit. Le comité prie M. le docteur Daniel de vouloir bien se charger de cette mission.

— M. Dupont-White exprime qu'il serait fort à désirer que le comité fît copier pour le Musée le portrait de Godefroid - Hermand. L'assemblée décide que le jeune Ladiré, premier prix de l'école communale de dessin, sera chargé d'exécuter cette copie, aux frais du comité.

Séance du 16 *novembre* 1846. — M. Dupont-White présente un portrait de Godefroy-Hermand exécuté par le jeune Ladiré. La Société en ordonne le dépôt aux archives et décide qu'une indemnité sera donnée au dessinateur.

Le même membre fait également hommage au comité de son histoire de la Ligue à Beauvais, couronnée par la Société des Antiquaires de Picardie. Des remerciements tout particuliers sont adressés à l'auteur de ce travail qui prouve tout le parti que la persévérance avec la sagacité peuvent tirer des matériaux répartis dans les bibliothèques de notre ville.

— M. le Président donne lecture d'un rapport sur les nombreux dons offerts au Musée local ; les détails dans lesquels il entre prouvent que l'existence d'un centre où tout vient se réunir, est un encouragement incessant pour les donateurs. Il annonce aussi qu'une partie des monuments existants dans le Musée provisoire dépendant du Collége, ont été transportés dans le nouveau local de la Cour d'assises. Enfin, il rend compte de l'acquisition d'un portrait de monseigneur l'évêque de Buzenval, fondateur du bureau des pauvres. Ce portrait paraît provenir du château de Lihus.

— M. Graa de Saint-Vincent offre au comité deux dessins au trait faits par M. Reuil, de cette ville ; ils représentent, avec toute la naïveté et peut-être la crudité du moyen-âge, deux syrènes jouant de divers instruments. Ils font parties de divers groupes peints à fresque sur les voûtes ogivales d'une pièce placée dans la tour de l'Evêché qui regarde le nord, et qui paraît avoir servi de salle des gardes.

— M. Dupont-White fait connaître les démarches qu'il a faites pour se procurer un portrait de Foy-Vaillant dont il serait fait copie pour le comité. Il annonce qu'on pourrait compléter la collection des historiens de Beauvais en recherchant les portraits de Guy-Patin et de Simon

— M. de Saint-Germain offre au comité deux ouvrages dont il est l'auteur, l'un intitulé : *Pélérinage archéologique dans le Beauvaisis*, l'autre ayant pour titre : *Archéologie musicale*. L'auteur y développe des aperçus pleins de finesse et de goût sur la musique d'église dont nous avons conservé si heureusement l'admirable simplicité.

— Il est fait hommage au comité des publications de l'Athénée du Beauvaisis, deuxième semestre 1845 et premier semestre 1846.

— M. Daniel donne des détails intéressants sur les cérémonies religieuses qui avaient lieu à Beauvais. Il rappelle surtout le goût si vifs de nos pères pour ces processions où se développait tout le luxe du moyen-âge. Il cite la procession pour la délivrance du pays de l'invasion normande ; celle qui avait lieu le jour de la Trinité en l'honneur du dévouement de Jean de Ghuegnies qui sauva la ville aux dépens de sa vie, sur le pont Saint-Laurent. Il donne aussi les détails des cérémonies qui avaient lieu en l'honneur de sainte Angadresme, patronne de la ville. Sa chasse, qui figurait dans toutes les grandes circonstances et lors de la réception des évêques fut constamment exposée pendant le siége de Charles-le-Téméraire. Après le départ de ce prince, la fête de cette sainte fut célébrée le 14 octobre 1473, avec une pompe et un éclat tout nouveau. Cette fête à la fois religieuse et civique, s'est perpétuée jusqu'à la Révolution. Interrompue par cette grande crise, on a essayé inutilement de la rétablir sous la Restauration. Que nous sommes loin aujourd'hui du temps ou Jean de Marigny menaçait d'excommunication ceux qui ne se rendraient pas à cette procession dans laquelle les femmes marchaient en tête, où les jeunes

vierges briguaient l'honneur de tenir un ruban blanc attaché au fameux drapeau bourguignon porté par une descendante de l'héroïne qui l'avaient arraché à l'ennemi et allaient ensuite, d'une main qui n'était pas toujours bien affermie, mettre le feu aux canons sur la place.

Enfin, l'intéressant annaliste fait connaître les colossales dimensions du feu de la Saint-Jean dans lequel entraient plus de 100 chevrons et plus de 1,400 bourrées, d'après un réglement de 1390. Il rappelle un arrêt du Parlement de 1403, qui maintient les habitants dans le droit d'emporter les charbons qui formaient les débris du feu.

Séance du 21 *décembre* 1846. — M. l'abbé Corblet, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, assiste à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, M. Corblet entretient la Société de ses recherches philologiques sur l'idiôme picard, qu'il poursuit dans les diverses contrées de l'ancienne province de Picardie. Ses recherches persévérantes sur les modifications de ce langage dans chacune des diverses localités, les étymologies, le rapprochement des mots avec ceux des principales langues nées du latin, du celte et du germain, offrent un intérêt très-vif, mais ne sont point susceptibles d'analyse.

Après ces trop courtes causeries, M. le Directeur dépose les comptes de 1846.

On procède ensuite au renouvellement du bureau pour 1847.

M. Danjou est nommé Directeur par 9 voix sur 10.

M. le Directeur termine la séance par la lecture d'un

rapport sur les dons nouveaux faits à la Société. Les détails dans lesquels il entre, montrent que la générosité des donateurs est loin de se refroidir.

VITRAUX DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS. — RÉPARATIONS.

Rapport fait au nom d'une Commission composée de MM. DUVAL, GARNIER, JOURDAIN, LE SERURIER, DUFOUR, *pour répondre à* M. le PRÉFET *de la Somme.*

M. L'ABBÉ DUVAL, RAPPORTEUR.

Messieurs,

« La commission des vitraux de la cathédrale dont je suis l'organe, n'a pas été appelée jusqu'à ce jour à remplir les fonctions délicates que vous lui avez confiées dans votre dernière séance, suivant la demande de M. le Préfet de la Somme en date du 27 mars. Elle n'aurait donc aucune communication à vous faire en ce moment, s'il ne lui semblait convenable, pour ne pas dire nécessaire, d'exposer devant vous et de soumettre à votre critique éclairée les principales règles de conduite qu'elle se propose de suivre dans l'accomplissement de sa mission. La vigilance et le contrôle que l'on attend de nous ne s'exerceront utilement qu'autant que nous nous serons rendus compte d'avance des points essentiels sur lesquels ils doivent porter.

» Pour les déterminer avec précision et exactitude, il suffit de ne pas perdre de vue soit la nature des travaux à exécuter aux verrières, soit la qualité de la personne qui en est adjudicataire. En confiant à un maître vitrier, et non à un peintre sur verre, le soin des vitres de couleur, en même temps que celui de toutes les autres vitres de l'église, l'administration nous

fait assez connaître qu'il ne s'agit pour les premières que de simples réparations d'entretien et de consolidation, et nullement d'une restauration proprement dite. Le but que l'on se propose n'est pas de ressusciter ce qui n'est plus, et ce qui peut périr encore tous les jours par des causes et des accidents divers, c'est de conserver ce qui est, c'est de prévenir autant que possible les mauvaises chances qui pourraient réduire de nouveau de précieuses richesses artistiques que l'incurie des hommes et l'injure du temps n'ont que trop amoindries depuis deux siècles.

» Ainsi nous devrons nous opposer à tout ce qui ressemblerait à ce qu'on appelle une restauration, c'est-à-dire à tous genres de travaux qui exigeraient le talent et l'expérience d'un peintre verrier, tels que la reconstruction des scènes et des personnages mutilés, la restitution de certaines portions de vêtements et de draperies, ou des détails d'ornementation et autres accessoires. Quelque confiance que nous ayons dans les connaissances et l'habileté du maître vitrier chargé de l'entreprise, nous ne pourrions lui permettre d'aborder une tâche qui n'appartient qu'à un artiste spécial, à un peintre sur verre ; tâche que nous ne consentirions pas même à confier indistinctement à tous ceux qui prennent aujourd'hui ce nom. Une tentative de restauration véritable de nos vitraux peints serait chose périlleuse pour n'importe qui ; elle serait absurde et impossible, dans les conditions de l'entreprise actuelle.

» Circonscrits dans ces limites, les travaux de réparation n'en conservent pas moins une grande importance. Ils comprennent le nettoyage, la consolidation, et le raccommodage.

» La première opération est des plus simples et des plus faciles. On conçoit néanmoins que le défaut de précautions puisse occasionner des accidents. Nous y veillerons, soit que le nettoyage ait lieu sur place, soit qu'on profite de la nécessité de descendre les panneaux pour renouveler les armatures et les plombs.

» Les fers et les plombs sont aux vitraux peints ce qu'est la charpente à l'édifice, la trame au tissu. Non seulement ils supportent et relient les uns aux autres les fils nombreux de la tapisserie historiée, mais ils entrent dans sa composition même et font partie intégrante du tout. En sorte que détruire ou altérer leur système, leur agencement, ou leur distribution, c'est inévitablement compromettre l'œuvre entière et comme la dépouiller de sa vie propre. S'il est question de vitraux du XIII.e siècle ou de la première moitié du XIV.e, tels que ceux de notre cathédrale, la mutilation de la résille de plomb aurait encore de plus graves conséquences à raison même de l'importance qu'on lui accordait à cette époque; elle ferait perdre infailliblement au tableau son caractère et son harmonie. De là le devoir de ne toucher qu'avec une extrême réserve à l'ossature primitive, et en cas de renouvellement partiel ou total, de s'attacher à en reproduire toutes les dispositions jusques dans les moindres détails. Heureusement ce résultat est facile à obtenir. Il ne faut pour cela qu'un ouvrier intelligent et soigneux.

» Le raccommodage des portions de vitres brisées offre plus de difficultés. Pour remplacer du fer et du plomb, on trouve du fer et du plomb, et pour employer convenablement ces matières des mains d'ouvriers suffisent. Mais quand le vent, la grêle, la pierre lancée par les

passants, ou les décombres jetées sans précaution du haut des galeries ont fait une trouée à travers un panneau historié, qu'ils ont mutilé un personnage, déchiré une draperie, brisé un meuble ou mis en lambeaux un ornement; que faire? Où trouver des têtes à substituer aux têtes perdues, des vêtements de même coupe et de même couleur que ceux qui ont péri, des corps gardant l'attitude et faisant les gestes des personnages emportés? Glaner dans d'autres vitres les morceaux de verre sans emploi qui y sont disséminés, et ajuster ces débris aux individus et aux scènes mutilés? Evidemment ce procédé n'est propre qu'à jeter le désordre et la confusion dans une verrière? Personne, à coup sûr, qui consente à absoudre l'application malheureusement trop fréquente qu'on en a faite par le passé dans notre cathédrale; personne non plus qui ne soit décidé à le proscrire désormais, avec une rigueur absolue. Si des fragments de verre colorié subsistent encore çà et là dans quelques fenêtres, laissons-les où ils sont; si des têtes, des bras, des jambes, des corps manquent ailleurs, laissons-les manquer et n'oublions pas l'*Humano capiti* du poète. Mieux vaut une lacune dans le tableau qu'une interpolation de mauvais goût, propre à induire en erreur si elle est habilement faite; incohérente, disgracieuse et ridicule si elle ne l'est pas. A plus forte raison répudions-nous l'application d'une mauvaise peinture à l'huile, faite après coup par le vitrier, sur le verre blanc qui a servi au raccommodage. Rien ne nous paraît plus ignoble que ce misérable barbouillage dont nous regrettons de trouver des vestiges dans plusieurs vitres de notre église.

» Toutefois, le blâme que nous exprimons ici serait

retiré, si ce mode de raccords en peinture à l'huile devait être employé par un artiste véritable et possédant le goût et l'intelligence de la manière du moyen-âge, et seulement pour quelques menus détails dont la ruine fait trou sur les vitres.

» Nous ne devons pas non plus penser à restaurer à neuf. Nous avons dit pourquoi. Cependant l'emploi d'un morceau de verre de couleur sorti des fabriques modernes pourrait être avantageux, dans la supposition que le fragment à remplacer serait d'une seule teinte, et que le maître vitrier aurait les moyens et la volonté de fournir un verre parfaitement semblable.

» En cet état de choses, et à défaut d'une restauration artistique qui n'est pas possible actuellement, il ne reste d'autre parti à prendre que de remplir les vides avec du verre blanc. A la cathédrale de Chartres, où il n'y a peut-être pas une seule fenêtre qui n'étincelle de vives couleurs, on trouve plus convenable de remplacer par une simple ardoise les rares fragments qui viennent à tomber. L'avantage de ce procédé est de conserver à la verrière l'harmonie de ses tons vigoureux, laquelle harmonie est, au contraire, très-souvent dérangée par l'emploi du verre blanc qui fraye à la lumière un trop facile passage, et forme tache sur le tableau. Nous pourrions suivre cet exemple à Amiens, en ce qui regarde les mutilations restreintes sur un petit espace, par exemple la tête d'un personnage; pour combler des vides plus larges, on aurait recours au verre ordinaire.

» La difficulté de réparer convenablement les vitres historiées ne doit-elle pas, Messieurs, nous faire souhaiter vivement que les mesures les plus efficaces, que

les précautions les plus minutieuses soient ordonnées en vue de leur préservation ? Plus exposées que les pierres sculptées de l'édifice qui bravent au dehors les vents et les tempêtes, que les peintures elles-mêmes qui s'identifient aux murs épais, aux solides toiles ou au bois incorruptible qu'elles recouvrent, les vitres fragiles ou caduques n'appellent-elles pas une protection plus puissante ? Serait-ce, par exemple, faire preuve d'un zèle exagéré et former un vœu téméraire que de souhaiter pour les verrières d'Amiens l'abri qu'on a donné à celles de plusieurs églises au moyen de treillis en fils de fer, ou simplement en paille, comme à Saint-Etienne de Beauvais ? Nous saisirons, du moins, l'occasion qui se présente, pour attirer l'attention de M. l'architecte et celle de l'entrepreneur des travaux de maçonnerie de la cathédrale sur le dommage qui est résulté pour les verrières de l'habitude prise par les ouvriers de jeter leurs décombres du haut des galeries inférieures en dehors et vers le chevet de l'église, au lieu de les descendre dans des paniers, ou tout au moins d'éviter le voisinage des verrières peintes. Les pierres qui tombent, rencontrées dans leur chute par d'autres pierres plus lourdes qui les chassent de côté, sont quelquefois lancées contre les vitres avec une telle violence que celles-ci, en les supposant dix fois plus épaisses, ne résisteraient pas au choc. Nous avons été personnellement les témoins de plusieurs accidents produits par la cause que nous signalons, notamment dans les chapelles de la Petite-Paroisse et de Saint-Jacques, sans parler des flots de poussière que ces amas de débris, tombant de 15 à 20 mètres de haut, envoient contre la vitre à laquelle ils font perdre à la longue toute sa transparence.

» Ainsi, pour nous résumer, que les verrières ne soient pas restaurées, puisque leur sort n'est pas confié à un peintre verrier, qu'elles soient nettoyées avec précaution, consolidées d'après le système ancien, réparées avec mesure et avec goût, et surtout précieusement conservées et mises à l'abri, autant qu'il est possible, de tout accident. Tel est notre programme.

» La connaissance des sujets iconographiques dont chaque panneau est historié pourrait être de quelque secours au vitrier, et serait accueillie avec bienveillance par M. l'architecte. La commission fournira en temps opportun les renseignements qu'elle possède déjà, et ceux qu'une étude complète viendra ajouter aux premiers. La cathédrale d'Amiens, bien pauvre en vitraux, si l'on en juge d'après le nombre des fenêtres qui en sont dégarnies, bien riche encore, si l'on tient compte de ce qu'elle possède comparativement à une multitude d'églises, n'a pas moins de douze grandes fenêtres vitrées complètement en couleur ; ses trois roses et une partie des galeries au-dessous, nous envoient les rayons du soleil teints de leurs mille couleurs. Seize petites fenêtres des galeries du chœur et du rond-point nous montrent, presqu'intacts, les personnages sacrés appelés à y figurer au commencement du XIV.e siècle, et enfin, quinze à vingt fragments dispersés çà et là dont quelques-uns fort importants, témoignent des pertes que nous avons faites, et nous sont à ce titre plus précieux. Cet héritage est digne d'être conservé. Il le sera, Messieurs, grâce à la sollicitude de l'administration, au zèle de M. l'architecte, et au concours de la Société des Antiquaires qui ne veut rien laisser périr d'un glorieux passé. »

CATHÉDRALE D'AMIENS — RESTAURATION DES PEINTURES DES BAS-RELIEFS AUTOUR DU CHŒUR.

Rapport fait au nom d'une Commission composée de MM. RIGOLLOT, DUFOUR, FORCEVILLE, BAZOT *et* JOURDAIN, *pour répondre à* M. le PRÉFET *de la Somme.*

M. L'ABBÉ JOURDAIN, RAPPORTEUR.

Messieurs,

« Par sa lettre du 27 mars dernier à M. le président de la Société, M. le Préfet de la Somme demandait que *la commission prise dans son sein pour surveiller la restauration des bas-reliefs de Saint-Jean-Baptiste* à la partie nord de la clôture de la cathédrale d'Amiens, *voulût bien aussi prêter son concours, en ce qui concerne ceux de Saint-Firmin* au côté méridional de la même clôture.

» Plusieurs des membres qui composèrent la commission des bas-reliefs de Saint-Jean-Baptiste étant empêchés par diverses causes de prendre part au nouveau travail qui vous est demandé, M. le président a dû pourvoir à leur remplacement ; et, dans votre séance du 1.er avril dernier, la commission dite des peintures des bas-reliefs de l'histoire de Saint-Firmin, a été définitivement constituée ainsi qu'il suit : MM. Rigollot, Dufour, Forceville, Bazot, Jourdain.

» La commission, après avoir reçu, le 16 de ce mois, de M. Guérard son président, une nouvelle communication de la lettre de M. le Prefet, a compris que le rapport qui lui est est demandé avait un triple objet, à savoir :

1.° *La nature des moyens à employer dans cette restauration ;*

2.° *Une opinion sur le montant de la dépense que devront entraîner ces travaux ;*

3.° *Les précautions à prendre pour assurer une exécution convenable.*

» S'occupant d'abord *des moyens à employer* elle a dû se reporter aux travaux de même nature exécutés déjà l'an passé par M. Lebel et apprécier, dans leurs résultats, les procédés mis en œuvre par cet artiste ; elle les a trouvés satisfaisants. La peinture de l'histoire de Saint-Jean-Baptiste, autant qu'on peut en juger après une seule année d'épreuve est bien restaurée. Les parties nouvelles demeurent généralement dans un ton très-heureusement assorti avec les parties anciennes. D'où l'on peut conclure que, dans le choix des procédés, la présomption doit être en faveur de ceux de M. Lebel : On sait qu'ils consistèrent à laver à pleine eau et par injections abondantes les anciennes peintures, à fortement imprégner d'huile les parties nouvelles de la sculpture, et enfin à imaginer une composition de peinture à l'huile qui dût à la fois revenir au ton des vieilles peintures et y demeurer, de telle sorte que l'une et l'autre fussent désormais confondues.

» Votre commission ne voit donc pas que, sous le rapport des moyens, elle ait d'autre avis à émettre que celui qu'elle a donné l'an passé et dont les résultats l'empêchent jusqu'à présent de se repentir.

» La solution de la question des moyens à employer, doit influer en quelque chose sur celle de l'appréciation des notes et des devis présentés par MM. Lebel et Dufour, devis qui ont été communiqués à votre commission. Nous avons pensé, Messieurs, que les sommes de 4,000 fr. et même de 5,000 fr., mesurées sur l'importance du

monument qui nous occupe et sur la nature des restaurations à faire, ne sont pas trop élevées, si cette restauration est exécutée dans toutes les conditions désirables de convenance actuelle et de solidité à venir; mais, comme le temps seul pourra nous apprendre si ces résultats sont complets et définitifs, et que l'œuvre déjà faite par M. Lebel, et qui doit nous servir de terme d'appréciation, demeurera encore à l'état d'essai, tant qu'elle n'aura pas subi l'effort de plusieurs hivers, il nous a paru sage et prudent de faire nos réserves pour ce qui concerne l'opinion à émettre sur leur valeur réelle. Il nous semble du reste que tels que sont ces travaux, la dépense qu'ils ont entraînée doit servir de point de départ pour l'évaluation de ceux qu'il est question d'entreprendre.

» Pour des raisons analogues, et parce que les moyens employés par M. Lebel ne peuvent pas encore être jugés, votre commission a pensé que, quelles que soient ses présomptions en faveur des connaissances et du talent de cet artiste, il était de l'intérêt de l'art en général, aussi bien que des monuments en particulier auxquels doit s'étendre cette œuvre de régénération, de ne pas rejeter les autres artistes qui se présentent avec lui, et auxquels une bonne fortune, jointe à un égal talent, peut faire rencontrer des procédés plus parfaits encore que ne paraissent l'être ceux qui ont été mis en pratique. Donc elle vous propose d'émettre le vœu que M. Dufour peintre, qui offre ses services, soit admis à concourir cette fois avec M. Lebel. Soit que ces deux messieurs donnent chacun de leur côté, sur un morceau de sculpture désigné, et à titre d'essai, un exemple de leur manière de faire; soit

qu'on accepte, pour la part de M. Lebel, les restaurations de l'histoire de Saint-Jean-Baptiste, tandis que son concurrent serait seul soumis à une épreuve comparative. En un mot, votre commission est d'avis que quel que soit le parti adopté par M. le Préfet, M. Dufour ne doit pas être écarté immédiatement et sans examen : ce qui serait peut-être courir le risque de compromettre à la fois et l'intérêt d'une plus parfaite réhabilitation du monument, et l'intérêt de la gloire artistique de M. Dufour. Aux meilleurs talents, comme aux plus médiocres, il faut savoir fournir l'occasion de se mettre à leur place, ceux-là par un succès, ceux-ci par une facheuse mais salutaire épreuve.

» La troisième partie de la tâche imposée à votre commission par la confiance de M. le Préfet et par la vôtre, est d'indiquer *les précautions nécessaires pour assurer une exécution convenable.*

» Pour que cette exécution soit réellement convenable, il faut qu'elle rétablisse, autant que possible, le monument dans son intégrité primitive, sous le double point de vue de sa destination religieuse et de sa valeur archéologique.

» Au point de vue religieux, qui est le principal dans l'ordre chronologiqne et rationnel, la première précaution à prendre regarde ce qui est fait, et doit consister à s'assurer qu'à l'époque de la réparation des sculptures, aucune altération n'a été faite dans le texte de cette historiation murale. Votre commission s'est occupée de cet examen et a remarqué en effet, dans les médaillons, plusieurs erreurs iconographiques que l'artiste ne pouvait guère éviter, abandonné qu'il fut à lui-même, sur ce point, à ses connaissances assez peu étendues en

matière d'agiographie ; erreurs toutefois qu'il importe de rectifier aujourd'hui, avant que le pinceau ne les ait pour ainsi dire consacrées et rendues plus difficiles à juger, en les recouvrant d'une peinture qui ne permettrait plus de savoir à quelle époque elles sont attribuables.

» C'est dans cette vue que votre commission croit devoir constater ici que, sur plusieurs des médaillons qui décorent le soubassement de la travée la plus rapprochée du sanctuaire, on a négligé de rendre à saint Salve, qui est le héros de la légende, le nimbe caractéristique de sa sainteté, tel qu'on le voit dans chacun des autres tableaux de son histoire et qu'on aurait pu le deviner à l'examen de certains vestiges encore adhérents à la muraille, sur ceux qu'on a restaurés. Cette faute a déjà été signalée devant vous par la description que nous avons eu l'honneur de vous offrir du monument qui nous occupe.

» Alors aussi vous avez applaudi au vœu exprimé par un de vos membres de voir rétablir les deux épitaphes qui rappellent et l'évêque et le chanoine dont les restes reposent sans doute encore sous ce double mausolée. Renouveler aujourd'hui ce vœu auprès de l'autorité qui vous consulte, c'est en assurer la réalisation.

» Les blasons nombreux appendus aux cadres et devenus muets par la perte de leurs couleurs héraldiques, ne seront pas aussi faciles à rétablir, du moins pour la plupart, attendu que leur multiplicité fait supposer qu'ils étaient destinés à perpétuer le souvenir d'autres familles encore que celui des familles Beauvoir et Hénencourt, et que ces deux dernières sont les seules que nos données historiques rattachent à ce monument.

Envers ces deux dernières aussi nous sommes tenus à la restitution de leurs couleurs et quartiers, soit qu'on les rétablisse sur tous les écus, soit que les rétablissant seulement sur ceux qui sont plus près de leurs tombes, on attende, pour remplir les autres, que d'heureuses recherches aient amené la découverte de noms perdus parmi ceux qui ont droit à un rang dans notre histoire locale, et en particulier dans l'histoire de ces deux tombeaux.

» Un habitant d'Amiens qui s'intéresse à cette partie du monument à restaurer, parce qu'elle entre dans l'ordre de ses études favorites, voudrait que les quinze ou vingt blasons dont on ne connaît plus les titulaires, fussent attribués à un nombre égal de familles illustres dans les fastes de notre ville et de notre province. Votre commission repousse cette pensée comme entâchée d'un esprit malheureux de lèze-vérité historique et propre à produire un coupable système d'apocryphe en matière de monument. C'est bien fait d'avoir des armes parlantes; mais il vaut mieux laisser celles-ci se taire longtemps encore, que de s'exposer à les faire mentir.

» Les fautes de restauration de la sculpture et les dégradations commises par le temps étant ainsi corrigées et réparées avec la réserve et la discrétion convenable, l'artiste en prenant le pinceau, devra se pénétrer de cette pensée que l'œuvre à laquelle il lui est donné de porter la main et de rendre toute la vie première, est une œuvre à la fois monumentale et religieuse. Il se gardera par conséquent de retoucher le moins du monde les peintures anciennes, si ce n'est pour les laver, et s'attachera à réaliser, dans la composition et l'application de ses peintures neuves, un

raccord parfait. Retoucher ce qui existe, ce serait le détruire et nous ravir un monument de la peinture lapidaire du XVI.ᵉ siècle, qui est précieux et rare dans nos contrées. Raccorder mal le travail nouveau serait rendre disgracieuse, ridicule et par conséquent mal édifiante une historiation qui a été belle, pure, naïve et faite premièrement pour édifier les fidèles.

» Ici, Messieurs, une réflexion se présente à l'esprit de l'archéologue ami de l'intégrité et de l'authenticité monumentale et artistique. Si le travail de restauration qui va se faire est exécuté suivant le programme indiqué ; si les peintres habiles auxquels il est question de le confier parviennent, comme nous n'en doutons pas, à analyser heureusement la palette de leurs devanciers il a trois cents ans, et à broyer aussi savamment sur la leur leurs matières élémentaires ; si, en un mot, et c'est à ce résultat que nous devons tendre et ce résultat doit être supposé possible, si le coloris qu'ils vont inventer ressemble à celui qui existe comme les fleurs du printemps de cette année ressemblent aux fleurs de tous les printemps passés ; et que cette œuvre, double par les époques et par les ouvriers qui y auront mis la main, se confonde en une telle harmonie de couleurs et dans une unité si parfaite qu'il devienne désormais impossible de distinguer les coups de pinceau de 1527 et de 1530 d'avec ceux de 1846, vous aurez obtenu un curieux tour de force, ou, comme nous aimons mieux l'appeler, un chef-d'œuvre de restauration ; mais où sera alors l'intérêt archéologique ? Où sera le souvenir vivant de l'art de la peinture ? Où sera la valeur monumentale des bas-reliefs de l'histoire de saint Firmin ? Où sera le monument ?

» Votre commission, Messieurs, s'est posé à elle-même ces questions, et, comme elle est composée d'hommes ennemis de tout esprit d'exagération et d'exclusion en matière d'archéologie, aussi bien qu'en toute autre matière, voici les solutions qu'elle vous propose d'adopter,

Premièrement, un église n'est pas un musée, et les convenances aussi bien que la destination première des édifices religieux exigent que tout, dans la décoration comme dans l'architecture, n'y reste pas indéfiniment à l'état de ruine. Donc l'inconvénient supposé ne serait pas une raison d'improuver la restauration de ces bas-reliefs;

Secondement, en fait, cette restauration ne détruit et n'altère rien de ce qui existe; elle se borne à rétablir ce qui n'est plus et ce qui doit être.

» Cette dernière réponse toutefois ne suffit pas à l'archéologie et à une Société qui n'a pas seulement la mission de conserver et d'étudier, mais encore le devoir de connaître ce qu'elle conserve, puisqu'elle conserve pour étudier. Par l'assimilation qui va être faite des parties neuves et restaurées avec les parties anciennes et monumentales, celles-ci, bien que scrupuleusement respectées, n'en vont pas moins passer à l'état de trésor caché et par conséquent perdu, sous un certain rapport, pour la science et l'histoire de la peinture murale. Cette observation est grave, et la Société des Antiquaires ne doit pas s'exposer au reproche, ni au regret de ne l'avoir pas prévenue.

» Or, le seul moyen d'accorder la convenance religieuse qui demande la restauration et les réclamations légitimes de la science contre une irréparable confusion de l'ancien avec le moderne, le seul moyen efficace que votre commission a l'honneur de vous proposer,

serait de faire faire avant tout un dessin graphique de ces tableaux, tels qu'ils sont actuellement, avec reproduction exacte et bien distincte des figures et portions de figures anciennes et chargées de peintures, et des parties neuves et par conséquent encore blanches.

» Ce dessin sera peu dispendieux, si l'on se contente de l'exécuter au trait, à l'encre de couleur tendre qu'on surchargerait ensuite d'encre tout-à-fait noire dans toute les parties anciennes de sculpture et de coloration.

» Votre commission du reste ne met point en doute qu'avec le prix demandé par les artistes qui se présentent, ou en y ajoutant peu de chose, il ne soit facile de leur faire accepter la charge de ce travail préliminaire et indispensable.

» Les conclusions du rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre se résument donc ainsi :

1.° Quant aux *moyens à employer*, approuyer les procédés mis en œuvre par M. Lebel dans la restauration de l'histoire de saint Jean-Baptiste, et les accepter encore pour le nouveau travail à exécuter ; admettre cependant à l'épreuve le talent de M. Dufour en ce genre, et exiger, au moins pour lui, qu'ils s'essaie sur un morceau de sculpture qui lui sera désigné.

2.° Quant au *montant de la dépense*, accepter les prix faits par les artistes, à la charge toutefois d'un travail préliminaire proposé dans les conclusions suivantes ;

3.° Quant aux *précautions nécessaires pour assurer une exécution convenable*, réparer les fautes commises dans la restauration de la sculpture.

» Laisser en blanc ou en couleur banale les blasons inconnus.



» Ne toucher aucunement aux peintures anciennes, rassortir exactement les nouvelles.

4.° Enfin, exécuter avant tout un dessin graphique, seul moyen de rappeler l'état antérieur et monumental des bas-reliefs, et de leur conserver leur mérite artistique et historique, tout en leur rendant leur harmonie et leur beauté primitives.

» Si vous adoptez ces conclusions, Messieurs, et si elles servent de règle et de guide dans le travail que vous êtes chargés d'étudier et de surveiller, vous aurez concouru, avec l'administration supérieure et le Conseil général du département, à rendre un service de plus à la science, aux arts, laissez-moi dire aussi, à votre religion, en assurant la réparation des injures faites par le temps et par l'anarchie à l'un des plus beaux, peut-être au plus beau temple du monde. »

MEMBRES ADMIS.

M. Devimeux, avoué à Beauvais, titulaire non résidant.
M. l'abbé Pinard, vicaire à Saint-Etienne, id.
M. Caillette-l'Hervillers à Compiègne, id.
M. De Linas, membre du Comité Historique, à Arras, id.
M. Bimbenet, greffier en chef de la Cour royale d'Orléans, correspondant.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le 4.e trimestre de 1846.

1.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2.e trim., 1846. — 2.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n. 8 et 11. — 3.° Bulletin de la Société d'Archéologie d'Avranches, n. 9, 10, 11 et 1. — 4.° Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, liv. 1 à 9. 1836 à 1848. — 5.° Bulletin de la Société Académique de Falaise, 2.e trim. 1846. — 6.° Bulletin et annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tom. III, 4.e liv. — 7.° L'Institut, n. 128, 129, 130. 2.e section. — 8.° L'Investigateur, n. 147, 148. — 9.° Nouvelle revue encyclo-

pédique, n. 5. — 10.° Journal du Génie civil, n. 42, 43, 44. — 11.° — The Numismatic Chronicle and journal of the Numismatic Society; n. 33. — 12.° The journal of the British Archeological Association, n. 7. — 13.° Revue Orléanaise, feuille 1 à 28. 1846. — 14.° Monnaie des Eduens, par M. de la Saussaye, in-8.° pl. — 15.° Over den invloed van het Heidendom op het Germansche Regt Vooral met betrekking tot ons Vaderland. Door J. de Wal, in-8° — 16.° Coup-d'œil sur le Congrès Archéologique tenu par la Société Française à Metz et à Trèves en 1846, par M. de Caumont, in-8.° — 17.° Table analytique des dix volumes du Bulletin monumental, par M. l'abbé Auger. — 18.° La Ligue à Beauvais, par M. Dupont-White, ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de Picardie en 1846, in-8.° — 19.° Notice sur une inscription latine inédite, par M. de Longperrier. — 20.° Essai historique sur l'Hôtel-de-Ville de Saint-Omer, par M. L. Deschamps. — 21.° Mémoire de la Société Royale de Lille. Année 1846. — 22.° Archéologie musicale, 2 lettres, par M. de Saint-Germain.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE
pendant le 4.e trimestre 1846.

1.° Par M. le Maire d'Amiens, deux fragments de pilastre en pierre décorés de figures sculptées dans des médaillons et des losanges et parmi lesquelles on remarque le personnage du Fou. XVI.e siècle. Ces pierres ont été trouvées dans la culée d'un pont près de la rue St.-Germain, à Amiens.

2.° Par M. Eugène Demarsy, substitut de M. le Procureur du Roi, à Abbeville, des empreintes du sceau de Gontier Clabault, maïeur d'Abbeville en 1188 et du sel (sic) aux causes de la commune d'Abbeville.

3.° Par M. Tillette d'Acheux, propriétaire à Amiens, deux coupes en terre rouge avec feuilles d'eau sur le bord, trouvées dans les terrassements du débarcadère d'Amiens, (Epoque romaine) et un vase grec en terre noire.

4.° Par M. Ludovic du Liège, propriétaire à Condé-Folie, une fibule romaine en bronze trouvée dans cette commune, au milieu des déblais du chemin de fer.

5.° Par M. Mancel, propriétaire à Amiens, une petite cuillère en bronze trouvée au faubourg St-Fuscien d'Amiens. Ep. gallo-romaine.

6.° Par M. Boullet, propriétaire à Albert, une clef romaine en bronze trouvée sur un ancien sol au château d'Hedeauville.

OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

MÉMOIRES.	Tom. I.er avec 9 planches lithographiées. . . .	6 f.
—	Tom. II.	5
—	Tom. III. avec atlas de 40 pl. lithog. gr. in-8.°	12
—	Tom. IV. (Epuisé)	10
—	Supplément au tom. IV, avec 9 pl. de médailles.	5
—	Tom. V. avec 9 planches lithographiées. . . .	8
—	Tom. VI. avec atlas de 16 planches grand in-8.° .	12
—	Tom. VII. avec atlas de 20 pl. lithog. gr. in-8.°	12
—	Tom. VIII. avec 10 planches lithographiées . .	12
BULLETINS.	Tom. I.er — Années 1841—42—43. (Epuisé). .	6
—	Tom. II. — Années 1844—45—46.	6
COUTUMES LOCALES	du Bailliage d'Amiens, 2 volumes in-4.°	30
	Cet ouvrage dont le 1.er vol. a paru, a obtenu une mention très-honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres *au concours* de 1846. —	
	Le tom. I.er	15
	Le tom. II. est sous presse.	15
CATALOGUE	du Musée départemental et communal d'antiquités fondé à Amiens en 1836 par la Société des Antiquaires de Picardie	1

ART. 49 DU RÈGLEMENT.

Tout Membre correspondant qui, pendant 3 ans, ne se sera pas rappelé au souvenir de la Société par une communication, sera réputé démissionnaire.

La Société, dans sa séance ordinaire du 13 avril prochain, arrêtera la liste des Correspondants qui sont dans ce cas, et auxquels le Bulletin cessera d'être adressé.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

B.

D.

L.

M.

Q.

R.

S.

T.

V.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

Amiens. — Imp. de DUVAL et HERMENT, Place Périgord n.° 1er.


Digitized by Google

